

NSOGO MOUISSI JHEFF ARDRIGUE

**Le Gabon et le Maroc au prisme de la
diplomatie. Essai d'analyse de rapports
bilatéraux privilégiés, 1972-2013.**

Thèse dirigée par: Houari Touati, (Directeur d'études, EHESS)

Date de soutenance : le 17 septembre 2021

Rapporteurs 1 **Mohamed TOZY, Professeur, Sciences-Po Aix**
2 **Jean François OWAYE, Professeur, Université Omar Bongo**

Jury 1 **Jean-Bernard OUEDRAOGO, Directeur d'études EHESS**
2 **Yusra ABOURABI, Maîtresse de conférences, Sciences-Po Rabat
(Maroc)**
3 **Rabia BEKKAR-LACOSTE, Chargée de recherche, IRD Paris**
4 **Houari Touati, Directeur d'études, EHESS**

Je dédie cette thèse de doctorat à ma mère **N'NO ENGONE Valentine**, qui a été ma vie. Elle a été la première femme à façonner **Jheff NSOGO MOUSSI**.

Remerciements

Cette thèse de doctorat en histoire est issue de plusieurs années de consultation des archives diplomatiques françaises, gabonaises et marocaines. Nos remerciements vont tout d'abord à l'endroit de notre directeur de thèse **HOUARI TOUATI**. Il a été très indispensable, infatigable et rigoureux. Cet homme qui tout au long de ce parcours, comme la mère aigle transporte son petit pour lui apprendre les règles de la vie, m'a tenu la main, soutenu et n'a cessé de me dire que je pouvais compter sur lui. Professeur **HOUARI TOUATI** veuillez trouver en ces lignes l'expression de ma profonde gratitude. Nos sincères remerciements vont également à l'endroit du corps enseignant de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales(EHESS) et de l'Université Omar Bongo pour avoir cultivé en nous la passion de la recherche en histoire des relations internationales. Nous pensons particulièrement aux professeurs **REMY BAZENGUISSA-GANGA, WILSON-ANDRE NDOMBET, JEAN FRANÇOIS OWAYE, ALEXIS MENGUE M'OYE** et **ANDY MAKINDEY NZE NGUEMA**.

Aussi, aboutir au terme de ce travail aurait été plus difficile pour nous sans l'aide de nos parents et amis de la Fédération des Etudiants Gabonais de France(FEGAF). Je vous suis très reconnaissant.

Je ne saurais clore mes propos sans remercier ma tendre épouse **MIVY GRADY MOMBO**.

Résumé et mots clés

La coopération maroco-gabonaise est active et privilégiée. Le Royaume du Maroc est un débouché diplomatique du Gabon auprès des pays arabes. Ce rapprochement avec les États arabes a permis au Gabon de bénéficier des prêts préférentiels citons entre autres le fonds saoudien, le fonds koweïtien et la banque islamique de développement. Cette action diplomatique du Maroc s'explique par la recherche du Gabon des sources de financement du *Transgabonais*. La Banque mondiale, après avoir financé les premières études relatives au projet du *Transgabonais*, juge le projet non rentable. Devant cet obstacle financier majeur, le président Bongo se lance à la recherche de financements. Les pays arabes et les riches monarchies arabes détenteurs de pétrodollars sont dans le viseur du président gabonais. Les relations personnelles entre chef d'Etat sont très poussées. Les deux pays partagent des visions communes sur plusieurs questions africaines et internationales. Le Gabon est un soutien inconditionnel à la politique de la marocanité du Sahara occidental. Toutefois, les relations économiques demeurent au centre des enjeux diplomatiques depuis l'intronisation de Mohammed VI.

Mots clés : Diplomatie-Coopération- Relations privilégiés-Gabon-Maroc-Sahara occidental

Abstract and Keywords

The Kingdom of Morocco and the Gabonese Republic have an effective and privileged cooperation. For Gabon, Morocco is an outlet to Arab States. This rapprochement has granted Gabon with preferential loans notably from the Saudi Fund, the Kuwaiti Fund, and the Islamic Development Bank. For Gabon, the stake of this diplomatic action to Morocco is the search for funding for the *Tansgabonais* project. After having provided fund for the first studies on the project, the World Bank has considered it unprofitable. Facing this major financing difficulty, President Bongo looks for alternative sources of funding. Arab States and wealthy monarchies detaining petrodollars then appear to be the target of the Gabonese president. Likewise, President Bongo also maintains a friendly relationship with his Moroccan counterpart. Both Gabon and Morocco share common vision on several issues concerning Africa and the international scene. Gabon also appears among the fervent supports to the legitimization of Western Sahara as a Moroccan territory. Nevertheless, since the enthronement of Mohammed the VI, economic issues remain at the core of this diplomatic stakes.

Keywords: Diplomacy-Cooperation-Privileged relations-Gabon-Morocco-Western Sahara.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Première partie : Le Maroc, débouché diplomatique du Gabon dans le monde arabe, 1972-1999.....	31
Chapitre I : Les fondements des relations maroco-gabonaises.....	35
Chapitre II : Le rôle du Maroc dans la géopolitique et géostratégie du Gabon.....	81
Chapitre III : Le Maroc au sein de la <i>oumma islamiya</i> : une puissance symbolique et relationnelle.....	125
Deuxième partie : L'affermissement des relations économiques, 1999-2013.....	159
Chapitre IV : Les relations diplomatiques surpolitisées.....	161
Chapitre V : Les acteurs et le cadre de la concertation.....	205
Chapitre VI : Les retombées de la coopération maroco-gabonaise.....	244
Conclusion générale.....	281
Sources et bibliographie.....	286
Annexes.....	320
Table des illustrations.....	348
Table des matières.....	350

Introduction générale

I-) Choix du sujet

Le choix de ce sujet de thèse s'explique d'abord par l'importance géopolitique et géostratégique du Maroc dans la politique étrangère du Gabon auprès des pays arabes. Le Royaume du Maroc constitue un débouché diplomatique du Gabon auprès de ces États, et le royaume a mis à la disposition de la République du Gabon son réseau diplomatique en vue de faciliter le rapprochement avec ces pays : « *Le Maroc a joué un rôle d'intercesseur au profit du Gabon auprès des autres membres de la communauté musulmane* »¹. Selon Megne Mbo, premier ambassadeur du Gabon au Maroc : « *Hassan II nous a liés aux Arabes* »². En effet, le Maroc mène une diplomatie tripartite visant à faciliter le rapprochement de ses alliés africains francophones avec ses partenaires arabes et occidentaux, et ce malgré son retrait de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le 12 novembre 1984.

Le Gabon entretient donc des relations privilégiées avec le Maroc. Le cadre juridique de la coopération bilatérale est actualisé et couvre plusieurs secteurs d'activités³. La République du Gabon apporte un soutien inconditionnel à la thèse de la « *marocanité du Sahara* »⁴, selon la formule officielle. Pour preuves : la participation du Gabon à la Marche verte (1975), la non-reconnaissance du Front Polisario comme mouvement de libération au sein de l'OUA (1976), la non-reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique

¹ El Hadj Nabil Koussou Inama, ancien ambassadeur du Gabon près le royaume d'Arabie saoudite, des autres pays du Conseil de coopération du Golfe et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Né le 1^{er} janvier 1957 à Moukoundou dans le sud du Gabon, il est titulaire d'un doctorat en sciences politiques (1988) à l'Université Paris XI. À l'issue de ses études, il est nommé conseiller du président Omar Bongo (1988-1991), porte-parole du ministère des Affaires étrangères (1991-1993), puis directeur adjoint du cabinet civil du président Omar Bongo (1994-1995). Entretien réalisé le 1^{er} septembre 2018 à Libreville.

² Megne Mbo, premier ambassadeur du Gabon au Maroc (1972-1973). Né en 1930, il occupa de nombreuses fonctions au sein de l'administration gabonaise : secrétaire d'administration (1960), attaché d'administration (1963), sous-préfet (1964-1965), directeur adjoint des finances (1965), député de Minvoul (1967). En 1972, il débute une riche carrière diplomatique qui le conduira au Maroc, en Centrafrique (ayant juridiction sur le Tchad et le Soudan), en Corée du Sud, en Arabie saoudite et au Liban. Entretien réalisé le 3 octobre 2018 à Poitiers.

³ Cadre juridique régissant les relations bilatérales entre le Maroc et le Gabon, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

⁴ Mémoire présenté par le royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice au sujet du Sahara occidental, Archives diplomatiques de La Courneuve, cote 2046 ANIMO/939, carton n° 939, années 1975-1983.

(RASD) en qualité d'État souverain, une fin de non-recevoir à la délégation du Front Polisario lors du Sommet de l'OUA organisé à Libreville (1977) et les différents votes contre les résolutions défavorables au Maroc, ou encore le boycott des séances mettant à mal le Maroc au sein des organisations régionales et internationales. Cette épineuse question du Sahara occidental occupe une place cruciale dans la politique internationale du Maroc. Par ailleurs, le Gabon est le premier destinataire des investissements directs du Maroc en direction de l'Afrique centrale⁵. Les étudiants et les stagiaires gabonais sont formés dans les universités et les grandes écoles marocaines. Le Maroc est le premier partenaire du Gabon dans l'attribution des bourses d'études aux étudiants gabonais avec un quota annuel de cent (100) bourses. Les visites officielles entre dirigeants sont d'une fréquence exceptionnelle.⁶ Les militaires marocains assurent, notamment, la sécurité du président Omar Bongo. Ces relations diplomatiques actives se fondent sur les liens personnels et quasi familiaux entre les deux chefs d'État, la longévité exceptionnelle au pouvoir du roi Hassan II et du président Omar Bongo⁷ et les systèmes politiques identiques reposant sur la centralité du chef d'État.

Les études portant sur les relations diplomatiques entre les pays du Maghreb et l'Afrique subsahariennes sont marginales dans les travaux des relations internationales africaines en dépit de l'existence de liens historiques. Au Gabon, par exemple, aucun centre de recherche n'a entrepris jusqu'ici des études et des publications sur le Maghreb. Au Maroc, en revanche, l'Institut des études africaines de Rabat consacre ses recherches et publications sur l'Afrique subsaharienne et la géopolitique du Maroc dans cette région. Il faut souligner que le thème « *coopération maroco-africaine* »⁸ est d'actualité⁹. Cet engouement des

⁵ Office des changes du Maroc, Investissements directs marocains à destination des pays de la région de la CEMAC.

⁶ Abdallah Saaf, « Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, p. 95.

⁷ Le roi Hassan II et le président Omar Bongo représentent la deuxième génération des leaders africains après les indépendances dont la durée au pouvoir a été exceptionnelle. Quarante-deux ans (1967-2009) pour Omar Bongo et trente-huit ans (38) pour le monarque marocain.

⁸ Plusieurs colloques ont été organisés sur cette thématique par l'Institut des études africaines de Rabat. Citons entre autres :

chercheurs marocains pour l'Afrique subsaharienne correspond au réchauffement des relations diplomatiques entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne depuis l'intronisation de Mohammed VI. Le nouveau souverain alaouite a inscrit l'Afrique au centre du déploiement diplomatique du Maroc, contrairement à son devancier. Le roi a annulé la dette des pays africains les moins avancés. Il a également ouvert les frontières du royaume aux produits d'exportation de ces pays¹⁰. Le souverain encourage par ailleurs, les entreprises marocaines à investir en Afrique subsaharienne. Le Maroc est le deuxième investisseur en Afrique après l'Afrique du Sud¹¹. Selon Samira Naamani : « *Le marché africain est considéré comme une niche prometteuse dans les stratégies d'internationalisation de l'économie marocaine. En effet, les relations de coopération économique et de partenariat stratégique entre le Maroc et plusieurs pays du continent ont été renforcées et les flux des investissements marocains vers plusieurs pays d'Afrique Subsaharienne ont augmenté, passant de 3,6 milliards de dirhams en 2000 à 16,4 milliards de dirhams en 2012* »¹². Cette augmentation des flux d'investissements marocains en direction de l'Afrique subsaharienne est la concrétisation de la politique économique offensive du souverain Mohammed VI. En dépit de

- Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir.), *Diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n° 3, année 2014, 198 p.

- Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, 148 p.

-Yahia Abou El Farah et Mustapha Machrafi, *La coopération Maroc-africaine* », Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 13, 2010, 73 p.

-Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 20, 2017, 95 p.

⁹ Djibril Sow, « *Le renforcement de la coopération entre le Mali et le Royaume du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Rabat, Institut des études africaines, colloques n° 20, 2017, p. 75.

¹⁰ Fatima Zohra Azizi, « *Maroc en Afrique : quelle stratégie pour devenir une puissance économique régionale* » in Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, p. 44.

¹¹ *Idem*, p.46.

¹² Samira Naamani, « *Les investissements marocains en Afrique subsaharienne* », in Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir.), *diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n° 3, année 2014, p. 53.

ces investissements, les échanges commerciaux entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne demeurent faibles. Les investissements marocains ne se traduisent pas encore par une augmentation des échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne. Le roi multiplie les séjours officiels dans cette région du continent. Ces visites bilatérales sont ponctuées par la signature d'accords de coopération, essentiellement dans le domaine économique. Les visites royales sur le continent sont toujours accompagnées de délégations d'hommes d'affaires marocains.

Le Maroc et le Gabon partagent la même vision sur les questions internationales, comme le souligne Ali Bojji, ambassadeur du Maroc au Gabon : « *Ces relations sont d'une qualité exceptionnelle et revêtent un caractère spécial [...]. Le Maroc et le Gabon partagent des valeurs et des visions communes sur pratiquement toutes les questions africaines et internationales. Ils ont des appréciations et des analyses presque identiques* »¹³. Pour Barthélémy Leboussi, premier conseiller de l'ambassade du Gabon au Maroc : « *Ces relations ne souffrent d'aucun nuage* »¹⁴. Ces affirmations, certes portées par la parole officielle, réaffirment la dimension privilégiée de la coopération maroco-gabonaise. Les deux pays ont une communauté d'options idéologiques. Leur politique étrangère respective montre un ancrage au monde occidental. Durant la Guerre froide, le Gabon et le Maroc ont été les relais africains de la politique de l'endiguement du communisme. Les deux États entretiennent d'excellentes relations avec la France, ancienne puissance colonisatrice. La France s'appuie, notamment, sur ces deux pays pour le déploiement de sa politique africaine. Le Maroc et le Gabon constituent les piliers de la nébuleuse Françafrique.

La politique étrangère du Gabon reste méconnue, malgré la forte activité de la diplomatie gabonaise sur la scène africaine sous le président Omar Bongo. Le dirigeant gabonais avait entrepris une politique d'ouverture internationale à partir de 1973. Cette diplomatie tous azimuts a permis un rapprochement avec les pays arabes, les pays de l'Est et la Chine communiste. Le Gabon a développé une coopération scientifique et culturelle avec les pays de l'Est, notamment la Roumanie. La coopération avec la Chine populaire et le monde arabe s'est ébauchée principalement dans les domaines économiques et financiers. En dépit cette ouverture diplomatique, le Gabon a maintenu son ancrage au bloc occidental. Les relations diplomatiques demeurent excellentes avec la France.

¹³ Ali Bojji, ambassadeur du Maroc au Gabon in *Gabon Economie*, n° spécial, juin 2013, p. 2.

¹⁴ Barthélémy Leboussi, chargé d'affaires à l'ambassade du Gabon au Maroc in *Gabon Economie*, n° spécial, juin 2013, p. 20.

Outre l'ouverture diplomatique du Gabon, le président Omar Bongo s'est lancé dans des médiations en vue de résoudre différents conflits en Afrique. Les conflits ayant fait l'objet d'une intervention du médiateur gabonais sont principalement des différends politiques internes. Le chef d'État est certes intervenu pour résoudre les différends interétatiques opposant le Tchad et la Centrafrique, ou le Tchad et la Libye¹⁵. Toutefois, la majorité des médiations du dirigeant gabonais concernent les différends politiques internes, citons l'Angola, le Burundi, la Centrafrique, le Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, ou encore le Tchad. En dépit de cette forte implication de la diplomatie gabonaise sur la scène africaine, les études sur les médiations¹⁶ du président Omar Bongo et la politique étrangère du Gabon demeurent marginales comparativement aux études portant sur les relations franco-gabonaises. Par exemple, un seul ouvrage issu d'une thèse de doctorat porte sur la politique étrangère du Gabon¹⁷.

Après avoir travaillé sur la carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord dans le cadre de notre mémoire de master¹⁸, nous avons souligné la dimension privilégiée des relations maroco-gabonaises. Le Royaume du Maroc s'est distingué des autres États de cette région par ses relations diplomatiques avec le Gabon. La carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord privilégie les relations maroco-gabonaises. L'axe Libreville-Rabat concentre en effet, la plus grande activité diplomatique du Gabon. Les archives spécialisées sont abondantes et les témoignages oraux récents d'une qualité exceptionnelle, d'où l'orientation de notre thèse de doctorat.

¹⁵ Hortense Nguema Okome, « *La contribution de la diplomatie gabonaise à l'apaisement des conflits africains : exemple du différend Tchad-Libye* », Mémoire, ENA, 1993, 18 p.

¹⁶ Au sujet des médiations du président Bongo voir les études suivantes :

- Pierre Saulet, « *Les médiations d'Omar Bongo Ondimba* », Libreville, Raponda Walker, 2008, 364 p.
- Elikia M'bokolo, « *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent* », Paris, l'Archipel, 2009, 410 p.

¹⁷ Eustache Mandjouhou yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2003, 260 p.

¹⁸ Jheff Nsogo Mouissi, « *La carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord* », Mémoire de master, Université Omar Bongo, 2015, 152 p.

II-) Les enjeux du travail

Par son approche et ses orientations, le sujet choisi présente de multiples enjeux. L'étude permet de questionner l'action diplomatique du Maroc en faveur du Gabon auprès des États arabes. La réflexion menée permet aussi d'éclairer la dimension privilégiée de la coopération maroco-gabonaise et le rôle des relations personnelles dans ces rapports diplomatiques. L'historique de ces relations bilatérales permet de dégager deux (2) grandes périodes. Au début, on note des relations surpolitisées (1972-1999). C'est la période durant laquelle le Maroc consacre son activité diplomatique au rapprochement du Gabon avec les pays arabes. Cette période a aussi été caractérisée par l'émergence de l'épineuse question du Sahara occidental. Le Gabon a apporté son soutien en votant en faveur des thèses marocaines ou en boycottant les séances de travail mettant en mal son partenaire et allié marocain. Durant la seconde période, de 1999 à 2013, les rapports bilatéraux demeurent actifs et privilégiés, avec l'affermissement des relations économiques. Cette nouvelle dimension économique est corollaire à l'intronisation du roi Mohammed VI. Le souverain alaouite place en effet les enjeux économiques au centre du déploiement diplomatique du Maroc en Afrique subsaharienne, comme nous l'avons souligné plus haut. Depuis cette période, le volume des échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc est en augmentation¹⁹, les investissements directs marocains en direction du Gabon sont en forte croissance²⁰, et on peut noter l'arrivée en masse des entreprises marocaines dans le tissu économique gabonais, que ce soit dans les secteurs de la banque, des assurances, des télécommunications, des mines ou d'autres secteurs.

Parmi les études universitaires menées à ce sujet citons celle de Guy Fernand Tonda, « *La coopération Gabon-Maroc 1974-1999* »²¹. Dans cette réflexion, l'auteur cherche à savoir si la coopération entre le Maroc et le Gabon contribue au développement économique de ce dernier. Il souligne que la coopération entre le Gabon et le royaume chérifien est importante, car elle contribue au développement du Gabon par le biais des actions socio-économiques de la partie marocaine. Toutefois, l'auteur n'évoque pas les forces profondes qui influencent ces relations bilatérales et les inconvénients d'une relation diplomatique qui privilégie l'amitié

¹⁹ Office des changes, *Échanges commerciaux entre le Maroc et le Gabon*, années 1998-2013.

²⁰ Office des changes, *Investissements directs marocains au Gabon*, années 2002-2013.

²¹ Guy Fernand Tonda, « *La coopération Gabono-Maroc 1974-1999* », mémoire de maîtrise, d'histoire, UOB, 2003, 80 p.

entre les chefs d'État et qui favorise les monopoles déguisés des entreprises marocaines au Gabon.

Dans sa thèse publiée en 1993, « *Le Maroc et l'Afrique noire : les obstacles à une bonne coopération entre le Maroc et l'Afrique noire* »²², l'auteure Saadia Boudribila avance que la faible coopération entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne s'explique par la forte dépendance du Maroc envers les pays occidentaux. Concernant les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc, elle souligne leurs relations privilégiées. Toutefois, l'auteur qualifie le soutien du Gabon à la thèse du « Grand Maroc » de « neutralité négative ». Elle justifie ce qualificatif par le vote du Gabon en septembre 1987 devant la 4^e commission de l'ONU en charge de la décolonisation et par le fait que le Gabon ait gelé les réunions des commissions mixtes de coopération avec l'Algérie et le Maroc. Toutefois, à la lumière des archives diplomatiques et de nos entretiens avec des diplomates gabonais, il ressort principalement un soutien actif du Gabon à la thèse de la marocanité du Sahara occidental.

On ajoutera, l'étude de Nicodème Bugwabari, « *La politique sudsaharienne du Maroc de 1956 à 1984* »²³, aborde les relations diplomatiques entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne à travers les revendications de territoires de la part du Maroc, à savoir la Mauritanie, puis le Sahara occidental. Dans cette réflexion, l'auteur étudie la logique intrinsèque aux options de la politique subsaharienne du Maroc. Ainsi, il affirme que la politique subsaharienne du Maroc de 1956 à 1984 dépendait presque entièrement des vicissitudes de ses revendications territoriales. Durant toute cette période, note l'auteur, les gouvernements marocains successifs n'ont fait que rechercher, au sud du Sahara, les soutiens à leurs revendications territoriales. Partant de ce constat, l'auteur rejette l'idée d'une politique subsaharienne du Maroc et préfère parler de comportements ou de choix de nature conjoncturelle, et souligne que l'alliance du Maroc avec d'autres États est fonction du soutien de ceux-ci aux revendications territoriales du royaume.

²² Saadia Boudribila, « *Le Maroc et l'Afrique noire : les obstacles à une bonne coopération entre le Maroc et l'Afrique noire* », thèse de doctorat en science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1993, 703 p.

²³ Nicodème Bugwabari, « *La politique sudsaharienne du Maroc de 1956 à 1984* », thèse de doctorat en histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1997, 467 p.

Enfin, l'étude récente de Steeve Nzegho Dieko²⁴ démontre que la coopération entre le Maroc et le Gabon, qui a une longue tradition diplomatique de près d'un demi-siècle, a un impact minime sur le développement du Gabon. Selon l'auteur, les lourds investissements effectués par le Maroc qui tire un « avantage comparatif » de cette coopération contrairement au Gabon comme en témoignent l'accroissement du volume des échanges commerciaux et les flux des investissements directs étrangers. Il souligne également que seuls trois (3) ou quatre(4) sur quatre vingt quatre accords (84) accords sont fonctionnels notamment, dans la coopération culturelle et scientifique. Dans ce secteur, le Maroc a triplé durant les cinq dernières années, le nombre d'étudiants gabonais. Si l'étude permet de cerner les résultats de la politique étrangère du Maroc au Gabon, il n'en demeure pas moins que l'analyse de l'auteur demeure centrée sur la coopération économique (échanges commerciaux et investissements directs) et scientifique. Les autres secteurs clefs de la coopération n'ont pas été évoqués pour ne pas citer les domaines militaires, religieux, politiques, les investissements gabonais au Maroc, etc. Une autre limite de cette étude est la qualité des sources. L'analyse de l'auteur est fondée sur les sources de seconde main principalement.

Le résumé synoptique des différentes études portant sur la coopération maroco-gabonaise permet de mettre en lumière l'existence de liens solides et privilégiés entre les deux pays. C'est pourquoi notre recherche se propose d'étudier les fondements, les « forces profondes » qui influencent ces relations bilatérales. L'objectif de notre étude est en effet de réaliser une analyse critique des rapports diplomatiques entre le Gabon et Maroc, de repérer leur ligne de façade, dans le but de souligner l'importance du Royaume du Maroc pour le Gabon en tant que débouché diplomatique auprès des pays arabes.

III-) Limites chronologiques

Nos bornes chronologiques sont 1972 et 2013. Le choix de ces bornes obéit à des impératifs historiques et techniques. Le choix de l'année 1972 comme départ de notre étude se justifie par plusieurs facteurs historiques, citons, entre autres : le IX^e Sommet de l'OUA organisé à Rabat du 12 au 15 juin 1972 ; l'établissement de relations diplomatiques le 10 juillet 1972 au

²⁴ Steeve Nzegho Dieko, « *Constants ontologiques et postulats analytiques au sujet du dialogue entre le réalisme et le constructivisme social à l'épreuve de la relation Maroc-Gabon* » in revue africaine de sciences politiques et sociales, Raspos, n°28 septembre 2020, pp.210-239.

rang d'ambassadeur²⁵ ; le séjour officiel au Maroc du 6 au 11 juillet 1972 d'une délégation gabonaise conduite par Martin Bongo²⁶ ; la signature à Libreville le 17 octobre 1972 du premier accord bilatéral dans le domaine commercial²⁷.

En effet, mettant fin à la diplomatie isolationniste du président Léon Mba, la première conférence des ambassadeurs du Gabon émet des recommandations dès 1965 en vue de l'ouverture du Gabon vers les pays du Maghreb : « *L'ambassadeur Sandougout qui a été chargé par ses collègues d'exposer leur point de vue pense que le Gabon devait être représenté dans chacun des groupes des pays suivants de l'Afrique : le Maghreb, le Conseil de l'entente et de l'UDEAC* »²⁸. Pour mettre en œuvre cette recommandation, le Gabon établit des relations diplomatiques au rang d'ambassadeur avec le Maroc le 10 juillet 1972²⁹ à Rabat, relations suivies de la conclusion d'un accord commercial le 17 octobre 1972 à Libreville. Durant cette même année, le pays ouvre sa légation permanente à Rabat avec Megnier Mbo comme premier ambassadeur du Gabon près le royaume du Maroc.

Avant 1972, la coopération bilatérale était difficile, voire impossible, entre le Maroc et le Gabon, eu égard aux divergences idéologiques et aux lignes de politique étrangère opposées. L'Afrique des années 1960 était divisée entre « *modérés* » et « *progressistes* ». Mohammed V, chef de file des progressistes au sein du groupe de Casablanca, militait pour la libération totale de l'Afrique. Le Gabon de Léon Mba, en revanche, appartenait au groupe de Monrovia, c'est-à-dire au camp des modérés. Pour expliquer ce clivage idéologique, Nicodème Bugwabari³⁰ évoque le rapport avec l'ancien colonisateur, qui déterminait la position des uns et des autres par rapport à l'ancien colonisateur. Cette division entre modérés et progressistes rendait difficile un rapprochement diplomatique entre le Royaume du Maroc

²⁵ Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise du 10 juillet 1972, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

²⁶ *Idem.*

²⁷ Ambassade du Gabon au Maroc, *Accord commercial*, carton accords et conventions, années 1974-2011.

²⁸ Secrétariat général du conseil des ministres, *Procès analytique des travaux de la conférence des ambassadeurs*, Libreville du 21 au 27 juillet 1965, Archives nationales du Gabon, carton n°1704, année 1965.

²⁹ Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise du 10 juillet 1972, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

³⁰ Nicodème Bugwabari, 1997, *op. cit.*

et la République du Gabon. Le président gabonais, pour sa part, avait opté pour une politique isolationniste alignée exclusivement sur l'axe Libreville-Paris.

Il faut également souligner l'opposition du Gabon au Maroc au sujet de la question mauritanienne. Le Gabon, à l'instar de plusieurs États africains modérés, avait reconnu la Mauritanie au détriment de la thèse du « Grand Maroc » développé par Allal El Fassi. Finalement, le rapprochement diplomatique entre les deux pays intervient en marge du sommet de l'OUA organisé à Rabat du 12 au 15 juin 1972. La tenue de ce IX^e Sommet de l'OUA dans la capitale marocaine a été pour Bongo l'occasion d'établir des relations diplomatiques avec le Maroc³¹ et de s'informer sur les grandes orientations de la politique étrangère du Maroc. Pour la classe politique marocaine, ce fut l'occasion de découvrir les options politiques du dirigeant gabonais. Autant dire que le sommet de l'OUA constitua un élément crucial pour le rapprochement diplomatique entre le Gabon et le Maroc. Pour le président Bongo, il s'agissait de trouver de nouvelles sources du financement de la politique des « grands travaux », notamment pour la construction du chemin de fer le Transgabonais, « œuvre prioritaire dans le développement du pays et dont la rentabilité serait assurée »³².

Le Royaume du Maroc, quant à lui, inscrivait son rapprochement dans le cadre de la recherche de soutiens africains à sa cause de la « marocanité du Sahara occidental ». Il faut également souligner la nouvelle ligne diplomatique du Maroc apparue sous Hassan II. Ce dernier a changé la ligne politique progressiste de son devancier et s'est rangé du côté des pays africains modérés. Ce rapprochement avec les États africains modérés et l'ancrage dans le camp occidental s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre le communisme en Afrique.

La deuxième « borne » retenue, l'année 2013, correspond à la visite officielle en république gabonaise du roi Mohammed VI, du 25 au 27 mars 2013, et la signature de treize (13) instruments juridiques bilatéraux, un record depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux États. C'est également l'année où s'est tenue la 6^e grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise du 2 au 5 septembre 2013 à Rabat.

À l'invitation du président Ali Bongo, le roi Mohammed VI a effectué une visite officielle au Gabon du 25 au 27 mars 2013, comme nous l'avons dit plus haut, sous le « sceau

³¹ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises*, carton accords et conventions, années 1974-2011.

³² Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, *Financement du chemin de fer Transgabonais* in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/44, carton n° 44, années 1975-1978.

de l'amitié profonde qui lie les deux chefs d'Etat et les deux peuples frères »³³. Sur le plan bilatéral, les deux dirigeants soulignent dans leur discours respectifs « des relations d'amitié et de fraternité »³⁴, mais aussi mettent en place les fondements des rapports bilatéraux entre les deux pays : « Les relations entre le royaume du Maroc et la république du Gabon puisent leur force et leur solidité dans le précieux legs façonné par mon regretté père, feu Sa Majesté le roi Hassan II et le feu président El hadj Omar Bongo Ondimba. »³⁵. Sur le plan régional et international, les deux dirigeants relèvent une vision commune dans les questions internationales, comme celle des crises au Mali, en Centrafrique ou en Syrie. Contrairement à Hassan II, qui ne s'était jamais rendu au Gabon, Mohammed VI est un parfait connaisseur du pays, où sa première visite remonte au 7 septembre 1977³⁶, alors qu'il était prince héritier âgé seulement de 13 ans. Les visites officielles au Gabon de Mohammed VI restent régulières. Durant la période allant de 2002 à 2006, on relève quatre (4) visites officielles. Soit une visite par an. Ces différentes visites sont ponctuées de séjours prolongés en terre gabonaise. Par ailleurs, ces fréquents séjours dépassent le cadre d'un séjour officiel d'un dirigeant à l'étranger. Le souverain alaouite dispose d'une résidence privée à la pointe Denis (cap situé en face de la capitale gabonaise), qui est un cadeau du président Omar Bongo à Mohammed VI. Pour le souverain alaouite, le Gabon constitue une zone stratégique de déploiement de la diplomatie économique du Maroc en direction de l'Afrique centrale : une porte d'entrée du royaume au sein du marché de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

La signature de treize (13) instruments juridiques (accord, protocole, mémorandum, convention) entre les deux pays constitue bien un record depuis l'établissement des relations diplomatiques. La conclusion de ces instruments s'est déroulée en deux phases : six (6) accords signés le 26 mars 2013 à Libreville en marge de la visite officielle du roi Mohammed VI, et sept (7) instruments juridiques le 5 septembre 2013 à Rabat durant la tenue de la VI^e grande commission mixte de coopération bilatérale maroco-gabonaise à Rabat, du 2

³³ Ambassade du Gabon au Maroc, *Communiqué conjoint de la visite officielle en République gabonaise de Sa Majesté Mohammed VI du 25 au 27 mars 2013*, carton accords et conventions, années 1974-2011.

³⁴ Ali Bongo Ondimba, *Allocution officielle lors du dîner officiel offert en honneur du roi Mohammed VI* in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 14.

³⁵ Mohammed VI, *Allocution officielle lors du dîner officiel offert en son honneur par Ali Bongo* in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 13.

³⁶ *L'Union*, n° 511, jeudi 8 septembre 1977, p. 1.

au 5 septembre 2013. La plus grande avancée de ces instruments juridiques est la signature d'un accord relatif à la suppression des visas pour les passeports ordinaires. Ce dernier accord institue ainsi la libre circulation des personnes entre les deux pays. Soulignons que le royaume du Maroc a conclu des accords sur la suppression des visas avec plusieurs États d'Afrique francophones « dits privilégiés ». La suppression des visas entre le Maroc et ces États subsahariens traduit l'existence d'excellentes relations entre ces États et le Maroc.

La tenue de la VI^e grande session de la commission mixte de coopération du 3 au 5 septembre 2013 à Rabat³⁷. La commission mixte de coopération bilatérale a pour objectifs entre autres, le suivi des relations bilatérales et le bilan de la coopération secteur par secteur. Ces différentes réunions se sont déroulées alternativement entre Rabat et Libreville. La première session a eu lieu du 14 au 18 avril 1980, la seconde, du 24 au 26 mars 1983 à Libreville, la troisième commission, du 25 au 27 avril 1984 à Rabat, la quatrième, du 11 au 13 mai 1992 à Libreville et la dernière, du 6 au 9 juin 2006 à Rabat. Toutefois, une toute première réunion des experts gabonais et marocains s'était déjà tenue du 11 au 16 avril 1975 à Libreville. La VI^e session de commission mixte était présidée par Saadi Dine El Otmani et Emmanuel Isoze Ngondet, ministres des Affaires étrangères respectivement du Maroc et du Gabon. Cinq (5) questions étaient à l'ordre du jour : coopération économique et commerciale (I) ; coopération sectorielle (II) ; coopération culturelle et scientifique (III) ; cadre juridique (IV) et suivi du partenariat (V)³⁸. Ces travaux avaient pour but de faire le bilan de la coopération entre les deux pays et d'entamer la négociation d'un accord portant création d'une grande commission mixte de coopération.

IV-) Problématique

Le Royaume du Maroc a tissé avec la République du Gabon des relations fortes³⁹. Les deux pays entretiennent des « relations exemplaires d'amitié et de coopération »⁴⁰. Le cadre

³⁷ Procès-verbal de la VI^e session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

³⁸ *Idem*.

³⁹ Mohammed Zakaria Abouddahab, « *Le redéploiement de la politique africaine du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 20, 2017, pp. 85-95.

juridique bilatéral est riche et actualisé, les deux partenaires continuent à multiplier et à créer de nouveaux accords, outre ceux fondés sur la diplomatie, la politique et l'économie. Les visites d'État sont d'une fréquence exceptionnelle. Les étudiants et les stagiaires gabonais poursuivent leurs études et leurs formations au Maroc. Le royaume alaouite a joué un rôle considérable dans le rapprochement du Gabon avec les pays arabes. Comme nous l'avons souligné, le Maroc a été un débouché diplomatique du Gabon auprès des pays arabes. Le choix du Maroc pour cette ouverture s'explique par les liens personnels tissés entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, les rapports privilégiés du Maroc avec certains pays arabes tels que l'Arabie saoudite, l'ancrage au camp occidental des deux pays, le partage en commun de la langue française, le soutien inconditionnel du Gabon à la thèse de la « marocanité du Sahara occidental », etc. Cet alignement inconditionnel du Gabon à la marocanité du Sahara occidental est le gage de relations diplomatiques privilégiées entre les deux pays. Pour le président Omar Bongo : « *En ce qui concerne la proclamation de l'indépendance, il ne saurait être question pour nous de considérer le Sahara comme une république [...]. Nous soutenons et nous soutiendrons quoi qu'il advienne le Maroc et la Mauritanie. Le Polisario, connais pas.* »⁴¹ En 1982, le président Omar Bongo avait refusé de se soumettre à la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) relative à l'adhésion de la RASD comme membre à part entière de l'organisation. Le Gabon s'était montré solidaire du Maroc en affirmant la marocanité du Sahara occidental. En 1984, lors de son retrait de l'OUA, le royaume a été soutenu par le Gabon. Ce dernier fait preuve d'un soutien « ferme et constant » au Royaume du Maroc auprès des organisations régionales et internationales. La partie marocaine, pour sa part, développe une coopération privilégiée avec le Gabon. Outre l'octroi des bourses aux étudiants gabonais⁴², le Maroc apporte son soutien aux projets de développement au Gabon (Transgabonais). Les entreprises marocaines se sont implantées dans le tissu économique gabonais. Ces entreprises se concentrent dans le secteur des services : le groupe Attijariwafa Bank (banque), Maroc Télécom (télécommunications), Managem (secteur minier), Saham (assurances), Ynna Holding (immobilier), Cema bois de l'Atlas, etc. Il existe également au Gabon plusieurs bureaux d'études marocains qui accompagnent les projets d'infrastructures. Le Royaume du Maroc déploie une diplomatie économique offensive en direction du Gabon depuis l'intronisation du roi Mohammed VI.

⁴⁰ Procès-verbal de la VI^e session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, *op cit.*

⁴¹ Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote 327QONT/43, carton n° 43, année 1976.

⁴² Le Gabon, la Guinée, le Sénégal et Zaïre concentrent le plus grand quota de bourses du gouvernement marocain en direction des pays d'Afrique subsaharienne, en tant qu'États privilégiés par le Maroc.

Sachant que les deux États entretiennent des liens diplomatiques privilégiés et historiques, la question principale est la suivante : dans quelle mesure peut-on affirmer que le Maroc a constitué un débouché diplomatique de la politique étrangère du Gabon auprès des pays arabes ? À la suite de cette réflexion, d'autres questions peuvent être étudiées : quels sont les fondements des relations diplomatiques entre les deux pays ? Quelles sont les retombées politiques, diplomatiques, économiques et sociales des relations diplomatiques entre les deux États ? Quels rôles jouent les relations personnelles entre chef d'État dans les rapports diplomatiques ?

V-) Hypothèses

L'ouverture diplomatique de la République du Gabon en direction du Royaume du Maroc s'inscrivait dans le cadre de la politique d'ouverture diplomatique dénommée « *politique de petits pas* ». Elle répondait à un triple objectif :

- L'élargissement de la carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord relatif aux recommandations de la première conférence des ambassadeurs de 1965⁴³.
- Le financement des infrastructures initiées par le truchement de la politique des grands travaux du président Omar Bongo des années 1970.
- L'accès aux différentes institutions financières islamiques internationales, notamment la Banque islamique de développement (BID), le Fonds de solidarité islamique (FSI), le Fonds arabe spécial pour l'Afrique (FASA), le Fonds arabe de développement économique et social (FADES).
- Le rapprochement diplomatique du Gabon avec les pays arabes. Pour faciliter celui-ci, le Gabon, a choisi le Maroc.

Le Gabon voulait également obtenir le concours des pays arabes pour la mise en place de sa politique industrielle. C'est dans cet ordre d'idée que le président Omar Bongo déclarait : « *Nous avons tous, à des degrés plus ou moins divers, des potentialités économiques, des sources de matières premières connues et non encore explorées. Au stade*

⁴³ Secrétariat général du conseil des ministres, *Procès analytique des travaux de la conférence des ambassadeurs*, Libreville du 21 au 27 juillet 1965, *op cit*.

actuel, la seule différence entre nous réside dans le fait que les uns ont découvert, exploité et transformé avantageusement en dollars leurs matières premières et que les autres ont besoin du concours de ces derniers pour découvrir, exploiter et convertir aussi demain en devises fortes leurs matières premières »⁴⁴. Par ces propos, le président souligne que le Gabon est potentiellement riche et qu'il lui reste à choisir de bons partenaires pour diversifier et développer son économie. Ainsi, les pays arabes cités plus haut pour leur niveau de développement apportent au Gabon leur expertise dans divers domaines et financent divers projets de développement.

L'analyse des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc passe avant tout par la prise en compte de la dimension des relations personnelles entre chefs d'État. Ces relations personnelles entre dirigeants explique la dimension privilégiée de la coopération marocogabonaise. À ces rapports personnels s'ajoutent des investissements directs marocains au Gabon. Dans son allocution sanctionnant la fin de sa visite officielle au Gabon, Mohammed VI soulignait les fondements des relations entre les deux pays : « *Les relations entre le royaume du Maroc et la République gabonaise puisent leur force et leur solidité dans le précieux legs façonné par mon regretté père, feu Sa Majesté le roi Hassan II et le feu président El Hadj Omar Bongo Ondimba [...]. Ces deux grands chefs d'État ont su façonner une relation d'exception fondée sur une amitié sincère, une solidarité profonde et une vision commune des questions stratégiques et des intérêts partagés* »⁴⁵. Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc ont pour socle l'amitié entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo. Le roi Hassan II et le président Omar Bongo ont développé les liens personnels qui outrepassent une relation traditionnelle entre dirigeants. Autour de ces liens personnels s'est greffée une coopération bilatérale privilégiée et active couvrant plusieurs secteurs d'activités. La conversion à la religion islamique du président Bongo, le 29 septembre 1973, et la multiplication des séjours officiels au Maroc du dirigeant gabonais ont facilité le rapprochement des deux pays.

Le Maroc a été le premier État d'Afrique du Nord à entretenir des relations diplomatiques avec le Gabon, le Maroc a mis à la disposition du Gabon son réseau diplomatique en vue de faciliter son rapprochement avec les pays arabes et les organisations islamiques. Le Gabon est ainsi devenu membre de plusieurs organisations à la suite de l'établissement de relations diplomatiques avec le Maroc (1972) : Organisation des pays

⁴⁴ Omar Bongo, « *Discours à la conférence afro-arabe* », tenu au Caire le 7 mars 1977.

⁴⁵ Mohammed VI, « *Allocution lors du dîner officiel offert en son honneur* » in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 12.

exportateurs de pétrole (1973), Organisation de la conférence islamique (1974), Banque islamique de développement(1981), etc. Les pays arabes ont apporté leur financement à divers projets au Gabon. L'Arabie Saoudite, allié privilégié du Maroc dans le monde arabe, a accordé deux prêts au Gabon en 1978 d'un montant de 4,7 milliards de FCFA pour la construction du *Transgabonais* et (7) milliards de FCFA en 1982 pour le projet d'école polytechnique de Masuku, dans le sud du Gabon⁴⁶.

VI-) Structuration du travail

Le présent travail s'articule autour de deux grandes parties. La première partie intitulée « *Le Maroc, débouché diplomatique du Gabon dans le monde arabe, 1972-1999* » est une réflexion sur l'action diplomatique du Royaume du Maroc en faveur de la République du Gabon auprès du monde arabe. De l'établissement des relations diplomatiques en 1972 à la mort du roi Hassan II en 1999, le rôle du Maroc a consisté principalement en la mise en relation du Gabon avec les pays arabes. Le royaume déploie son réseau diplomatique au service du Gabon, fait d'autant plus important que l'activité diplomatique du Maroc avec les pays arabes sous Hassan II est intense, et que l'influence de la monarchie alaouite est non négligeable auprès de ces pays. Cette période se caractérise par des relations diplomatiques surpolitisées : l'épineuse question du Sahara, la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique, les interventions militaires directes et indirectes maroco-gabonaises en Afrique subsaharienne, etc. Le Gabon et le Maroc ont des visions identiques sur plusieurs questions africaines et internationales. Autour de trois (3) chapitres, il s'agira tout d'abord de s'interroger sur les fondements de ces relations diplomatiques (I), avant de présenter le rôle du Maroc dans la politique extérieure du Gabon (II) et, enfin, le Maroc au sein de la *oumma islamiya* (III).

La deuxième partie, intitulée « *L'affermissement des relations économiques, 1999-2013* » est une analyse de la nouvelle dimension économique des relations maroco-gabonaises. Depuis son accession au trône alaouite en 1999, le roi Mohammed VI mène en effet, une offensive diplomatico-économique en direction de l'Afrique subsaharienne. Les investissements directs marocains au Gabon depuis son intronisation sont en forte hausse, les

⁴⁶ Pierre Dabezies, ambassadeur de France au Gabon, « *Gabon : islam, pays arabes et Israël* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n° 50, années 1973-1983.

échanges commerciaux en légère augmentation, etc. À la différence de son devancier, le roi Mohammed VI multiplie les séjours officiels au Gabon. La deuxième partie du travail est composée également de trois (3) chapitres : Les relations diplomatiques surpolitisées (I), les acteurs (II) et les retombées de la coopération maroco-gabonaise (III).

VII-) La Méthodologie et les moyens documentaires

L'étude a été menée principalement à partir des archives françaises, gabonaises et marocaines. L'histoire étant la connaissance par documents⁴⁷, nous avons mis un accent particulier sur les documents de première main : « *Il faut écrire l'histoire d'après les sources et non en recopiant les écrits des historiens modernes* ». ⁴⁸Ainsi, nous avons débuté la quête des sources écrites par la documentation française des archives diplomatiques de la Courneuve. À l'issue de la consultation de ces archives et de la revue de la littérature, nous avons effectué deux (2) missions de terrain. D'abord au Gabon, du 13 juillet au 9 septembre 2018, et ensuite, au Maroc, du 12 mars au 7 mai 2019. Ces différents séjours de recherche ont été d'un apport considérable pour la compilation et la confrontation de nos données archivistiques. Le travail de terrain avait également pour but de réaliser des entretiens sur place.

Dans cette étude, nous avons eu recours à l'école réaliste des relations internationales. Le paradigme réaliste place l'action des États-nations organisés territorialement au cœur des relations internationales⁴⁹ : autrement dit, l'État est l'acteur principal des relations internationales. C'est dans cette logique que Marcel Merle note : « *C'est l'État, flanqué de ses agents, qui demeure l'acteur central, et c'est autour de la stratégie qu'il déploie que s'ordonnent les fils conducteurs de la politique internationale* »⁵⁰. Le concept d'État acteur principal des relations internationales nous a permis de faire une étude centrée autour de l'action de l'État sans prendre en compte d'autres acteurs des relations internationales comme les organisations non gouvernementales, les firmes multinationales ou autres. Ce paradigme affirme également la notion de l'intérêt national comme fondement de la politique internationale. Dans cette conception réaliste, la diplomatie est un instrument de la politique

⁴⁷ Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, 1996, p. 15.

⁴⁸ Léon Halkin, *Initiation à la critique historique*, Paris, Arman Colin, 1973, p. 69.

⁴⁹ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Sciences Po les presses, 5^e édition, 2015, pp. 124-125.

⁵⁰ Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz 3^e édition, 1982, p. 299.

étrangère : « l'art de faire avancer les intérêts nationaux »⁵¹ par l'échange continu d'informations entre les peuples et les nations. Dans l'analyse des différentes politiques étrangères des chefs d'État gabonais et marocains, nous avons choisi la théorie structurelle de la politique étrangère. Nous aurions pu choisir les théories décisionnelles, pluralistes, culturelles, etc. Mais nous pensons que c'est l'approche structurelle de la politique étrangère qui répond à nos préoccupations. Ce paradigme étudie la politique extérieure à partir des facteurs exogènes et endogènes. L'analyse des rapports maroco-gabonais passe également par une prise en compte de l'influence de la France dans la politique étrangère de ces États et des différents réseaux de la nébuleuse Françafrique⁵². En ce qui concerne l'analyse de la gestion de la politique étrangère des deux pays, nous avons eu recours à la notion de l'État néopatrimonial en Afrique noire développé par Jean-François Médard⁵³ et Jean-François Bayart⁵⁴. Cette approche est partagée par Eustache Mandjouhou Yolla⁵⁵, lorsqu'il s'interroge sur la politique étrangère du Gabon ou la diplomatie privée du président Omar Bongo. Pour Patrice Moundouga Mouity⁵⁶, le « système Bongo » s'apparente à une société de cour, un régime réticulaire fait de réseaux personnels et informels. Au Maroc, le roi est le maître de la politique étrangère : « À tout instant, la moindre chose vous rappelle qu'au Maroc le roi est au centre de tout, par tempérament tout autant que constitutionnellement »⁵⁷. Dans son analyse de la politique étrangère du Maroc sous Hassan II, Rachid El Houdaigui⁵⁸ souligne le rôle crucial du roi Hassan II dans le processus décisionnel de la politique étrangère.

⁵¹ Marie Claude Smout *et alli*, *op. cit.*, p. 139.

⁵² Au sujet des réseaux de la Françafrique voir l'étude de Jean François Obiang, *France-Gabon : pratiques clientélares et logiques d'État dans les relations franco-africaines*, Paris, Karthala, 2007, 392 p.

⁵³ Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanisme et crise*, Paris Karthala, 1991, 405 p.

⁵⁴ Jean-François Bayart, *l'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard 2^e édition, 2006, 439 p.

⁵⁵ Eustache Mandjouhou Yolla, 2003, *op. cit.*

⁵⁶ Patrice Moundouga Mouity, *La Société gabonaise de cour*, Paris, L'Harmattan, 2010, 180 p.

⁵⁷ Jacques Morizet, ambassadeur de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049/SUP7, carton n°7, années 1982-1989.

⁵⁸ Rachid El Houdaigui, *La Politique étrangère sous le règne de Hassan II : acteurs, enjeux et processus décisionnels*, Paris, L'Harmattan, 2011, 306 p.

1.) Les archives diplomatiques françaises

Les archives diplomatiques ou les archives du ministère français en charge des Affaires étrangères situées à la Courneuve et à Nantes conservent des sources diplomatiques depuis 1680⁵⁹. Ces archives diplomatiques d'une qualité exceptionnelle conservent une documentation conséquente sur le Gabon et le Maroc après les indépendances. Sous la tutelle du ministère français des Affaires étrangères, le Centre de documentation de la Courneuve regorge une documentation thématique sur les États, concernant la politique intérieure, les questions religieuses, les affaires militaires, la presse et information, la politique étrangère, etc. Cette documentation émane des différents ambassades et postes consulaires de la France à l'étranger. Nous avons exploité une vingtaine de cartons de la section Gabon portant la cote 327 QONT, soit près de cinq cents (500) documents. À la différence de la section Gabon, celle du Maroc comporte deux cotes 0049 SUP et 2045 INVA. Nous avons consulté cinq cent vingt-six (526) documents de cette section. Le Centre d'archives diplomatiques de la Courneuve a été d'un apport considérable permettant de saisir non seulement les relations maroco-gabonaise, mais également, la politique internationale de ces deux États à partir des sources archivistiques françaises. Outre les archives diplomatiques françaises, nous avons aussi exploité les archives de la presse écrite française et internationale. La bibliothèque publique d'information du centre Pompidou de Paris conserve les archives de la presse écrite internationale. L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a été d'un apport considérable. Nous avons eu recours à ses anciens numéros, depuis le numéro 574 du 8 janvier 1972 au numéro 2719 du 17 au 23 février 2013. Dans ces différents numéros d'archives, plusieurs thématiques sont abordées : le Sahara occidental, les interventions marocaines au Shaba, les entretiens exclusifs du président Omar Bongo, l'Affaire de Cotonou, etc. Les autres journaux ont été également consultés, pour ne pas citer : *Le Monde diplomatique*, *le Monde*, *Libération*, *le Nouvel Observateur*, etc. Cette revue de la presse écrite avait pour objectif d'éclairer la dimension des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. À la lumière de la presse, il ressort des relations particulières⁶⁰ et privilégiées entre les deux pays.

⁵⁹ Una Bergmane, « *La consultation des archives des Affaires étrangères : le cas français et américain* » in Guillaume Devin (dir.), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences po les presses, 2016, p. 166.

⁶⁰ Samy Ghorbal, « *Partenaires particuliers* » in *Jeune Afrique*, n° 2378 du 6 au 12 août 2006, p. 50.

2.) Le séjour de recherche au Gabon

Le séjour de recherche au Gabon s'est inscrit dans le cadre de la quête active de la documentation après deux années de revue de la littérature et de consultation des archives diplomatiques en France. Nous avons réalisé ce projet dans l'objectif de confronter nos sources, d'une part, mais aussi d'avoir une lecture des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc à partir des acteurs gabonais. Le travail de terrain au Gabon s'est déroulé de la période allant du 13 juillet au 9 septembre 2018. Nos investigations ont été menées en deux phases : la quête des sources écrites et les entretiens oraux.

La première partie, intitulée *La quête des sources écrites*, s'est échelonnée de la période allant du 13 juillet au 26 août 2018. Cette étape a été consacrée aux recherches des documents écrits dans différents centres du Gabon. Citons les archives nationales, le centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, la documentation du quotidien national *L'Union*, la bibliothèque de l'Université Omar Bongo, la représentation diplomatique du Maroc au Gabon, ou encore les différentes entreprises marocaines implantées dans le tissu économique gabonais.

La deuxième partie, intitulée *Entretiens oraux récents*, a été consacrée aux entretiens, la méthode retenue étant les entretiens semi-directifs. De nombreux acteurs des relations diplomatiques entre des deux pays ont été interrogés, du ministre plénipotentiaire au citoyen lambda du Gabon, en passant par des hommes d'affaires, dans le but d'une approche globale de la question. Cette partie s'est déroulée du 26 août au 9 septembre 2018.

2.1) Les sources écrites

Le travail de terrain au Gabon a débuté par la consultation des archives nationales. Nous avons fait une rétrospective de la période précédant l'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. De cette revue archivistique, il ressort des relations amicales entre les deux pays, comme en témoigne le soutien du Gabon à la candidature du

Maroc au conseil d'administration du programme des Nations unies pour le développement⁶¹. Les archives nationales du Gabon abritent une documentation assez riche, en dépit d'un état de conservation dégradé. Nous avons exploité une dizaine de cartons traitant principalement de la coopération arabo-africaine et des différents discours du président Bongo⁶²: procès-verbal de la conférence ministérielle arabo-africaine⁶³, charte de la coopération économique afro-arabe⁶⁴, projet de déclaration politique de la coopération arabo-africaine⁶⁵, etc. Les archives nationales comprennent aussi une documentation très nombreuse de la presse gabonaise. La revue des différents journaux a permis de faire une analyse des relations maroco-gabonaise à partir de la presse gabonaise.

Le centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon a été créé dans l'objectif de conserver les archives diplomatiques issues des différents postes du Gabon à l'extérieur. Cette documentation, bien qu'étant mal conservée (absence de numérotation de cartons, cotes, etc.), regorge les sources de première main indispensables pour notre recherche. Dans ce centre de documentation spécialisée, nous avons exploité trois cent soixante-huit (368) documents de toute nature : les protocoles d'accord, les points de coopération, le cadre juridique bilatéral commenté, le procès-verbal des travaux de la 4^e commission mixte de coopération maroco-gabonaise tenue à Libreville du 11 au 13 mai 1992, les différentes correspondances des ambassadeurs gabonais en poste au Maroc à leur ministre de tutelle et au président de la république, le point de la coopération culturelle entre le Gabon et le Maroc, le procès-verbal de la réunion préparatoire à la mission interministérielle sur la coopération Gabon-Maroc, etc.

⁶¹ Archives nationales du Gabon, *candidature du Maroc au conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement*, carton n° 2998, année 1968.

⁶² Albert Bernard Bongo, *Allocution prononcée à la conférence des non-alignés le 8 septembre 1973 à Alger*, Archives nationales du Gabon, carton n° 4047, année 1973.

⁶³ Conférence ministérielle conjointe arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.

⁶⁴ Charte de la coopération économique afro-arabe, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.

⁶⁵ Projet de déclaration politique de la coopération arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.

En ce qui concerne le cadre juridique de coopération, il est diversifié et très riche en accords de coopération reliant le Gabon au Maroc⁶⁶. La coopération culturelle entre les deux pays est donc très avancée. De nombreux étudiants et stagiaires gabonais poursuivent leurs études au Maroc. En dépit de la mise en place d'une politique de quotas dans l'enseignement supérieur au Maroc, le nombre d'étudiants en provenance du Gabon est en hausse. De cinquante (50) places réservés aux étudiants gabonais dans l'enseignement public marocain en 1997, le quota est passé à cent (100) étudiants en 1999. L'analyse des différents documents du centre de documentation du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères traduit l'existence d'une coopération bilatérale privilégiée.

L'Union, quotidien d'informations générales, est le quotidien gabonais le plus lu. Hebdomadaire à sa création en 1974, il est de nos jours un quotidien. Nous avons eu recours au service de documentation de ce journal afin d'analyser à partir de la presse nationale gabonaise les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc, après avoir consulté au centre Pompidou de Paris la presse internationale. Notre méthode d'investigation a été la suivante : établissement au préalable d'une liste chronologique des différentes visites d'État entre les personnalités marocaines et gabonaises en mettant un accent particulier sur les multiples séjours des présidents Omar Bongo et Ali Bongo au Royaume alaouite, mais également sur les séjours prolongés au Gabon du roi Mohammed VI. Nous avons exploité une centaine d'articles de presse du quotidien *L'Union* traitant de la coopération entre le Gabon et le Maroc. De manière globale, les titres en exergue à chaque visite officielle sont les suivants : *le Maroc, un allié stratégique ; une coopération exemplaire*⁶⁷ ; *des relations diplomatiques excellentes*⁶⁸ ; *de bons comptes entre grands amis*, etc. Il ne faut cependant pas oublier le contrôle et le « musèlement » de ce quotidien par le pouvoir en place. L'intérêt additionnel de ces différentes coupures de presse réside dans les entretiens du quotidien avec les ambassadeurs, les discours des chefs d'État et les communiqués marquant la fin des visites.

⁶⁶ Toutefois, différents accords n'ont pas été ratifiés après plusieurs années de signature, et d'autres semblent être ignorés par le service affaires juridique du ministère en charge des Affaires étrangères, c'est le cas du premier accord commercial signé entre le Gabon le Maroc, le 18 octobre 1972.

⁶⁷ *L'Union*, « *Maroc-Gabon : une coopération exemplaire* », jeudi 24 janvier 1980, p. 4.

⁶⁸ Ondouba Ntsibah, « *D'excellentes relations diplomatiques* » in *L'Union*, mercredi 2 juin 1999, p. 3.

2.2) Les entretiens oraux récents

Nous avons exploité la partie des sources orales que nous nommons « *les témoignages oraux récents* ». La méthode utilisée lors de nos entretiens était l'entretien semi-directif avec un questionnaire thématique contenu dans un guide d'entretien. Cette technique, tout étant centrée sur le sujet interrogé, nous a permis de garantir l'étude de l'ensemble de nos questions. Cette technique permet à l'enquêté de répondre à sa guise, mais non de répondre à n'importe quelle question, et il appartient à l'enquêteur de le ramener au sujet et aux objectifs de l'entretien, comme le souligne Madeleine Grawitz⁶⁹. La procédure de nos différents entretiens était la suivante : identification des interlocuteurs⁷⁰, la définition des objectifs de l'entretien, la prise de contact avec les interlocuteurs et le déroulement de l'entretien.

Les sources orales ont été d'un apport considérable pour combler le déficit archivistique et la non-communication de certaines archives confidentielles. Au Gabon, le président Omar Bongo a développé une diplomatie personnelle. Dans cette optique, plusieurs consignes et orientations étaient prodiguées durant l'audience à la présidence de la république, comme le précise l'ancien ambassadeur du Gabon au Maroc, Paul Bunduku-Latha : « *Ce qui compte, c'est l'audience à la présidence de la république et non la lettre de mission, qui présente un caractère plus général* »⁷¹. Nous avons réalisé durant le séjour de recherche au Gabon une dizaine d'entretiens avec des diplomates et des membres du conseil supérieur des Affaires islamiques principalement. De retour en France, nous avons réalisé également un

⁶⁹ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 9^e édition, 1993, p. 573.

⁷⁰ Delphine Alles *et al.* « *L'entretien en relations internationales* » in Guillaume Devin (dir.), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences po les presses, 2016, p. 166.

⁷¹ Paul Bunduku-Latha, ancien ambassadeur du Gabon au Maroc de 1989 à 1993. Né le 23 avril 1952 à Mafoungui dans le sud du Gabon, il est titulaire d'un doctorat de politique et droit du développement (1982) à l'université de Poitiers. Outre sa fonction de chef de mission diplomatique du Gabon au Maroc, le diplomate gabonais a dirigé d'autres missions diplomatiques en qualité d'ambassadeur, aux États-Unis d'Amérique ayant pour juridiction le Mexique (1993-2001), en République fédérale d'Allemagne (2001-2006) et comme ambassadeur itinérant au ministère des Affaires étrangères du Gabon (2006-2008). Après ses fonctions de chef de missions diplomatiques, il occupa des fonctions ministérielles en qualité de ministre délégué auprès du vice-premier ministre, ministre de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (du 14 janvier au 16 octobre 2009), ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (2009-2011), ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères (2011-2012). Entretien réalisé le 1^{er} septembre 2018 à Libreville.

entretien à Poitiers avec Megne Mbot⁷², premier ambassadeur du Maroc au Gabon de 1972 à 1973. Les entretiens avec les anciens diplomates gabonais en poste au Maroc et dans le monde arabe ont permis de faire une analyse critique du rôle du Maroc dans la politique étrangère du Gabon au sein du monde arabe. Il en ressort une action diplomatique active du Maroc en faveur du Gabon auprès des pays arabes. Les diplomates soulignent la forte dimension des relations personnelles entre dirigeants dans la coopération maroco-gabonaise.

Au terme des entretiens avec les membres du conseil des affaires islamique du Gabon, il apparaît une prééminence de l'islam sunnite de rite malékite. Cette orientation doctrinaire est influencée par l'apport du Maroc à l'islam au Gabon : la formation et le financement de la formation des imams et prédicateurs gabonais au Maroc⁷³, la construction de la mosquée Hassan II inaugurée le vendredi 11 février 1983, etc. Pour le roi Hassan II : « *Le Maroc se considère comme investi de la mission de préservation et de la diffusion de la religion musulmane par le biais des universités, des mosquées, des oulémas et des professeurs* »⁷⁴. Le Maroc cherche à étendre au Gabon et en Afrique subsaharienne « une culture du juste milieu et de la modération » pour lutter contre les courants rigoristes de l'islam.

3.) Séjour de recherche au Maroc

Le travail de terrain au Maroc a été le deuxième séjour de recherche, après le premier effectué au Gabon. Ce séjour de recherche au royaume alaouite avait deux objectifs principaux : la quête active des sources de première main et la confrontation des données archivistiques françaises, gabonaises et marocaines. Il s'est déroulé du 12 mars au 7 mai 2019. La méthode de recherche a consisté à repérer au préalable les différents centres de documentation et d'archives et, ensuite, à envoyer des lettres de demande de consultation et à établir un calendrier de consultation des différents centres de documentation en fonction de la date

⁷² Entretien avec l'auteur, né en 1930, il occupa plusieurs fonctions au sein de l'administration gabonaise : secrétaire d'administration (1960), attaché d'administration (1963), sous-préfet (1964-1965), directeur adjoint des finances (1965), député de Minvoul (1967). À partir de 1972, il entama une riche carrière diplomatique qui le conduisit au Maroc, en Centrafrique (ayant pour juridiction le Tchad et le Soudan), en Corée du Sud, en Arabie saoudite et au Liban. Entretien réalisé le 3 octobre 2018 à Poitiers (France).

⁷³ La partie marocaine prend en charge la bourse et le logement.

⁷⁴ Hassan II, Conférence de presse à Taëf, 9 février 1980 in *Discours et interventions du Roi Hassan II*, 1982-1983, p. 166.

d'arrivée des réponses. Dans l'ensemble, nos demandes de consultation des archives ont eu un écho favorable en dépit, des délais des réponses très tardives.

3.1) Sources écrites

La première partie, intitulée *Sources écrites et bibliographie*, s'est échelonnée de la période allant du 12 mars au 21 avril 2019. Cette étape a été consacrée aux recherches des documents écrits dans différents centres de documentation tels que l'Institut des études africaines de Rabat, l'Office des changes, l'ambassade du Gabon au Maroc, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI), l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), la direction des études et des prévisions financières du ministère de l'Économie du Maroc, etc. Cette étape était également consacrée à la prise de contact avec les différents acteurs pour les entretiens semi-directifs.

Nous avons débuté nos recherches par l'Institut des études africaines de Rabat. Le but était d'avoir une grille de lecture des relations diplomatiques entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne à partir de travaux d'universitaires marocains. Une attention particulière a été portée aux différentes publications des actes des colloques et des séminaires organisés par l'institut. Parmi de nombreux articles consultés, citons entre autres : « L'analyse du potentiel et des handicaps de la diplomatie économique du Maroc en direction de l'Afrique subsaharienne », de Fatima Zohra Azizi⁷⁵. Dans cette étude, l'auteure présente le marché africain comme une terre privilégiée pour les investissements des opérateurs économiques marocains. Elle souligne l'importance du volet économique dans la coopération du Maroc avec l'Afrique. Puis elle présente les atouts de la diplomatie économique du Maroc, à savoir : la position géographique du pays, les liens personnels ou informels, les actions du soft power, etc. Cette nouvelle dimension de la diplomatie économique du Maroc est impulsé par Mohammed VI : « Dès son accession au trône, le roi Mohamed VI annonçait l'annulation de la dette africaine à l'égard du Maroc et l'ouverture des frontières du Royaume aux produits d'exportation de ces pays, indiquant par là-même qu'une nouvelle page s'ouvrait dans les relations entre le Royaume et les pays du sud du Sahara »⁷⁶. Outre l'annulation de la dette, le souverain alaouite encouragea fortement les investisseurs du royaume à conquérir le marché

⁷⁵ Fatima Zohra Azizi, 2017, *op. cit.*

⁷⁶ *Idem.*

africain⁷⁷. Un autre auteur, Mohammed Zakaria Abouddahab⁷⁸, souligne les liens solides entre le Gabon et le Maroc. Le royaume a tissé des relations fortes avec le Gabon. La particularité de ces relations tient à de multiples facteurs tant historiques que politiques, culturels ou géopolitiques. Sur le plan des échanges commerciaux avec le Maroc, Abdallah Saaf⁷⁹ souligne quant à lui, la place importante du Gabon. Le pays apparaît comme l'un des principaux fournisseurs africains du Maroc. La compilation de ces différents travaux permet de mettre en lumière l'existence des relations actives et privilégiées entre les deux pays.

L'office des changes du Royaume du Maroc a été créé en 1944 et réorganisé par Dahir le 22 janvier 1958⁸⁰. Il a pour mission, entre autres, la mise en œuvre des orientations du gouvernement en matière de change, l'établissement des statistiques des échanges extérieurs, l'octroi des agréments de change manuel, etc. Il établit et publie la balance des paiements, la balance commerciale et la position financière extérieure globale⁸¹. Suite à notre demande de consultation des archives, l'office de change nous a fourni une documentation riche et variée : la balance commerciale entre le Gabon et le Maroc de 1998 à 2013, la balance commerciale entre le Maroc et la région de la CEMAC de 2010 à 2013, les investissements directs marocains à destination des pays de la CEMAC, etc.

Le service d'archives de l'ambassade du Gabon au Maroc dispose d'une documentation assez conséquente. Toutefois, la conservation et la classification de ces archives constituent un problème. Nous avons exploité près de trois cents (300) documents : les fiches sur les relations économiques, les échanges commerciaux de 1977 à 1984, la synthèse de la coopération bilatérale entre les deux États, le cadre juridique de coopération

⁷⁷ Mohammed Jebbour, « *La Dynamique des investissements en Afrique : état des lieux et perspectives* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques* », Rabat, Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 20, 2017, pp. 97-129.

⁷⁸ Mohammed Zakaria Abouddahab, « *le redéploiement de la politique africaine du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 20, 2017, pp. 85-95.

⁷⁹ Abdallah Saaf, « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, pp. 87-97.

⁸⁰ Office des changes du royaume du Maroc, <https://www.oc.gov.ma/fr/nous-connaître/statut-et-missions>, consulté le 11 mai 2019.

⁸¹ *Idem*.

bilatérale de 1974 à 2011, les différents points de coopération, la fiche sur l'environnement politico-économique du Maroc, etc. De cette documentation abondante, il ressort une forte intense activité diplomatique entre le Gabon et le Maroc. Sur le plan politique, les deux États partagent des visions communes sur certaines questions africaines et internationales, à l'exemple de la difficile question du Sahara occidental, pour laquelle le soutien du Gabon est « constant et ferme ». Sur le plan commercial, les échanges entre les deux pays sont en augmentation depuis 1977.

La division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère marocain en charge des Affaires étrangères nous a fourni une documentation riche composée essentiellement du cadre juridique de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc de 1972 à 2013, le procès-verbal de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays datant du 10 juillet 1972, les procès-verbaux de toutes les commissions mixtes, les différents communiqués des visites officielles du roi Mohammed VI au Gabon, etc. Ces différents documents sont d'un apport très considérable, permettant ainsi d'évaluer l'étendue de la coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc. Le cadre juridique de coopération bilatérale entre les deux pays est très important. Il est composé de soixante-quatre (64) instruments juridiques mis en place durant la période allant de 1972 à 2013. Toutefois, dix-huit (18) des accords signés avec le Gabon ne sont pas entrés en vigueur au Maroc.

Depuis son retrait de l'OUA, le Maroc intensifie sa présence en Afrique par la diplomatie bilatérale. Pour concrétiser cette forme de diplomatie, l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) a été créée en 1986⁸². Elle est l'instrument de la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud. L'agence a pour rôle, entre autres, de former des cadres africains dans des établissements universitaires marocains en leur octroyant des bourses d'étude, de négocier le quota des places susceptibles d'être accordées par les établissements de formation au profit des étudiants étrangers, d'examiner les conditions d'accès ainsi que les modalités d'inscription et les dates d'arrivées des candidats, etc. Le Gabon est considéré comme un État privilégié par le royaume du Maroc. Il fait partie des États africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée) auxquels le Maroc accorde le plus de bourses étudiantes. Depuis la

⁸² Dereje Gebreab Tilahun, « *Le rôle de l'Agence marocaine de coopération internationale dans la diplomatie marocaine envers les pays d'Afrique subsaharien* », mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, École nationale d'administration de Rabat, 2009, p. 2.

création de l'AMCI en 1986, le nombre des boursiers du gouvernement marocain en provenance du Gabon est fixé à un quota annuel de 60 étudiants boursiers. Ce quota est accordé aux États subsahariens dits « privilégiés » par le Royaume du Maroc.

3.2) Les entretiens oraux récents

La deuxième partie de notre séjour de recherche au Maroc a été consacrée aux entretiens. Comme évoqué plus haut, la méthode utilisée était l'entretien semi-directif avec un questionnaire thématique contenu dans un guide d'entretien. Nous avons échangé avec des diplomates gabonais en poste au Maroc, des chercheurs marocains, des étudiants gabonais au Maroc, etc. Nous avons réalisé dix (10) entretiens. Le résumé synoptique de ces différents échanges permet de comprendre la dimension privilégiée des relations maroco-gabonaises. Les deux pays ont une vision commune sur plusieurs questions africaines. Les relations diplomatiques sont excellentes. Selon Barthélémy Leboussi, « *elles ne souffrent d'aucun nuage* »⁸³. Si les relations étatiques demeurent privilégiées, les étudiants gabonais au Maroc soulignent les problèmes d'intégration au sein de la société marocaine, d'une part, et la centralité des relations maroco-gabonaises autour des chefs d'État, d'autre part⁸⁴.

VIII-) Difficultés rencontrées

De prime abord, il faut souligner que notre étude a été menée sans difficultés majeures. Nous avons exploité une documentation riche, de toute nature, permettant un traitement de notre objet d'étude et de trouver les réponses à nos différentes questions. Toutefois, la recherche en sciences sociales peut causer des difficultés qui peuvent entraver le bon déroulement de la recherche. Nos difficultés peuvent être regroupées en cinq (5) catégories principalement : la nature du sujet traité, la crainte des entretiens par les diplomates, la mauvaise conservation des archives, les refus de communication de l'ambassade du Maroc au Gabon et l'environnement de recherche au Gabon.

D'abord, la nature du sujet traité relevé du domaine du secret. La rétention d'informations et le secret demeurent une règle dans la pratique diplomatique de plusieurs pays. La communication des informations demeurent limitée. Au Gabon, nous avons été confrontés au

⁸³ Barthélémy Leboussi, premier conseiller de l'ambassade du Gabon au Maroc. Entretien réalisé le 24 avril 2020 à Rabat.

⁸⁴ Majolaine Moussavou, étudiant gabonais au Maroc. Entretien le 3 mai 2019 à Rabat.

problème de la conservation des archives. Le centre de documentation du ministère des Affaires étrangères regorge une documentation assez importante. Cependant, les documents sont rangés sans codification ni thématique. Le chercheur se retrouve dans un véritable labyrinthe.

On ajoutera à ces difficultés, les différents courriers adressés à l'ambassade du Maroc au Gabon et restés sans réponse. La mission diplomatique permanente du Maroc au Gabon n'a pas répondu à nos différentes sollicitations de quête de documents et d'entretiens. Dans le cadre de notre travail de terrain au Gabon, nous avons adressé deux (2) lettres de demande d'entretien sans aucune réponse des services de l'ambassade du Maroc au Gabon. L'accès à cette mission diplomatique est restreint. En effet, depuis la manifestation des membres de l'opposition gabonaise devant cette ambassade en 2016, l'accès à cet édifice demeure très contrôlé. Les manifestants accusaient le roi du Mohammed VI de soutien indéfectible à « la réélection controversée » du président Ali Bongo. Le dépôt de courrier se fait désormais auprès de l'agent de sécurité et ce, devant le portail de l'ambassade.

L'environnement pour la recherche scientifique au Gabon n'est pas toujours favorable : le jeune chercheur rencontre plusieurs pesanteurs administratives qui entravent ses investigations. Parmi les nombreux obstacles nous avons rencontrés, les lourdeurs administratives. Une consultation d'archive diplomatique est subordonnée à la formulation d'une demande et à l'accord préalable du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Les délais de réponse sont très longs. Outre les archives diplomatiques, les archives de la presse publique, notamment celles du quotidien *L'Union*, sont soumises à cette même démarche d'accord préalable.

Enfin, la crainte des entretiens manifestés par les diplomates. Les relations personnelles sont très étroites entre dirigeants gabonais et marocains, comme nous l'avons évoqué plus haut. Les ambassadeurs gabonais, même à la retraite, demeurent méfiants au sujet des entretiens avec des chercheurs. Certains ont jugé le sujet très sensible.

Première partie :
**Le Maroc, débouché
diplomatique du
Gabon dans le monde
arabe, 1972-1999.**

L'année 1972 correspond à l'établissement des relations diplomatiques entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. L'année 1999, quant à elle, correspond au décès du souverain marocain Hassan II. Cette période est caractérisée par la prééminence des liens personnels noués entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo. De cette amitié découle le caractère exceptionnel des rapports bilatéraux contractés entre le Gabon et le Maroc. Le nouvel ami du Gabon lui sert d'intercesseur auprès des États arabes comme le souligne Megne Mbot, premier ambassadeur du Gabon au Maroc lorsqu'il dit : « *Hassan nous a liés aux Arabes* »⁸⁵. Ce rapprochement du Gabon avec les États arabes s'inscrit dans le cadre de la politique « des petits-pas » conçue par le chef d'État gabonais dans l'optique de sortir le pays de la politique isolationniste de son devancier, Léon Mba. Cette ouverture diplomatique vise aussi la recherche de sources de financement de la politique de « grands travaux » initié par Omar Bongo, notamment la construction du Transgabonais, ligne de chemin fer reliant Owendo à Franceville. Projet que le Fond monétaire international(FMI) et la Banque mondiale ont refusé de financer car jugés par leurs experts « très onéreux et non-rentable ». Le Gabon sollicite le concours d'autres bailleurs de fonds internationaux. Dans le viseur des dirigeants gabonais, les monarchies pétrolières du Golfe.

C'est l'époque où le Royaume du Maroc mène une offensive diplomatique pour le retour du Sahara occidental à « la mère patrie »⁸⁶, selon la formule officielle. La question du Sahara occidental est la pierre de touche de son action internationale⁸⁷. La diplomatie du Maroc serait étroitement liée avec l'affaire du Sahara⁸⁸. Dans cette quête des soutiens

⁸⁵ Entretien réalisé, le 03 octobre 2018 à Poitiers avec Megne Mbo, premier ambassadeur du Gabon près le royaume du Maroc de 1972 à 1973, *op cit*.

⁸⁶ Mémoire présenté par le royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice au sujet du Sahara occidental, *op cit*.

⁸⁷ Youssef Ait Akdim « *RASD comme neige au soleil* » in Jeune Afrique n°2719, du 17 au 23 février 2013, p.18.

⁸⁸ Dereje Gebreab Tilahun in « *Le rôle de l'Agence marocaine de coopération internationale dans la diplomatie marocaine envers les pays d'Afrique subsaharien* », mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, Ecole nationale d'administration de Rabat, 2009, 78p.

internationaux à la thèse de la « marocanité du Sahara occidental »⁸⁹, le Gabon apporte un « soutien inconditionnel ».⁹⁰ Cela se traduit par une constance des votes contre les résolutions défavorables au Royaume du Maroc au sein des institutions régionales et internationales, la non-reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), la participation d'un détachement des militaires gabonais à la Marche verte, une fin de non-recevoir à la délégation du Polisario lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine(OUA) tenu à Libreville du 2 au 7 juillet 1977, etc. Ce soutien « sans faille » du Gabon est gage des rapports diplomatiques privilégiés avec le Maroc, eu égard à la place cruciale de cette épineuse question dans la politique internationale du royaume alaouite.

L'intérêt de cette première partie vise à présenter la trame de fond, « les forces profondes », les fondements des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Elle a pour objectif de démontrer que le Maroc a servi d'axe démultiplicateur de la politique arabo-islamique du Gabon. Ce rôle de débouché diplomatique du Maroc entre le Gabon et les États arabes trouve ses fondements dans les liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo, mais également le soutien apporté à la marocanité du Sahara occidental ainsi que le caractère privilégié auxquels sont venus se greffer d'autres facteurs.

La question reste tout de même posée de savoir dans quelle mesure peut-on affirmer que le Maroc a servi d'axe démultiplicateur de la politique arabo-islamique du Gabon. À cette question centrale viennent s'ajouter d'autres questions qui portent notamment sur les fondements des relations diplomatiques entre les deux pays, le rôle joué par les liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo.

Le Maroc a facilité l'ouverture diplomatique du Gabon avec les pays arabes. Premier État d'Afrique du Nord, à entretenir des relations diplomatiques avec le Gabon, le Royaume du Maroc a mis au service du Gabon, sa diplomatie dans le but de rapprocher avec les pays arabes, particulièrement la monarchie saoudienne, dont les relations diplomatiques sont privilégiées avec la monarchie marocaine. Ce rapprochement s'est traduit par l'adhésion du pays comme membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 1973. Le Gabon devient également membre des institutions islamiques suivantes : l'Organisation de la conférence islamique (OCI) en 1974 et la Banque islamique de développement (BID) en

⁸⁹ *Idem.*

⁹⁰ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé accords et conventions, années 1974-2011.

1981. Les pays arabes apportent les financements à la politique de « grands travaux » au Gabon. Ce rôle actif du Maroc auprès des États arabes s'explique par l'influence symbolique de la monarchie alaouite et « chérifienne » dans le monde arabe et les liens privilégiés entre la monarchie marocaine et la monarchie saoudienne. Le Maroc et le Gabon partagent les visions communes sur plusieurs questions africaines et internationales. Ils sont deux États africains modérés et pro-occidentaux.

Pour déployer notre argumentaire, nous présenterons d'abord les fondements des relations diplomatiques entre les deux pays (I), ensuite, le rôle du Royaume du Maroc dans la géopolitique et la géostratégie du Gabon(II). Enfin, les relations diplomatiques du Maroc avec le monde arabe(III).

Chapitre I : Les fondements des relations maroco-gabonaises

La politique étrangère du Gabon a longtemps été tributaire de ses relations avec la France sous le président Léon Mba⁹¹. À partir de 1973, son successeur Omar Bongo lance la diplomatie « tous azimuts »⁹². Elle vise à faire sortir du pays de son isolement diplomatique. Dans le cadre du IX^e sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) organisé par le royaume du Maroc du 13 au 15 juin 1972, les autorités gabonaises en marge de cette « grande messe » africaine, formulent le vœu d'établir les relations diplomatiques avec le pays hôte. C'est dans cette optique qu'une délégation ministérielle gabonaise fut envoyée à Rabat, le 10 juillet 1972⁹³. À l'issue des entretiens avec la partie marocaine, il ressort principalement une volonté politique visant à l'établissement des liens diplomatiques entre les deux pays. Le 17 octobre 1972 à Libreville, un accord commercial fut signé entre les deux parties, suivi de la nomination d'un ambassadeur du Gabon près le Royaume du Maroc. Depuis l'établissement des relations diplomatiques, les deux États entretiennent des liens privilégiés. Quels sont les fondements de ces rapports bilatéraux ?

Pour répondre à cette question, nous émettons les hypothèses suivantes : les relations diplomatiques entre le royaume alaouite et la République du Gabon ont plusieurs fondements : un cadre juridique riche et diversifié en accords de coopération, la prééminence des liens personnels entre chefs d'État, un corpus idéologique commun, une vision homogène

⁹¹ Au sujet de la politique étrangère du Gabon sous Léon Mba voir les études suivantes :

-Eustache Mandjouhou Yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2003, 260 p.

-Arlette Nina Mbadibubala « *La politique étrangère du Gabon sous Léon Mba 1960-1967* », mémoire de maîtrise, UOB, 2005 107p.

- Antoine Denis N'dimina Mougala, « *Les principes directeurs de la politique étrangère du Gabon sous le président Léon M'ba : 1960-1967* » in les Cahiers d'histoire et archéologie, n°8, 2006, pp.87-100.

⁹² Eustache Mandjouhou Yolla, 2003, *op cit*, p.179.

⁹³ Procès verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise du 10 juillet 1972, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc.

dans le traitement des questions africaines et internationales, une conception identique des systèmes politiques, etc.

Le présent chapitre s'articulera autour de trois grandes sections : le cadre juridique (I), les relations personnelles (II) et l'homogénéisation de la conception du pouvoir(III).

I-) Le cadre juridique

Les relations diplomatiques bilatérales sont régies par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961. Le Gabon a signé et ratifié cette convention respectivement le 30 mars 1962 et le 2 avril 1964. Le Maroc, pour sa part, a signé la convention le 2 février 1962 et l'a ratifiée le 19 juin 1968. En adhérant à la convention de Vienne, le royaume du Maroc avait émis la réserve suivante : « *Le Royaume du Maroc adhère à la convention sous réserve que le paragraphe 2 de l'article 37 ne s'applique pas* ». Le paragraphe en question permettait l'extension des privilèges et immunités aux membres du personnel administratif et technique de la mission, ainsi qu'aux membres de leurs familles, à condition qu'ils ne soient pas ressortissants de l'État accréditaire. Le Gabon, par contre, n'a pas émis de réserve à la convention.

Par fondement juridique, il faut entendre l'ensemble des instruments juridiques (accords, conventions, mémorandum), qui régissent la coopération bilatérale entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. Le cadre juridique régissant la coopération bilatérale entre le Gabon et Maroc est riche et diversifié. Il est composé de soixante-trois (63) instruments juridiques⁹⁴ signés durant la période allant de 1972 à 2013. Ainsi, un accord est conclu chaque année entre les deux États. Ce cadre juridique couvre plusieurs secteurs d'activités du commerce, en passant par la formation professionnelle, la défense, la libre circulation des personnes, aux nouvelles technologies de l'information.

1.) État des lieux des instruments juridiques

Le cadre juridique bilatéral, qui lie la République du Gabon au Royaume du Maroc traduit l'existence d'une coopération active. Il est composé de plusieurs instruments juridiques :

⁹⁴Cadre juridique régissant les relations bilatérales entre le Maroc et le Gabon, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc.

trente(30) accords, quatorze(14) protocoles d'accords, treize(13) conventions, quatre(4) mémorandum et deux (2) accords-cadres. La diversité et la pluralité de ces instruments juridiques traduisent une coopération bilatérale privilégiée. Formant un ensemble d'accords, de traités et de conventions, cette sphère juridique est un baromètre indispensable à l'évaluation non seulement de la coopération bilatérale, mais aussi les relations diplomatiques. Un cadre juridique actualisé traduit de ce fait, l'expression de bons rapports bilatéraux. À contrario, un cadre juridique désuet est synonyme des relations diplomatiques limitées et froides.

Le cadre juridique de coopération reliant le Gabon au Maroc est le troisième instrument juridique signé entre le Gabon et ses différents partenaires, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Récapitulatif comparatif du cadre juridique comparatif du cadre juridique du Gabon avec ses principaux partenaires, 1960-2013

Pays	Nombre d'accords signé avec le Gabon
France	106
Chine	71
Maroc	63
Sénégal	31
Cameroun	22
Congo(Brazzaville)	20
Afrique du sud	18
Allemagne	18
Guinée équatoriale	18
République Démocratique du Congo	17

Source : construit à partir des données archivistiques du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères.

À la lumière du présent tableau, il ressort que le Maroc occupe une place importante dans la conclusion des instruments juridiques. Cette place est l'expression des liens personnels entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, mais également la matérialisation des relations diplomatiques et politiques très actives entre les deux(2) souverainetés. La première place occupée par la France s'explique avant tout, par des raisons historiques : le Gabon fut une colonie française.

Le 17 août 1960, date de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, la France signa vingt-quatre (24) accords de coopération en une seule nuit. Cette première place de la France se justifie par les raisons historiques et l'alignement de la politique étrangère du Gabon sur l'axe Libreville-Paris. La deuxième place occupée par la Chine, quant à elle, témoigne de l'ouverture et le rapprochement du Gabon dans les années 1970 avec les pays

communistes d'une part, et de l'attractivité économique de ce pays, d'autre part. Il faut souligner que la Chine a un partenariat très actif avec les pays du Sud, axé principalement sur le domaine économique. C'est dans cette optique que la Chine populaire n'associe pas les questions de démocratie et des droits de l'homme dans son partenariat avec les pays du Sud et ne conditionne pas son aide au développement à de tels critères. Sur le plan continental, le Maroc est le premier pays africain ayant conclu le plus d'instruments juridiques avec le Gabon, devant le Sénégal et le Cameroun. Sachant que le cadre juridique de coopération entre le Gabon et le Maroc est riche et diversifié, quel est son contenu ?

2.) Un contenu riche et diversifié en accords de coopération

L'une des caractéristiques de la diplomatie gabonaise est l'ouverture de plusieurs missions diplomatiques permanentes sans développement des secteurs de coopération avec ces États.⁹⁵ Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc s'ébauchent à travers un cadre juridique actualisé et couvrant plusieurs secteurs d'activités. Le contenu de ces instruments juridiques peut être regroupé en quinze(15) secteurs de coopération bilatérale.

⁹⁵ Janvier Obiang-Allogo et Éric Bekale, *Pour une diplomatie gabonaise au service du développement*, Paris, Alpha-Omega, 2010, p.24.

Tableau 2 : Contenu des instruments juridiques régissant la coopération maroco-gabonaise, 1972-2013.

Secteurs	Nombre
Commerce	8
Éducation, formation professionnelle et technique	7
Transports	6
Investissements	5
Agriculture et pêches maritimes	5
Diplomatie	4
Défense et sécurité	4
Télécommunications, poste et nouvelles technologies de la communication	4
Tourisme et environnement	4
Santé	3
Mines, hydrocarbures et énergies	2
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	2
Justice	1
Jeunesse et sports	1
Libre circulation des personnes	1
Autres	6
Total	63

Source : construit à partir de la documentation de la division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères du royaume du Maroc.

Pour mener à bien une analyse critique du cadre juridique reliant le Gabon au Maroc, nous avons décliné notre argumentaire en deux(2) points : quantitatif et qualitatif.

Sur le plan quantitatif, nous trouvons un cadre juridique qui comprend plusieurs secteurs d'activités, avec une prééminence du secteur économique : commerce et investissement, lesquels représentent près de 20 % des accords signés. Les autres secteurs, à l'exemple de la formation et les transports, occupent une place importante. Le secteur sécuritaire et de la défense est également très développé : plusieurs officiers militaires gabonais, notamment dans l'aviation, ont été formés au Maroc. Le président Omar Bongo disposait d'une garde rapprochée composée par les militaires marocains de la garde royale.

Une moindre participation est relevée dans les domaines de la santé, de la justice, de l'aménagement du territoire, ou de la jeunesse et des sports.

Sur le plan qualitatif, notre analyse est axée sur deux points. D'abord par rapport au Maroc : ce cadre juridique bilatéral de coopération répond à la nouvelle dimension économique du Maroc en direction des pays d'Afrique subsaharienne. Celle-ci passe avant tout par la signature d'accords de coopération, dans l'objectif, de garantir et de protéger le commerce ainsi que les différents investissements du Royaume du Maroc au Gabon. Le partenariat avec le Gabon permet au Maroc d'avoir une porte d'entrée au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Le Royaume du Maroc ambitionne la réalisation d'un projet de libre-échange avec la CEMAC⁹⁶.

Du côté gabonais, ce contenu riche en accords de coopération permet à l'État de tirer profit de l'expertise marocaine dans plusieurs secteurs. Il permet au pays de combler son déficit en matière des structures de formation des étudiants et des stagiaires. Le Maroc accorde chaque année une centaine de bourses à des étudiants gabonais et prend en charge leurs frais de scolarité. C'est dans ce sens que les accords relatifs à l'éducation et à la formation représentent 11,11 % des accords passés entre les deux(2) pays. En dehors de ce secteur clef pour le processus de développement du Gabon, les autres secteurs restent marginaux. Par exemple, le secteur agricole, dans lequel le pays accuse une forte dépendance alimentaire. Plusieurs instruments juridiques sont signés dans ce secteur sans un développement de la coopération. Le Maroc est un grand pays agricole, son expertise dans ce domaine n'est plus à démontrer. Cette modernisation du secteur agricole marocain est relative aux incitations de l'État dans ce secteur⁹⁷. D'autres secteurs dans lesquels, le Maroc dispose d'une plus grande avancée, et le Gabon, d'une moindre, restent marginaux, citons : l'aménagement du territoire, la santé et le logement. Toutefois, l'accord relatif à la suppression des visas pour les passeports ordinaires signé le 05 septembre 2013 à Rabat est une avancée considérable. Il permet aux citoyens des deux(2) pays de circuler librement sans les différentes tracasseries administratives de visa.

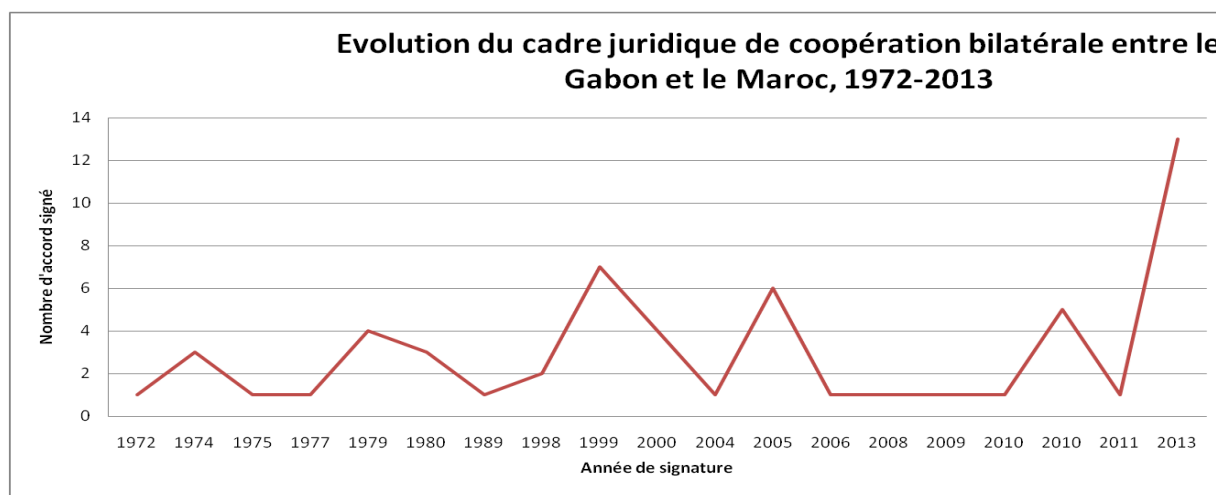
⁹⁶ Benjamine Etou, « *Le Projet d'accord de libre échange Maroc-Cemac* », Mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, École nationale d'administration de Rabat, 2009, 87 p.

⁹⁷ Driss Khrouz, « *La politique agricole du Maroc indépendant* » in Jean-Claude Santucci (dir.), *Le Maroc actuel : une modernisation au miroir de la tradition ?* Aix en Provence, Iremam, 2013, pp.119-150.

3.) Historique du cadre juridique

Entamé par la négociation et la signature d'un accord commercial, le 18 octobre 1972 à Rabat, le cadre juridique de coopération entre le Gabon et le Maroc a connu en 2013 une évolution considérable avec la signature de douze (12) accords et conventions.

Graphique 1 : Historique du cadre juridique de coopération entre le Gabon et le Maroc, 1972-2013



Source : Réalisé à partir des données archivistiques du ministère gabonais des Affaires étrangères

L'historique du cadre juridique de coopération entre le Gabon et le Maroc, permet de faire ressortir deux(2) périodes. La première allant de 1972 à 1999 et la seconde de 1999 à 2013.

La première période est pauvre en accords de coopération avec seulement quinze (15) accords signés. Il est difficile durant cette période de recenser plus de cinq(5) conventions négociées ou signées par année. Le contenu des accords de cette période porte essentiellement sur la formation des étudiants et des cadres (civils et militaires) gabonais au Maroc, à la politique et la diplomatie. L'objectif étant l'entente et la solidarité mutuelle dans des questions africaines et internationales, l'enjeu majeur de la période était la question du Sahara occidental. Le Maroc recherchait alors en Afrique subsaharienne des soutiens à sa thèse de « la marocanité du Sahara ». Cette période est également celle de deux chefs d'État aux relations amicales suivies.

La seconde période en revanche, est très active sur le plan des accords. Elle forme le cadre juridique de quarante-un (41) accords de coopération. Il faut tout d'abord noter l'importance de l'année 1999, qui représente un tournant majeur de la monarchie alaouite : la mort du roi Hassan II et l'intronisation de son fils Mohammed VI. Ce dernier, en accédant au

trône, a eu pour ambition de développer une politique étrangère active à forte dimension économique en direction de l'Afrique subsaharienne. Il s'agit pour le jeune monarque marocain : « *de rentabiliser une politique autrefois plus diffuse en alliant des groupes économiques d'envergure sur des secteurs porteurs [...] et enfin, de faire jouer un nouveau rôle au pays* »⁹⁸. Dès son accession au trône, le roi Mohammed VI annonce l'annulation de la dette africaine à l'égard du Maroc et l'ouverture des frontières du royaume aux produits d'exportation de ces pays. Une nouvelle page s'ouvre alors dans les relations entre le Royaume et les pays du sud du Sahara⁹⁹. Ce cadre juridique correspond également au concept de diplomatie économique offensive déployée en Afrique subsaharienne par la diplomatie du Maroc, dans un cadre axé sur le bilatéralisme actif, depuis le retrait du Maroc de l'OUA.

Outre la signature d'accords, Mohammed VI, contrairement à son devancier qui n'avait jamais séjourné en terre gabonaise, multiplie les visites bilatérales au Gabon. Ces différentes visites sont souvent ponctuées de longs séjours, visant notamment les négociations et signatures des accords de coopération. Les différents accords signés avec le Gabon sous le règne de Mohammed VI ont une forte dimension économique. À chaque visite au Gabon, le souverain alaouite est accompagné d'une importante délégation composée des acteurs gouvernementaux et les acteurs privés.

4.) Limites du cadre juridique

Le cadre juridique de coopération maroco-gabonais présente plusieurs faiblesses : retard dans la ratification des accords, prédominance d'accords à caractère général, manque de suivi, prééminence du secteur économique, etc.

D'abord, le retard dans la ratification des conventions de coopération ; principale faiblesse du cadre juridique de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc. Plusieurs accords de coopération ont pris plus de deux décennies avant la ratification. Ainsi, au Gabon, plusieurs accords signés avec le Royaume du Maroc, en dépit d'excellentes relations

⁹⁸ Alain Antil, « *Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne* », Paris, IFRI, 2003, p. 62.

⁹⁹ Fatima Zohra Azizi, « *Maroc en Afrique : quelle stratégie pour devenir une puissance économique régionale* » in Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, p. 44.

diplomatiques, ont accusé un retard très considérable avant la ratification. Citons, entre autres : l'accord commercial signé le 6 novembre 1974 à Rabat et ratifié en septembre 2000, soit vingt-six(26) ans après sa signature, l'accord en matière de transport aérien signé le 22 février 1977 à Rabat et ratifié en septembre 2000 soit vingt-trois (23) ans après sa signature, l'accord de coopération culturelle et scientifique signé le 13 janvier 1979 à Libreville et ratifié en septembre 2000 soit vingt et un (21) ans après sa signature, l'accord de coopération en matière de marine marchande signé le 18 avril 1980 à Rabat et ratifié en septembre 2000 soit vingt ans après sa signature¹⁰⁰.

Au Royaume du Maroc, la situation est sensiblement meilleure, avec un délai maximum de douze (12) ans avant une ratification. L'adoption d'un accord international au Maroc est soumise au roi¹⁰¹, qui ratifie par Dahir. Plusieurs conventions ont toutefois mis du temps avant d'être promulguées par le roi. Citons entre autres : le protocole fixant les modalités de l'accord économique signé le 6 novembre 1974 et ratifié par dahir n°48422 du 14 novembre 1986¹⁰² ; l'accord de coopération en matière de marine marchande signé le 18 avril 1980 et ratifié par dahir n°4.80.17 du 15 janvier 1983 ; l'accord relatif aux transports aériens signé le 22 février 1977 et ratifié par dahir n°4.79.15.

De plus, plusieurs accords signés avec le Maroc n'apparaissent pas dans le service juridique du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères. Citons entre autres : le protocole de coopération en matière de formation des techniciens et de cadres gabonais dans les établissements de formation professionnelle et l'enseignement supérieur agricole du Maroc signé le 1^{er} avril 1998 à Rabat ; le protocole de coopération dans le domaine du partage des expériences en matière de développement agricole et rural signé le 1^{er} avril 1998 à Rabat¹⁰³ ; ou encore la convention d'assistance entre le fonds d'aide et de garantie aux petites et

¹⁰⁰ Cadre juridique de coopération entre le Gabon et Maroc, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, années 1974-2011.

¹⁰¹ Constitution du royaume du Maroc de 2011, article 55.

¹⁰² Saadia Boudribila, 1993, op.cit., pp. 320-321.

¹⁰³ Cadre juridique de coopération entre le Gabon et Maroc, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, années 1974-2011.

moyennes entreprises, petites et moyennes industries du Gabon (FAGA-GABON) et l'office pour le développement industriel (ODI-MAROC), signé le 13 novembre 2000¹⁰⁴.

Une confrontation des données archivistiques gabonaises et marocaines permet de saisir un récapitulatif hétérogène du nombre d'instruments juridiques négociés. Le site internet officiel du ministère en charge des Affaires étrangères du Gabon dénombre cinquante - six (56) instruments signés contre soixante-trois(63) pour la partie marocaine. Plusieurs accords signés entre les deux(2) pays ne sont pas répertoriés. La conservation des archives diplomatiques demeure une problématique importante au sein de ce ministère, malgré l'existence d'un service de la documentation.

Enfin, la majorité des instruments juridiques signés ont un caractère général sans texte d'application ni protocole d'accord¹⁰⁵. Ce caractère sommaire est un facteur entravant la ratification, de même que l'entrée en vigueur et l'application de certains dispositifs réglementaires régissant la coopération entre les deux pays. Très peu d'accords sont signés en forme simplifiée. Les accords simplifiés ont l'avantage d'être appliqués immédiatement.

II-) Les relations personnelles

Les relations diplomatiques sont régies, de nos jours, par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 qui fixe le cadre légal d'établissement des rapports entre souverainetés comme évoqué plus haut. Outre cette réglementation, la politique entre États obéit à d'autres pesanteurs ou « forces profondes »¹⁰⁶. L'évolution des rapports entre les États dépend également des vues personnelles des dirigeants.¹⁰⁷ Dans son analyse de la politique

¹⁰⁴ Aide-mémoire de la 6^e commission mixte Gabon-Maroc, centre de documentation du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères, carton Maroc.

¹⁰⁵ Entretien réalisé le 06 mai 2019 avec Barthélemy Leboussi, premier conseiller de l'ambassade du Gabon au Maroc.

¹⁰⁶ La notion de forces profondes chez Pierre Renouvin renvoie ici à plusieurs facteurs qui influencent la prise de décision de l'homme politique : citons entre autres les facteurs géographiques, les conditions démographiques, les forces économiques (la concurrence et les ententes). Voir Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin 4^e édition, 1995, 527 p.

¹⁰⁷ Pierre Renouvin cite par René Girault « Le difficile mariage de deux histoires : économie et relations internationales », *Relations internationales*, revue trimestrielle printemps 1984, p. 15.

africaine du souverain Hassan II, Philippe Decreane¹⁰⁸ souligne la prééminence des relations personnelles entre le monarque marocain et les présidents africains. L'étude des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc passe nécessairement par la prise en compte des liens personnels entre le président Omar Bongo et le roi Hassan II. De cette amitié découle les « relations fortes »¹⁰⁹ entre les deux États. L'amitié entre les deux(2) dirigeants reposait sur certains facteurs et un contexte historique bien spécifique : la Guerre froide, la conversion du président Albert Bernard Bongo à la religion musulmane, la question du Sahara occidental, la légendaire solidarité africaine, etc. Le monarque alaouite Hassan II était un ami, un conseiller et un précepteur politique du président Bongo. La présente sous-section s'articulera autour de deux(2) axes : une entente cordiale entre chefs d'État et la longévité au pouvoir comme socle des rapports séculiers et privilégiés.

1.) Liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo ou socle des rapports bilatéraux entre le Gabon et le Maroc

À la lumière des archives diplomatiques et de la presse, la principale caractéristique des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc est l'amitié, ou encore les liens personnels entre chefs d'État. L'amitié entre Hassan II et Omar Bongo a été le socle de la coopération maroco-gabonaise. Pour les Marocains, le président Bongo n'était pas un chef d'État étranger. Il faisait partir du paysage, nombreux sont ceux qui lui vouaient, ainsi qu'aux siens, une réelle affection¹¹⁰. En hommage posthume à Omar Bongo, le roi Mohammed VI disait : « *Nous perdons en lui un fidèle ami qui a toujours voué à notre famille royale et au peuple marocain des sentiments affectueux de grande estime* »¹¹¹. Les fondements de la politique africaine du Maroc en Afrique subsaharienne sont tributaires des liens noués entre le souverain marocain Hassan II et les présidents d'Afrique francophone : « *Jusqu'en 1975, les rapports entre le Maroc et l'Afrique noire ont, en ce qui concerne le Roi Hassan II, été surtout [motivés] par des considérations de personnes. C'est en fonction de ses liens d'amitié avec les présidents Senghor, Mobutu, Houphouët-Boigny, Sékou Touré ou Bongo, que le souverain s'est*

¹⁰⁸ Philippe Decreane, « *La politique africaine du Maroc* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n° 11, années 1983-1989, p. 2

¹⁰⁹ Mohammed Zakaria Abouddahab, « *le redéploiement de la politique africaine du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, colloques, n°20, 2017, pp.85-95.

¹¹⁰ Hamid Barrada, « *Au pays de Hassan II* », in Jeune Afrique n°2527 du 14 au 20 juin 2009, p.33.

¹¹¹ Mohammed VI in Jeune Afrique n°2527 du 14 au 20 juin 2009, p.30.

déterminé »¹¹². Pour le monarque marocain, les relations personnelles étaient l'assise susceptible de déboucher sur les soutiens dans l'affaire du Sahara occidental et les autres problèmes de frontières avec l'Algérie et la Mauritanie.

Au Gabon, note Jean François Obiang¹¹³, l'opposition se focalise principalement sur la politique intérieure et cherche à développer un réseau clientéliste auprès du président, laissant à ce dernier le monopole des questions internationales. Cette domestication de la politique étrangère se justifie par l'absence des débats parlementaires sur des questions internationales. La domestication de la politique extérieure est aussi légale : la constitution gabonaise octroie au président de larges pouvoirs en matière de politique internationale. La politique étrangère du Gabon est un « domaine réservé » du chef d'État, qui mène une diplomatie personnelle en parallèle de la diplomatie officielle¹¹⁴.

L'amitié entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo reposait sur les facteurs suivants : le soutien indéfectible du président gabonais à la thèse de la marocanité du Sahara occidental, un corpus idéologique identique (libéral, pro-occidental et anticommuniste), une conception homogène néo-patrimoniale et absolutiste du pouvoir, les relations quasi familiales, etc.

Les relations personnelles entre Omar Bongo et Hassan II sont au centre des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. À en croire le premier ambassadeur du Gabon près le royaume du Maroc, Megne Mbo¹¹⁵, les liens d'amitiés entre les deux dirigeants sont antérieur aux relations diplomatiques. Nombreux sont les ambassadeurs du Gabon au Maroc, à l'exemple de Paul Bunduku-Latha,¹¹⁶ à entendre cette phrase si souvent ressassée par le

¹¹² Philippe Decreane, *op. cit.*

¹¹³ Jean François Obiang, *France-Gabon : pratiques clientélistes et logiques d'État dans les relations franco-africaines*, Paris, Karthala, 2007, 392 p.

¹¹⁴ Janvier Obiang-Allogo et Éric Bekale, 2010, *op cit.*, p.24.

¹¹⁵ Entretien avec Megne Mbo *op.cit.*

¹¹⁶ Entretien réalisé le 1^{er} septembre 2018 à Libreville (Gabon) avec Paul Bunduku-Latha, ambassadeur du Gabon au Maroc de 1989 à 1993. Né le 23 avril 1952 à Mafoungui dans le sud du Gabon, il est titulaire d'un doctorat en politique et droit du développement(1982) à l'Université de Poitiers. Outre sa fonction de chef de mission diplomatique du Gabon au Maroc, le diplomate gabonais a dirigé d'autres missions diplomatiques en qualité d'ambassadeur aux États-Unis d'Amérique ayant juridiction sur le Mexique (1993-2001), en République fédérale d'Allemagne (2001-2006) et comme ambassadeur itinérant au ministère des Affaires étrangères du Gabon (2006-2008). Après ses fonctions de chef de mission diplomatique, il occupa les fonctions ministérielles en qualité de ministre délégué auprès du vice-premier ministre, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (14 janvier/16 octobre 2009), ministre délégué auprès du ministre de

président Omar Bongo lors des audiences accordées aux ambassadeurs avant la prise de leurs fonctions au Maroc « *Le roi est mon ami.* ». Cette affirmation n'est pas fortuite, elle démontre l'attachement et la complexité de cette mission diplomatique permanente. Pour le président gabonais, il s'agissait de mettre les relations diplomatiques à la hauteur des liens personnels avec le monarque marocain.

Le roi Hassan II était non seulement un ami du président Omar Bongo, mais également un précepteur politique : « *Il demandait toujours conseil à Hassan, c'étaient de grands amis* »¹¹⁷. Dans les dossiers africains et internationaux, le chef d'État gabonais consultait régulièrement le monarque alaouite. C'est l'une des raisons explicatives de la fréquence régulière de ses séjours officiels et privés au Maroc.

Photo 1 : Hassan II et Omar Bongo



Source : Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc.

L'image ci-dessus présente le président Omar Bongo et le roi Hassan II en séjour officiel au Maroc. Selon Megne Mbo : « *Hassan II a formé Bongo dans l'exercice du pouvoir* »¹¹⁸. Un

l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (2009-2011), ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères (2011-2012).

¹¹⁷Entretien avec Megne Mbo, *op. cit.*

¹¹⁸ *Idem.*

ami, un conseiller et un précepteur politique, les liens personnels entre les deux(2) hommes reposaient sur ces facteurs. Outre ces différents facteurs, l'amitié entre les deux hommes était liée à un contexte historique bien spécifique : la Guerre froide. Les deux(2) leaders avaient une vision commune qui s'exprimait par un ancrage dans le camp occidental. Cet arrimage se traduisait par l'adoption d'une politique anti-communiste. Pour El Hadj Nabil Koussou Inama : «*Nous sommes dans les années soixante-dix, en pleine guerre froide : la guerre idéologique entre le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest. Il se trouve que Sa Majesté Hassan II incarnait la défense du bloc idéologique occidental, bloc libéral en Afrique du Nord, et ce bloc libéral en Afrique avait besoin de relais sur l'ensemble du continent. Sa Majesté Hassan II jouant ce rôle en Afrique du Nord, au niveau de l'Afrique centrale, je dirais même en Afrique subsaharienne, Omar Bongo Ondimba jouera également ce rôle, d'où l'interconnexion intime entre les deux* »¹¹⁹. Selon le diplomate gabonais, la défense du bloc occidental en Afrique par Hassan II et Omar Bongo est à l'origine de « l'interconnexion intime »¹²⁰ entre les deux(2) dirigeants.

Outre la défense du bloc occidental en Afrique, l'amitié entre Hassan II et Omar Bongo reposait également sur le soutien indéfectible du Gabon à la thèse de la marocanité du Sahara. Soutien mis en œuvre par l'envoi d'un contingent composé des militaires gabonais à la Marche verte¹²¹ et la constance des votes à l'OUA et à l'ONU des résolutions en faveur du Maroc. Ces liens personnels noués entre Hassan II et les présidents africains répondaient au préalable à une acceptation de la thèse du Grand Maroc¹²². Le royaume alaouite est l'un des

¹¹⁹ Entretien avec El Hadj Nabil Koussou Inama, *op.cit.*

¹²⁰ *Idem*

¹²¹ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé accords et conventions, années 1974-2011.

¹²² Dans sa thèse de doctorat, Nicodème Bugwabari cherche la logique intrinsèque aux options de la politique subsaharienne du Maroc. Selon cette préoccupation, il affirme que la politique subsaharienne du Maroc de 1956 à 1984 est presque entièrement soumise aux vicissitudes de ses revendications territoriales. Durant toute cette période, note l'auteur, les gouvernements marocains successifs ont cherché, au sud du Sahara, de simples soutiens à ces revendications territoriales. Cette vision rejette l'idée d'une politique subsaharienne du Maroc et préfère parler des comportements, des choix de nature conjoncturelle. L'auteur note que l'alliance avec les États est conditionnée au soutien des revendications territoriales du Maroc. Voir Nicodème Bugwabari, « *La politique sudsaharienne du Maroc de 1956 à 1984* », thèse de doctorat, histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1997, 467 p.

rare États africains qui rejette le principe de l'intangibilité des frontières adopté en 1963 par l'OUA. Le royaume attache une grande importance à cette question, cruciale dans le déploiement stratégique de sa diplomatie en Afrique subsaharienne.

Ainsi, une entente cordiale avec un chef d'État passait nécessairement par l'adoption et le soutien des positions du Maroc dans sa quête du Sahara occidental. Eu égard à cette condition, le président Omar Bongo s'était positionné en fervent défenseur de la marocanité du Sahara. Il prit la décision d'envoyer un contingent de militaires gabonais aux côtés des marcheurs marocains.¹²³ Selon El Hadj Nabil Koussou Inama¹²⁴, la participation du Gabon à cette marche témoignait de la solidarité politique, de l'engagement physique et militaire du Gabon envers son partenaire marocain. Sans oublier le vote en faveur des résolutions d'essence marocaine au sein de l'Organisation de l'unité africaine, le boycott des séances de travail de l'organisation panafricaine mettant à mal le Maroc, etc. Dans cette épineuse question, la voix du Gabon est une de celles qui compte.¹²⁵ Pour Hamid Barrada « *Sur l'affaire du Sahara, le soutien d'Omar Bongo Ondimba s'est révélé sans failles* »¹²⁶. L'auteur parle de « militantisme » du président Bongo : « *Il prit même des allures militantes lorsqu'une cohorte de Gabonais, drapeaux déployés, fut dépêchée aux premiers rangs de la marche verte en novembre* »¹²⁷. Ces différentes actions et engagements étaient des preuves visant au renforcement des liens personnels et diplomatiques.

Les relations entre les deux(2) chefs d'État étaient devenues des rapports de famille : visites multiples du président Omar Bongo au Maroc, envoi d'émissaires spéciaux échappant totalement aux circuits diplomatiques. Dans ce cas de figure, c'était les fils aînés des deux dirigeants qui servaient d'intermédiaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la première visite au Gabon du prince héritier Sidi Mohammed, le 07 septembre 1977, âgé seulement de 13 ans.

¹²³ Cette participation du Gabon à la Marche verte a été un symbole fort du soutien au Maroc, mais aussi une option politique stratégique risquée, eu égard aux incertitudes et risques d'affrontement entre les marcheurs et l'armée espagnole. La victoire internationale du Maroc à cette marche est aussi une victoire de l'engagement international du Gabon : pour la première fois, le pays prend une part active dans un différend en vue de soutenir son partenaire sans être une base arrière ou le relais d'une puissance étrangère (comme cela avait été le cas lors de la guerre du Biafra, en 1968, où le Gabon avait servi de base arrière à la France).

¹²⁴ El Hadj Nabil Koussou Inama, *op. cit.*

¹²⁵ Samy Ghorbal, « *Partenaires particuliers* » in *Jeune Afrique* n° 2378 du 6 au 12 août 2006

¹²⁶ Hamid Barrada « *Rabat au pays de Hassan II* » in *Jeune Afrique* n° 2527 du 14 au 20 juin 2009

¹²⁷ *Idem*

Photo 2 : Première visite officielle au Gabon de Mohammed Ben El Hassan



Source : *L'Union* n° 511, jeudi 8 septembre 1977, p. 1.

Dans cette photographie de la toute première visite du prince héritier Mohammed Ben El Hassan au Gabon, on relève que le jeune héritier (au centre) est entouré du président Omar Bongo (à gauche), le ministre marocain des Affaires étrangères, Ahmed Laraki et Martin Bongo, ministre gabonais des Affaires étrangères (à droite). Pour les dossiers sensibles, le prince était le messager de son père auprès du président Omar Bongo. Un exemple en est fourni par le contenu de la visite susmentionnée, axée sur la question du Sahara occidental : « *Concernant le contenu de l'entretien du prince et du chef d'État, le Dr Laraki a révélé qu'il a été question du prochain sommet extraordinaire de Lusaka sur le Sahara occidental* ». ¹²⁸ L'amitié entre le Maroc et le Gabon est d'abord une affaire familiale. Elle s'est transformée, au fil des années, en une coopération de plus en plus poussée ¹²⁹. Les liens personnels entre les deux(2) hommes se renforcèrent en 1973, lors de la conversion du président Albert Bernard Bongo à la religion musulmane. Cette conversion fut saluée par le monarque marocain. À en croire le président Bongo : « *J'ai embrassé l'Islam par conviction parce qu'il ne fait pas de distinction entre les hommes* » ¹³⁰. Il n'en demeure pas moins que cette conversion était avant

¹²⁸ *L'Union* n° 511, jeudi 8 septembre 1977, p. 1.

¹²⁹ Samy Ghorbal, *op. cit.*

¹³⁰ Jeune Afrique, « *Un nouveau fidèle* » n° 666 du 13 octobre 1973, p. 21.

tout une stratégie de rapprochement avec le souverain marocain et le monde arabo-islamique. La prise en compte des relations personnelles entre Hassan II et Omar Bongo est une condition *sine qua non* pour une analyse critique des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc.

1.1) Longévité au pouvoir et stabilisation relative des régimes politiques

La perpétuation des liens personnels a été rendue possible grâce à deux(2) facteurs déterminants : la longévité au pouvoir du président Omar Bongo et le long règne du roi Hassan II. La durée au pouvoir du président Omar Bongo et de Hassan II a permis l'établissement de liens personnels et quasi-familiaux entre le souverain alaouite et le président gabonais. Les deux(2) dirigeants ont plusieurs similitudes sur le plan idéologique et celui de la conception du pouvoir, comme nous l'avons souligné plus haut. Ils accèdent très jeunes aux hautes responsabilités étatiques dans leur *cursus honorum* respectif, et ils sont chefs d'État à l'âge de 32 ans seulement. Ils passent la moitié de leur vie au pouvoir. Omar Bongo et Hassan II sont aussi ceux dont la longévité au pouvoir compte parmi les plus longues en Afrique : quarante-deux(42) ans pour le président gabonais et trente-huit(38) ans pour le monarque marocain.

Cette longévité au pouvoir du président Omar Bongo et du roi Hassan II a permis de nouer des liens personnels très étroits autour desquels se sont greffées les relations de coopération entre les deux pays. Aussi, cette longévité a pour corollaire la « stabilité relative » des deux systèmes politiques. Le long règne du roi Hassan II trouve son fondement dans le type de régime monarchique au Maroc, mais, aussi, dans l'enracinement de cette institution dans l'histoire du pays. Le Maroc est une monarchie de « *droit divin* »¹³¹ ou de « *mission divine* »¹³² : l'une des dynasties les plus vieilles du monde après celle de l'empereur du Japon. Les Alaouites règneraient au Maroc depuis XV^{ème} siècle. Le caractère sacré, ou l'importance du champ religieux, a présidé au choix de cette dynastie. Le caractère chérifien, c'est-à-dire de descendant du prophète Mahomet, a été un élément de la consolidation du pouvoir au sultanat du Maroc. La revendication chérifienne de la monarchie marocaine est un facteur de légitimation du pouvoir au plan interne. Le référent islamique joue un rôle crucial dans la

¹³¹ Mohammed Tozy, « *Nouveau règne ou nouveau régime : les enjeux de la succession* » in les cahiers de l'Orient, n°58, 2^{ème} trimestre 2000, pp.51-66.

¹³² Hassan II, *La mémoire d'un roi*. Entretiens avec Eric Laurent, Paris, Plon, 1993, 304p.

légitimation de la monarchie marocaine¹³³. Le roi du Maroc dispose d'un pouvoir personnel, et ses ministres ne sont que de simples collaborateurs sans véritable pouvoir : « *Le roi est, au Maroc, beaucoup plus qu'un chef d'État du type présidentiel, a fortiori parlementaire. Il règne et gouverne en monarque absolu* »¹³⁴. Pour Mohamed Tozy, le référent islamique s'accompagne avec l'émergence d'une culture de l'autoritarisme et de la servitude : « *Le roi, dont la légitimité est essentiellement religieuse, ne peut, de par son statut de amir al-mouminin, accepter de reconnaître explicitement les expressions concurrentes de l'islam, car cela équivaut à reconnaître un schisme dans la communauté qui entamerait sa vocation monopoliste et affaiblirait la légitimité chérifienne.* »¹³⁵. La légitimité religieuse vise plusieurs objectifs : l'affaiblissement des clercs ; la monopolisation de l'interprétation de la religion ; la sacralisation de la personne du descendant du prophète et la restauration de la cérémonie de la *bay'a*¹³⁶. À la question de la source de l'immobilisme politique du système marocain, si John Watterburry¹³⁷ voit la prédominance de la monarchie, Rémy Leveau par contre s'inscrit dans un rapport entre les bases sociales du régime et la classe politique: « *La tension entre les groupes est maintenue à un niveau assez élevé pour qu'ils n'aient pas de mauvaise idée de se coaliser contre le palais, mais elle est aussi contenue dans des limites qui assurent la survie du système* »¹³⁸. Cependant, l'ascendance chérifienne n'est pas une donnée suffisante pour expliquer une telle longévité au pouvoir, comme le démontrent les deux tentatives avortées de renversement du roi Hassan II (1971 et 1972). Cette longévité au pouvoir a été une construction du monarque axé sur le caractère sacré de la monarchie.

Le règne du souverain Hassan II avait débuté dans une fragilité sans précédent. Après la guerre des Sables avec l'Algérie en 1963, dont le royaume sortit isoler diplomatiquement, le Maroc a été confronté à un complot interne visant à renverser le roi : c'est la tuerie du palais royal de Skhirat, le 10 juillet 1971. Le souverain célébrait son quarante-deuxième

¹³³ Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po, 2ème édition, 1999, p.17.

¹³⁴ Jacques Robert, *La Monarchie marocaine*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963, p. 123.

¹³⁵ Mohamed Tozy, 1999, op cit., p.17.

¹³⁶ Allégeance qui se matérialise sur la légitimité historique.

¹³⁷ John waterburry, *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF, 1975,399p.

¹³⁸ Rémy Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presse de sciences po 2^{ème} édition, 1985, p.239.

anniversaire, les élèves sous-officiers de l'académie militaire d'Ahermoumou, sous le commandement du général Mohammed Medbouh et de son gendre, M'hammed Ababou¹³⁹, donnèrent l'assaut sur le palais de Skirat. Les conjurés avaient notifié à leurs sous-officiers qu'il s'agissait de sauver le monarque attaqué « *Le roi est entouré à Skhirat d'éléments subversifs, les traites et les chevelus, il attend sa délivrance des cadets d'Ahermoumou* »¹⁴⁰ révèle M'hammed Ababou à ses soldats. Les conjurés avaient une haine envers le « système corrompu » du roi Hassan II.

La seconde tentative avortée intervint, le 16 août 1972 : Rabat venait d'être choisi comme capitale africaine en juin pour abriter le sommet de l'OUA. Cette attaque était l'œuvre du général Oufkir. Le 16 août 1972, le roi Hassan II rentre de Paris en passant par Barcelone à bord d'un Boeing 747. L'avion est attaqué par des chasseurs de l'armée au-dessus de Tétouan, qui ratent leur cible. Les balles étaient à blanc. Les tirs se poursuivirent au palais de Rabat. Le souverain alaouite, comme lors du précédent coup d'État, resta en vie. Au sujet d'une manipulation extérieure des conjurés lors de ces différentes tentatives avortées, le roi Hassan II affirme : « *Je reste persuadé que le généraux Medbouh et Oufkir n'ont pas agi en instrument de l'étranger. Ils ne furent que les misérables instruments de leur propres passions, et c'était suffisant pour conduire leur patrie à l'abime* »¹⁴¹. Pour les mutins, il n'était pas question de la mise en place d'un régime républicain, mais de se débarrasser du souverain et de mettre en place une régence. C'est dans cette optique, répondant à la question d'un journaliste : « *Est-ce la monarchie qu'on veut abattre ou bien vous ?* » que la réponse du souverain fut sans équivoque : « *moi* ». Cet aveu d'échec est la manifestation de la première décennie difficile au pouvoir. La longévité du roi Hassan II a été une construction, après la Marche verte. Après dix années à la tête du royaume, l'image du roi était écornée par les tentatives de renversements militaires. Selon Béchir Ben Yahmed : « *L'idée est morte, le respect a disparu* »¹⁴².

¹³⁹ Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte 5^{ème} édition, 2016, p.54.

¹⁴⁰ Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, Paris, Gallimard, 1990, p.129.

¹⁴¹ Hassan II, *Le défi*, Paris, Albin Michel, 1976, p.172.

¹⁴² Béchir Ben Yahmed, « *Bilan royal* » in Jeune Afrique n°608 du 2 septembre 1972, p.21.

Contrairement au Maroc, dont la monarchie de « droit divin » est ancrée dans l'historicité de la société, et dont la stabilité et la légitimité repose essentiellement sur la personne du roi, la stabilité du régime républicain gabonais est hybride et absconse. Le système Bongo repose sur « la centralité présidentielle »¹⁴³, un système de rapports personnels fondés sur les liens ethniques et régionaux. Ce système est composé des clients et des intérêts mis en place par le chef d'État et son clan. Selon Patrice Moundounga Mouity¹⁴⁴, il s'agit d'une société de cour axée sur la montée de l'auto-crainte dans les comportements individuels et l'affaiblissement des institutions républicaines. Pour Jean François Obiang « *En réalité, le fonctionnement du Gabon s'apparente à une vaste communauté, nourrie par la redistribution de la rente effectuée par le chef de l'État, seul dépositaire du pouvoir et de la richesse, ayant droit de réponse sur tout* »¹⁴⁵.

Le système Bongo utilise également le critère ethnique et régional dans la sélection des élites dénommé : « *la géopolitique* ». Elle est perçue avant tout pour ses partisans comme gage de stabilité, en ce sens qu'elle réalise un équilibre et un dosage de l'élite en prenant en compte tous les groupes ethnolinguistiques du pays. La diversité ethnique est une modalité de préservation de la paix sociale et de la stabilité du régime. Selon Emmanuelle Nguema Minko¹⁴⁶, la géopolitique renvoie à trois équilibres, à savoir : l'équilibre géopolitique, l'équilibre ethnolinguistique et l'équilibre idéologique. Ainsi, dans cette conception géopolitique, chaque province ou région doit avoir son ministre ou son leader social, qui doit, par la suite, redistribuer aux populations de sa localité. Il s'agit là de l'application de la théorie du ruissellement et de la pratique de l'évergétisme. La géopolitique combine deux éléments : l'ethnie et la région, considérées comme les facteurs importants pouvant garantir l'unité nationale et la paix sociale. La géopolitique à la gabonaise, tout en préservant un calme relatif est susceptible de conflits et de rancunes masquées¹⁴⁷. Elle est en réalité une stratégie politique : « *néo patrimoniale de gestion autocratique de l'État, relativement efficace soit-elle pour assurer le gouvernement perpétuel et prédateur, condamne la bureaucratie légale-*

¹⁴³ Jean François Obiang, 2007, op.cit., p.128.

¹⁴⁴ Patrice Moundounga Mouity, *La Société gabonaise de cour*, Paris, L'Harmattan, 2010, 180p.

¹⁴⁵ Jean François Obiang, 2007, *op cit.*, p.133.

¹⁴⁶ Emmanuelle Nguema Minko « *Au-delà de la rancune et du pardon : une anthropologie de l'idéologie politique au Gabon* » thèse de doctorat en anthropologie, université Aix Marseille 1, 2008, pp. 327-328.

¹⁴⁷ *Idem.*

rationnelle à demeurer acculée dans l'ontologie de son absence »¹⁴⁸. Patrice Moundouga Mouity analyse la géopolitique sous le prisme de la personnalisation du pouvoir par le président Bongo : « *Cette pratique implique une forte personnalisation rattachée au pouvoir du patron. Ce dernier dans sa relation d'échange avec le client peut mobiliser des imaginaires mystico-religieux : rites locaux, pratiques de sorcellerie et sectaires* »¹⁴⁹. Tout en préservant un calme précaire, les dirigeants instrumentalisent l'ethnie pour asseoir la stabilité du système en favorisant des luttes au sein de la communauté dans l'objectif de freiner une prise de conscience nationale visant au renversement de l'autorité centrale. Les luttes sont exacerbées uniquement pour apparaître aux yeux du « patron » comme étant le courtisan le plus fidèle parmi les fidèles.

Par ailleurs, la stabilité du régime gabonais s'explique également par la mise en place du système Bongo. Ce système peut être comparé au système marocain. Il s'agit avant tout d'un pouvoir personnel et absolu du chef d'État. Les ministres et les autres fonctionnaires sont de simples collaborateurs sans pouvoir réel. Dans cette optique, le président gabonais distribue les postes ministériels, mais jamais le pouvoir. La gestion néo patrimoniale et néo matrimoniale est, ici, à son paroxysme. Le système Bongo est avant tout une société de cour¹⁵⁰, un régime axé sur des réseaux personnels et informels.

Enfin, ce système de réseaux s'est véritablement mis en place avec la création le 12 mars 1968 du Parti démocratique gabonais, érigé en parti unique et véritable tremplin de sélection hybride d'une élite sans avoir au préalable établi les règles d'accession à certaines fonctions, c'est-à-dire le *cursus honorum*. La conception de ce système place le président au sommet de la pyramide. Le culte de la personnalité et la loyauté envers le président sont des facteurs indispensables pour accéder aux hautes fonctions de l'État. Le président Bongo favorise la lutte interne entre les différents courants idéologiques au sein du parti et confisque d'une manière absolue toutes les ressources du pouvoir.

¹⁴⁸ Patrice Moundouga Mouity, 2010, *op cit.*, p. 94.

¹⁴⁹ *Idem*, p.101.

¹⁵⁰ *Ibidem*.

1.2) La perpétuation des liens personnels par Ali Bongo et Mohammed VI

Dans son allocution comptant pour la visite officielle au Gabon le 25 mars 2013, le roi Mohammed VI rappelait les fondements des relations bilatérales entre le Gabon et le Maroc en ces termes : « *Les relations entre le royaume du Maroc et la république gabonaise puisent leur force et leur solidité dans le précieux legs façonné par mon regretté père, feu Sa Majesté le roi Hassan II et feu le président El Hadj Omar Bongo Ondimba[...]. Ces deux grands chefs d'État ont su façonner une relation d'exception fondée sur une amitié, une solidarité profonde et une vision commune des questions stratégiques et des intérêts partagés* »¹⁵¹. Le souverain marocain parle d'une relation fondée sur l'amitié, la solidarité et la vision commune entre Omar Bongo et Hassan II. Il s'agit pour Mohammed VI et Ali Bongo d'assumer un héritage auquel ils ont également participé de manière active : « *Ali Bongo Ondimba et Mohammed VI, comme leurs prédécesseurs, possèdent un atout de taille : leur lien d'amitié* »¹⁵². Les deux(2) hommes ont noué une amitié à l'ombre de celle de leur père : vacances à Rabat de la famille Bongo, émissaires spéciaux de leur père. Toutes ces rencontres ont permis des liens étroits entre le prince héritier du Maroc et le fils aîné du président gabonais, comme le démontrent les iconographies suivantes :

¹⁵¹ Mohammed VI, Allocution lors de la visite officielle au Gabon le 25 mars 2013 in *Gabon Économie*, numéro spécial, juin 2013, p. 12.

¹⁵² Marcel Saint-Clair Eyene « *Au nom des pères* » in *Gabon Économie*, numéro spécial, juin 2013, p. 3.

Planche 1 : Evolution de la relation entre Mohammed VI et Ali Bongo

Photo 1 : Mohammed VI et Ali Bongo dans leur jeunesse



Photo 2 : Mohammed VI et Ali Bongo en qualité de Chef d'État



Source : page facebook officielle du président Ali Bongo, consulté le 30 juillet 2017.

Dans la première photographie, celle de gauche, le prince héritier du Maroc, Mohammed Ben El Hassan au côté du fils aîné du président Omar Bongo. La seconde iconographie, à droite, quant à elle, montre le roi Mohammed VI accompagné du président Ali Bongo. Ces différentes photos illustrent les liens d'amitié qui unissent le président Ali Bongo au roi Mohammed VI depuis leur jeunesse. Il s'agit pour ces derniers de la consolidation du legs de bonnes relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc, qui passe, comme à l'époque des pères, par une entente cordiale entre chefs d'État.

2.) Fondements théoriques et idéologiques

Le Gabon et le Maroc sont deux pays africains regroupés au sein du grand ensemble des pays du tiers-monde, ou encore pays en voie de développement. Leur politique étrangère se fonde avant tout sur la recherche et la promotion du développement. Selon Sosthène Ndemby : « *Plus préoccupés par les impératifs d'essor économique, scientifique, technologique et culturel, les diplomaties africaines peuvent être définies comme les politiques étrangères de*

développement »¹⁵³. Cette recherche du développement est au cœur de la stratégie de déploiement des diplomaties africaines.

2.1) La « légendaire » solidarité africaine

La vocation africaine du Maroc est ancrée dans l'histoire du royaume. Les liens séculiers mercantiles et surtout religieux existent depuis des siècles. Des rapports particuliers entre le Maroc et les pays africains demeurent, à savoir les racines historiques et géographiques. Les routes caravanières partaient du territoire marocain pour rejoindre l'Afrique de l'Ouest. Le pays a toujours affirmé ses racines africaines : « *Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent dans la terre d'Afrique, et qui respire grâce à son feuillage bruissant de l'Europe* »¹⁵⁴. Cette conception géopolitique affirme la place importante du continent africain au cœur de la géostratégie de l'État marocain. En comparant dans ses mémoires le Maroc à un arbre dont les racines seraient en Afrique, Hassan II¹⁵⁵ voulait réaffirmer le destin africain du Maroc.

Depuis son retour à la souveraineté internationale en 1956, le royaume alaouite n'a ménagé aucun effort pour impulser la première initiative visant au regroupement des États africains nouvellement indépendants : « *Le Maroc provoquait avec le Ghana la première conférence des États d'Afrique à Accra en 1958* »¹⁵⁶. Le roi Mohammed V à travers cette initiative avait posé les bases, les jalons de l'Organisation de l'unité africaine. Dans le même élan panafricaniste, il réunit à Casablanca du 4 au 7 janvier 1961 des leaders africains progressistes pour l'adoption de la charte de Casablanca. Cette charte viscéralement anticolonialiste¹⁵⁷ a été la première étape de la création de l'OUA. Avec l'adoption de cette

¹⁵³ Sosthène Ndemby, « *La politique étrangère : caractéristiques et essai de typologie* », communication à l'occasion du programme des formations localisées et intégrées au ministère des Affaires étrangères du Gabon, Libreville, séance du mercredi 23 janvier 2008.

¹⁵⁴ Hassan II, *Le Défi*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 187.

¹⁵⁵ En dépit de l'affirmation d'une vocation africaine du Maroc par Hassan II, le véritablement monarque ayant une ambition africaine demeure Mohammed V. La politique africaine du Maroc sous Hassan II demeurerait mitigée : retrait de l'OUA en 1984, boycott des séances de travail de l'organisation, visites d'État en Afrique très faible, etc.

¹⁵⁶ Alain Antil, *op. cit.*

¹⁵⁷ Jean Baptiste Duroselle, *histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz 3^{ème} édition, 1971, p.36.

charte à Casablanca, le Maroc s'était positionné comme membre fondateur de l'unité africaine, mais surtout comme leader du groupe progressiste. Le camp de Casablanca¹⁵⁸ se caractérisait par une plus grande hostilité à l'égard des anciennes métropoles et du néo-colonialisme¹⁵⁹. Dans son discours d'ouverture, Mohammed V prononça un réquisitoire contre le colonialisme en dix points principaux, comme le souligne Rachid El Houdaigui¹⁶⁰. Le souverain alaouite militait pour la libération totale du continent. Il défendait l'idéal de « l'Afrique aux Africains ». C'est dans cette optique qu'il intervint dans la crise au Congo par l'envoi des Forces armées royales (FAR) en soutien à Patrice Lumumba.

Au regard de l'intense activité diplomatique du Maroc en direction de l'Afrique, sous le règne de Mohammed V, Amadou Mathar M'bow note : « *Mohammed V appartient à toute l'Afrique entière* »¹⁶¹ pour tout simplement démontrer l'ancrage du destin africain du Royaume du Maroc sous le règne du progressiste Mohammed V.

En somme, l'appartenance à un même ensemble géographique et à une histoire en commun explique la vocation africaine du Maroc. Les affinités religieuses entre la pratique de l'islam sunnite en Afrique et le rite malékite sont autant d'atouts que le royaume mobilise pour affirmer une politique africaine.

¹⁵⁸ Égypte, Ghana Guinée, Mali, Gouvernement provisoire de la république d'Algérie et Maroc. Voir Bertrand Gallet, *précis de politique étrangère française*, Paris, Ellipses, 1996, 128p.94.

¹⁵⁹ Jean Baptiste Duroselle, 1971, *op cit.*, 803 p.

¹⁶⁰ L'auteur note en dix points les principales idées du discours du souverain : « 1) *Liquidation du régime colonial par la libération des territoires encore colonisés et leur accession à une indépendance authentique.* 2) *Élimination de toute forme et de tout système de ségrégation raciale.* 3) *Lutte contre le néo-colonialisme sous tous ses aspects et dénonciation de ses nouvelles méthodes de mystification.* 4) *Consolidation et défense de l'indépendance des États africains libérés.* 5) *Édification de l'unité de l'Afrique.* 6) *Affirmation de la politique de non-alignement du continent africain.* 7) *Évacuation de toutes les forces d'occupation en Afrique.* 8) *Opposition à l'utilisation du continent africain pour des expériences nucléaires.* 9) *Opposition à toute ingérence étrangère dans les affaires africaines.* 10) *Action pour la consolidation de la paix dans le monde* ». Voir Rachid El Houdaigui, *La Politique étrangère sous le règne de Hassan II : acteurs, enjeux et processus décisionnels*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 157-158.

¹⁶¹ Amadou Mathar M'bow cité par Charles Saint Prost in *La Diplomatie africaine du Maroc : un exemple de coopération Sud-Sud* » Tribune n° 504, 2014, p. 2.

2.2) La solidarité tiers-mondiste et arabo-africaine

La solidarité arabo-africaine est une réalité historique. Plusieurs événements et conflits attestent cette solidarité. Cette attitude pro-arabe des États africains s'était manifestée lors du « premier choc pétrolier » de 1973 qui avait : « *un caractère plus politique qu'économique* »¹⁶². Cette position pro-arabe des pays africains témoigne de la solidarité arabo-africaine. Les différentes prises de position des États d'Afrique en faveur des pays arabes prennent aussi en compte les liens humains et religieux entre les Africains et les Arabes. Les pays africains avaient rompu leurs relations diplomatiques avec Israël en 1973 en soutien à l'Égypte. Ces pays considéraient qu'Israël avait occupé en Égypte une portion du territoire africain. Selon Zeini Moulaye : « *On ne parle, avec sérieux, de solidarité arabo-africaine qu'après la rupture en chaîne des relations diplomatiques israélo-africaines.* »¹⁶³. Cette rupture en chaîne a été un acte fort de solidarité africaine en direction des pays arabes en guerre avec Israël : « *Aux lendemains de la guerre d'octobre qui a vu, en grande partie grâce à l'OUA, les derniers pays africains rompre leurs relations diplomatiques avec Israël, les leaders arabes se rallièrent à un vaste dessein arabo-africain* »¹⁶⁴. Cette rupture des relations diplomatiques avec l'État hébreu n'a pas laissé les chefs d'État des pays arabes indifférent. Du côté arabe, on notait : « *l'appui arabe à la cause africaine : un strict boycott, en particulier pétrolier, devait frapper les trois honnis de l'Afrique : le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie [...]. Tout aussi discrètement, plusieurs arabes ont apporté une aide financière substantielle aux mouvements de libération africains. Ainsi, l'émir du Qatar, un minuscule émirat de la côte des Pirates, a-t-il remis un chèque important à Olivier Tambo, le président de l'ANC (African national congress) en visite officielle au Qatar* »¹⁶⁵. Sans oublier la création d'un fonds d'assistance technique d'un montant de 15 millions de dollars et l'aide financière par le biais de la création de la Banque arabe de développement pour l'Afrique (BADA). Plusieurs États du monde arabe sont membres de l'organisation panafricaine. Les

¹⁶² Ambassadeur de France au Maroc, « *La politique extérieure du Maroc* » Archives diplomatiques de la Courneuve section Maroc, cote 167SUP/4, numéro de carton 4, dates 1972-1983.

¹⁶³ Zeine Moulaye, « *Les relations du Mali avec les États nord-africains de 1960 à 1980 : contribution à l'étude des relations internationales de la République du Mali* », thèse de doctorat en science politique, Université de Paris I, 1982, p. 208.

¹⁶⁴ Jeune Afrique, n° 703 du 29 juin 1974, pp. 32-33.

¹⁶⁵ *Idem.*

ruptures diplomatiques de pays africains avec Israël étaient avant tout la manifestation d'une solidarité au sein de l'organisation, adressée particulièrement à l'Égypte, à la Libye et à l'Algérie. La rupture de ces relations s'inscrivait aussi dans l'esprit de Nasser, qui estimait dans les années cinquante, que la solidarité arabo-africaine irait au-delà d'une coopération ordinaire.

Loin de se limiter à une solidarité conjoncturelle, les chefs d'États des pays arabes et africains décidèrent de convoquer la toute première conférence du 7 au 9 mars 1977 au Caire, dans le but d'élaborer une coopération véritable entre Arabes et Africains. C'est dans cette vision que la conférence a adopté les résolutions suivantes : une déclaration politique¹⁶⁶ qui condamne l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, l'apartheid et toutes les autres formes de discrimination et ségrégation raciale et religieuse. La déclaration politique réaffirme son appui total à la Palestine dans l'objectif d'accentuer à l'échelle internationale l'isolement politique et économique d'Israël. Un soutien aux autres peuples qui luttent pour l'autonomie pour ne pas citer : Zimbabwe, Namibie, Afrique du Sud etc.

Ces différentes déclarations de principe peuvent se résumer en deux volets essentiellement. D'abord politique, avec le renforcement de la lutte contre l'impérialisme, le soutien aux peuples en lutte pour l'émancipation, le choix du non-alignement des États arabes et africains. Ensuite, sur le plan économique et financier, les différentes déclarations visaient la volonté manifeste d'accroissement des ressources de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque arabe pour le développement de l'Afrique (BADA), le soutien et l'encouragement des investisseurs arabes en Afrique, la diversification et la coordination de l'aide financière arabe en direction de l'Afrique, le développement des relations commerciales entre pays africains et le monde arabe.

La solidarité tiers-mondiste est avant tout une prise de conscience d'une réappropriation et de dignité, après la période coloniale. Protectorat et colonie française, le Maroc et le Gabon ont un passé colonial, et ce passé crée des revendications qui poussent à militer dans des organisations internationales. En pleine guerre froide, l'idéologie tiers-mondiste s'affirme avec force. Les leaders tels que : le Maréchal Tito, le Pandit Nehru, le président Nasser, portent cette cause. Dans son discours à la conférence des non-alignés à

¹⁶⁶ Projet de déclaration politique de la coopération arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n°3114, année 1977.

Alger le 7 septembre 1973, le président Bongo¹⁶⁷ justifiait l'adhésion de son pays à ce grand courant idéologique par le désir d'une gestion autonome des ressources du pays. Pour Bongo, l'adhésion du Gabon au mouvement des non-alignés était une forme de protestation contre la France. Raison pour laquelle, il tenta en vain de réviser les accords de coopération avec la France. Au sein du mouvement, le chef d'État mettait un accent particulier sur la coopération économique : « *La coopération économique et les échanges commerciaux entre États du tiers-monde, l'exercice de la souveraineté permanente sur nos ressources naturelles, l'idée déjà avancée par plusieurs délégations de renforcer les groupements des producteurs existants, la pleine souveraineté de nos États sur nos eaux territoriales et sur nos fonds marins sont autant de sujets qui appellent des solutions urgentes et concrètes* »¹⁶⁸. Cette volonté de se débarrasser de l'influence française dans la politique industrielle du Gabon a fortement motivé l'adhésion du Gabon à ce mouvement. Toutefois, l'influence du Gabon et du Maroc au sein du mouvement des non-alignés a été moindre.

III-) Une homogénéité de la conception du pouvoir

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc ont également pour fondement l'homogénéité de la conception politique du pouvoir. Après avoir présenté les fondements juridiques, cette troisième section est une analyse critique des deux(2) systèmes politiques dans le but de recenser les divergences et les points communs. Les deux(2) États ont les systèmes politiques similaires : une vision autocratique et absolutiste du pouvoir, ainsi que les convergences idéologiques dans le traitement des questions africaines et internationales. Le Gabon et le Maroc sont deux(2) pays africains modérés et pro-occidentaux.

1.) Systèmes politiques similaires

Une analyse critique des systèmes politiques marocain et gabonais permet de dégager les similitudes dans l'exercice et la conception du pouvoir. Le système politique des deux(2) États repose essentiellement sur la personne du chef d'État, une curiale de réseaux clientélistes, une vision néo patrimoniale, etc. Dans les deux(2) systèmes, la sélection de l'élite est homogène et axée sur des critères hybrides et complexes. La présente sous-section s'articule autour de deux points : d'abord, une étude comparative du *Makhzen* et de la

¹⁶⁷ Albert Bernard Bongo, Allocution prononcée à la Conférence des non alignés à Alger, le 7 septembre 1973.

¹⁶⁸ *Idem.*

géopolitique à la gabonaise, enfin, une réflexion sur l'exercice autocratique et absolutiste du pouvoir.

1.1) Étude comparative du *Makhzen* et la « géopolitique » à la gabonaise

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc trouvent leur fondement dans l'unicité de la conception des systèmes politiques. Les deux systèmes *Makhzen* et *géopolitique* se fondent sur les modèles clientélares, ainsi que sur la concentration des pouvoirs par le chef d'État. Ces superstructures existent en dehors de tout cadre institutionnel et administratif. Elles visent à la légitimation du pouvoir par le biais d'une sélection élitiste opaque et un réseau de relais clientélares. Une approche définitionnelle de ces deux notions est préalable avant de développer les similitudes entre le Maghzen marocain et la géopolitique à la gabonaise.

Le *Makhzen* vient du mot *Khazana* qui signifie « entreposer ». L'entrepôt, ici, renvoie au produit de la collecte de l'impôt en espèce ou en nature. Le prélèvement de l'impôt, activité principale et régaliennne de l'administration sultaniennne était important non seulement pour rémunérer l'armée et les autres fonctionnaires mais également pour jauger le degré d'influence de l'autorité du sultan auprès des tribus dissidentes. Dans cette optique, l'acquiescement de l'impôt était la manifestation de la soumission à l'autorité du sultan. Pour John Waterbury, le *Makhzen* est un style de gouvernement : « *Ce n'est pas sans raison que le gouvernement du Sultan s'appelait le Makhzen (littéralement entrepôt) car l'essentiel des tâches de son administration consistait dans la collecte des impôts en espèces et en nature* »¹⁶⁹. Selon Mohammed Tozy, le concept n'a pas de sens religieux ni sacré, mais profane : « *Le makhzen est un concept séculier, profane, sans aucune charge religieuse, ni sacrée. Il est à distinguer de l'administration étatique, d'une part, et du monarque, d'autre part [...]. Dans tous les cas, il s'agit de l'ordre jugé nécessaire et consolidé par un recours illimité à la violence. Il exprime la nudité de l'exercice de l'autorité et de la raison politique, dénuée de toute morale ou sentiment. Le roi est le patron du Makhzen, mais il ne confond pas avec, c'est son outil d'autorité dont l'illégitimité ponctuelle n'interfère pas sur la légitimité royale* »¹⁷⁰. Dans son approche définitionnelle, Daniel Rivet¹⁷¹ renvoie la notion uniquement à

¹⁶⁹ John Waterbury, *op cit.*, 1975, p. 33.

¹⁷⁰ Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po, 2^e édition, 1999, pp. 42-43.

son sens relatif à l'impôt. Catherine Graciet et Éric Laurent désignent le *Makhzen* comme l'appareil d'État : « *Le Makhzen est le mot par lequel on désigne l'appareil d'État entourant le souverain. Ses caractéristiques : une soumission aveugle aux ordres du monarque et un désir effréné de satisfaire des besoins que la position occupée au sein de la hiérarchie permet d'assouvir* »¹⁷². La production de la violence par le makhzen se retrouve chez Mohammed Tozy et Robert Montaigne¹⁷³. Ces derniers analysent la perception de l'impôt comme une véritable machine répressive pour les tribus dissidentes. À la lumière des différentes approches définitionnelles, nous retenons que le *Makhzen* est une forme et un style de gouvernement.

La géopolitique à la gabonaise, dont il est question ici, n'est pas à confondre avec la science géopolitique, qui est : « *l'étude des différents types de rivalité de pouvoir sur les territoires [...]. La puissance se mesurant en fonction de potentialité territoriale interne et de la capacité à se projeter à l'extérieur de ce territoire et à des distances de plus en plus grandes* »¹⁷⁴. Pour Karl Haushofer : « *La géopolitique est la nouvelle science nationale de l'État, une doctrine sur le déterminisme spatial de tout le processus politique basé sur de larges fondations de la géographie et notamment de la géographie politique* »¹⁷⁵. Si la science géopolitique trouve son fondement dans la géographie, la géopolitique à la gabonaise, quant à elle, puise son essence sur l'ethnie qui constitue la trame de fond du dosage et de la sélection de l'élite politique au Gabon. Autrement dit, il s'agit de l'utilisation de l'ethnicité comme condition d'accès au pouvoir politico-économique. Selon Jean François Obiang : « *La géopolitique ici doit être comprise comme la technique particulière qu'utilise la classe politique dirigeante pour répartir équitablement (selon elle) les postes et la rente entre les différentes communautés spatiales, culturelles et, depuis peu, politiques du pays* »¹⁷⁶.

La géopolitique comme modalité de sélection de l'élite gabonaise est une pratique qui trouve ses racines avant même l'indépendance du pays. Les premières réformes de l'autorité coloniale visant aux droits politiques et d'association justifie déjà l'existence de ce

¹⁷¹Daniel Rivet, *Histoire du Maroc*, Paris, Fayard, 2012, 452 p.

¹⁷² Catherine Graciet et Éric Laurent, *Le Roi prédateur*, Paris, Seuil, 2012, p.17.

¹⁷³ Robert Montaigne cité par John Waterburry in *Le Commandeur des croyants*, Paris, PUF, 1975, p. 33.

¹⁷⁴ Yves Lacoste cité par Pascal Boniface in *La Géopolitique*, Paris, Eyrolles, 2017, p.13.

¹⁷⁵ Karl Haushofer cité par Pascal Boniface 2017, *op cit.*, p.13.

¹⁷⁶ Jean François Obiang, *op cit.*, 2007, pp. 137-138.

phénomène. Selon un proche de Jean Hilaire Aubame, leader de la formation politique Union Démocratique et Sociale du Gabon (UDSG) : « *Les premières élections qui se sont déroulées au Gabon ont permis qu'un Fang soit élu député du Gabon [...] Nous avons donc conseillé à celle-ci de réserver le poste du sénat aux Miéné et celui de l'Union Française aux groupes ethniques de la Ngounié et la Nyanga* »¹⁷⁷. Au moment de l'indépendance du pays, cette pratique devient une doctrine pour l'équilibre politique, qui vise à intégrer toutes les ethnies au pouvoir et aux ressources de l'État.

Dans le premier gouvernement de Léon Mba, toutes les provinces furent représentées dans un souci de dosage ethnique. Or, à l'intérieur de certaines provinces, on retrouve plusieurs groupes ethnolinguistiques. Pour parer à cette situation, le président Omar Bongo avait jugé utile de faire représenter tous les groupes ethniques au sein du gouvernement, c'est ce qui justifie de l'effectif pléthorique du gouvernement gabonais depuis 1975, à savoir près d'une cinquantaine de membres par gouvernement. À en croire Emmanuelle Nguema Minko : « *C'était le prix à payer pour préserver la paix sociale et l'unité nationale dans un pays qui, au demeurant, ne craignait aucune représailles tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur* »¹⁷⁸. Pour les partisans de la pratique géopolitique, il s'agit avant tout de préserver l'unité nationale par un équilibre ethnique et une gestion participative.

Ainsi, cette géopolitique aux bonnes intentions s'était finalement transformée en « *géopolitique au rabais* »¹⁷⁹, aux replis identitaires, à l'ethnisation de l'administration publique et au sectarisme. D'où la fameuse phrase devenue culte: « *Monsieur, pour votre dossier, allez y voir le ministre de votre province.* »¹⁸⁰.

La *Géopolitique* et le *Makhzen* ont des points communs. Le chef d'État est aussi le chef de ces superstructures. Il effectue un dosage politique et une sélection qui ne repose sur aucune objectivité. En tant que chef néo-patrimonial, il distribue les ressources du pays au sein de ces entités, en favorisant la compétition entre les différents acteurs du *Makhzen* et de la géopolitique. Le chef s'arrange à ce que rien ne soit obtenu par compétence : « *Le monarque veille à ce que tous les biens convoités, que ce soit une nomination ministérielle,*

¹⁷⁷ Sima cité par Fidèle-Pierre Nze-Nguéma, *L'État au Gabon de 1929 à 1990 : le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 81.

¹⁷⁸ Emmanuelle Nguema Minko, 2008, *op cit.*, pp. 327-328.

¹⁷⁹ *Idem.*

¹⁸⁰ *Ibidem.*

*une licence d'importation ou une autorisation d'achat de terres, ne soient jamais mérités ou gagnés, mais concédés et octroyés. La compétence et le mérite objectif n'entrent pas en ligne de compte, et la procédure administrative régulière est escamotée au profit du favoritisme. Ce que vous êtes, ce que vous possédez vous a été donné, vous ne l'avez pas gagné. Et, puisqu'on vous l'a donné, on peut vous le reprendre »*¹⁸¹ Au Gabon, le credo politique est comparable au Maroc : « *Si je suis à cette place, c'est grâce au président de la République. Je ne dois rien à la population »*¹⁸². Dans ces deux(2) États, le ministre est avant tout, le ministre du roi et du président et non celui du peuple.

Ensuite, la *Géopolitique* et le *Makhzen* sont aussi une façon de gouverner, un style de gouvernement au sein duquel l'ethnie, la tribu constituent les seules modalités d'accès aux ressources politico-économiques. Au Maroc, note John Waterbury¹⁸³, l'individu est d'abord perçu comme étant membre d'un clan ou d'une tribu : son ascension, il la doit à sa tribu avec laquelle, en revanche, il doit partager les gains issus de sa nomination au *Makhzen*. Au Gabon, la situation est comparable dans la mesure où le ministre est tout d'abord un ministre « ethnique » chargé de la promotion de son propre groupe ethnolinguistique.

Enfin, ces deux entités, ni institutionnelles ni religieuses, forment de véritables outils de gestion et d'administration du territoire au Maroc et au Gabon. Les membres issus du *Makhzen* et de la *Géopolitique* sont de véritables « clients » sur lesquels le pouvoir s'appuie pour mener à bien sa politique. Ils dépendent uniquement du chef d'État, dont les rapports avec ses subordonnés ne sont pas ceux d'un chef politique avec les citoyens dans le cadre d'une constitution. Ce sont des rapports de vassalité.

1.2) Les visions autocratiques et absolutistes du pouvoir

Au Gabon comme au Royaume du Maroc, on retrouve la même conception autocratique du pouvoir. Même si les deux régimes s'opposent sur le plan formel république pour le Gabon, monarchie pour le Maroc, il n'en demeure pas moins de trouver les similitudes dans l'exercice et la conception du pouvoir à travers ces deux dimensions : autocratique et absolutiste. Les velléités autocratiques émergent au Gabon avec le premier président de la république gabonaise. Léon Mba opte pour une concentration des pouvoirs comme gage de stabilité pour

¹⁸¹ John Waterbury, 1975, *op cit.*, p.367.

¹⁸² Emmanuelle Nguema Minko 2008, *op. cit.* p. 329.

¹⁸³ John Waterbury, 1975, *op cit.*

la jeune république. Selon Ndong Obiang, le président gabonais « *veut un État dont l'élément premier serait la stabilité : il s'agit de créer un organe qui concentrerait entre ses mains l'essentiel du pouvoir de l'État, toute idée de distribution des tâches étant entendue comme une prime à la confusion, à l'anarchie, au désordre, parce qu'il s'agirait d'une dispensation de l'autorité. Cet organe, qui aurait et les responsabilités et les moyens de les exercer, serait évidemment le président de la République* »¹⁸⁴ Autrement dit, le président était dans une logique purement autocratique en s'appuyant sur l'adage suivant : « *Il ne peut y avoir deux crocodiles dans le même marigot* ». C'est cette vision qui explique la première crise institutionnelle du Gabon en 1960. D'un côté, les partisans de Léon Mba optèrent pour un présidentielisme fort, et de l'autre, les partisans de Paul-Marie Indjendjet-Gondjout¹⁸⁵ se prononçaient en faveur d'un régime parlementaire. Le présidentielisme fort, selon la conception de Léon Mba, reposait essentiellement, comme le souligne Jean François Owaye¹⁸⁶, sur l'incarnation par le président de la continuité de l'État. Dans cette optique, le président disposait du droit de nomination et de révocation des ministres, de dissolution de l'Assemblée, et de veto sur les textes législatifs qui ne lui convenaient pas.

Le présidentielisme équivalait à une volonté manifeste de l'exécutif de disposer de la totalité du pouvoir. En revanche, le parlementarisme défendu par Paul-Marie Indjendjet Gondjout reposait sur la responsabilité du gouvernement devant le parlement, ce dernier disposant du pouvoir de dissolution du gouvernement par l'option de la motion de censure. Notons que Paul-Marie Indjendjet Gondjout avait de l'admiration pour le régime parlementaire de la IV^e République française, dont il avait personnellement « goûté les saveurs » en siégeant au palais du Luxembourg. Cette crise au sommet de l'État traduisait aussi une rivalité entre deux principaux leaders de la vie politique gabonaise¹⁸⁷ : le chef du

¹⁸⁴ Ndong Obiang cité par Guy Rossantanga-Rignault in *L'État au Gabon : histoire et institutions*, Libreville, Raponda-Walker, 2009, p. 81.

¹⁸⁵ Paul-Marie Indjendjet Gondjout est un homme politique gabonais né le 14 juin 1912 et décédé le 1^{er} juillet 1990 à Libreville, après une brillante carrière politique (1952 : vice-président du conseil de l'Afrique Equatorial Française ; 1957 : vice-président du conseil territorial ; 1957 : président de l'Assemblée territoriale ; 1958 : président de l'assemblée législative ; 1959 : sénateur au sénat de la communauté ; 1960 : président de l'Assemblée nationale du Gabon).

¹⁸⁶ Jean François Owaye, *L'Exclusion de Paul-Marie Indjendjet-Gondjout du bloc démocratique gabonais : un épisode de sa rivalité avec Léon Mba Minko*, Paris, L'Harmattan, 2015, 289 p.

¹⁸⁷ L'étude réalisée par Jean François Owaye permet de cerner la rivalité entre les deux hommes. L'auteur y fait une étude comparative des carrières de Léon Mba et Paul Indjendjet Gondjout, qui ont monopolisé la vie

gouvernement et le président de l'Assemblée nationale. Elle se solda dans un premier temps par la victoire des partisans du parlementarisme, avec la loi constitutionnelle n° 68-60 du 14 novembre 1960 qui instaurait un régime parlementaire : « *Au Gabon, la constitution du 14 novembre 1960 se voulait un mélange de genres, entre parlementarisme offensif, donc engagé, et un présidentialisme presque passif. Le chef de l'État aurait donc régné en se fondant sur un partage institutionnel du pouvoir, limité, inégal et favorable au parlement* »¹⁸⁸. Mais il ne faut pas compter sur Léon Mba, qui revient à la charge pour réviser la constitution en 1961. À en croire Wilson André Ndombet : « *Le débat politique portait donc sur la question de la hiérarchie et sur la prééminence de l'un sur les autres pouvoirs* »¹⁸⁹. L'adoption de la nouvelle loi constitutionnelle abrogeant celle du 14 novembre 1960, l'exclusion et l'arrestation de son principal challenger en dépit de son immunité parlementaire furent autant de faits qui démontraient l'ambition du premier président gabonais de détenir la totalité du pouvoir. Après la neutralisation de son principal opposant politique, Léon Mba devient le « *maître absolu et incontestable* » de la jeune république, qui rencontre une instabilité constitutionnelle dont le but n'est rien d'autre que la mise en place d'un régime politique autoritaire et absolu par le chef de l'exécutif. Selon le président Léon Mba, la séparation et les contre-pouvoirs sont sources d'anarchie politique. Il émet également l'idée de rompre avec le multipartisme, qu'il juge dangereux pour la stabilité du pays.

La conception autocratique de Léon Mba du pouvoir émane de son expérience avec les autorités coloniales. En choisissant de travailler avec les chefs indigènes et les « évolués », l'autorité coloniale n'accordait aucun pouvoir à ces derniers. Comme le souligne Van Vollenhoven, les chefs : « *n'ont aucun pouvoir propre d'aucune espèce, car il n'y a pas deux autorités dans le cercle, l'autorité française et l'autorité indigène. Il n'y en a qu'une seule, le commandant du cercle commande, seul il est responsable. Le chef n'est qu'un instrument, un auxiliaire* »¹⁹⁰. Le président Bongo ne dément pas ces faits : « *Il a changé dès l'indépendance, lorsqu'il a eu le pouvoir. Léon Mba voulait nous faire travailler, mais il s'y est mal pris. C'était quelqu'un d'une autre époque. Il était tenté de reproduire ce qu'il avait connu à la*

politique du Gabon avant et après l'indépendance : deux « évolués », pour reprendre le terme colonial utilisé alors.

¹⁸⁸ André Wilson Ndombet, *La Transmission de l'État au Gabon : institutions, élites et crises (1945-1966)*, Paris, Karthala, 2010, p.177.

¹⁸⁹ *Idem.*

¹⁹⁰ Van Vollenhoven, cité par Jean-Ferdinand Mbah in *La construction de l'État au Gabon (1957-2009)*, Paris, L'harmattan, 2015, p.35

coloniale. *Quand cela lui prenait, il sortait de ses gonds et puis il frappait, souvent sans raison. Au fond, il n'était pas plus despote qu'un autre* »¹⁹¹. Au-delà de tout débat entre parlementarisme et présidentielisme, la trame de fond résidait dans la logique d'un seul chef, n'ayant que des auxiliaires et des collaborateurs. La notion de contre-pouvoir était inconcevable chez ce dernier, il s'agit tout simplement de remplacer le colon avec la même méthode de travail autocratique.

Le successeur du président Léon Mba, Albert Bernard Bongo, ne déroge pas à la vision autocratique et absolutiste du pouvoir de son devancier. Il se consacre dès sa prise de fonction à mettre en place un système politique pouvant neutraliser les rivalités politiques exacerbées. C'est dans cette optique qu'il met fin en 1968 au multipartisme en créant le Parti démocratique gabonais (PDG). Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'idée de la mise en œuvre d'un parti unique réunissant toutes les sensibilités politiques était déjà évoquée par Léon Mba. En bon disciple politique, Albert Bernard Bongo matérialise les idées de son mentor. Notons également que le président Bongo n'était pas au moment de son arrivée au pouvoir un politicien véritable, mais plutôt un technocrate, comme le note Elikia M'bokolo¹⁹². Il était donc difficile pour lui de s'imposer politiquement dans le débat démocratique, après la mort de son « maître » et face aux « ténors » ayant une expérience politique avérée et des fiefs solides. Le dauphin de Léon Mba arrive donc au pouvoir dans des circonstances particulières. Certes, il a été élu au même titre que le président Léon Mba comme vice-président, et la constitution permettait une prise de pouvoir par le vice-président, en cas de décès du président. Était-ce le choix de la France ou celui de son devancier, les analyses des spécialistes de la vie politique du Gabon divergent sur cette question. Pour Pascal Airault et Jean Pierre Bat¹⁹³, avec la maladie du président Mba, Jacques Foccart conçut le projet d'une nouvelle constitution pouvant permettre la création d'un poste de vice-président. Directeur de cabinet du président, ancien agent des services secrets français, Albert Bernard Bongo était un dauphin idéal pour la préservation des intérêts de la France. D'autres spécialistes, à l'exemple de l'historien Elikia M'bokolo affirme que : « *les autorités françaises n'ont fait*

¹⁹¹ Wilson-André Ndombet, *Partis politiques et unité nationale au Gabon (1957-1989)*, Paris, Karthala, 2009, p.97.

¹⁹² Elikia M'bokolo, *médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, l'Archipel, 2009, 410 p.

¹⁹³ Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, *Francafrrique : opérations secrètes et affaires d'Etat*, Paris, Tallandier, 2018, pp.53-57.

que se rallier au choix par Léon Mba de son jeune chef de cabinet »¹⁹⁴. Quoi qu'il en soit, le président Bongo accède au pouvoir sans expérience politique avérée. Pour exister politiquement face à une classe politique ancrée dans le débat démocratique, depuis la constitution française du 27 octobre 1946 et l'institution de la loi Gaston Defferre, ou loi-cadre-Defferre n°56-619 du 23 juin 1956, qui avaient consacré des réformes importantes dans les colonies. Le successeur de Léon Mba, opta pour la mise en place du parti unique, avec la création le 12 mars 1968 d'une nouvelle formation politique. C'est dans cette logique que naît le Parti démocratique gabonais (PDG) dont l'objectif visait à poursuivre l'ambition d'un grand parti politique de son devancier, pour qui, les partis politiques devaient cohabiter au sein d'un seul parti, le Bloc Démocratique Gabonais (BDG), mais aussi de rompre avec le multipartisme, « *facteur de division* » des fils d'un même pays. Selon André Wilson Ndombet : « *Aussi, là où Léon Mba avait longtemps hésité, Albert Bernard Bongo passa-t-il tout de suite à l'offensive* »¹⁹⁵. En dépit de cette offensive sur le plan interne, le contexte international africain de l'époque était favorable à l'institution des partis uniques : « *brusquement, l'option pour le système politique unitaire séduisit la presque totalité des dirigeants africains.* »¹⁹⁶. L'auteur note une généralisation des partis uniques en Afrique, remettant ainsi en cause l'idée du développement politique préconisée dans les dernières années de la colonisation. Le fameux slogan : « *un seul chef, un seul parti, un seul combat* » était désormais une ligne à suivre pour ces dirigeants africains en quête d'un pouvoir autoritaire. Le parti unique apparaît dès lors comme la solution à l'union nationale. Si l'argument ne sied pas, force est de constater l'existence au sein des partis politiques des regroupements à caractère ethnique. Le remède du parti unique comme gage de l'unité nationale a été finalement une stratégie autocratique. Dans son discours prononcé le 12 mars 1968, le président Albert Bernard Bongo justifiait la création du PDG en ces termes : « *Au terme d'un périple à travers toutes les régions du Gabon, j'ai pris la grande décision de créer un parti politique qui, désormais, s'appellera Parti démocratique gabonais. Si j'ai été amené à prendre cette décision, cela ne signifie pas que je n'ai pas respecté la mémoire de celui que nous vénérions tous et, à travers lui, le parti qu'il avait créé, avec beaucoup d'autres, le BDG. Mais, étant donné les circonstances actuelles, il m'a paru nécessaire d'agir ainsi. Il y a longtemps, nous avons eu le BDG d'une part, l'UDSG de l'autre [...]. À partir*

¹⁹⁴ Elikia M'bokolo, 2009, *op.cit.* p.50.

¹⁹⁵ Wilson-André Ndombet, 2009, *op. cit.*, p. 102.

¹⁹⁶ *Idem*, p. 94.

d'aujourd'hui, il n'y aura qu'un seul et unique parti, le Parti démocratique gabonais »¹⁹⁷. Pour Bongo, l'objectif était de poursuivre les velléités autocratiques de Léon Mba.

L'institutionnalisation du PDG en parti unique a débouché non seulement sur le verrouillage complet du champ politique, mais aussi sur l'atrophie du système, comme le souligne Jean-Ferdinand Mbah¹⁹⁸. Les premières années ayant suivi la création du parti unique se sont caractérisées par la violence, la répression et le musèlement de la classe politique. De telles actions avaient pour but, la consolidation et la concentration des pouvoirs par le président Bongo, dans l'objectif de demeurer le maître absolu du champ politique gabonais.

Outre le projet de la « *Rénovation nationale* », qui s'est soldé par la création du parti unique, le président Bongo instaure et conçoit un modèle clientélaire, néo-patrimonial, au sein du PDG. Comme nous l'avons souligné, le président Bongo a la même conception néo-patrimoniale du pouvoir que son devancier. Au préalable, une approche définitionnelle de la notion de néo-patrimonial est indispensable. Pour Jean François Médard : « *Le pouvoir patrimonial apparaît lorsque l'autorité politique se différencie de l'autorité domestique en s'exerçant au-delà de la parenté, en s'appuyant non pas seulement sur des parents, mais sur des fidèles, des clients, des serviteurs patrimoniaux qui constituent un véritable état-major administratif* »¹⁹⁹. Max Weber relève dans ce système, une relation axée sur la loyauté et la dépendance personnelle : « *L'obéissance est due à l'autorité personnelle de l'individu qui en bénéficie en vertu de son statut traditionnel. Le groupe organisé qui exerce l'autorité est, dans le cas le plus simple, fondé en premier lieu sur des relations de loyauté personnelle [...]. La personne qui exerce l'autorité n'est pas un supérieur, mais un chef personnel. Son entourage n'est pas composé essentiellement d'officiels, mais de dépendants personnels. Ceux qui sont sujets à l'autorité ne sont pas les membres d'une association quelconque, mais sont soit ses camarades traditionnels, soit ses sujets. Ce qui détermine la relation de l'entourage administratif avec le chef n'est pas l'obligation impersonnelle liée à l'office, mais la loyauté*

¹⁹⁷ Albert Bernard Bongo cité par Wilson-André Ndombet in *Partis politiques et unité nationale au Gabon (1957-1989)*, Paris, Karthala, 2009, pp. 96-97

¹⁹⁸ Jean-Ferdinand Mbah, *La construction de l'État au Gabon (1957-2009)*, Paris, L'harmattan, 2015, 293p.

¹⁹⁹ Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire, formations, mécanisme et crise*, Paris Karthala, 1991, pp.325-326

personnelle au chef»²⁰⁰. En critiquant Jean François Bayart, Robin Théobald et Richard Joseph préfèrent se focaliser sur la notion de « prébendalisme » empruntée à Max Weber, et ils affirment que l'essence du patrimonialisme est la confusion du public et du privé.

Jean François Médard note trois formes de patrimonialisme: traditionnelle, moderne et sultanienne. Suivant la logique de cet auteur, le cas gabonais se rapprocherait du néo-patrimonialisme, qui « *correspond à cette situation hybride dans laquelle la logique patrimoniale se combine et se mélange avec d'autres logiques* »²⁰¹. En résumé, le néo-patrimonialisme se caractérise par la personnalisation du pouvoir, l'accumulation des ressources politico-économiques, la stratification sociale, la confusion du public et du privé, etc. La notion et la manifestation du pouvoir néo-patrimonial chez le président Bongo prennent essence tout d'abord avec la création du parti unique, véritable tremplin clientélaire, et avec le culte de la personnalité. Au fil des années, le parti est devenu un parti-État, pour ne pas dire tout simplement que l'État a finalement été absorbé par la vision néo-patrimoniale au sein du PDG.

Au Royaume alaouite, la conception autocratique et absolutiste du pouvoir est un principe qui puise son fondement dans l'histoire de la monarchie. Dans ses entretiens avec le journaliste français Éric Laurent, Hassan II affirmait : « *Franchement, cette histoire de monarchie qui sort de son rôle d'arbitre, c'est une légende. Chez nous, la monarchie s'appuie sur l'allégeance, la Béïa, qui est un contrat d'ordre religieux tempéré par le fait que le monarque n'a pas le droit d'agir par inaction ; il est obligé d'agir par action* »²⁰². Ce roi, qui a obligation d'agir par action, l'exprime par deux dimensions essentiellement : l'absolutisme et le néo-patrimonialisme.

La conception absolutiste du pouvoir au royaume du Maroc a pour fondement la nature du régime politique de cet État. Le régime repose entièrement sur la personne du roi, qui gouverne seul : chef politique et chef religieux. La légitimité de son pouvoir est essentiellement religieuse : « *Nous sommes certain que Très-Haut qui nous a inspiré la réalisation de bonnes œuvres et qui nous a orienté vers l'accomplissement de bonnes actions est à même de nous guider dans la voie afin que se réalisent pleinement tes aspirations et les*

²⁰⁰ Marx Weber cité Jean-François Médard (dir.) in *États d'Afrique noire, formations, mécanisme et crise*, Paris Karthala, 1991, p.327

²⁰¹ Jean François Médard (dir), 1991, *op cit.*, p. 334.

²⁰² Hassan II, *La Mémoire d'un roi*, Entretiens avec Éric Laurent, Paris, Plon, 1993, p. 51.

nôtres »²⁰³. C'est dans cette optique que le roi se voit chargé d'une mission divine. Hassan II récusait le terme « droit divin²⁰⁴ » pour évoquer uniquement celui de « mission divine ». Dans cette logique, le roi est considéré comme le représentant de Dieu sur terre. Étant le calife, il ne tolère pas un autre pouvoir, puisqu'il est oint par Dieu.

En outre, au Maroc, la dimension califienne du roi n'est pas assez contestée, eu égard à sa dynastie, considérée comme « chérifienne ». La dissidence se focalise donc sur le rôle politique du souverain. La légendaire bipolarité *bled Maghzen* et *bled siba* provient essentiellement de cette donnée. Moumen Diouri²⁰⁵, l'un des principaux opposants politiques à Hassan II ayant prôné l'institutionnalisation d'un régime républicain au Maroc, notait l'enracinement de la monarchie marocaine dans l'histoire du pays. Disposant de sa « mission divine », le roi : « *maintient l'essentiel des pouvoirs* »²⁰⁶. Il est la première force politique du royaume, malgré l'existence d'une constitution depuis 1962. La révision constitutionnelle de mars 1972 n'avait pas dérogé à cette règle. Elle réaffirmait le maintien du roi dans tous les pouvoirs. Les différentes révisions de la constitution réaffirment le principe du pluralisme politique : « *Chez nous règne le multipartisme. Il n'y a pas de parti unique* ». Certes, plusieurs partis politiques concourent aux débats idéologiques au royaume, mais l'expression démocratique demeure un cadeau royal : « *Écoutez, il vaut mieux qu'elle [la démocratie] soit octroyée plutôt qu'arrachée* »²⁰⁷. Le multipartisme étant contrôlé, le principal parti nationaliste, l'Istiqlal, se comporte en véritablement parti unique²⁰⁸ ancré dans l'aristocratie et la féodalité régnant depuis des siècles dans le royaume marocain. Selon Moumen Diouri, les partis politiques consolident le pouvoir monarchique. Hassan II ne déclarait-il pas : « *Peu importe qu'il y ait au Maroc quinze millions d'opposants, pourvu qu'il n'y ait pas d'opposition.* »²⁰⁹

²⁰³ Discours du Roi Hassan II prononcé à l'occasion du 22^e anniversaire de son accession au trône, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°0049/SUP4, carton n° 4, années 1983-1989.

²⁰⁴ Hassan II, 1993, *op. cit.*, 1993, p. 94.

²⁰⁵ L'auteur conteste uniquement l'instauration du principe héréditaire qu'il juge contraire aux valeurs de l'islam. Il partage la pensée d'Abdassalam Yassine, selon laquelle la légitimité de sang rend l'islam compatible avec l'usurpation. Moumen Diouri, *Réalités marocaines*, Milan, Nuovo Timec, 1987, 240 p.

²⁰⁶ Marc Bonnefous, *note*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/1, carton n°1, années 1983-1989.

²⁰⁷ Hassan II, *op. cit.*, 1993, p. 100.

²⁰⁸ Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 127 p.

²⁰⁹ Moumen Diouri, *op. cit.*, 1987, p. 145.

La dimension néo-patrimoniale, enfin, s'exprime ici par l'identification en la personne du roi des notions essentielles de la nation, non seulement religieuses, mais également matérielles. Le roi est au centre du jeu politico-économique : « *En effet, tout ce qui compte au Maroc, dans la politique ou les affaires, est peu ou prou l'obligé du souverain. Plus on est grand et plus on doit* »²¹⁰. La réussite dans ces deux domaines indispensables pour le pays passe par une sorte de bénédiction royale. Le roi du Maroc règne avec une aristocratie issue notamment de la ville des grands commerçants, Fès. La confusion du privé et du public y est la règle d'or, comme le note Pierre Vermeren : « *Le Makhzen économique a pris en quelques années une place inédite. Sous Hassan II, le néo-patrimonialisme avait créé une confusion entre secteur public et biens privés de la monarchie. C'était très net dans l'agriculture. Les 300 000 ha d'excellentes terres agricoles souvent irriguées, prélevés sur le domaine colonial, constituent depuis des décennies un jardin privé du palais* »²¹¹ Cet exemple d'appropriation et de distribution des terres à sa convenance traduit le caractère néo-patrimonial du pouvoir du roi Hassan II : la terre, ici, est un domaine privé du roi. La frontière entre le privé et le public est inexistante. Les biens du royaume étant dans l'esprit du roi considérés comme privés : « *Le monarque veille à ce que tous les biens convoités, que ce soit une nomination ministérielle, une licence d'importation ou une autorisation d'achat de terres, ne soient jamais mérités ou gagnés, mais concédés et octroyés. La compétence et le mérite objectif n'entrent pas en ligne de compte, et la procédure administrative régulière est escamotée au profit du favoritisme. Ce que vous êtes, ce que vous possédez, vous a été donné, vous ne l'avez pas gagné. Et, puisqu'on vous l'a donné, on peut vous le reprendre* ». Cette forme de gestion n'est rien d'autre qu'une personnalisation du népotisme dans la gestion des affaires courantes de l'État comme étant ses propres biens : c'est le néo-patrimonialisme.

2.) Les visions communes dans le traitement des questions africaines et internationales

« *Ces relations sont d'une qualité exceptionnelle et revêtent un caractère spécial [...].Le Maroc et le Gabon partagent des valeurs et des visions communes sur pratiquement toutes les questions africaines et internationales. Ils ont des appréciations et des analyses presque*

²¹⁰ Ambassade de France, « *Réflexions prospectives sur le Maroc* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n°11, années 1983-1989.

²¹¹ Pierre Vermeren, *Le Maroc de Mohammed VI transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2014, p. 285.

identiques ». ²¹² Ces propos du diplomate marocain chef de la mission diplomatique du royaume chérifien au Gabon témoignent de la spécificité des relations diplomatiques et politiques qui unissent les deux États. Dans le même ordre d'idée, Barthélemy Léboussi note : « *ces relations ne souffrent d'aucun nuage* » ²¹³. Selon le premier ministre marocain Ahmed Osman ²¹⁴, le Gabon et le Maroc ne se sont jamais départagés dans les instances internationales. Autant dire que les deux pays entretiennent des relations privilégiées, à l'image des relations personnelles entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo. Le Gabon s'aligne sur les positions marocaines à l'international.

Les relations diplomatiques privilégiées entre le Gabon et le Maroc ont également pour fondement les convergences idéologiques et des appréciations identiques. Les deux(2) pays ont des analyses semblables sur les questions africaines et internationales. Cette homogénéité de l'orientation de la politique internationale s'explique tout d'abord par le changement de la ligne de politique étrangère au Maroc. En effet, Hassan II avait changé la ligne progressiste de Mohammed V pour se ranger du camp des modérés. En se ralliant à ce camp, Hassan II avait marqué l'ancrage de la politique étrangère du Maroc dans le bloc occidental, comme à l'époque de son devancier Moulay Abdelaziz.

L'argumentaire de cette sous-section présentera tout d'abord le Gabon et le Maroc comme pays modérés, avant de démontrer la façade pro-occidentale des ces pays au sein du mouvement des nons-alignés.

2.1) Gabon et Maroc, deux pays africains modérés et pro-occidentaux

Le Maroc et le Gabon ont appartenu au camp des tiers-mondistes durant la guerre froide. Toutefois, leur implication au sein de ce mouvement fut faible. Leur non-alignement avait plutôt une façade pro-occidentale. La première décennie des indépendances africaines fut marquée par l'émergence de deux grands courants : progressiste et modéré. La principale distinction, ici, tient aux liens avec les anciennes puissances coloniales. Le Maroc sous Mohammed V était un État progressiste, contrairement au Gabon du président Léon Mba, qui affirmait un attachement profond avec l'ancienne métropole. La politique étrangère du Gabon

²¹² Ali Bojji, ambassadeur du Maroc au Gabon in *Gabon Économie magazine numéro spécial*, juin 2013, p. 21.

²¹³ Barthélemy Léboussi, chargé d'affaires à l'ambassade du Gabon au Maroc in *Gabon économie magazine numéro spécial*, juin 2013, p. 20.

²¹⁴ Ahmed Osman cité par *L'Union*, quotidien gabonais d'informations générales, vendredi 12 janvier 1979, p. 5.

sous ce dernier était exclusivement orientée en direction de Paris²¹⁵, véritable relais de la politique africaine de la France.

Du côté marocain, la donne était différente. Mohammed V était très actif sur le plan continental pour la libération des peuples encore sous le joug colonial. Il soutient discrètement l'Algérie et le Congo de Patrice Lumumba. Le souverain marocain affirmait une sorte d'autonomie vis-à-vis de la France, mais apportait aussi son aide à la lutte pour l'intégrité du territoire marocain. Il est le précurseur de l'initiative visant à la construction africaine : « *Le Maroc provoquait avec le Ghana, la première conférence des États d'Afrique à Accra en 1958* ». ²¹⁶ Le souverain alaouite est à l'initiative de cette première conférence²¹⁷. C'est dans le même ordre d'idée que Bertrand Gallet note : « *Dès 1960 un groupe informel de pays, le groupe de Casablanca (Égypte de Nasser, le Ghana de Nkrumah comprenant la Guinée, le Mali, le gouvernement provisoire de la République d'Algérie et le Maroc de Mohammed V)* » ²¹⁸. Le roi du Maroc fit adopter du 4 au 7 janvier 1961 la charte de Casablanca, première étape de la création de l'OUA.

L'orientation de la politique étrangère des deux États était alors très opposée, dans la mesure où le Gabon était dans le bloc des modérés réuni au sein du groupe de Monrovia, créé comme une sorte de contre-offensive diplomatique au groupe de Casablanca et soutenu en grande partie par les puissances occidentales. Le Maroc par contre était chef de file du groupe progressiste de Casablanca.

Le Gabon du président Léon Mba avait voté contre le Maroc au sujet de la question mauritanienne à l'ONU. Le Maroc attachait une importance toute particulière à la question mauritanienne. Cette différence idéologique explique l'inexistence des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc dans la période allant de 1960 à 1972.

Pour toutes ces raisons, il fallut attendre un changement de la ligne politique au royaume du Maroc par Hassan II. En effet, le roi changea l'orientation de la politique étrangère du pays et se rapprocha du bloc occidental. Le nouveau monarque alaouite adopta

²¹⁵ Arlette Nina Mbadibubala, 2005, *op cit.*

²¹⁶ Alain Antil, 2003, *op cit.*, p.26.

²¹⁷ Charles Saint Prost « *La diplomatie africaine du Maroc : un exemple de coopération Sud-Sud* », Tribune n°504, 2014, 7p.

²¹⁸ Bertrand Gallet, *Précis de la politique étrangère française*, Paris, Ellipses, 1996, p. 94.

une politique étrangère contraire à celle de son devancier. Cette politique internationale débuta véritablement après les deux tentatives avortées de coup d'État de 1971 et 1972. Le souverain avait compris, que la survie et la stabilité de son régime dépendaient des rapports avec certains États occidentaux. Ce changement de politique étrangère par Hassan II a favorisé un rapprochement avec le Gabon du président Albert Bernard Bongo, très enraciné dans le bloc occidental. En dépit de l'alignement de ces deux États pour le bloc des non-alignés ou encore l'affirmation du neutralisme, ces deux États durant le conflit Est-Ouest furent de véritables relais africains de la politique étrangère du bloc occidental. La seconde sous-section portera sur l'analyse de l'ancrage du Maroc et du Gabon au sein du bloc occidental.

2.2) Un non-alignement à façade occidentale

*« J'ai été formé par les Français, je connais les Français, je sais ce que le Français est capable de faire, les Français aussi savent ce que le président Bongo est capable de faire donc, On s'attend, on discute et on se comprend, et sans rancœur. Mais avec les Russes ou certains pays de l'Est ils veulent que vous soyez ceci, il faut que vous criez, vous devez crier(...). Je veux coopérer avec tout le monde mais à condition que mon libre arbitre ne soit pas mis en cause. »*²¹⁹ Déclare le président Omar Bongo. La présente déclaration positionne clairement l'alignement du chef d'État gabonais dans le camp occidental, en dépit de l'adhésion du Gabon dans le mouvement des non alignés.

Le non-alignement est le mouvement ou doctrine qui émerge le plus en pleine période de Guerre froide. Ce mouvement naît du 18 au 24 avril 1955 lors de la conférence de Bandoeng. Il faut attendre 1979 pour sa concrétisation, avec la déclaration de la Havane qui définit l'esprit des non-alignés, à savoir : être ni prosoviétique, ni pro-américain. Son but était d'assurer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des pays non alignés dans leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. Ce mouvement constituait une d'alternative au monde bipolaire. Le mouvement des non-alignés a été important pour l'affirmation du tiers-monde dans les relations internationales. Il se voulait un tremplin des peuples jadis sous le joug de la colonisation et pour la défense des intérêts des pays sous-développés. Si le mouvement des non-alignés a connu une forte

²¹⁹ Emission archives d'Afrique sur RFI, Podcast, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200808-omar-bongo-pilier-afrique-5-6>, Consulté 02/03/2021.

d'adhésion des pays du Sud durant la période allant de 1960 à 1970 et des succès importants, à l'exemple du choc pétrolier de 1973, il n'en demeure pas moins que les divergences idéologiques entre pro-occidental, prosoviétique et pro-neutralisme ont profondément ébranlé le mouvement.

En 1973, le Gabon se rapproche de cette organisation tiers-mondiste qui répond aux aspirations et idéaux de sa politique étrangère. Le Gabon avait à cœur de se débarrasser de la mainmise de la France²²⁰ dans sa politique internationale et de répondre aux différentes critiques des autres pays africains qui considéraient le pays comme un « *valet* » au service de la France et non de l'Afrique. L'adhésion du Gabon à ce mouvement permet également un rapprochement avec l'Égypte et l'Algérie, qui étaient les membres africains les plus influents au sein de cette organisation.

Dans une allocution, le président Bongo réaffirmait la position du Gabon au sein du mouvement des non-alignés, à savoir la lutte contre l'impérialisme, la souveraineté et le droit des peuples à disposer d'eux même. Le présent discours apparaît dans un contexte de redéfinition de la politique étrangère du Gabon, qui s'est traduite par la révision de certains accords de coopération avec l'ancienne métropole et l'ouverture du pays vers d'autres États du monde. À la conférence des non-alignés, le chef d'État gabonais émet une critique à l'encontre des Nations unies : « *À cet égard on ne peut s'empêcher de s'étonner que l'organisation des Nations unies se transforme chaque jour davantage en un bastion du colonialisme, de l'impérialisme et du néocolonialisme* »²²¹. Outre la critique de l'ONU, le président Bongo attaque également l'Union soviétique : « *Comment donc continuer à vitupérer seulement contre les États-Unis ou autres puissances qualifiées d'impérialistes impérialistes, de colonialistes, quand on sait par ailleurs qu'au sein de l'organisation mondiale existe une autre puissance d'un grand pays socialiste, j'ai nommé l'Union des Républiques socialistes et soviétiques* »²²².

Le Gabon et le Maroc militaient au sein du mouvement des non-alignés par solidarité avec les pays sous-développés. L'influence de ces deux États au sein de ce mouvement était

²²⁰ Durant cette année le Gabon lança aussi un projet de révision des accords de coopération signés en 1960 avec la France.

²²¹ Albert Bernard Bongo, *Allocution prononcée à la conférence des non-alignés*, Alger, 8 septembre 1973, Archives nationales du Gabon, carton n°4047, année 1973.

²²² *Idem*.

relative. Le Maroc par exemple n'avait jamais assuré la présidence d'une instance de l'organisation. La question du Sahara occidental justifiait cette hostilité des non-alignés envers le Maroc. Plusieurs États membres avaient reconnu le Polisario et entretenaient de bons rapports avec l'Algérie, qui occupait une place importante au sein de cette organisation, eu égard à son activisme diplomatique envers les pays du tiers-monde. Le pays a toujours nourri l'ambition de devenir un leader tiers-mondiste : « *L'Algérie s'est imposée en quelques années comme le chef de la croisade des pays pauvres contre l'impérialisme* »²²³. Au sein de l'organisation, l'influence algérienne était considérable, bien supérieure à celle du Royaume du Maroc. Cette influence algérienne a poussé le Maroc dans le camp occidental. L'affirmation du Gabon et du Maroc au sein du clan pro-occidental des non-alignés a profondément affaibli leur poids politique, dans la mesure où l'idéologie dominante était celle de la rupture avec le colonialisme et le néo-colonialisme. Le Maroc et le Gabon, deux pays du mouvement des non-alignés, ont affirmé leur choix en faveur du monde occidental au sein de ce mouvement.

²²³ Ambassade de France au Maroc, « *Afrique du Nord : principales questions en cours* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°2046INVA/892, carton n° 892, années 1976-1981.

Au terme de ce premier chapitre, nous retiendrons les conclusions suivantes : les relations diplomatiques entre la monarchie du Maroc et la République du Gabon se fondent sur trois facteurs essentiellement. D'abord, les fondements juridiques par le biais d'un cadre juridique bilatéral de coopération riche et diversifié, ensuite, les systèmes politiques identiques reposant sur la concentration du pouvoir par le chef d'État, enfin, les fondements amicaux qui ont pour socle l'amitié entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo.

Les fondements juridiques qui lient le Maroc et le Gabon correspondent à un cadre juridique bilatéral. Ce dernier se caractérise par une pluralité et une diversité d'accords de coopération. Ces instruments juridiques de coopération bilatérale présentent un contenu varié et couvre plusieurs secteurs d'activités avec une prééminence des relations économiques. Il est le troisième cadre juridique le plus actif et actualisé reliant le Gabon et ses partenaires, derrière la France et la Chine.

Les fondements amicaux renvoient aux liens personnels entre chefs d'État, notamment les relations personnelles et quasi familiales nouées entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo. La longévité au pouvoir et la stabilité relative des deux régimes politiques dans un continent africain caractérisé par des renversements violents de régimes politiques ont permis l'établissement de relations diplomatiques privilégiées entre le Gabon et le Maroc.

Les relations maroco-gabonaises se fondent également sur une homogénéité de la conception politique du pouvoir, des systèmes politiques identiques et la convergence idéologique dans les questions africaines et internationales. Ces systèmes politiques reposent sur la concentration du pouvoir dans les mains du chef d'État. Le Gabon et Maroc sont deux pays africains « modérés » dont la politique internationale est ancrée dans le bloc occidental.

Chapitre II : Le Maroc dans la géopolitique et la géostratégie du Gabon

Le Royaume du Maroc et la République du Gabon ont scellé leurs liens diplomatiques le 10 juillet 1972 à Rabat²²⁴. Depuis cette date, les relations diplomatiques entre les deux États sont actives et privilégiées. Le Maroc est le premier État d'Afrique du Nord à établir les rapports bilatéraux avec le Gabon.

En effet, le royaume alaouite occupe une place importante dans la politique extérieure du Gabon, comme en témoigne la fréquence exceptionnelle des visites bilatérales²²⁵, et, plus révélateur encore, la régularité des séjours du chef d'État gabonais au Maroc. Le cadre juridique de coopération reliant le Gabon au Maroc est le plus étoffé, comparativement aux autres États d'Afrique et du monde arabo-islamique. La représentation diplomatique permanente du Gabon au Maroc jouit notamment du statut de haute représentation.

Pour mener à bien notre analyse, le présent chapitre s'articulera autour de trois grandes sections. Il sera question au préalable de présenter les différentes stratégies de rapprochement entre le Gabon et le Maroc (I), ensuite, le choix stratégique du Maroc par la diplomatie gabonaise (II), enfin, l'influence de cet État dans les relations diplomatiques du Gabon avec les autres États d'Afrique du Nord (III).

I-) Les différentes stratégies de rapprochement

Les rapports bilatéraux privilégiés obéissent à des stratégies spécifiques adoptées par le Gabon, dans l'objectif de se rapprocher de son partenaire marocain. Parmi les différentes stratégies mises en œuvre, citons, entre autres, la fréquence exceptionnelle des visites d'État. Le président Omar Bongo a effectué dix-sept (17) visites au Maroc de 1972 à 1987, soit une fréquence d'une visite par an. Outre la fréquence régulière des séjours privés et officiels au royaume alaouite, le chef de l'État s'est également converti à la religion islamique le 29

²²⁴ Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère marocain des Affaires étrangères Rabat 10 juillet 1972.

²²⁵ Les deux États ont échangé cent trente-neuf (139) séjours durant la période allant de 1972 à 1987 soit une fréquence de neuf (9) visites par an. Abdallah Saaf, « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des Etudes africaines de Rabat, colloques et séminaires, n°4, 1995, p.95.

septembre 1973²²⁶ sur proposition du roi Hassan II. La présente section est axée autour de trois points : les enjeux de la conversion du président Bongo à la religion musulmane, l'analyse des visites bilatérales et la diplomatie publique.

1.) Les enjeux de la conversion du président Albert-Bernard Bongo à la religion musulmane

Le président Albert-Bernard Bongo s'est converti à l'Islam le samedi 29 septembre 1973. Une cérémonie privée au palais du bord de mer abritant les services de la présidence du Gabon. Seuls les émissaires du Maroc, de la Libye, de l'Arabie Saoudite et de la Fédération des Émirats arabes étaient présents²²⁷. Au Gabon, la conversion du président n'a pas fait l'objet d'un communiqué officiel avant et après la cérémonie. Pour le directeur de cabinet du président de la République, il s'agit d'une affaire privée²²⁸. L'annonce de la conversion a été rendue publique par les médias étrangers, en l'occurrence l'agence tunisienne d'information²²⁹. La nouvelle de la conversion du chef d'État gabonais s'est rapidement répandue dans le monde arabe contrairement au Gabon. Les Gabonais ont eu d'ailleurs du mal à intégrer le nouveau prénom (Omar) du président dans leur usage courant et dans les documents administratifs.

Avant de faire une analyse portant sur les différentes dimensions de la conversion du président Bongo à la religion islamique, il demeure primordial de faire un aperçu historique de l'islam au Gabon.

2) L'islam au Gabon avant la conversion du président Bongo

L'islam au Gabon avant la conversion du président Bongo est une religion minoritaire composée principalement des ressortissants étrangers du Cameroun et de l'Afrique de l'Ouest. L'Annuaire national officiel du Gabon²³⁰ de 1973 dénombrait 6 000 musulmans contre 405 000 catholiques, 60 000 protestants et 250 000 animistes. L'islam pénètre au Gabon à la

²²⁶ Bey Rozet, « *Conversion à l'islam du président de la République* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, côte n°327QONT/25, carton n°25, année 1973

²²⁷ *Idem.*

²²⁸ *Ibidem.*

²²⁹ Jeune Afrique n°666 du 13 octobre 1973, p.21.

²³⁰ Bey Rozet, 1973, *op. cit.*

fin du XIX^e siècle. Selon Doris Ehazouambela²³¹, les premiers musulmans au Gabon furent des commerçants venus de leur propre initiative du Cameroun, du Tchad et de certaines colonies d'Afrique de l'Ouest, à la recherche de débouchés commerciaux. L'explorateur français Pierre Savorgnan de Brazza durant ses différents voyages au Gabon était accompagné du sergent Malamine, de nationalité sénégalaise, ce dernier pratiquait le culte musulman. Durant la colonisation française, le transfert de populations venues principalement d'Afrique de l'Ouest en direction du Gabon était récurrent. La main-d'œuvre étrangère servait au sein de l'administration coloniale en qualité d'agents de forces de l'ordre et de sécurité. L'administration coloniale, par manque de personnel européen ou gabonais, envoyait en général des tirailleurs sénégalais, tchadiens ou oubanguiens comme rabatteurs d'impôt pour inviter les chefs de villages à venir se libérer de leurs charges²³². Cette situation s'explique par la faible démographie du territoire gabonais. Ces nouveaux agents du fisc qui ont remplacé les Européens étaient dans leur majorité des musulmans et ont constitué la deuxième vague de la communauté musulmane. On ajoutera, l'exil au Gabon du Sénégalais Cheikh Ahmadou Bamba de 1895 à 1902. Cette déportation au Gabon du leader religieux a favorisé l'expansion de l'islam au Gabon. Cheikh Ahmadou Bamba a mis en œuvre la confrérie *Mouridiyah*, composée essentiellement de ressortissants étrangers. La pénétration de l'islam s'est poursuivie au Gabon avec l'arrivée massive des communautés camerounaises, maliennes et sénégalaises venues pour des raisons économiques au début des années 1970. En effet, le premier choc pétrolier de 1973 a vu le produit national brut du Gabon augmenter de façon très considérable. Le pays devient pour ces ressortissants étrangers un *eldorado*²³³. La République gabonaise et celle du Sénégal signent une convention relative au transfert de travailleurs. Ainsi, 5 000 travailleurs sénégalais sont transférés à Libreville par la société Dumez. Ces travailleurs sénégalais sont en majorité musulmans. La conversion du président Bongo a permis à l'islam de se répandre au sein de la population gabonaise. Plusieurs dignitaires, surtout les généraux de l'armée : Ngary, Oyabi et Mbele, rejoignent la religion du chef d'État. Ces derniers se convertissent dans « l'objectif de plaire » au président Bongo. En dépit des conversions des dirigeants, la grande majorité des Gabonais n'a pas suivi Bongo dans sa

²³¹ Doris Ehazouambela, « *Les petites liturgies politiques de l'islam au Gabon* » in cahiers d'études africaines, édition EHESS, n°206-207, 1^{er} juin 2012, pp.665-685.

²³² Gilchrist Anicet Nzengué Iguemba, *Colonisation, fiscalité et mutations au Gabon : 1910-1947*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.79.

²³³ François Gaulme, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, 1988, p.129.

nouvelle religion. Le président ne faisait non pas de prosélytisme en faveur de l'islam, mais plutôt de la franc-maçonnerie. Quels étaient alors les enjeux de la conversion du président Bongo à la religion musulmane ?

La conversion à la religion islamique du président Bongo revêt trois dimensions essentiellement : personnelle, nationale et internationale.

3.) La dimension personnelle

« *Les relations avec Dieu sont si complexes, si personnelles que chacun doit suivre la religion de son choix et la pratiquer à sa façon et à son rythme. C'est un strict problème de conscience* »²³⁴. C'est en ces termes que le président Omar Bongo donnait les raisons de sa conversion à la religion islamique. Dans un entretien avec le journaliste Airy Routier, Omar Bongo justifie sa conversion : « *Ce n'est pas ma conversion à l'islam qui était un peu opportuniste, c'est mon baptême ! Je me suis fait baptiser parce que je voulais aller voir le pape, au Vatican, au cours d'un voyage officiel* »²³⁵. Cette justification du chef d'État gabonais est une réponse aux différentes polémiques relatives à sa conversion à la religion islamique. Pour le président gabonais, cette conversion est une « démarche authentique et strictement personnelle ». Omar Bongo récuse les raisons matérielles et de polygamie. Selon El Hadj Nabil Koussou Inama²³⁶, cette conversion à l'islam est une question personnelle. Après sa conversion, le président entame un périple en Arabie saoudite, à Abou-Dhabi, en Égypte, au Maroc, en Mauritanie et en Libye durant l'année 1974. Toutes ces différentes visites étaient ponctuées par les promesses de financement du Transgabonais. Choix personnel ou stratégie de rapprochement avec les pays arabes ?

4-) La dimension nationale

Au plan interne, l'année 1973 a été marquée par le refus de la Banque mondiale de financer le projet du chemin de fer dénommé le Transgabonais²³⁷ et les antagonismes entre le clergé

²³⁴ Omar Bongo, *Blanc comme nègre*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2001, p.112.

²³⁵ *Idem*, p.109.

²³⁶ Entretien avec l'auteur, *op cit*.

²³⁷ La construction du chemin de fer « Transgabonais » est un projet prioritaire pour les autorités gabonaises. La réalisation de ce projet permet l'exploitation et l'acheminement à grande échelle des ressources minières et forestières vers le port d'Owendo (Sud de Libreville), sans plus avoir recours au chemin de fer du Congo voisin. L'idée de la construction du Transgabonais fut émise pour la première fois, par l'explorateur français Pierre

catholique et le président Bongo²³⁸. La conversion à l'islam apparaît dès lors comme une stratégie, un moyen de rapprochement avec le monde arabo-islamique dans l'optique d'avoir de nouvelles sources de financement pour le projet de la ligne ferroviaire. Les autorités gabonaises accordaient une importance considérable à la réalisation dudit projet : « *Nous sommes prêts à tous les sacrifices* »²³⁹ affirme Georges Damas Aleka, président de l'Assemblée nationale du Gabon. Le président Bongo n'évoque-t-il pas l'expression « *pacte avec le diable* » si nécessaire pour la matérialisation de ce grand projet ? Autant dire que le Transgabonais revêt une importance capitale.

La conversion à l'islam offrait au président Bongo, la possibilité d'être un chef politique et religieux. En portant le titre de *calife général* de la communauté musulmane du Gabon, à l'exemple du titre *d'Amir al mouminine* du dirigeant marocain, le chef d'État gabonais voulait donner une dimension divine à son pouvoir. Selon Doris Ehazouambela²⁴⁰, si le caractère sacré du pouvoir au Maroc est patent, le président gabonais a voulu donner la même dimension à son propre pouvoir. Une fois calife de la communauté musulmane du Gabon, Omar Bongo faisait revêtir à son pouvoir une valeur symbolique et divine. Ce titre en réalité était symbolique et honorifique.

Notons également les relations exécrables entre le chef d'État et les églises chrétiennes majoritaires. L'Église catholique était proche des leaders de l'opposition du coup d'État militaire avorté de 1964, à l'exemple de Jean-Hilaire Aubame. L'Église protestante quant à elle soutenait Jean-Marc Ekoh. Le président Bongo retrouve avec l'islam un moyen de contrôler une religion, eu égard à l'attitude frondeuse du christianisme. Bien que minoritaire

Savorgnan De Brazza en 1880. En 1914, l'Assemblée nationale française adopta le principe d'un chemin de fer reliant Ndjolé à Ouessou au Congo. Mais, la première guerre mondiale avait tout remis en cause. A l'indépendance du Gabon en 1960, le projet fut repris par le président Léon Mba, puis par le président Albert Bernard Bongo au début de la décennie soixante-dix. D'une longueur de 940 km pour un coût global de 300 milliards de FCFA. La construction fut confiée à Eurotrag, un consortium de dix sept (17) sociétés du génie civil. Les travaux ont mobilisé un nombre important d'ouvrier soit 4.214 dont 1714 gabonais. Ambassade de France au Gabon, *Notes sur le Transgabonais*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, côte n°327QONT/51, carton n°51, années 1973-1983.

²³⁸ Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, côte n°327QONT/48, carton n°48, années 1979-1983.

²³⁹ Georges Damas Aleka, in *Jeune Afrique*, n°680 du 19 janvier 1974, p.23.

²⁴⁰ Doris Ehazouambela, 2012, *op cit*.

et composé majoritairement de ressortissants étrangers, l'islam a permis à Omar Bongo de se positionner en tant que leader religieux.

5-) La dimension internationale

La conversion du président Bongo apparaît dans un contexte d'ouverture de la politique étrangère du Gabon. Elle s'est orientée en direction du monde arabe et du bloc communiste. Selon l'historien Nicolas Metegue N'Nah²⁴¹, le régime de la Rénovation se signale par sa grande ouverture diplomatique. L'année 1973 a été cruciale dans l'orientation de la carte diplomatique du Gabon, jusque-là limitée aux relations privilégiées avec la France. Elle est caractérisée par la volonté du président Bongo de renégocier les accords de coopération signés le 17 août 1960 au moment de l'indépendance. C'est dans cette optique que le chef d'État gabonais affirme: « *Je ne peux plus en effet, ne pas tenir compte de l'évolution des choses sur le plan mondial, des opinions exprimées par mes jeunes Turcs et par les moins jeunes, des positions adoptées par les autres États africains* »²⁴². Renégociation de la part de l'État gabonais dans la production du pétrole de -1 % en 1971 à 10 % en 1973²⁴³, suppression du privilège de doyen du corps diplomatique réservé à l'ambassadeur de France au Gabon, augmentation des prix des matières premières stratégiques avec la France, etc. Cette conversion marque un tournant de la nouvelle ligne diplomatique du Gabon, à savoir le non-alignement. Après la participation à Alger en août 1973, à la toute première conférence du mouvement des non-alignés durant laquelle le président Bongo affirme son positionnement international : « *ni à gauche, ni à droite* ». Il affine son rapprochement avec les leaders du monde arabo-islamique par son changement de religion.

La conversion du président Albert Bernard Bongo à la religion islamique a permis un rapprochement du Gabon avec les pays arabes. Les leaders du monde arabe ont salué cette conversion. L'idée de la conversion du chef d'État gabonais fut émise par le roi Hassan II. Selon Guy Fernand Tonda : « *La conversion à l'islam [...] du président Bongo encourage le rapprochement du Gabon avec le monde arabo-musulman en général et en particulier le*

²⁴¹ Nicolas Metegue N'nah, *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'harmattan, 2006, p.206.

²⁴² Bey Rozet, « *Entretien avec le président Bongo* » Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/30, carton n°30, année 1973.

²⁴³ Eustache Mandjouhou Yolla, 2003, *op cit.*, p.182.

Maroc.»²⁴⁴. Le souverain alaouite ambitionnait le rapprochement de son ami avec les leaders de la *oumma islamiya*, d'une part, et l'expansion du culte musulman, d'autre part. Pour les analystes de la vie politique gabonaise, la conversion à l'islam de Bongo serait motivée par la quête de nouvelles sources de financement du Transgabonais auprès des monarchies du Golfe. Pour David Gardinier²⁴⁵ les relations diplomatiques entre le Gabon et les pays arabes ont entamé une nouvelle phase entre 1973 et 1974 à la suite de la conversion du chef d'État. Cette nouvelle phase s'explique par la recherche du Gabon des sources de financement du Transgabonais. La Banque mondiale, après avoir financé les premières études relatives au projet du Transgabonais, jugea le projet non rentable. Le coût global du projet était estimé à 300 milliards de FCFA²⁴⁶. Devant cet obstacle financier majeur, le président Bongo se lança à la recherche de financements. Les pays arabes et les riches monarchies arabes détenteurs de pétrodollars étaient dans le viseur du président gabonais.

D'abord la Libye du colonel Kadhafi, dont le prosélytisme était actif, s'était montrée favorable au financement du chemin de fer et des différents autres projets de développement. Après la conversion de Bongo, le colonel Kadhafi proposa au président gabonais la construction d'un complexe islamique. Le projet fut finalement réorienté par les dirigeants gabonais vers la construction d'un lycée technique à Owendo, au sud de la capitale gabonaise. La Libye finança aussi la construction de la mosquée d'Akébé à Libreville. Toutefois, le chef d'État gabonais s'orienta vers les pays arabes modérés sur proposition de son ami le roi Hassan II. Le chef d'État gabonais dénonça les accords de coopération signés avec la Libye en 1973 pour se rapprocher d'eux. Après cette dénonciation des accords gabono-libyens, l'Arabie Saoudite accorde deux prêts au Gabon en 1978 d'un montant de 4,7 milliards de FCFA pour la construction du Transgabonais et 7 milliards de FCFA en 1982 pour le projet d'école polytechnique de Masuku dans le sud du Gabon²⁴⁷. La banque privée *Al Saudi* accorde au pays une ligne de crédit de 10 milliards de FCFA en 1984 sous forme de prêt sans intérêt au Conseil national du patronat gabonais²⁴⁸. Au cours de ces différentes démarches à la recherche de sources de financement dans le monde arabe, le roi Hassan II a mis la diplomatie

²⁴⁴ Guy Fernand Tonda « *La coopération Gabon-Maroc 1974-1999* », 2003, *op.cit.*, p.24.

²⁴⁵ David Gardinier, *Historical dictionary of Gabon*, London, The scarecrow press, 1994, 466p.

²⁴⁶ Ambassade de France au Gabon, *Notes sur le Transgabonais*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

²⁴⁷ *Idem.*

²⁴⁸ Doris Ehazouambela, « *Les petites liturgies politiques de l'islam au Gabon* » in cahiers d'études africaines, EHESS, n°206-207, 2012, pp.665-685.

du royaume au service du Gabon. Selon Megnier Mbo : « *Hassan nous a liés aux Arabes* »²⁴⁹. Le souverain alaouite joua un rôle d'intercesseur entre les leaders du monde arabe et le chef d'État gabonais. En dépit de son rôle d'intermédiaire entre le président Bongo et les chefs d'État arabes, le roi Hassan II accorde au Gabon un crédit à hauteur de six (6) milliards de FCFA en 1974 pour la construction du Transgabonais ; ce prêt est consenti avec des conditions extrêmement favorables, selon le chef d'État gabonais²⁵⁰. L'office chérifien du fer apporte également son expertise technique en vue de la réalisation du chemin de fer via l'accord signé le 22 octobre 1979. La conversion à l'islam du président Bongo apporte un soutien financier et technique indispensable à la matérialisation du Transgabonais : « *Les instances islamiques donnent au Gabon l'occasion d'affermir son audience au-delà de la scène africaine [...] facilite les relations avec certains pays arabes* »²⁵¹. Le pays adhère à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) le 19 novembre 1973, soit deux mois après la conversion du président Bongo. Le Gabon devient également membre des institutions islamiques suivantes : l'Organisation de la conférence islamique (OCI) en 1974 et la Banque islamique de développement (BID) en 1981. Par le biais de cette conversion, Omar Bongo ambitionne un rôle de lien entre les pays arabes et ceux de l'Afrique subsaharienne. Il faut souligner l'instrumentalisation de l'islam par certains États arabes au service du rapprochement avec les pays d'Afrique subsaharienne. C'est l'exemple du discours islamique libyen dont la dimension politique intègre l'islam. Pour le chef d'État libyen, l'islam est la religion de « *l'authenticité africaine* » face à toutes les influences idéologiques de l'Est comme de l'Ouest.

2.) Les visites bilatérales

Les séjours bilatéraux entre les personnalités gabonaises et marocaines sont d'une fréquence exceptionnelle. Selon Abdallah Saaf²⁵², Il ne suffit pas de multiplier les indices économiques,

²⁴⁹ Entretien avec l'auteur *op cit.*,

²⁵⁰ L'Union du vendredi 15 novembre 1974, p.5.

²⁵¹ Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

²⁵² Abdallah Saaf « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n°4, 1995, p.

techniques et autres révélateurs des relations maroco-africaines, il faut de plus en délimiter l'ambiance politique. L'échange de visites bilatérales entre le Royaume du Maroc et la République du Gabon est un indicateur important permettant de jauger l'ambiance et la qualité des relations interétatiques.

De 1972, date d'établissement des relations diplomatiques, à 1987, année record des visites entre les deux États, on dénombre cent trente-neuf (139) séjours bilatéraux. Quarante-vingt-dix-sept (97) visites pour la partie gabonaise contre quarante-deux (42) du côté marocain. Ainsi, quinze (15) visites par an ont lieu entre le Gabon et le Maroc. Cette fréquence des visites témoigne de l'expression de relations privilégiées entre le Royaume du Maroc et la République du Gabon. Les visites d'État de personnalités marocaines se déclinent en cinq catégories : princes, chef de gouvernement, membres du gouvernement, émissaires spéciaux et autres personnalités se succèdent. Ces différentes visites s'inscrivent dans le cadre de l'offensive diplomatique du Maroc en direction de l'Afrique subsaharienne au sujet du Sahara occidental, d'une part, et la dynamisation de la coopération bilatérale à l'image des relations personnelles entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, d'autre part.

Du côté gabonais, les visites d'État des personnalités au Maroc se déclinent en cinq catégories : chef de l'État, chef de gouvernement, membres du gouvernement, émissaires spéciaux et autres personnalités les accomplissent. Elles entrent dans le cadre de la politique d'ouverture diplomatique initiée en 1973 par le président Omar Bongo, de la quête de nouvelles sources de financement du Transgabonais et du transfert des technologies. Si le roi Hassan II n'a jamais effectué de visite au Gabon en dépit des nombreuses sollicitations du président Bongo, le chef d'État gabonais, en revanche, multiplie les séjours au royaume du Maroc.

Tableau 3 : Visites des personnalités gabonaises au Maroc, 1972-1987

Rang	Nombre
Président	17
Premier ministre	2
Ministres	34
Émissaires spéciaux	36
Autres	8
Total	97

Source : - construit à partir de nos différentes données archivistiques.

-Abdallah Saaf, « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, p. 95.

À la lumière du tableau ci-dessus, les visites d'État de personnalités politiques et administratives gabonaises au Maroc sont régulières. Une fréquence des visites qui traduit l'expression de relations privilégiées. Le président Omar Bongo apparaît dès lors comme le principal artisan des relations diplomatiques, eu égard à ses nombreuses visites au royaume alaouite. Les séjours sont conclus par les signatures de plusieurs accords et conventions, mais aussi par la participation financière du Maroc aux différents projets de développement. Les autres visites du chef d'État gabonais se soldent de manière générale par la signature d'accords, l'augmentation du quota des bourses des étudiants et stagiaires, les prêts financiers, etc.

Tableau 4 : Chronologie des visites du Chef d'Etat gabonais au Maroc

Objet des visites	Date
Visite officielle	5-8/11/1974
Brève visite	17-18/10/1975
Visite au Maroc	13-15/5/1976
Escale technique d'une heure (Casablanca)	19/9/1977
Visite d'amitié	17-19/1/1977
Visite au Maroc	5-6/3/1977
Brève visite	20-21/10/1978
Escale technique (Casablanca)	8/6/1979
Séjour privé	15-18/6/1979
Escale technique de 45 min	13/10/1979
Visite privée	15-18/5/1980
Visite privée	18-25/9/1982
Obsèques du prince Moulay Abdallah	24/12/1983
Visite privée	14-16/9/1984
Visite privée	3-21/9/1984
Visite d'amitié et de travail	15-19/7/1986
Escale technique (Casablanca)	5/9/1987

Sources : - réalisé à partir de nos différentes données archivistiques

-Abdallah Saaf, « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, p. 95.

Le présent tableau établit la chronologie des visites du président Bongo au Maroc. Il en ressort une fréquence très régulière des séjours du chef d'État gabonais au royaume du Maroc. Cette multiplication des visites officielles (8), séjours privés (5) et escales techniques (4) traduit non seulement l'expression des liens personnels entre les deux chefs d'État, mais aussi les relations diplomatiques privilégiées entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. Les années 1977 et 1979 détiennent les records de trois visites annuelles. En ce qui concerne l'année 1977, cette fréquence s'explique par le fait le chef d'État gabonais était durant cette année-là le président en exercice de l'OUA. Le roi Hassan II sollicitait régulièrement son soutien dans le dossier du Sahara occidental. C'est également en 1977 que le prince héritier Sidi Mohamed effectue sa toute première visite au Gabon pour discuter de la question du Sahara occidental. En ce qui concerne l'année 1979, les escales techniques expliquent la fréquence de trois(3) visites. Le tableau renseigne également les longs séjours privés du président Omar Bongo au royaume alaouite. Ces visites et séjours réguliers justifient la reconnaissance des citoyens marocains du Gabon. Elles sont un indicateur important permettant d'évaluer la qualité des relations diplomatiques au même titre que les indicateurs socio-économiques. Les visites du chef d'État gabonais au Maroc renseignent, enfin, l'importance du Maroc dans la géopolitique du Gabon. Le Maroc est un pont diplomatique de la politique étrangère du Gabon au sein du monde arabe. C'est dans cette optique que le roi Hassan II²⁵³ affirme que son pays est au service de l'Afrique via la ligue des États arabes pour ce qui est de la coopération arabo-africaine. La diplomatie marocaine a été au service de l'ouverture diplomatique du Maroc auprès des États arabes. Le Royaume du Maroc milite en faveur de la coopération triangulaire. Dans cette coopération triangulaire, un troisième partenaire intervient, souvent un pays avec un niveau de développement intermédiaire.

Les autres visites de personnalités politiques et administratives gabonaises au Maroc rentrent dans le cadre de la coopération bilatérale et du renforcement des relations diplomatiques entre les deux États. Les questions stratégiques de politique africaines et

²⁵³ Hassan II cité par Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, p.8.

internationales sont traitées directement entre Bongo et Hassan II ou par l'envoi d'émissaires spéciaux, le plus souvent les fils des chefs d'État, en contournant les circuits diplomatiques classiques. Autant dire que les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc sont avant tout un « domaine réservé » au président Bongo. Ce dernier y attache une importance toute particulière par des séjours réguliers et la consultation du roi Hassan II, en vue de la convergence d'opinion sur les questions de politique internationale.

Les visites des autorités marocaines au Gabon sont d'une fréquence exceptionnelle : plus de quarante-deux (42) visites des personnalités marocaines en terre gabonaise. Cette fréquence des visites bilatérales traduit l'importance du Gabon dans le déploiement stratégique du Maroc en Afrique subsaharienne. Elles témoignent aussi l'existence des « liens solides entre le Gabon et Maroc ». Le tableau suivant fait une présentation des fréquences des visites de personnalités marocaines au Gabon selon leur rang.

Tableau 5 : Visites d'État des personnalités marocaines au Gabon, 1972-1987

Rang	Nombre
Prince héritier (Sidi Mohammed)	1
Prince (Moulay Abdellah)	1
Premier ministre	2
Ministres	15
Émissaires spéciaux	14
Autres	9
Total	42

Sources : - réalisé à partir de nos différentes données archivistiques

-Abdallah Saaf, « *Notes sur les relations entre le Maroc et quelques pays africains* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des études africaines de Rabat, colloques et séminaires, n° 4, 1995, p. 95.

D'abord, les visites princières de Moulay Abdellah, frère du roi Hassan II et du prince héritier Sidi Mohammed. Le séjour du prince Moulay Abdellah au Gabon du 11 au 12 décembre 1975 s'inscrivait dans le contexte post Marche verte initiée par le roi Hassan II pour attester l'attachement de ses sujets à la marocanité du Sahara occidental, selon la formule officielle. Le chef d'État marocain veut, par ce geste, remercier son homologue gabonais après la

participation d'un détachement des troupes de l'armée gabonaise à la Marche verte²⁵⁴. À l'issue de son séjour, Moulay Abdellah offre au Gabon une « ambulance luxueuse »²⁵⁵. La visite au Gabon du prince héritier Sidi Mohamed, âgé seulement de 13 ans, du 7 au 8 septembre 1977, accompagné de Ahmed Laraki, ministre des Affaires étrangères, est une sollicitation au soutien de la thèse de la marocanité du Sahara au président en exercice de l'OUA Omar Bongo, à l'occasion de la préparation du sommet extraordinaire de Lusaka portant sur le Sahara occidental. En faisant de son fils l'émissaire auprès du président gabonais, le roi Hassan II par ce geste symbolique prépare celui-ci à l'exercice du pouvoir et aux questions capitales du royaume, mais il entend aussi témoigner au président Bongo son amitié. Cette visite au Gabon du jeune prince héritier remet en question la thèse selon laquelle le prince Sidi Mohammed n'a pas été associé à la gestion et à l'exercice du pouvoir sous Hassan II. Certes, il n'a pas occupé de poste stratégique, comme ce fut le cas de Hassan II sous Mohammed V. Il n'en demeure pas moins qu'il fut associé aux questions stratégiques du royaume, comme le démontre ce voyage en république gabonaise.

Ensuite, les visites des premiers ministres d'Ahmed Osman, du 10 au 14 janvier 1979, et de Maati Bouabib, du 23 au 26 janvier 1980. Elles s'inscrivent dans le cadre de la consolidation de la coopération bilatérale. Ces visites bilatérales sont ponctuées par des séances de travail des experts marocains et gabonais sur le bilan de la coopération entre les deux pays et la signature des accords de coopération. Ils traitent uniquement des questions de coopération, sans aborder les questions stratégiques. Le roi Hassan II traite directement avec le président Omar Bongo des sujets stratégiques entre les deux États. Les autres visites des ministres et experts marocains traitent globalement des questions de coopération bilatérale par la mise en place de commissions mixtes de coopération.

En somme, la multiplication des visites bilatérales entre les autorités marocaines et gabonaises durant la première décennie ayant suivi l'établissement des relations diplomatiques a été un facteur de rapprochement considérable des relations diplomatiques entre les deux États.

²⁵⁴ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé accords et conventions, années 1974-2011.

²⁵⁵ L'Union du vendredi 19 décembre 1975, p.3.

6.) Autre stratégie de rapprochement : la diplomatie publique

La diplomatie publique est un concept qui naît aux États-Unis durant la Guerre froide. Elle consiste essentiellement en la diffusion de conceptions, d'informations par les médias et par les divers vecteurs culturels pour répandre une vision du monde partagée entre les valeurs opposées et à persuader davantage qu'à concilier²⁵⁶. Ce concept est proche de la notion de *soft power* de Joseph Nye, pour qui: « *La puissance douce utilise un autre type de moyens (pas la force, pas l'argent) pour susciter la coopération et attirer les valeurs partagées, ainsi que la justesse et le devoir de contribuer à la réalisation des valeurs* »²⁵⁷. Pour Pierre-Cyril Pahlavi²⁵⁸, la diplomatie publique tente d'entrer en relation avec les acteurs non-étatiques. En ce qui concerne l'analyse de la diplomatie publique comme stratégie de rapprochement entre le Gabon et le Maroc, nous retenons l'approche définitionnelle de Jean François de Raymond²⁵⁹, selon laquelle la diplomatie publique est une opération d'ouverture, d'accueil et d'explication justificative qui vise à faire connaître et à valoriser l'image d'un pays. Cette définition est plus ou moins appropriée pour comprendre la stratégie de rapprochement entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. Contrairement aux stratégies d'influence et de propagande inhérentes à la diplomatie publique, la stratégie du Gabon en direction du Maroc vise à diffuser la connaissance d'un pays longtemps isolé du monde et à la valorisation de l'image du Gabon comme « havre de paix ». Dans cette optique, la diplomatie publique apparaît dès lors comme facilitateur des relations bilatérales. La diplomatie publique ou le *soft power* du Gabon en direction du Maroc s'exprime exclusivement dans le domaine culturel. Pour Joseph Nye²⁶⁰, le *soft power* mobilise trois ressources : la culture, les valeurs et les politiques intérieures. Le Gabon use du culturel comme stratégie de rapprochement. Elle s'exprime de manière concrète par la participation des artistes gabonais aux différents festivals au Maroc ou par l'organisation à la mission diplomatique permanente du Gabon à Rabat de journées culturelles pour promouvoir auprès du public marocain les cultures et les

²⁵⁶ Jean-François de Raymond, 2015, *op cit.*, p.277.

²⁵⁷ Soft power uses a different type of currency (not force, no money) to engender cooperation an attraction to shared values and the the justness and duty of contributing to achievement of values. Joseph Nye, *Soft power: the means to success in word politics*, New York, Public affairs, 2004, p.7

²⁵⁸ Pierre Cyril Pahlavi cite par Anni Hamel in « *La pratique de la diplomatie publique selon le développement socio-économique de l'Etat ciblé : le cas du Canada de 1998 à 2008* », mémoire de maitre en sciences politiques, Université du Québec, 2010, 120 p.

²⁵⁹ Jean-François de Raymond, 2015, *op cit.*

²⁶⁰ Joseph Nye, 2004, *op cit.*, p.11.

arts du Gabon. Plusieurs artistes chanteurs valorisant la musique traditionnelle, à l'exemple de Vyckos Ekondo, séjournent au Maroc durant ces différentes manifestations. L'envoi des étudiants et stagiaires gabonais au Maroc est également une stratégie de rapprochement. Une dizaine d'étudiant gabonais au Maroc arrivent dans le pays la même année que le premier ambassadeur, en 1973. Ils logent dans la même enceinte hôtelière que le diplomate gabonais durant quelques semaines avant de rejoindre les campus universitaires²⁶¹. Ces premiers étudiants ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités marocaines et symbolisent les relations d'amitié entre le Gabon et le Maroc.

Le Royaume du Maroc adopte également la diplomatie publique du cultuel et culturel²⁶² pour se rapprocher du Gabon. Elle s'exprime par l'octroi de bourses aux étudiants gabonais, l'aide au développement, l'organisation au Gabon de foires et d'expositions de tapis et de mobilier marocain, etc. Dans cette stratégie, un accent particulier est mis sur le domaine religieux via le rôle majeur du roi Hassan II dans la conversion du président Bongo à l'islam, la formation des imams gabonais au Maroc et la construction de la plus grande mosquée du Gabon portant le nom du souverain marocain Hassan II.

Au plan religieux, Hassan II est à l'initiative de la conversion du président Bongo à l'islam. Il s'est montré très actif pour l'instauration au Gabon de l'islam sunnite de rite *malekite*. Le souverain marocain devance le chef d'État libyen par la formation dans des universités et écoles coraniques des imams gabonais. Le coût de la formation, le transport, le logement et les bourses sont aux frais du gouvernement marocain²⁶³. Le symbole le plus représentatif est la construction à Libreville, derrière le palais présidentiel, de la grande mosquée Hassan II, inaugurée le 11 février 1983 par le président Omar Bongo en présence du prince Moulay Hassan Ben Mahdi, représentant personnel du roi Hassan II. Cet édifice religieux est un don du souverain marocain au président Omar Bongo et aux musulmans du Gabon. L'architecture du bâtiment a été confiée à l'architecte marocain Abdelkader Farès et la construction à la société Fahim²⁶⁴. Plus qu'un symbole, cette mosquée immortalise²⁶⁵ la

²⁶¹ Entretien avec Megne Mbo, *op cit.*

²⁶² Ismail Réragui, 2017, *op cit.*

²⁶³ Entretien avec les imams, Benyamine Andjoua, Youssouf Ousman Nziengui et Mokhtar Boubamba Ndoungou, membres du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), le 30 août 2018 à Libreville.

²⁶⁴ Note de Pierre Dabezies, ambassadeur de France au Gabon au ministre français des relations extérieures Claude Cheysson in archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

coopération maroco-gabonaise et l'amitié entre le président Omar Bongo et le roi Hassan II. Le financement de cette Mosquée, la plus grande du pays visait le renforcement des liens diplomatiques étroits entre les deux pays. Le souverain marocain voulait également par la construction de cet édifice religieux contrebalancer l'influence libyenne dans la doctrine islamique du Gabon. Il faut souligner que le dirigeant libyen encourageait ses homologues africains à se convertir à la religion islamique qu'il qualifiait de religion de « l'authenticité africaine ». Ces conversions étaient le plus souvent récompensées par Mouammar Kadhafi.

Photo 3 : Mosquée Hassan II



Source : photo prise le 20 juillet 2018 à Libreville

Ensuite, les expositions-ventes des tapis et de mobiliers marocains au Gabon sont une autre stratégie de rapprochement via les entrepreneurs privés marocains dans le tissu économique gabonais. Le commerce est facteur de rapprochement des peuples et de transmission de la culture, comme le souligne Joseph Nye²⁶⁶. Ces expositions-ventes du mobilier marocain au Gabon sont des stratégies visant à introduire la culture marocaine au Gabon. L'objectif visé ici n'est pas la rentabilité financière du marché, mais le rapprochement par le commerce et la culture. Pour le directeur général de Primarios et Electra-Smaet-Smre, organisateur de l'exposition-vente : « *Il ne faut pas toujours considérer l'aspect rentabilité d'un marché sinon*

²⁶⁵ Obame Emame, « *La mosquée immortalisera la coopération* » l'Union du vendredi 11 février 1983 in archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

²⁶⁶ « *commerce is only one of ways in which culture is transmitted* », Joseph Nye, *op cit.*, 2004, p.13.

on n'évoluera jamais »²⁶⁷. L'objectif premier, ici, n'est pas la rentabilité financière, mais la transmission de la culture marocaine. La présence du chef d'État gabonais Omar Bongo, accompagné de son fils Ali Bongo, lors de l'inauguration de la troisième exposition-vente de 1986, marque la dimension autre que commerciale de cette exposition de tapis et mobiliers marocains au Gabon, pour ne pas dire sa véritable nature, celle des relations culturelles et diplomatiques entre le Gabon et le Maroc.

Enfin, l'aide au développement accordée par le Maroc au Gabon durant la première décennie des relations diplomatiques est considérable. Un prêt de 6 milliards en 1974 pour la construction du chemin de fer Transgabonais et un autre de 9 milliards en 1975 pour différents projets de développement au Gabon. Ces différents prêts aux taux d'intérêts favorables visent à contrer l'influence des pétrodollars libyens et algériens. Il faut souligner que la politique africaine du Maroc durant les années 1970 était orientée vers le Sahara. Une offensive diplomatique dont le but était de convaincre le maximum d'États africains d'adhérer « à la cause sacrée »²⁶⁸. Le Maroc use du financement du Transgabonais contre le soutien du Gabon à sa thèse de la marocanité du Sahara.

II- Le Maroc : un choix stratégique de la diplomatie gabonaise

La politique étrangère du président Bongo est active durant les années 1970. Elle rompt avec l'isolationnisme du devancier. Le chef d'État gabonais lance la politique des « *petits pas* » dans l'optique d'une ouverture diplomatique du Gabon, outre ses alliés traditionnels, français et ivoiriens principalement. Dans son viseur, les riches monarchies du Golfe étaient les cibles, comme nous l'avons évoqué plus haut. C'est dans cette optique que le Gabon établit les relations diplomatiques avec le Royaume du Maroc. En dépit des différentes sollicitations et de l'activisme politico-religieux du chef d'État libyen Mouammar Kadhafi en direction de l'Afrique subsaharienne, le président Bongo a orienté la diplomatie de son pays en direction du royaume alaouite, eu égard aux relations très étroites entre les familles royales saoudienne et marocaine.

²⁶⁷ L'Union du lundi 8 septembre 1986, p.7.

²⁶⁸ Jules Crétois et Hassan Hamdani cité par Mohamed Abdelaziz Riziki in *ce que le Maroc doit au roi Hassan II*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.321.

1.) Aperçu historique de l'intérêt national ayant conduit à l'orientation de la carte diplomatique du Gabon au Maroc

« En développant son négoce avec l'extérieur, chaque État affine la conscience de son intérêt propre et les motivations de sa politique étrangère »²⁶⁹, écrit à juste titre Alain Plantey, qui rappelle, par ailleurs, que la diplomatie d'un pays vise à faire connaître, dominer et défendre l'intérêt national. La notion d'intérêt national est omniprésente en relations internationales et varie selon les différentes approches théoriques. Chez les réalistes, le concept d'intérêt national est la configuration des rapports de force. Selon les libéraux, il émane des aspirations de la société civile. Pour les constructivistes, la notion renvoie à l'identité et aux valeurs partagées internationalement²⁷⁰. Sachant que le concept est corollaire au déploiement diplomatique des États, quels sont les mobiles ayant conduit au choix du royaume du Maroc ? Nous émettons l'hypothèse selon laquelle l'intérêt de la politique étrangère du Gabon en direction du Maroc a été avant tout stratégique. Il s'agit pour le Gabon de nouer les liens avec un État africain appartenant au monde arabo-islamique et dont l'influence est non négligeable dans cet espace, eu égard aux attributs de son roi et à la « dimension chérifienne » de sa dynastie. Pour les autorités gabonaises, le Maroc est un axe d'intercesseur²⁷¹ en vue d'un rapprochement diplomatique avec les monarchies du Golfe.

Outre ce rôle de démultiplicateur de la politique extérieure du Gabon au sein du monde arabo-islamique, le Maroc participe également au financement du Transgabonais et aux divers projets de développement, impératif majeur de la politique étrangère du Gabon ayant conduit à l'ouverture diplomatique du pays durant la décennie soixante-dix. Le royaume a mis à la disposition du Gabon son réseau diplomatique pour l'octroi des financements auprès des États du monde arabo-islamique et des institutions financières islamiques. Plusieurs autres éléments ont joué en faveur du rapprochement avec le Maroc : la proximité du Maroc et du Gabon vis-à-vis de la France, la langue française qui facilite le contact entre les deux chefs d'État et les rapports privilégiés entre la famille royale marocaine et saoudienne etc.

²⁶⁹ Alain Plantey, *De la politique entre les États : principes de diplomatie*, Paris, Pédone 2^{ème} édition, 1991, p.97.

²⁷⁰ Dario Battistella, « *L'intérêt national : une notion, trois discours* » in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangères : nouveaux regards*, Paris, Presses de sciences po, 2002, pp.139-151.

²⁷¹ Entretien avec El Hadj Nabil Koussou Inama, *op cit*.

2.) Intérêts politiques et diplomatiques

Les autorités gabonaises ambitionnaient la mise en œuvre d'un réseau diplomatique important en vue d'un positionnement stratégique dans les relations internationales. La plupart du temps, grâce aux financements et à l'appui d'un pays développé, le pays tiers peut mettre à disposition une expertise technique utile au pays en voie de développement. Cette forme de coopération présente des avantages dans la mesure où elle permet de faire profiter les pays en développement, notamment de l'Afrique, d'un savoir-faire et d'une expertise déjà expérimentés sur le sol africain et de palier à l'insuffisance des moyens budgétaires grâce à la participation d'un tiers en tant que bailleurs de fonds.

Le déploiement stratégique du Gabon fut proposé pour la première fois par Marcel Sandougout, ancien ambassadeur du Gabon à Bonn (Allemagne) au président Léon Mba. Ses recommandations sont restées lettre morte. Le 23 février 1965, Marcel Sandougout suggérait, dans une lettre au président Léon Mba, « *d'examiner l'opportunité de convoquer annuellement une ou deux réunions de nos ambassades à l'étranger* »²⁷². La première conférence réunie à Libreville du 21 au 27 juillet 1965 avait pour objectif, entre autres, la concertation et la coordination de l'action diplomatique. À l'issue de cette première conférence, les chefs de missions diplomatiques avaient formulé le vœu au chef d'État de l'ouverture nécessaire d'ambassades au Maghreb, qui jusque-là ne disposait d'aucune représentation gabonaise : « *L'ambassadeur Sandougout qui a été chargé par ses collègues d'exposer leur point de vue pense que le Gabon devait être représenté dans chacun des groupes des pays suivants de l'Afrique : le Maghreb, le conseil de l'Entente et de l'UDEAC.* »²⁷³. Par cette recommandation, les diplomates gabonais réaffirmaient l'attachement du Gabon au continent via des propositions d'ouverture de missions diplomatiques dans cette région du continent africain. À son accession à la magistrature suprême du pays, après avoir fait preuve de prudence diplomatique semblable à la politique d'isolement diplomatique de son devancier, Bongo reprit à son compte les différentes recommandations de la conférence des ambassadeurs de 1965, parmi lesquelles figurait l'ouverture de missions diplomatiques permanentes en Afrique du Nord. Le Royaume du

²⁷² Jean Ping, « *Pour un nouvel élan de la politique étrangère de la République* », document du ministère des Affaires étrangères du Gabon, 1994, p.56.

²⁷³ Procès analytique des travaux de la conférence des ambassadeurs, Secrétariat général du conseil des ministres, Libreville du 21 au 27 juillet 1965.

Maroc apparaissait pour les autorités gabonaises comme un État stratégique pour la politique arabo-islamique.

Pour le chef d'État gabonais, il s'agissait avant tout d'établir les relations diplomatiques avec un État modéré, pro-occidental et conservateur semblable au système politique gabonais. Les liens personnels entre Hassan II et le président Bongo ont permis par la suite les rapports interétatiques privilégiés. Pour le Maroc, il s'agissait de nouer les relations avec un État subsaharien francophone capable de soutenir le royaume auprès des instances internationales au sujet du Sahara occidental. Il faut souligner le déterminisme de cette question dans la politique africaine du Maroc. À en croire Abdelaziz Barre²⁷⁴, la politique africaine du royaume a été considérablement gênée par les revendications territoriales et la question des frontières. Pour Nicodème Bugwabari²⁷⁵, la politique subsaharienne du Maroc de 1956 à 1984 est presque entièrement soumise aux vicissitudes de ses revendications territoriales. Durant toute cette période, note l'auteur, les gouvernements marocains successifs ont cherché, au sud du Sahara, de simples soutiens aux revendications territoriales. Autant dire que la question des frontières occupe une place considérable dans le déploiement diplomatique du Maroc en Afrique. Le pays est l'un des rares États africains à remettre en cause le principe de l'intangibilité des frontières adopté dans la charte de l'OUA²⁷⁶. La thèse du Grand Maroc est développée dès 1955 par Allal El Fassi²⁷⁷. C'est dans cette logique que le royaume revendique en 1955 la Mauritanie et entre en conflit en 1963 avec l'Algérie. Depuis 1974, le royaume milite pour le retour du territoire du Sahara occidental à « la mère patrie ».

Le Gabon, en se rapprochant du Maroc, affirme sa volonté de raffermir les liens étroits avec un pays « *frère modéré* » d'Afrique du Nord. Au moment où le président Omar Bongo entreprend ce vaste programme d'ouverture diplomatique du Gabon, il est à la fois ministre des Affaires étrangères et président de la république, du 3 octobre 1973 au 20 janvier 1975. Il est en quelque sorte le concepteur et l'exécuteur de la politique étrangère. La période de

²⁷⁴ Abdelaziz Barre, « *Les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne : des enjeux politiques aux défis de développement* » in Yahia Abou El Farah, *La coopération maroco-africaine*, Institut des études africaines de Rabat, colloque n°13, 2010, p.14.

²⁷⁵ Nicodème Bugwabari, 1997, *op cit*.

²⁷⁶ Le principe de l'intangibilité des frontières émane de la résolution AHG/16 du 21 juillet 1964. Il énonce un engagement du respect des frontières existantes au moment où les États africains ont accédé à l'indépendance.

²⁷⁷ La thèse du Grand Maroc formulé depuis son exil au Caire en 1955 par le leader nationaliste Allal el Fassi. Elle englobe l'actuel territoire du Maroc et la Mauritanie, jusqu'à saint Louis au Sénégal, une partie du Sud-ouest du Sahara algérien ainsi qu'une partie du Nord du Mali.

rapprochement du Gabon avec le Maroc a été caractérisée par les différentes initiatives visant à la solidarité arabo-africaine. Elle s'est concrétisée dans le cadre de la guerre israélo-arabe dite guerre des Six Jours. Le Gabon avait respecté la décision musclée de l'Organisation de l'unité africaine en rompant ses relations diplomatiques avec l'État hébreu. La reprise des rapports bilatéraux a été paraphée le 29 septembre 1993 à New York entre la ministre des Affaires étrangères du Gabon, Pascaline Bongo, et son homologue israélien, Shimon Peres. Les États membres l'OUA avaient décidé en 1967 : « *de rompre leurs relations diplomatiques avec l'ennemi. Ils conditionnèrent le rétablissement de ces relations au retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés et leur retour sur les lignes frontalières initiales* »²⁷⁸. Le Gabon s'est montré solidaire des États arabes par cette rupture des relations diplomatiques avec Israël.

En établissant les rapports bilatéraux avec le Gabon, le Maroc bénéficie du soutien de ce dernier auprès des organisations internationales. Avant l'établissement des relations diplomatiques, le Gabon a soutenu la candidature du royaume au conseil économique et social de l'Organisation des nations unies (ONU) en 1965 et auprès du conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement²⁷⁹.

3.) L'accès au financement des institutions islamiques internationales

« *Les États nouent des relations avant tout, en fonction de leurs intérêts économiques.* »²⁸⁰. Cette affirmation de Jean Ping²⁸¹ traduit la pratique des relations diplomatiques contemporaines. Elle explique le contexte historique ayant abouti à l'ouverture diplomatique du Gabon. La rationalité économique et financière est l'explication la plus plausible pour saisir les mobiles de l'action extérieure du Gabon en direction du Maroc et ensuite vers les autres États du monde arabe. En effet, le président Bongo lance durant les années soixante-dix un vaste programme des grands travaux : la construction du chemin de fer, l'université nationale, les infrastructures routières, etc. Les finances publiques nationales ne permettent pas de couvrir la réalisation de ces chantiers gigantesques. Il faut trouver des sources de financement à l'international. Les monarchies du Golfe sont convoitées par le chef d'État

²⁷⁸ Le diplomate, revue du ministère des Affaires étrangères du Gabon, n°3 janvier 1994, p.68.

²⁷⁹ Benjamin Ngoubou, ministre à la présidence de la république chargée de la coordination et des Affaires étrangères, *correspondance au président de la République*, Libreville, 20 avril, 1968.

²⁸⁰ Jean Ping cité par Janvier Obiang Allogo et Eric Joël Bekale, 2010, *op cit*, p.14.

²⁸¹ Ancien directeur de cabinet du président Bongo et ancien ministre des Affaires étrangères.

gabonais. Il trouve auprès du Royaume du Maroc un débouché diplomatique pour lancer la politique étrangère du Gabon dans le monde arabe. Le Maroc ne se limite pas seulement à un rôle parrainage. Il participe également au financement des projets de développement au Gabon. Citons entre autres les trois prêts accordés par le Maroc au Gabon en 1975. L'un de 15 millions de dollars sur cinq ans sans intérêt, un prêt financier de 28 millions de dollars sur six ans avec une période de grâce de deux ans pour un taux d'intérêt à hauteur de 9 % et le prêt financier pour la construction du premier tronçon du Transgabonais.

De plus, le Royaume du Maroc est membre contributeur dans plusieurs institutions islamiques internationales : la Banque islamique de développement (BID), le Fonds arabe Spécial pour l'Afrique (FASA), le Fonds arabe de développement économique et social (FADES), le Fonds islamique de solidarité (FIS), etc. Les bonnes relations avec le Maroc permettent le concours et l'appui de ce dernier pour l'octroi au Gabon de prêts par les organisations financières islamiques.

La Libye du colonel Kadhafi disposait des fonds issus du premier choc pétrolier²⁸². Elle a mis ces fonds au service de sa politique africaine à travers la Banque arabe pour l'extérieur (BAE) et, dans une moindre mesure, à la Banque centrale. C'est dans cette logique que s'inscrit le soutien financier accordé au Gabon via la création de la Société financière libyo-gabonaise. Cette société a financé plusieurs projets de développement, notamment le Transgabonais, à travers un accord signé entre les deux parties le 18 mai 1976 à Tripoli. L'Égypte a également financé le Transgabonais par le biais d'un accord de coopération technique entre le Fonds égyptien pour l'assistance technique avec l'Afrique et le gouvernement de la République gabonaise. Ces fonds ont permis au Gabon de réaliser en partie sa politique de grands travaux.

Le Royaume du Maroc est le premier producteur mondial de phosphate et a acquis une expérience dans le domaine de la transformation de ses matières premières. Le Gabon regorge des matières premières stratégiques, mais éprouve des difficultés dans le domaine de la formation des ressources humaines. L'expertise acquise par le Maroc a motivé les autorités gabonaises dans le choix de ce pays. C'est dans cette optique que le président Omar Bongo affirme : « *Nous avons tous, à des degrés plus ou moins divers, des potentialités économiques, des sources de matières premières connues et non encore explorées. Au stade actuel la seule différence entre nous réside dans le fait que les uns ont découvert, exploité et transformé avantagusement en dollars leurs matières premières et que les autres ont besoin du concours*

²⁸² René Otayek, *La politique africaine de la Libye, 1969-1985*, Paris, Karthala, 1986, p.8.

de ces derniers pour découvrir, exploiter et convertir aussi, demain en devises fortes leurs matières premières.»²⁸³ Dans ce passage, le chef d'État gabonais reconnaît l'expertise de plusieurs États d'Afrique, en l'occurrence le Maroc, dans les domaines de la transformation des matières premières et de la formation des ressources humaines. Il plaide pour la mise en œuvre d'une coopération Sud-Sud dont l'objectif principal est le partage d'expérience interafricaine.

III- Analyse de l'influence du Maroc dans les relations diplomatiques du Gabon avec les autres États d'Afrique du Nord

La carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord est active. Elle couvre la quasi-totalité des États de cette région. Le Gabon entretient des relations diplomatiques actives et sommaires avec ces pays. Dans ces rapports avec les États d'Afrique du Nord, le Royaume du Maroc jouit d'une influence considérable. Ainsi, l'Axe Libreville-Rabat est privilégié au détriment des autres axes pour ne pas citer Libreville-Alger. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif d'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et ses partenaires nord-africains.

Tableau 6 : Chronologie d'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord, 1972-1985.

Pays	Date d'établissement des relations diplomatiques
Maroc	10 juillet 1972
Libye	19 décembre 1973
Algérie	9 mai 1974
Égypte	28 juillet 1978
Tunisie	23 octobre 1985

Source : tableau construit à partir de nos différentes données archivistiques

Le présent tableau est une chronologie de l'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord. Le Royaume du Maroc est le premier État nord-africain à établir les relations diplomatiques avec la république du Gabon, le 10 juillet 1972 au rang

²⁸³ Archives nationales du Gabon, Affaires étrangères, *Discours de son excellence El hadj Omar, op cit.*

d'ambassadeur²⁸⁴. L'établissement des rapports bilatéraux avec la majorité des États cette région se concrétise durant la décennie soixante-dix, à l'exception de la Tunisie, qui entretenait les liens politiques étroits avec le Gabon depuis 1973 sans pourtant matérialiser l'acte officiel d'établissement des relations diplomatiques. Il faut souligner que le Gabon durant la décennie soixante dix menait une ouverture diplomatique pour rompre avec la politique isolationniste du président Léon Mba. L'Afrique du Nord rentrait dans la stratégie de déploiement diplomatique de la politique de « *petits pas* » du président Omar Bongo. Cette politique était une de la rupture de la politique étrangère isolationniste de son devancier Léon Mba.

1.) Libreville-Rabat : un axe privilège

La première décennie post indépendance fut marquée par l'offensive diplomatique des États d'Afrique du Nord en direction de l'Afrique subsaharienne. L'Algérie et la Libye se démarquent dans cette offensive. Pour l'Algérie, il s'agit de se positionner en leader tiers-mondiste. Dans un document très secret, l'ambassade de France note les ambitions de l'Algérie : « *Depuis les indépendance, l'Algérie a mis une volonté passionnée au service d'ambitions immenses et parfois contradictoires. Son objectif est triple : devenir un grand État industriel, dominer le Maghreb, s'imposer comme le leader tiers-mondiste* »²⁸⁵. Ces différentes ambitions expliquent l'offensive diplomatico-stratégique de l'Algérie en direction de l'Afrique subsaharienne. Le déploiement diplomatique du Maroc en Afrique subsaharienne, par contre, est tardif et relatif à la question du Sahara. Le Maroc avait besoin des soutiens africains dans sa quête pour le retour du Sahara occidental à la mère patrie selon la formule officielle des autorités marocaines. Malgré, cette poussée diplomatique africaine de l'Algérie et de la Libye, le Gabon s'est rangé du côté du Maroc. Le choix du royaume alaouite comme partenaire privilégié est avant tout d'ordre politique, relatif au système bipolaire issu de l'ordre international post Seconde Guerre mondiale, la nature conservatrice du système politique gabonais, les liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo, la langue française en partage, les rapports privilégiés de la famille royale marocaine avec la famille royale saoudienne, etc.

²⁸⁴ Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise du 10 juillet 1972, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

²⁸⁵ Ambassade de France au Maroc, *Le Maghreb aujourd'hui*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 2045INVA892, carton n°892, années 1976-1981.

1.1) Les facteurs politiques internationaux

Le privilège des relations diplomatiques entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc s'explique avant tout par le contexte historique de bipolarité. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, deux blocs idéologiques s'affrontent autour de grandes puissances : les États-Unis d'Amérique et l'Union des républiques socialistes soviétiques. Les États du Sud nouvellement indépendants se positionnent entre le camp occidental et oriental. Malgré ce système bipolaire, un autre camp alternatif issu de la conférence de Bandoeng de 1955 voit le jour. C'est le mouvement des non-alignés. Au sein du mouvement, trois tendances émergent entre pro-occidentaux, pro-soviétiques et neutre. Ainsi, les relations diplomatiques entre les pays du Sud sont fortement influencées par ces différentes doctrines. C'est le cas des rapports bilatéraux étroits entre le Gabon et le Maroc, qui s'expliquent par des options de politique étrangère pro-occidentale. La politique extérieure du Royaume du Maroc sous Hassan II est un ancrage au camp occidental²⁸⁶. En Afrique subsaharienne, le roi Hassan II rompt avec le progressisme de Mohammed V et se range du côté des modérés. Il s'agit d'une rupture diplomatique par rapport à son prédécesseur, selon Bakary Sambe²⁸⁷. Cette rupture se matérialise par l'établissement de l'axe privilégié avec des États comme le Sénégal, le Gabon, le Zaïre et la République centrafricaine. En Afrique du Nord et au sein du monde arabo-islamique, le souverain alaouite milite en faveur de la politique de l'endiguement du communisme. C'est ce qui justifie la parfaite collaboration des services de renseignements marocains avec les services occidentaux. Cette collaboration a été active au sein du club Safari.

Au Gabon, la politique étrangère du président Bongo est une continuité des liens étroits avec le monde occidental. En dépit du rapprochement avec les pays communistes comme évoqué plus haut, la politique extérieure du Gabon demeure un ancrage dans le camp occidental pour ne pas dire un alignement inconditionnel à la politique internationale de la France. D'ailleurs, ce rapprochement concernait uniquement les questions économiques et les relations culturelles et scientifiques. Le chef d'État gabonais, comme son homologue

²⁸⁶ Abdelkhaleq Berramdane, *op cit.*, 1987, 425p.

²⁸⁷ Bakary Sambe, « *Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques* », in Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, pp.173-191.

marocain, milite pour l'endiguement du communisme en Afrique centrale. Cette convergence idéologique pro occident rapproche les deux États.

La politique étrangère pro-occidental rapproche également le Gabon de la Tunisie et de l'Égypte²⁸⁸. Ces pays d'Afrique du Nord ont la même orientation idéologique et entretiennent les rapports bilatéraux étroits avec le Royaume du Maroc. Avec les autres États d'Afrique du Nord progressistes et prosoviétiques, les relations avec le Gabon sont sommaires (Algérie) et prudentes (Libye). Malgré les ressources financières énormes dont disposent ces deux États, leur orientation idéologique a suscité de la prudence chez le président Bongo. Cette prudence avec l'Algérie et la Libye est en contradiction avec la politique de « *petits pas* » axée sur l'ouverture diplomatique et la quête de nouvelles sources de financement pour les projets de développement. Plusieurs projets de l'Algérie sont abandonnés volontairement par la partie gabonaise, par exemple, le projet d'une société algérienne de transports à Libreville. Selon le diplomate algérien Bachir Khaldi²⁸⁹, l'abandon d'un tel projet s'explique par le fait que le Gabon est une « *chasse gardée de la France et du Maroc* »²⁹⁰. Il souligne une main noire du Royaume du Maroc pour entraver les différentes initiatives algériennes au Gabon.

Un autre facteur international entrave les relations diplomatiques du Gabon et l'Algérie. Il s'agit de l'épineuse question du Sahara occidental. Le Gabon est un défenseur de la marocanité du Sahara. L'Algérie, par contre, soutient les indépendantistes du Polisario. Cette question du Sahara occidental oppose les deux États auprès des instances régionales et internationales. La Libye a également apporté un soutien militaire au Polisario par la livraison d'armements. Cet appui militaire de la Libye bride les relations diplomatiques avec le Gabon. En dépit des relations difficiles avec l'Algérie et la Libye, le Gabon n'a jamais rompu ses relations diplomatiques avec ces deux États.

²⁸⁸ Il s'agit de l'Égypte de Anouar El Sadate et Hosni Moubarak.

²⁸⁹ Bachir Khaldi, conseiller culturel à l'Ambassade d'Algérie au Gabon. Entretien réalisé le 09 juillet 2015 dans les locaux abritant les services de l'Ambassade d'Algérie au Gabon. Le présent entretien s'inscrivait dans le cadre des recherches comptant pour le mémoire de master 2.

1.2) Les facteurs politiques internes

Dans l'analyse des facteurs fondamentaux de l'élaboration de la politique étrangère, les ambassadeurs Cristina Aguiar et Khamliène Nhouyvanisvoy²⁹¹ soulignent l'importance de la situation nationale dans l'élaboration de la politique extérieure. Les relations diplomatiques privilégiées entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc s'expliquent par la prise en compte de la nature conservatrice des deux régimes respectifs et les liens personnels entre chefs d'État. Une analyse aisée des liens étroits entre le Gabon et le Maroc passe par une prise en compte de la situation intérieure du Gabon. La politique étrangère du Gabon est définie en vue de promouvoir son développement²⁹². Ce qui n'exclut pas la prudence avec des régimes progressistes africains, à l'exemple de l'Algérie et la Libye, détenteurs de fonds souverains importants et capables de financer les différents projets de la politique de grands travaux initié par Omar Bongo.

À en croire Megne Mbo²⁹³, le roi Hassan II était un percepteur politique pour Omar Bongo. Il consultait régulièrement le chef d'État marocain pour des questions stratégiques de politique internationale. C'est ce qui justifie la forte fréquence des visites bilatérales du président Omar Bongo au royaume alaouite. Ces liens d'amitié ont été constants et corollaires à la longévité au pouvoir des deux hommes. En Afrique du Nord, aucun autre dirigeant n'entretient les liens personnels étroits avec le chef d'État gabonais comparables à ceux avec Hassan II. Pour Nabil Koussou Inama²⁹⁴, ces liens étroits entre chefs d'État facilitent le travail du diplomate gabonais au Maroc.

Les systèmes politiques gabonais et marocain présentent des similitudes. Il s'agit « des systèmes de cour » reposant uniquement sur la personne du chef d'État. Pour le président Omar Bongo, il est question avant tout d'établir les relations diplomatiques avec un système politique conservateur. Le Maroc répond aux aspirations du chef d'État gabonais, bien qu'il ne soit pas pourvu de fonds financiers comparables à ceux de l'Algérie et de la Libye. Toutefois, le Maroc apparaît comme une « puissance relationnelle » à travers ses liens

²⁹¹ Cristina Aguiar et Khamliène Nhouyvanisvoy, *Guide pratique de la négociation internationale*, Paris, L'harmattan, 2011, p.41

²⁹² Sosthène Ndemby, « *la politique étrangère : caractéristiques et essai de typologie* », Programme des formations localisées et intégrées au ministère des Affaires étrangères, Libreville, séance du mercredi 23 janvier 2008.

²⁹³ Entretien avec Megne Mbo *op cit*.

²⁹⁴ Entretien avec Nabil Koussou Inama l'auteur *op cit*.

diplomatiques étroits au sein du monde arabe et occidental. Un autre facteur justifie le privilège de l'axe Libreville-Rabat. Il s'agit de l'ancrage de la politique étrangère des deux pays à la politique africaine de la France. Elle jouit d'une influence considérable dans la politique africaine du Maroc. Cette influence est corollaire aux relations personnelles entre le souverain Hassan II et les différents dirigeants de la cinquième république française. En effet, Hassan II adopte une politique étrangère pro-occidentale contrairement à son devancier. Francophile, le souverain joue de la carte de la prudence diplomatique avec l'URSS et ses voisins nord-africains progressistes. Dans son déploiement stratégique en Afrique subsaharienne et dans le pré carré français, le Maroc reçoit un soutien diplomatique de la France.

2.) La matérialité du caractère privilégié de l'axe Libreville-Rabat

Les liens diplomatiques privilégiés entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc se caractérisent par la position singulière du Maroc dans la géopolitique du Gabon en Afrique du Nord. La place importante du Maroc dans l'action extérieure du Gabon explique les relations limitées et froides entre le Gabon et l'Algérie. Certains indicateurs permettent d'attester cette place incontournable du Maroc dans la politique étrangère du Gabon en Afrique du Nord. Le cadre juridique de coopération bilatérale maroco-gabonais est le plus étoffé comparativement aux instruments juridiques signés avec les autres États d'Afrique du nord. Seule la légation permanente du Gabon au Maroc jouit du statut de haute représentation. La fréquence des visites bilatérales entre les deux États est exceptionnelle. Le Gabon et le Maroc partagent des visions communes sur des questions africaines et internationales. Ces différents indicateurs reflètent la prééminence des relations maroco-gabonaises dans les relations du Gabon avec les États d'Afrique du Nord.

2.1) Un cadre juridique inégalement reparti

L'examen récapitulatif du nombre d'accords bilatéraux signés entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord permet de saisir le caractère privilégié et singulier des relations diplomatiques entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. Contrairement aux autres pays de cette région, le cadre juridique de coopération bilatérale maroco-gabonaise est riche et actualisé. Il est la matérialité du caractère singulier des rapports bilatéraux. Le Maroc, par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord, est celui avec lequel le Gabon a signé le plus d'instruments juridiques.

Le tableau suivant fait un récapitulatif du nombre d'accords de coopération signés entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord de 1972 à 2011.

Tableau 7 : Récapitulatif du nombre d'accords de coopération signés entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord de 1972 à 2011.

Pays	Nombre d'accords signés avec le Gabon
Maroc	49
Tunisie	15
Égypte	12
Libye	7
Algérie	5
<u>Total</u>	76

Source : tableau construit à partir des différents points de coopération entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord, centre de documentation du ministère en charge des Affaires étrangères du Gabon.

À la lumière du présent tableau, il ressort clairement une place privilégiée du Maroc dans la conclusion des instruments juridiques bilatéraux avec le Gabon. Le Royaume du Maroc concentre plus de la moitié des accords de coopération, avec 49 instruments juridiques signés avec le Gabon, soit près de 64,47 %. La conclusion de ces accords bilatéraux traduit une forte concentration de l'activité diplomatique du Gabon en direction du Maroc. Ce pourcentage reflète également l'existence des liens diplomatiques actifs entre les deux États. La Tunisie et l'Égypte, dont les relations sont sensiblement bonnes avec le Gabon et Maroc, ont signé respectivement 15 et 12 accords. Toutefois, la Libye et l'Algérie dont les relations bilatérales sont sommaires et froides avec le Gabon, ont signé respectivement 7 et 5 accords. Ce faible nombre d'instruments juridiques signés avec le Gabon traduit une coopération bilatérale prudente ne couvrant pas tous les secteurs d'activités. L'épineuse question du Sahara occidental explique cette coopération prudente. En effet, l'Algérie et la Libye²⁹⁵ sont des soutiens du Front Polisario. Au sein de l'OUA, le Gabon et ces deux pays défendent des

²⁹⁵ L'accord de Oujda du 13 août 1984 entre le Maroc et la Libye prévoyait non seulement un pacte de non agression mais aussi, une solidarité en cas d'agression, l'article 12 illustre parfaitement cette situation : « *Toute agression contre l'un des deux Etats constituerait une agression pour l'autre* ». Pour le souverain Hassan II, cet accord avait pour objectif de limiter le soutien du colonel Khadafi envers le Front Polisario.

positions contradictoires sur cette question. Ainsi, l'influence de la diplomatie marocaine est perceptible à la lecture du présent récapitulatif des instruments juridiques signés. La marginalisation volontaire de l'Algérie et la prudence avec la Libye. Il faut cependant souligner, la participation des fonds libyens dans plusieurs projets de développement au Gabon.

2.2 Analyse de la carte diplomatique

Le réseau diplomatique du Gabon en Afrique du Nord est composé de quatre ambassades : Alger (l'Algérie), Le Caire (Égypte), Rabat (Maroc), Tripoli (Libye) et deux extensions de juridiction en Mauritanie pour la mission d'Algérie, la juridiction de Tunisie étant rattachée à l'ambassade de Libye. La mission diplomatique permanente est régie par un statut bien spécifique du droit international public : « *Les locaux de la mission sont inviolables. Il n'est pas permis aux agents de l'État accréditaire d'y pénétrer, sauf avec le consentement du chef de la mission. L'État accréditaire a l'obligation spéciale de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de la mission ne soient envahis ou endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité amoindrie. Les locaux de la mission, leur ameublement et les autres objets qui s'y trouvent, ainsi que les moyens de transport de la mission, ne peuvent faire l'objet d'aucune perquisition, réquisition, saisie ou mesure d'exécution.* »²⁹⁶. Cette disposition juridique est une condition nécessaire au bon fonctionnement d'une ambassade, en vue de garantir le principe d'extraterritorialité. La convention de Vienne précise également les fonctions d'une mission diplomatique : « *Les fonctions d'une mission diplomatique consistent notamment à représenter l'État accréditant auprès de l'État accréditaire ; protéger dans l'État accréditaire les intérêts de l'État accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international. Négocier avec le gouvernement de l'État accréditaire ; s'informer par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution des événements dans l'État accréditaire et de faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'État accréditant ; promouvoir des relations amicales et développer les relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'État accréditant et l'État accréditaire. Aucune disposition de la présente Convention ne saurait être interprétée comme interdisant l'exercice des fonctions consulaires par une mission diplomatique* »²⁹⁷. Les missions attribuées aux différentes légations permanentes du Gabon en Afrique du Nord

²⁹⁶ Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, *op cit*, article 3.

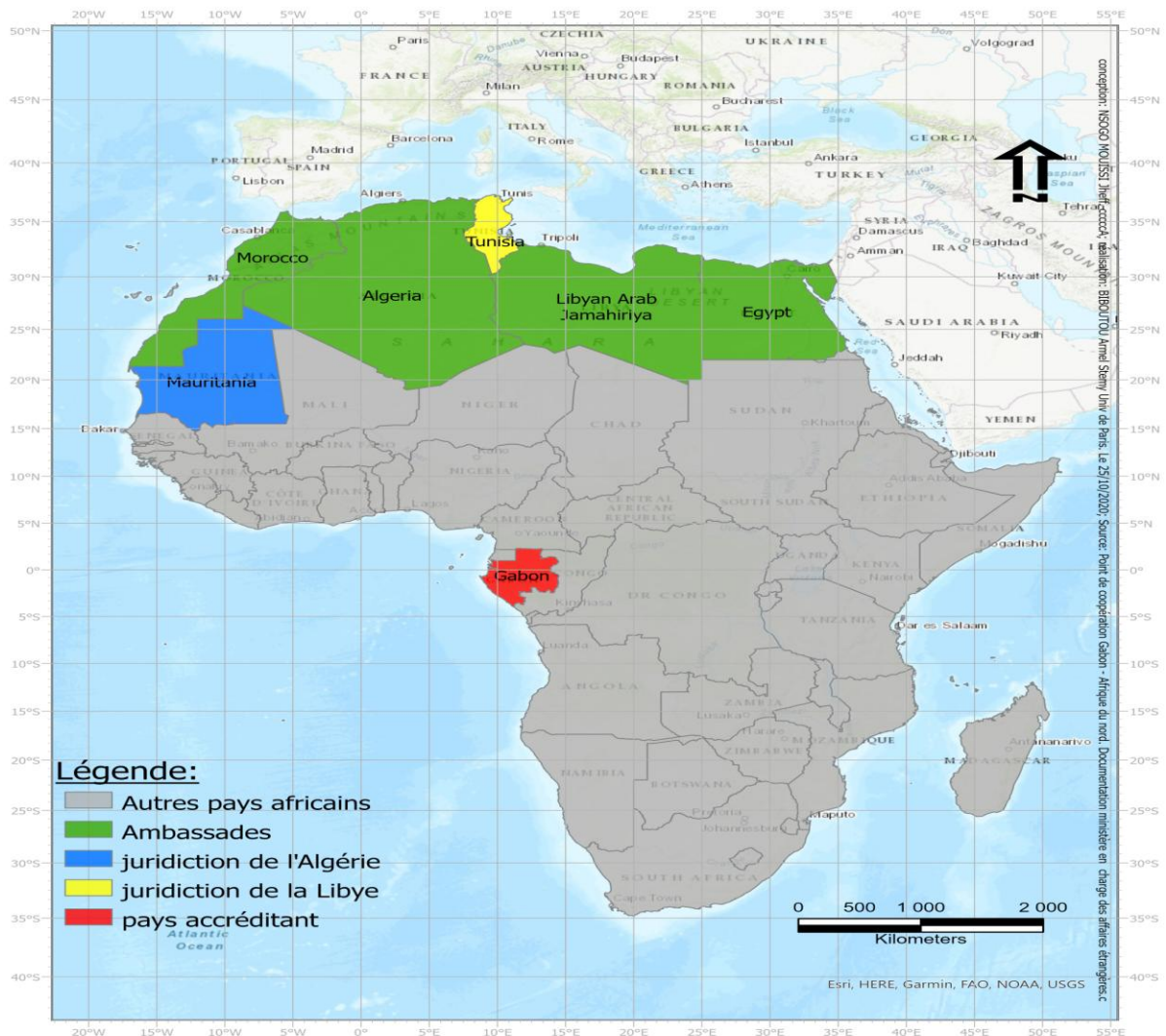
²⁹⁷ *Idem*.

varient d'une mission à une autre. Certaines sont des missions de simple représentation diplomatique (Alger et Tripoli). Seule la mission permanente de Rabat jouit des attributions d'une ambassade moderne. Elle est composée de plusieurs services²⁹⁸ : ambassade, chancellerie, consulat, affaires culturelles, presse et communications, affaires protocolaires, affaires économiques et commerciales, mission militaire, pairie, etc. La mission diplomatique de Rabat jouit également du statut de haute représentation de la République du Gabon près du Royaume du Maroc. Les autres missions permanentes ne jouissent pas d'un tel privilège de haute représentation.

De plus, le Royaume du Maroc est le seul État d'Afrique du Nord à avoir trois représentations du Gabon dans son territoire. Le Gabon est représenté dans trois(3) villes marocaines : Rabat (ambassade), Casablanca (consulat honoraire), Fès (consulat honoraire). Toutes ces différentes attributions traduisent le caractère privilégié des relations diplomatiques entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. La carte ci-dessous présente les différentes représentations diplomatiques du Gabon en Afrique du Nord.

²⁹⁸ Site officiel de l'ambassade du Gabon au Maroc, <https://www.ambagabon.ma/>, consulté le 06 avril 2019.

Carte 1 : Carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord (1985-2011).



Source : construit à partir des différents points de coopération entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord, centre de documentation du ministère en charge des Affaires étrangères du Gabon.

À la lumière de la présente carte, il ressort une représentation de la diplomatie active du Gabon en Afrique du Nord. La carte couvre la quasi-totalité des États de cette région. Malgré les relations diplomatiques difficiles et sommaires avec la Libye et l'Algérie, le Gabon est représenté dans ces États au rang d'ambassadeur. Cette situation s'explique par l'adoption d'une politique étrangère « tous azimuts » durant les années soixante-dix. Cette politique s'est traduite par l'ouverture de plusieurs ambassades du Gabon auprès des pays de l'Est, la Chine et les pays monde arabo-islamique. Plusieurs ambassades ont été ouvertes sans développement de la coopération. C'est l'exemple de l'ambassade de l'Alger. Les différentes conventions bilatérales signées avec le Gabon n'ont pas été ratifiées par la partie gabonaise.

Aucune coopération véritable n'est développée en dépit de l'existence d'une représentation diplomatique permanente du Gabon dans ce pays. L'ouverture de l'ambassade du Gabon à Tripoli était une opération de séduction, une main tendue au guide libyen par les autorités gabonaises envers le colonel Kadhafi. En effet, le guide libyen accordait une attention toute particulière aux pays d'Afrique subsaharienne disposant une ambassade dans le territoire libyen. Le chef d'État libyen accordait une attention particulière aux États d'Afrique subsaharienne ayant des représentations diplomatiques permanentes dans son territoire pour l'attribution d'aides financières²⁹⁹.

La légation permanente du Gabon au Maroc se distingue aussi par le montant des différentes attributions financières accordées par le gouvernement gabonais, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Budget alloué aux ambassades du Gabon en Afrique du Nord, 1992- 2011(en millions de FCFA)

Pays	Années						
	1992	1996	2001	2002	2009	2010	2011
Maroc	44.000.000	171.850.000	160.256.000	164.256.000	178.841.000	161.838.660	164.339.000
Algérie	40.000.000	110.976.000	91.000.000	100.500.000	136.352.000	128.743.520	131.743.000
Egypte	45.000.000	78.752.000	63.550.000	59.000.000	161.450.000	153.527.920	156.528.000
Libye	-	-	-	-	104.636.000	87.903.120	90.903.000

Source : construit à partir des annexes explicatives aux différentes lois des finances du Gabon.

Le tableau ci-dessus présente la répartition inégale des budgets des différentes ambassades du Gabon en Afrique du Nord de 1992 à 2011. La période allant de 1992 à 2009 est caractérisée par une augmentation budgétaire. La période allant de 2009 à 2011 par contre est caractérisée par des restrictions budgétaires. Dans cette répartition budgétaire, l'ambassade du Gabon au Maroc est celle dont le pays alloue un budget conséquent avoisinant la moitié des autres ambassades. Cette répartition inégale des budgets traduit le caractère singulier et privilégié de la coopération maroco-gabonaise.

²⁹⁹ René Otayek, 1986, *op cit.*

3.) La revue des relations diplomatiques du Gabon avec les autres États d’Afrique du Nord

Le Royaume du Maroc influence la politique extérieure du Gabon en Afrique du Nord comme nous l’avons souligné plus haut. Les États de cette région ayant les rapports bilatéraux exécrables avec la monarchie marocaine ont par conséquent, les relations sommaires et froides avec la République du Gabon. A contrario, les États nord-africain entretenant de bons rapports bilatéraux avec le royaume ont par conséquent, des relations diplomatiques actives avec Gabon. Citons entre autres, l’Égypte et la Tunisie. D’autres pays, à l’exemple de l’Algérie et de la Libye, ont les relations diplomatiques sommaires et froides avec le Gabon. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons un panorama des relations diplomatiques entre le Gabon et les pays d’Afrique du Nord selon la chronologie d’établissement des relations diplomatiques. Le Royaume du Maroc est exclu de cette liste. La présente sous-section vise à établir un bilan de la coopération entre le Gabon et les autres États d’Afrique du Nord dans l’objectif de mieux saisir le caractère privilégié des rapports bilatéraux entre le Gabon et le Maroc.

3.1) La coopération libyo-gabonaise

Les relations diplomatiques entre le Gabon et la Libye ont été établies le 13 décembre 1973. À la lecture du cadre juridique bilatéral de coopération, il ressort une domination financière et économique dans les accords de coopération signés entre les deux États. Le pays du colonel Kadhafi propose des aides financières à plusieurs États du Sud du Sahara dans l’optique d’une adhésion de ces pays à la vision de la politique étrangère libyenne, à savoir : la lutte contre l’impérialisme, le néocolonialisme et le sionisme. C’est dans cette optique que René Otayek note : « *La coopération internationale n’est jamais un phénomène a-idéologique. Par son assistance, l’État donneur entretient ou renforce son influence sur l’État récipiendaire* »³⁰⁰. La Libye, contrairement aux autres États d’Afrique du Nord, est celui qui durant cette période est dans une posture offensive diplomatique en direction des États d’Afrique subsaharienne. La République gabonaise bénéficie de cette « *générosité* » libyenne pour établir les relations diplomatiques. En dépit des aides financières libyennes, le président Omar Bongo était prudent avec la Libye. Cette posture du dirigeant gabonais est corollaire non seulement à la nature du système politique conservateur du régime gabonais mais aussi, une manière de contenter ses partenaires historiques en froid avec le régime de Tripoli.

³⁰⁰ René Otayek, 1986, *op cit.*, p.77.

Ainsi, les premières retombées de cette coopération sont visibles un an après la mise en œuvre des relations diplomatiques. Le Gabon est le troisième bénéficiaire des aides libyenne avec 10,4 millions de dollars en 1974. L'aide libyenne n'est pas seulement dirigée vers les pays membres de la ligue arabe ou fortement islamisés. La conversion du président gabonais à la religion musulmane (1973) a également influencé cette aide financière libyenne en direction du Gabon. Les aides financières libyennes sont orientées en direction de la quasi-totalité des États de l'Afrique subsaharienne. Les contributions bilatérales accordées par la Libye disposent de conditions libérales et viables, à savoir : le taux d'intérêt, la durée de remboursement, le différé d'amortissement, etc. Le tableau suivant présente les contributions bilatérales accordées par la Libye aux États d'Afrique subsaharienne.

Tableau 9 : Contributions bilatérales accordées par la Libye aux pays africains en 1974

<i>En millions de dollars</i>	
PAYS	Année 1974
Éthiopie	1,01
Gabon	10,4
Gambie	1,13
Guinée	11,01
Guinée Équatoriale	1,00
Haute-Volta	3,07
Lesotho	0,50
Mali	4,00
Mauritanie	5,07
Ouganda	12,50
Rwanda	0,10
Somalie	12,17
Tchad	3,38
Togo	1,18
Total	66,26

Source : OCDE. Coopération pour le développement, examen 1976 cité par René Otayek, in *La Politique africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1986, p. 83.

De ce tableau, il ressort une place importante du Gabon dans les aides financières libyennes en Afrique subsaharienne. Le pays est le quatrième bénéficiaire des aides bilatérales libyennes avec 10,4 milliards de dollars.

Ensuite, l'accord portant sur un prêt pour le financement du Transgabonais, signé le 18 mai 1976 à Tripoli. La Libye a voulu par ses différentes aides financières étendre son rayonnement dans la zone de l'Afrique centrale, d'une part, et jeter les bases d'un développement ultérieur de l'islam, considéré par le chef d'État libyen comme la religion de « *l'authenticité africaine* », d'autre part. En dépit des aides financières accordées au Gabon et la mise en place de sociétés mixtes éphémères, à l'exemple de la Société holding libyo-gabonaise pour les métaux précieux, cette coopération s'est progressivement distendue sur le plan économique, pour se redynamiser au début des années 2000. C'est dans ce cadre que plusieurs investisseurs libyens ont pris des parts importantes de 51 %, avec des pointes de 60 %, dans des entreprises nationales gabonaises en mal de fonctionnement. La présence des investisseurs libyens dans le tissu économique gabonais a été rendue possible par l'accord du conseil des ministres du 15 juin 2006. À l'issue de ce conseil des ministres, les hommes d'affaires libyens ont pris activement les parts dans les entreprises gabonaises. Les secteurs d'activité ciblés par les investisseurs libyens ont été la communication, le bois, l'hôtellerie et le pétrole.

Notons, dans le secteur de la communication, l'acquisition par la Libyan Jamahiriya Broadcasting (LJB) de 52 % des actions la radio panafricaine Africa n° 1 ; dans le secteur touristique, avec la société libyenne Laaico-Tourisme, qui a racheté pour un montant estimé à 10 milliards de francs CFA³⁰¹ l'hôtel international Okoumé ainsi que l'ancien hôtel Dialogue. Cette société est également présente dans l'exploitation forestière et dispose d'un permis de 347 572 hectares dans la province de l'Ogooué-Ivindo (au Nord-est du Gabon). Le secteur pétrolier n'est pas en reste, avec la firme Libya oil holding limited, qui dispose d'une filiale au Gabon, Libya oil Gabon, qui a concrétisé son entrée sur le marché de la distribution du carburant au Gabon avec la construction et l'acquisition de plusieurs stations-services. Les capitaux libyens sont aussi présents dans le capital de la Banque de l'habitat, succursale de la Banque gabonaise de développement. Ces investissements libyens au Gabon s'expliquent par le fait que cet État est confronté au dilemme du recyclage de ses pétrodollars. Ce recyclage est assuré en partie par les investissements massifs en Afrique et en Occident dans les secteurs les plus immédiatement rentables, comme les banques et les assurances.

Au plan politique, la diplomatie gabonaise a été sollicitée pour régler le différend entre le Tchad et son voisin libyen. Depuis l'arrivée au pouvoir en 1969 du colonel Mouammar Kadhafi, la Libye et son voisin entretiennent les relations tumultueuses au regard des

³⁰¹ Infosplusgabon « *Vers un renforcement de la coopération libyo-gabonaise* », consulté le 14 juillet 2014.

prétentions hégémoniques du nouveau dirigeant, qui a envahi en 1973, au nom du traité franco-italien de 1935, la bande frontalière d'Aozou. Pour Karine Bennafla : « *La Libye n'a eu de cesse de manœuvrer dans les affaires intérieures de son voisin en servant de base arrière, voire de camp d'entraînement militaire, pour des fractions nordistes d'opposition et en intervenant militairement au Tchad (en 1980, 1983 et 1986). La bande frontalière d'Aozou, envahie en 1973 par la Libye au nom du traité franco-italien de 1935, a longtemps constitué la principale pierre d'achoppement entre les deux pays* »³⁰². La médiation gabonaise fut d'un apport indispensable pour le rétablissement de la paix entre les deux pays. C'est dans cette optique qu'Hortense Nguema Okome note : « *L'implication de la diplomatie gabonaise pour l'apaisement du conflit Tchad-Libye fut débonnaire et agile. Elle connaît aujourd'hui un dénouement heureux* »³⁰³. Cet épisode a permis au Gabon d'avoir une position privilégiée dans cette région, d'une part, et le renforcement des relations diplomatiques et politiques entre le Gabon et la Libye, d'autre part. En somme, la coopération libyo-gabonaise n'est pas assez dynamique sur les plans politique et diplomatique au regard des positions progressistes du guide libyen. Elle est plus axée sur des questions financières et économiques.

3.2) La coopération algéro-gabonaise

Les relations diplomatiques et politiques entre le Gabon et l'Algérie sont froides et limitées : un cadre juridique désuet composé de cinq(5) instruments juridique bilatéraux portant sur les secteurs économique, scientifique, culturel, transport aérien et de la libre circulation des personnes et des biens. L'accord portant sur la libre circulation des personnes n'est pas effective. Une seule commission mixte de coopération, tenue à Libreville le 4 juin 1987, en quarante années de relations bilatérales³⁰⁴. Plusieurs accords signés ne sont jamais entrés en vigueur. Citons, en autres, les accords de transport aérien et de libre circulation des personnes et biens signés le 30 septembre 1976 à Libreville³⁰⁵. Les deux États sont opposés sur plusieurs questions africaines et internationales. Le Gabon défend la marocanité du Sahara occidental.

³⁰² Karine Bennafla « *Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques* », in *Autrepart Cahiers des sciences humaines*, n°16, 2000, p. 67.

³⁰³ Hortense Nguema Okome, « *La contribution de la diplomatie gabonaise à l'apaisement des conflits africains : exemple du différend Tchad-Libye* », mémoire de fin de cycle, ENA, 1993, p.16.

³⁰⁴ Procès-verbal de la 1^{ère} commission mixte de coopération algéro-gabonaise, Libreville 04 juin 1987, Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon, carton Algérie.

³⁰⁵ Cadre juridique de coopération entre l'Algérie et le Gabon, Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon, carton Algérie.

L'Algérie, par contre, soutient la RASD. L'Algérie abrite dans son territoire les combattants et les leaders politiques du Polisario.

Par ailleurs, les deux régimes sont hétérogènes. L'Algérie est un leader progressiste africain et pro-soviétique. Le Gabon est un État modéré et pro occidental. Les relations diplomatiques privilégiées de la République du Gabon avec le Royaume du Maroc sont un facteur explicatif des relations diplomatiques sommaires avec l'Algérie. Il faut souligner que les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie sont exécrables depuis 1963, date de la guerre des Sables, première guerre entre deux États d'Afrique. Pour Charles Saint Prot³⁰⁶, le conflit saharien ne peut se comprendre en dehors de l'attitude hostile de l'Algérie envers le Maroc ou encore d'un reliquat de la Guerre froide entre les deux États. Les relations diplomatiques entre le Gabon et l'Algérie se sont établies le 9 mai 1974 dans un contexte historique bien spécifique. Il s'agissait de l'option d'une politique d'ouverture diplomatique du Gabon et du choix du non-alignement. L'adhésion du Gabon à ce mouvement a rapproché les deux États. Il faut noter l'action considérable de l'Algérie au sein des non-alignés. Le Gabon et l'Algérie partagent également un passé colonial français en commun. C'est dans cette logique que le président Omar Bongo affirme: « *Nous avons tous été colonisés, et ce passé colonial fait aujourd'hui partie intégrante de notre histoire* »³⁰⁷. Le Gabon avait salué l'accession de l'Algérie à la souveraineté à l'issue des accords d'Évian du 18 mars 1962 au nom du principe onusien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Toutefois, le Gabon a attendu douze(12) années avant d'établir ses relations diplomatiques avec l'Algérie. Il faut souligner que la politique extérieure du Gabon sous Léon Mba était principalement orientée vers l'axe Libreville-Paris³⁰⁸. Les États progressistes africains étaient ignorés dans la politique étrangère du premier président gabonais.

Ainsi, le rapprochement diplomatique entre le Gabon et l'Algérie n'a été possible avec le changement de la ligne politique internationale adopté par le Gabon en plein contexte de Guerre froide, à savoir le non-alignement. Cette ligne politique a permis au pays de s'ouvrir diplomatiquement et d'entretenir les rapports bilatéraux avec des États de l'Est et des pays communistes.

³⁰⁶ Charles Saint Prot, « *Un conflit artificiel* », in Charles Saint Prot (dir.), *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf Patrimoines, 2016, p.16.

³⁰⁷ Omar Bongo, « *Discours à la conférence afro-arabe* », *op cit.*

³⁰⁸ Arlette Nina Mbadibubala, 2005, *op cit.*

Les visites d'État sont rares entre Libreville et Alger. Les relations économiques entre l'Algérie et le Gabon sont pauvres. En dépit de l'ancienneté des relations diplomatiques entre les deux États, aucune entreprise algérienne n'est implantée dans le tissu économique gabonais. La coopération culturelle et scientifique demeure inactive : on note neuf (9) bourses d'études accordées par la république algérienne au Gabon au titre de l'année scolaire 1987-1988.

3.3) La coopération égypto-gabonaise

Les relations politiques entre les deux souverainetés ont débuté par la visite du président Omar Bongo en Égypte en 1975, suivie de celle du président Anouar El Sadate à Libreville en 1977 lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, en sa qualité de vice-président de cette organisation. Un an après ces différentes visites, les deux États établissent les relations diplomatiques. C'est dans cette optique que les deux pays mettent en place le 28 juillet 1978 une commission mixte de coopération organisée à Libreville dans le but d'un suivi de la coopération secteur par secteur.

Le Gabon et l'Égypte Anouar El Sadate ont des liens très étroits de coopération et partagent des visions communes sur certaines questions internationales. Les deux pays adoptent une politique étrangère pro-occidentale durant la Guerre froide. Cette orientation des politiques étrangères a permis un rapprochement diplomatique entre les deux pays.

Au plan diplomatique, l'État du Gabon s'est montré solidaire de l'Égypte dans le cadre de la Guerre israélo-arabe dite Guerre des Six jours. Comme nous l'avons dit plus haut, le Gabon a respecté la décision musclée de l'Organisation de l'unité africaine en rompant ses relations diplomatiques avec l'État hébreu. La reprise des relations diplomatiques n'a été paraphée que le 29 septembre 1993 à New York entre la ministre des Affaires étrangères du Gabon, Pascaline Bongo, et son homologue israélien, Shimon Peres. Durant cette guerre, la solidarité du Gabon a été dynamique et efficace. Les États membres de l'OUA ont décidé : « *de rompre leurs relations diplomatiques avec l'ennemi. Ils conditionnèrent le rétablissement de ces relations au retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés et leur retour sur les lignes frontalières initiales* »³⁰⁹. Cette attitude diplomatique du Gabon témoigne des relations exceptionnelles qui unissent les deux pays. Il faut aussi souligner que tous les États de l'OUA n'ont pas rompu les relations diplomatiques avec l'Israël, à l'exemple de la Côte d'Ivoire. La coopération bilatérale entre le pays des pharaons

³⁰⁹ Le diplomate, revue du ministère des Affaires étrangères du Gabon, *op cit.*, p.68.

et le Gabon est plus dynamique sur le plan social par le truchement d'une coopération médicale qui porte véritablement ses fruits.

Ainsi, les relations diplomatiques entre le Gabon et l'Égypte ont produit une excellente coopération au plan médical. Selon l'ambassadeur, Léopold Bikah Bisso : « *Cette coopération est dynamique sur le plan médical* »³¹⁰. Elle se fonde sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités d'une structure sanitaire égypto-gabonaise située au quartier Beau séjour dans le 5^e arrondissement de Libreville. L'hôpital égypto-gabonais est la matérialisation d'un protocole d'accord entre le ministère de la santé publique de la république gabonaise et le ministère de la santé et de la population de la République arabe d'Égypte, signé le 13 juin 2006 au Caire. La structure hospitalière soulage les couches les plus vulnérables de la population gabonaise et est opérationnel depuis 2009. Ce centre hospitalier est l'œuvre du Fonds égyptien pour la coopération avec l'Afrique. Ce dernier a doté la structure d'équipements médicaux d'une valeur de trois (3) millions de dollars américains et recruté les médecins égyptiens pour rendre service aux familles économiquement faibles du Gabon.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'Égypte offre aux étudiants gabonais des bourses de coopération, soit quatorze(14) bourses par an dans plusieurs disciplines, à savoir : l'infirmerie, les médias, l'intérieur, la défense et l'agriculture. Certaines bourses ont été pourvues, mais, de manière générale, la partie gabonaise accuse souvent du retard pour la mise en œuvre des dossiers des étudiants en Égypte. Cependant, les étudiants gabonais préfèrent des destinations traditionnelles comme la France et le Maroc contrairement à l'Égypte. La langue étant la principale barrière. La mobilité des enseignants du supérieur est effective depuis l'année académique 2006-2007, elle concerne : « *l'École normale supérieure (enseignants de mathématiques et sciences physiques), l'École normale supérieure de l'enseignement technique (enseignants en génie civil, électrique et structures métalliques* »³¹¹.

En outre cette coopération est fructueuse dans le secteur de l'éducation. Elle a créé une mission *d'Al Azhar* comprenant treize (13) enseignants, recrutés et salariés par la mission en faveur de la communauté musulmane du Gabon. En 2011, par exemple, on dénombre onze (11) enseignants en sciences et mathématiques recrutés et salariés par le ministère égyptien

³¹⁰Léopold Bikah Bisso, ambassadeur itinérant chargé du suivi des différentes conférences des ambassadeurs. Entretien réalisé le 30 juin 2014 à Libreville dans le cadre des recherches du master 2.

³¹¹ Ministère des Affaires étrangères du Gabon, « *Secteurs de coopération Gabon-Egypte* », Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon, Document du ministère des Affaires étrangères, juillet 2015.

d'Éducation et travaillant pour le compte du ministère gabonais de l'Éducation nationale dans le cadre de la coopération technique et culturelle entre les deux pays. Il faut également souligner la présence d'experts, soit près de cent quarante (140)³¹² qui travaillent comme contractuels privés dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Enfin, l'échange commercial entre les deux républiques a connu un progrès considérable durant la période de 2005 à 2008, la valeur des exportations égyptiennes en direction du Gabon atteignant 2 980 000 dollars³¹³.

3.4) La coopération tuniso-gabonaise

Le Gabon et la Tunisie entretiennent des relations politiques depuis 1960. Les relations diplomatiques ont débuté en 1973 avec l'extension de l'ambassade du Gabon en France ayant juridiction sur la Tunisie. Ces relations se dynamisent en 1985 avec l'accord portant création d'une grande commission mixte de coopération tuniso-gabonaise, signé le 23 novembre 1985 à Libreville. La République de Tunisie est le seul État d'Afrique du Nord disposant d'un accord pour une consultation diplomatique régulière avec la république du Gabon, signé à Tunis le 13 avril 2006. Les relations entre la Tunisie et le Gabon dans les domaines politique et diplomatique sont bonnes. Cette situation s'explique d'abord par les positions modérées que ce pays adopte sur la scène internationale, contrairement à la Libye du colonel Khadafi. La Tunisie entretient d'excellentes relations diplomatiques avec le Royaume du Maroc. Le royaume alaouite étant un axe démultiplicateur de la politique étrangère du Gabon dans le monde arabo-islamique, les bonnes relations entre les deux États impactent positivement sur la coopération entre le Gabon et la Tunisie. L'autre raison est relative à la longévité au pouvoir des présidents Habib Bourguiba (1957-1987) et Ben Ali (1987-2011). Cette durée au sommet de l'État de ces différents présidents a permis des liens réguliers avec le président Omar Bongo. La Tunisie et le Gabon adoptent un non-alignement pro-occidental durant la Guerre froide. La Tunisie est depuis longtemps une voix modératrice sur la question du Proche-Orient. Habib Bourguiba est le premier dirigeant arabe à appeler à la reconnaissance d'Israël par les pays arabes : « *Nous n'aurons pas à passer dix-sept ou vingt années encore à*

³¹² *Idem.*

³¹³ Ministère des Affaires étrangères du Gabon, « *Secteurs de coopération Gabon-Egypte* », Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon, Document du ministère des Affaires étrangères, juillet 2015, *op cit.*

nous lamenter vainement sur la patrie perdue. Nous en tenir aux sentiments serait nous condamner à vivre des siècles dans le même État. Ce serait l'impasse »³¹⁴.

Les relations économiques entre le Gabon et la Tunisie ont été formalisées le 27 février 1987 par le biais d'un accord commercial. Cet accord matérialise les relations commerciales existantes depuis 1973. La Tunisie est le deuxième partenaire économique du Gabon en Afrique du Nord après le royaume du Maroc. Elle entretient des bonnes relations commerciales avec la République du Gabon : 17^e parmi les 25 premiers partenaires commerciaux du Gabon en 2008, 2009 et 2010³¹⁵. Toutefois, la balance commerciale reste déficitaire pour le Gabon, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 10 : Statistiques annuelles de la balance commerciale entre le Gabon et la Tunisie

Valeur(FCFA)		
2008	2009	2010
-2 316 618 227	-3 233 932 301	-4 352 090 886

Source : construit à partir des statistiques annuelles de la balance commerciale pour les 25 premiers partenaires commerciaux du Gabon.

À lecture du présent tableau, nous notons une balance commerciale déficitaire du Gabon dans ses échanges commerciaux avec la Tunisie. Le Gabon exporte vers la Tunisie des biens intermédiaires, à savoir : du bois scié, des feuilles de placage, du contreplaqué, du charbon de bois. Il importe principalement des appareils électriques, des machines, des produits de consommation non alimentaires. En somme, le secteur commercial domine les relations économiques entre ces deux États. La Tunisie et le Maroc sont les États d'Afrique du Nord qui échangent le plus avec la République gabonaise dans le domaine commercial. Ces deux États comptent parmi les 25 premiers partenaires commerciaux du Gabon³¹⁶. Le présent chapitre avait pour objectif l'analyse du rôle et de la place du royaume du Maroc dans la politique étrangère du Gabon au sein du monde arabo-islamique. Au terme de l'analyse, il ressort une place importante du royaume alaouite dans la politique extérieure du Gabon. Le Royaume du Maroc est un axe intercesseur de la politique arabo-islamique du Gabon. En quête de nouvelles sources de financement de la politique de grands travaux initiée par le

³¹⁴ Habib Bourguiba, *Discours* à Jéricho le 3 mars 1965.

³¹⁵ Ministère de l'Economie, du commerce, de l'industrie et du tourisme du Gabon, *bulletin des statistiques du commerce extérieur*, n°000, février 2011, p.14.

³¹⁶ *Idem*.

président Omar Bongo, le Maroc a joué un rôle de facilitateur du Gabon auprès des monarchies du Golfe et des institutions financières islamiques internationales. Pour se rapprocher du Maroc, le Gabon adopte trois stratégies : la fréquence exceptionnelle des visites bilatérales, la conversion du président Bongo à la religion islamique et l'amitié entre le roi Hassan II et Omar Bongo. Le choix stratégique du Maroc par la diplomatie gabonaise répond aux impératifs relatifs à l'ouverture diplomatique du Gabon et à la recherche des sources de financement des travaux de développement du pays.

Le présent chapitre avait pour objectif de faire une analyse du rôle et de la place du Royaume du Maroc dans la politique étrangère du Gabon au sein du monde arabe. Au terme de l'analyse, il ressort une place importante du royaume alaouite dans la politique extérieure du Gabon. Le Maroc est un débouché diplomatique de la politique arabe du Gabon. En quête de nouvelles sources de financement de la politique de grands travaux initié par le président Omar Bongo, le Maroc a joué un rôle de facilitateur du Gabon auprès des monarchies du Golfe et des institutions financières islamiques internationales. Pour se rapprocher du Maroc, le Gabon adopte trois stratégies : la fréquence exceptionnelle des visites bilatérales, la conversion du président Bongo à la religion islamique et l'amitié entre le roi Hassan II et Omar Bongo.

En Afrique du Nord, le Royaume du Maroc occupe une place prépondérante dans la politique extérieure du Gabon. Les États qui entretiennent des relations difficiles avec le Maroc pour ne pas citer l'Algérie et la Libye ont des relations sommaires et froides avec le Gabon. Autant dire que l'influence du Maroc est considérable dans la politique étrangère du Gabon, eu égard aux liens diplomatiques privilégiés qu'entretiennent les deux États.

Chapitre III: Le Maroc au sein de la *oumma islamiya*, une puissance symbolique et relationnelle

Le souverain Hassan II a développé une politique active avec le monde arabe. La *oumma islamiya* a été une zone stratégique de déploiement de la diplomatie marocaine au détriment de l'Afrique subsaharienne sous son règne. Cette politique extérieure active est orientée en direction des États sunnites: « *L'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis sont parmi les principaux soutiens du Royaume. Les relations personnelles au niveau des souverains et leur famille sont cordiales et leurs rencontres fréquentes.* »³¹⁷. Le Maroc occupe une place non négligeable au sein des institutions et les solidarités islamiques pour ne pas citer : la ligue arabe, l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et le comité *Al Qods*. La politique étrangère équilibrée³¹⁸ du Maroc a permis au pays de jouer un rôle d'interlocuteur des occidentaux dans le conflit israélo-palestinien³¹⁹. Outre son rôle d'interlocuteur, la politique extérieure du Royaume est ancrée au sein du bloc occidental. Cet arrimage à l'occident passe avant tout par le caractère privilégié des relations euro-marocaines³²⁰. Ceinture de sécurité, dépendance économique, relais de la politique d'endiguement du communisme, le Maroc est un partenaire stratégique du monde occidental.

I-) Le Maroc et le monde arabe : une influence de nature religieuse.

Les différents titres et attributs du souverain marocain lui confèrent un « prestige non négligeable » et contribuent à réduire le faible poids de son pays dans les relations internationales. Descendant de la dynastie chérifienne (les Alaouites seraient descendants du prophète Mohamet), *Amir al Mouminine* (commandeur des croyants), *amir al muslim* (prince de l'islam), président du comité *al Qods* (Jérusalem), membre fondateur de l'Organisation de

³¹⁷ Ambassade de France au Maroc, « *Le Maroc dans le monde arabo-musulman* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte n°0049SUP/11, années 1983-1989.

³¹⁸ La modération, contrairement aux pays du front de la fermeté. Le 5 décembre 1977 à Tripoli les représentants de la Libye, de la Syrie, de l'Algérie, de l'Irak, du Yémen du Sud et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) créent le front unifié, baptisé « Front de la fermeté ».

³¹⁹ Bouchra Rahmouni Benhida (dir.), *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume*, Paris, Descartes & Cie, 2013, p.100-101.

³²⁰ M'hamed Elkhmoulli, « *La coopération entre la communauté économique européenne et le Maroc : bilan et perspectives* », thèse de doctorat en droit international, Université de Montpellier I, 1983, 175p.

la conférence islamique (OCI) sont autant de titres du roi que le royaume mobilise pour l'influence de sa diplomatie dans cet espace politico-religieux, eu égard à la place importante occupée par le champ religieux dans ces États. La question du Sahara occidental est un autre exemple pour démontrer l'influence de la diplomatie marocaine dans le monde arabe. L'adoption dans la quasi-totalité des États de cette partie du monde de la position marocaine sur le Sahara témoigne de la portée et de l'influence de la diplomatie marocaine. Cette section vise à présenter les statuts et les attributs du monarque marocain en tant que fondements essentiels de la diplomatie marocaine. Bien que n'étant pas un émirat pétrolier, le royaume, par son « prestige religieux » et son équilibre diplomatique dans des questions internationales, est un acteur non négligeable, mais également un interlocuteur, d'où le prestige des médiations hassaniennes dans diverses crises et conflits dans cette région du monde.

1.) Une place non négligeable au sein des institutions et solidarités islamiques

« *Le roi Hassan II qui cumule actuellement la présidence du sommet islamique cherche à jouer au sein de ce vaste ensemble un rôle à sa mesure, qui rehausse son prestige et celui de son pays. Ainsi, le Maroc, isolé ces dernières années au Maghreb, peu présent en Afrique, dépendant de l'Europe, trouve son aire de rayonnement privilégié dans le monde arabo-musulman* »³²¹. Si les rapports bilatéraux sont excellents avec les monarchies du Golfe, le Royaume du Maroc participe activement au sein des institutions et solidarités islamiques. Dans le monde arabo-islamique, la puissance, qui conditionne une place importante au sein des institutions et des solidarités, est souvent relative à la détention des ressources naturelles, à savoir le pétrole, le gaz, etc., armes stratégiques et diplomatiques que les pays arabes utilisent parfois à des fins politiques. Le Royaume du Maroc, par contre, se positionne comme puissance symbolique au sein de ces institutions islamiques par la mobilisation du facteur religieux, la personnalité du roi et la politique étrangère modérée comme nous l'avons noté plus haut. Le référent islamique joue un rôle crucial dans la légitimation de la monarchie marocaine³²². La personnalité du souverain Hassan II est un « facteur de la puissance marocaine ». Cette posture internationale du roi s'est forgée à l'issue des deux attentives avortées de coup d'État (1971 et 1972) et la victoire diplomatique de la Marche Verte(1975).

³²¹ Ambassade de France au Maroc, « *Le Maroc dans le monde arabo-musulman* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte n°0049SUP/11, années 1983-1989.

³²² Mohamed Tozy, 1999, *op cit.*, p.17.

Ismail Réragui³²³ souligne la mobilisation des éléments religieux et culturels pour la préservation d'une image de marque. Selon l'auteur, si le Maroc est communément considéré comme un pays religieusement ouvert, modéré et tolérant, partageant un référentiel commun de normes et valeurs de l'Occident, cette image projetée serait le fruit d'un travail politique concrétisé par une diplomatie publique appliquant les principes d'un *branding* culturel et cultuel, mais aussi religieux. La religion a toujours été dans l'histoire du Maroc un facteur de puissance symbolique. Ainsi, quelle place occupe le Maroc dans les institutions et les solidarités islamiques ?

2.) Le Maroc au sein de la Ligue arabe et de l'OCI

« Notre politique a contribué à forger le Maroc l'image d'un pays pondéré, modéré, attaché à la paix et œuvrant inlassablement pour l'établissement de rapports fraternels entre les peuples [...]. Il devient vite le lieu idéal pour les grandes rencontres et les grandes manifestations où se décident la plupart du temps les grandes orientations internationales »³²⁴. Cet extrait de discours du roi Hassan II sous forme de bilan idyllique du rayonnement international vise à montrer la place non négligeable de son pays au sein de la *oumma islamiya* sous son règne. Pour mieux comprendre l'influence de la monarchie dans cette région, nous prenons pour référentiel, le rôle du Maroc au sein des institutions panarabes suivantes : la Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique. Ces deux institutions sont les plus importantes du monde arabo-islamique. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) créée en 1989 n'est pas parvenue à la réalisation de projets régionaux fiables, au regard de la rivalité entre les deux principaux États au sujet du Sahara occidental. L'influence du Maroc dans cette organisation régionale « mort-née » est faible, voire inexistante. Selon Didier Billion : « proclamée en 1989 par cinq États, dont la vocation affirmée était d'incarner les intérêts communs des États du Maghreb [elle] n'est pas parvenue à créer un espace d'initiatives commun dans la région »³²⁵. Dans les principales institutions panarabes, l'influence de la monarchie alaouite est un corollaire des facteurs religieux et des différents titres du roi. Le pays est un acteur incontournable. Il est le siège de plusieurs institutions islamiques, ainsi, la conférence pendant laquelle fut créée l'OCI se déroula à Rabat. Dans ses

³²³ Ismail Réragui, 2017, *op cit.*,

³²⁴ Rachid El Houdaigui, 2011, *op.cit.*, p. 137.

³²⁵ Didier Billion, *Géopolitique des mondes arabes*, Paris, Eyrolles, 2018, p. 135.

revendications territoriales³²⁶ (Mauritanie et Sahara occidental) le pays reçoit l'appui de ces organisations. Ce fut le cas en 1960, lors de la revendication de la Mauritanie. La Ligue arabe adopte une résolution favorable à la thèse marocaine.

La Ligue des États arabes, appelée encore Ligue arabe, fut créée le 22 mars 1945 au Caire par sept États : l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Irak, le Liban, la Syrie, le Yémen et la Transjordanie. Elle regroupait vingt-deux États en 1993 ayant en partage la culture, la langue arabe et la religion islamique. La Ligue a pour mission entre autres de développer l'union et la coopération entre les États arabes et de préserver leur indépendance et souveraineté. Le siège de l'institution est au Caire, sa ville de création. Les instances de l'organisation sont : le secrétariat général, le conseil de la Ligue et les comités permanents.

Le Maroc a été admis en qualité de membre de la Ligue arabe le 1^{er} octobre 1958. À partir de 1964, son rôle devient actif par la participation aux conférences et sommets. En 1965, il abrite une réunion de la Ligue, qui débouche sur le pacte de solidarité arabe. Le Maroc a été le promoteur avec l'Arabie saoudite de la première conférence des chefs arabes organisée à Rabat du 22 au 25 septembre 1969. Le royaume fut pays hôte des conférences des chefs d'État arabes en 1969 et 1974. Il a présidé à Fès le sommet de la ligue lors de deux sessions, 1981 et 1982.

En plus d'abriter sur son sol des sommets et des conférences, le Maroc réussit à infléchir les positions et résolutions de la Ligue arabe en sa faveur. C'est le cas du sommet extraordinaire de Casablanca, lorsque le Maroc réussit à faire réintégrer l'Égypte au sein de la Ligue, après son exclusion en 1979. Les villes marocaines de Rabat, Casablanca, Fès et Ifrane sont de véritables lieux de concertation, de déploiement et de décision de grandes orientations des politiques internationales au sein du monde arabe. C'est dans ce contexte que naît à Rabat, le 25 septembre 1969, l'Organisation de la conférence islamique (OCI), nommée Organisation de la coopération islamique (OCI) depuis le 28 juin 2011. Contrairement, à la Ligue des États arabes, l'OCI regroupe de nombreux États. Elle a pour mission de consolider la solidarité islamique entre États membres, de renforcer la coopération entre États membres dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques, d'œuvrer à l'élimination de la discrimination raciale et du colonialisme sous toutes ses formes, etc. Au sein de cette organisation, le royaume alaouite joue un rôle primordial car non seulement, il est membre fondateur, mais il réussit à faire élire ses ressortissants en qualité de secrétaire général, citons

³²⁶ Le royaume fut isolé diplomatiquement lors de la guerre des Sables contre l'Algérie en 1963.

Azzeddine Leraki (1997-2000) et Abdelouahed Belkeziz (2001-2004). Le Maroc est l'un des rares États à avoir fait élire deux(2) de ses ressortissants comme secrétaire général de l'OCI. Le Maroc est également le pays qui a abrité le plus de sommets de l'organisation : le 1^{er} sommet, du 22 au 25 septembre 1969, le 4^e sommet, du 16 au 19 janvier 1984, et le 7^e sommet, du 13 au 15 décembre 1994. L'influence du Maroc dans cette organisation est considérable.

Enfin, le Maroc est le siège de plusieurs institutions panarabes, citons entre autres l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), l'Organisation arabe des ressources minières(OARM), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), le comité *Al Qods* dont il assure la présidence, etc.

3.) La présidence du comité *Al Qods* ou la consécration du leadership

Le comité *Al Qods* fut créé en 1975 en application de la résolution n°1/6-P de la 6e conférence islamique des ministres des Affaires étrangères à Djedda. Il faudra attendre la première session du comité, en 1979 à Fès, pour voir la présidence du comité accordée au Maroc et à son monarque. En 1998, le Maroc met en place l'agence *Bayt Mal Al Qods* pour le financement des projets du comité. Bras financier de l'institution, cette agence dispose de deux(2) comptes bancaires, marocains et égyptiens. Les contributions sont volontaires et servent à financer les projets de santé, du social et de l'enseignement.

Al Qods as-charif est le nom arabe de Jérusalem, « ville sainte » et de rencontre des religions. Cette ville abrite de nombreux monuments et lieux des principales religions monothéistes. Elle est également au cœur des enjeux géostratégiques du conflit israélo-arabe. Le site officiel du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc énonce les principaux objectifs du comité : « *suivre l'évolution de la situation d'Al Qods, veiller à l'exécution des résolutions adoptées par la conférence islamique à ce sujet, suivre les résolutions sur Al Qods adoptées par les différentes instances internationales, prendre contact avec les autres organismes internationaux susceptibles d'aider à la sauvegarde d'Al Qods, présenter des propositions aux États membres et à tous les organismes intéressés concernant les démarches à entreprendre pour assurer l'exécution*

de ces résolutions et faire face aux situations nouvelles »³²⁷. En résumé, la mission du comité *Al Qods* est de veiller à la protection de la ville sainte.

Le royaume chérifien assure la présidence et abrite le siège³²⁸ du comité. La monarchie assure un leadership au sein de cette institution. *Al Qods* est un des leviers principaux du déploiement stratégique et de l'influence de la diplomatie du Maroc au Moyen-Orient. La cause palestinienne étant œcuménique, l'action du comité permet à la monarchie alaouite d'affirmer un leadership auprès des opinions publiques arabes. Pourquoi le choix du Maroc à la tête du comité ? Celui-ci s'explique à par quatre raisons essentiellement.

Premièrement, le Maroc fait figure de chef de file parmi les pays arabes dans la promotion du dialogue entre Juifs et Arabes. La politique étrangère du Maroc au sujet du conflit israélo-palestinien prône la modération et l'équilibre. Au sein du comité *Al Qods*, le pays a signé la charte qui fait du comité partie intégrante de « *l'État palestinien spolié* », d'une part, mais par ailleurs la monarchie marocaine reconnaît implicitement l'existence de l'État hébreux, d'autre part: « *car de toute façon, c'est un État [Israël] qui ne peut disparaître* »³²⁹. À en croire l'ancien premier ministre marocain Abdellatif Filali : « *Jugeant les dirigeants arabes, surtout militaires dont Nasser, aussi inefficaces qu'incompétents, Hassan II était à la recherche de formes de coopération inédites et d'une méthode nouvelle. Pour lui, il fallait se rendre à l'évidence, c'est-à-dire l'existence d'Israël reconnu comme État par la communauté internationale et membre des Nations unies* »³³⁰. Cette position modérée fait du royaume du Maroc un interlocuteur auprès des Arabes et Juifs. C'est dans cette optique que le roi Hassan II recevait dans le plus grand secret des dirigeants israéliens et arabes.

Deuxièmement, le roi Hassan II : « *fut l'un des plus actif artisan du rapprochement israélo-égyptien* »³³¹. Accueil des dirigeants israéliens : Moshe Dayan, Shimon Peres et Yitzhak Rabin au Maroc. Médiation auprès des États arabes pour le retour de l'Égypte au sein de la ligue des États arabes lors du sommet extraordinaire de Casablanca en 1988 après son

³²⁷ Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc, comité *Al Qods*, <https://www.diplomatie.ma/ActionduMaroc/LeComitéAlQods/tabid/104/language/en-US/Default.aspx>, consulté le 23/11/2018.

³²⁸ Le siège du comité *Al Qods* se trouve à Rabat.

³²⁹ Hassan II cité par Ignace Dalle, *Hassan II entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011, p. 502.

³³⁰ Abdellatif Filali, *Le Maroc et le monde arabe*, Paris, Scali, 2008, p. 157.

³³¹ Jeune Afrique n° 957 du 9 mai 1979, p. 20.

exclusion en 1979 à la suite de sa signature de la paix avec Israël. Le roi Hassan II avait convaincu ses homologues de la nécessité d'une réintégration de l'Égypte au sein de l'institution panarabe. Ce sommet fut un succès pour la diplomatie du Maroc, qui prône la voie du compromis. Selon l'ancien premier ministre marocain, Abdellatif Filali : « *C'était la première fois que je voyais les responsables discuter avec sérieux et soulever les vrais problèmes, en recourant parfois aux histoires drôles pour détendre l'atmosphère. C'était aussi la première fois qu'il n'y avait pas de dispute entre Saddam Hussein et grand stratège Hafez El-Assad* »³³². Ce sommet extraordinaire de Casablanca axé sur la réintégration de l'Égypte à la Ligue arabe est considéré comme l'un des plus importants de l'institution.

Troisièmement, le roi Hassan II avait une relation « affective » avec les Juifs. À en croire Ignace Dalle³³³, le prince héritier Moulay Hassan a baigné dans un environnement juif : « *J'ai grandi, avant même de m'être imprégné de ma religion et d'avoir appris l'histoire de mon pays, dans un environnement où les Marocains de confession juive fréquentaient quotidiennement le Palais. C'étaient des diplomates, des érudits, des médecins, des infirmiers, des marchands etc. Le lien entre le Palais et l'extérieur était assuré par les Marocains juifs. J'ai grandi dans cet environnement. Je me suis habitué depuis mon enfance à voir musulmans et juifs assis ensemble [...]. Ils étaient parmi nous et partageaient notre vie quotidienne, notre vie de famille* »³³⁴. Cette relation « affective » a profondément influencé le souverain dans sa vision de l'État hébreu, contrairement aux autres leaders arabes du Front de la fermeté. Le Maroc abrite une communauté juive importante. Tous ces éléments influencèrent la grille de lecture des relations israélo-arabes, différente de celle que pouvait avoir un leader comme Kadhafi, du Front de la fermeté par exemple.

Le roi du Maroc hérite du trône, mais également de la présidence du comité *Al Qods*. Il cherche, à travers ce titre, à apparaître tant aux yeux des Marocains que sur le plan international comme le défenseur acharné des intérêts de l'islam et de la cause palestinienne. La présidence du comité *Al Qods* confère au Maroc et à son roi, une position importante dans la question palestinienne. Ce titre est également, la consécration du « leadership du Maroc » au sein du monde arabo-islamique et en tant qu'interlocuteur privilégié du monde occidental

³³² Abdellatif Filali, 2008, *op. cit.*, p. 215.

³³³ Ignace Dalle, 2011, *op. cit.* 2011, p. 498.

³³⁴ *Idem.*

auprès des Arabes et des Juifs. Le comité *Al Qods* est l'expression de l'influence de la diplomatie marocaine au sein de la *oumma islamiya*. Le pays est aussi un acteur majeur dans le processus de résolution du différend israélo-palestinien.

II-) Le Maroc et l'Occident : un partenariat stratégique

La politique étrangère du Maroc sous le règne du souverain Hassan II est fortement ancrée dans le bloc occidental par le biais des facteurs structurels relatifs à sa position géographique, sa dépendance économique, son héritage colonial etc. Il est la vitrine occidentale du monde arabe³³⁵ par sa situation aux débouchés de la Méditerranée, ses bonnes relations avec les pays du Golfe, son soutien multiforme de l'Occident, etc. La fidélité du Maroc à l'Occident est une constante dans la vie internationale du royaume. Abdelkhaleq Berramdane³³⁶ parle d'une allégeance perpétuelle qui imprègne, pénètre, oriente et détermine toute l'action internationale du pays. La monarchie du Maroc s'est positionnée en partenaire « irremplaçable pour l'Occident »³³⁷ en posant au champion d'un islam du juste milieu. Le Maroc représente par ailleurs un intérêt stratégique pour l'Occident. Il constitue pour les États-Unis, « une ceinture de sécurité » pour le contrôle d'une partie de Gibraltar et une « position avancée »³³⁸ pour la défense de l'Europe, du Proche-Orient et de l'Afrique, d'où son maintien stratégique dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Dans le but de contenir la poussée du communisme en Afrique du Nord, le royaume a été d'un apport considérable. En effet, l'Occident redoutait l'influence soviéto-égyptienne en Afrique. Le Maroc a été un soutien du bloc occidental dans la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique. Pour Abdelkhaleq Berramdane³³⁹, les relations entre le Maroc et l'Occident sont régies par des facteurs structurels tels que l'histoire, la géographie, l'économie et la légitimité. Le bloc occidental est au cœur des enjeux tactiques diplomatiques d'équilibres alternant la dissuasion, la démonstration, la suppléance, etc. En dépit de certaines périodes difficiles, citons entre autres, l'affaire Medhi Ben Barka(1965) et ses conséquences diplomatiques, notamment, la

³³⁵ Pierre Vermeren, *Le Maroc de Mohammed VI : une transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2011, p. 38.

³³⁶ Abdelkhaleq Berramdane, 1987, *op cit.*, p. 406.

³³⁷ Daniel Rivet, *histoire du Maroc*, Paris, Fayard, 2012, 452p.

³³⁸ El Mostafa Azzou, « *Les Relations entre le Maroc et les États-Unis : regards sur la période 1943-1970* » in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 221, 2006, pp. 105-116.

³³⁹ Abdelkhaleq Berramdane, 1987, *op cit.*, p. 447.

rupture des relations franco-marocaines (1965-1969), la politique étrangère du Maroc est arrimée à l'Occident. Le Maroc s'était tourné vers l'Est surtout dans le but de convaincre l'Occident de soutenir plus fermement le royaume. Autant dire que le Royaume du Maroc est arrimé à l'Occident. Cet arrimage de la monarchie au bloc occidental serait un handicap pour son ouverture diplomatique envers l'Afrique. C'est la thèse défendue par Saadia Boudribila³⁴⁰. Dans son étude, l'auteure souligne la dépendance du Maroc envers l'Occident, pouvant constituer un obstacle à une bonne coopération avec l'Afrique subsaharienne. Le roi Hassan II était très proche du monde occidental, par sa formation académique (Bordeaux), les liens spéciaux avec les dirigeants occidentaux, les domestiques et médecins français mais surtout des collaborateurs pro-occidental. À partir de 1973, c'est-à-dire après la deuxième tentative avortée de renversement, le roi Hassan II, contrairement à son devancier, se rapproche de l'Occident. Le monarque est convaincu du rôle crucial que peuvent jouer les Occidentaux dans la stabilisation de son régime. Dans ce sens, il a pris une position contraire aux nationalistes de l'Istiqlal, favorables par exemple au retrait des bases et des troupes étrangères du territoire marocain. Hassan II avait la ferme conviction d'appartenir à une communauté « homogène des valeurs » avec le monde occidental. Cette conviction est à l'origine de la candidature du Maroc le 20 juillet 1987 à la Communauté économique européenne (CEE). Pour Abdellatif Filali, le poids du voisinage incitait Hassan II à croire à une adhésion éventuelle : « *Pour lui, le poids de ce voisinage était tel qu'il en oubliait l'existence de Gibraltar et pensait sérieusement à l'adhésion du Maroc à l'Union européenne. J'avais beau lui expliquer la vanité d'une telle demande d'adhésion le moment venu, [cela] continuait à apparaître comme évidence* »³⁴¹. L'ancien collaborateur du roi parle d'une « obsession » européenne du roi Hassan II. Pour le monarque marocain, l'adhésion à la Communauté européenne était une évidence. Cette posture du souverain alaouite était non seulement relative à la proximité géographique avec le vieux continent, mais aussi aux relations diplomatiques privilégiées avec les États de la communauté, qui voyaient en la monarchie marocaine un partenaire économique et un interlocuteur important auprès du monde arabe dans le différend israélo-palestinien.

³⁴⁰ Saadia Boudribila, 1993, *op cit.*

³⁴¹ Abdellatif Filali, 2008, *op. cit.*, p. 167.

1.) Les différents facteurs d'arrimage du Maroc au bloc occidental

Dans ses mémoires, le monarque alaouite affirmait : « *C'est d'abord la position géographique de notre pays, el Maghreb el Asqsa, où pays de l'extrême Occident, qui explique bien des convoitises. Nous sommes à un carrefour des mers, de continents, de peuples et de civilisation* »³⁴². La position géographique du Maroc proche du monde occidental explique les liens historiques existant depuis des siècles entre les États de la rive de la Méditerranée et le sultanat du Maroc. Cette position de « pont » ou de « carrefour » a permis au royaume de jouer un rôle prépondérant entre l'Occident et l'Orient, l'Europe et l'Afrique, etc. La situation géostratégique du Maroc est à l'origine de l'implantation des bases américaines pour la défense de l'Europe et du « monde libre ». Le royaume représente un véritable enjeu sécuritaire pour l'Occident, « une ceinture de sécurité », mais, également, un partenaire économique, ce qui entraîne une forte dépendance du Maroc. En effet, l'Occident occupe une place essentielle dans l'économie marocaine. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons tout d'abord le Maroc comme « ceinture de sécurité » de l'Occident, avant de procéder à une analyse critique de la forte dépendance économique du pays au bloc occidental.

1.1) Une ceinture de sécurité

La position géographique du Maroc est un enjeu géopolitique et géostratégique majeur pour les grandes puissances. Pour les États-Unis, le royaume est une « ceinture de sécurité », de déploiement et d'intervention rapides des troupes dans la protection de l'Europe, du Moyen-Orient et l'Afrique. Le principal intérêt du Maroc pour les États Unis est la défense. Durant le protectorat français, les Américains ont négocié pour l'implantation des bases militaires au Maroc, dans l'optique de la possibilité d'un déploiement rapide en cas d'attaque des forces du bloc communiste. En dépit de la contestation politique (demande d'un retrait des bases américaines du pays), la présence de celles-ci reste un atout stratégique pour les États-Unis. Ces bases militaires américaines rentrent dans le cadre de l'US Strategic Air Command (SAC)³⁴³. Elles sont composées d'une station aéronavale à Kenitra, d'un réseau de défense aérien de radars dans l'Atlas, d'un système de communication maritime à Sidi Yahya et à Sidi Bouknadel, d'un dépôt de matériel de l'armée avec des unités d'intervention à Nouaceur

³⁴² Hassan II, 1976, *op. cit.*, p. 11.

³⁴³ Abdelkhaleq Berramdane, 1987, *op. cit.*, p. 204.

et de grandes pistes d'atterrissage. L'importance de ces bases est capitale pour l'approvisionnement et la réparation des avions de la VI^e flotte des Etats-Unis en Méditerranée. En 1983, les autorités marocaines³⁴⁴ ont autorisé la construction de nouvelles bases américaines. Une base aérienne à Benguerir, une station d'écoute satellitaire dans la plaine du Gharb et les équipements à Tan-Tan. Le Maroc abrite également un centre d'écoutes du réseau américain mondial de surveillance des communications.

Pour les Américains, le Maroc revêt avant tout un intérêt stratégique. La préservation des bases militaires prévaut sur les considérations politiques, eu égard à l'influence soviétique dans cette région³⁴⁵. À partir de 1975, les relations sont plus affirmées entre les deux États, via le rôle crucial joué par Henry Kissinger dans le processus de déclenchement de la Marche verte et le soutien américain du Maroc dans le conflit au Sahara via la livraison d'armements, d'avions de chasse, etc. Les États-Unis sont, à partir de cette date, au centre de la politique étrangère du roi Hassan II.

Les bases militaires américaines font du Maroc, *de facto*, un État impliqué indirectement dans le conflit Ouest-Est. Le maintien de ces bases au Maroc est corollaire à une aide militaire très importante des États Unis envers le royaume alaouite.

Tableau 11 : Evolution de l'aide militaire américaine au Maroc

Année	Montant en millions de dollars
1987	32
1988	53
1989	22,5

Sources : réalisé à partir de la documentation des archives diplomatiques de la Courneuve.

À la lumière du présent tableau, les États-Unis accordent au Maroc des crédits annuels d'assistance militaire considérables. Cette aide résulte d'une coopération militaire active du Maroc avec ce pays, et permet au Maroc de contrebalancer l'influence du rival algérien, depuis la guerre des Sables et le conflit au Sahara occidental. Il faut souligner que l'Algérie

³⁴⁴ Selon l'historien Pierre Vermeren, la construction de ces nouvelles bases américaines a été favorisée par la situation économique du Maroc, alors au bord de l'asphyxie. Voir Pierre Vermeren, *Le Maroc de Mohammed VI : une transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2011, 331 p.

³⁴⁵ Achat par le royaume de douze Mig-17 et de deux avions d'entraînement Mig-15.

mène « une guerre par procuration »³⁴⁶ par le biais du Front Polisario avec le Maroc. L'objectif de l'Algérie est double : l'accès à la façade atlantique et le contrôle de la sous-région. Une commission militaire a été instituée entre les États-Unis et le Maroc depuis 1982. Des manœuvres militaires combinées ont lieu régulièrement, et les escales de navires de guerre américains dans les ports marocains sont fréquentes. La présence de ces bases militaires au Maroc sous le protectorat français amena les Américains à soutenir les nationalistes marocains dans la quête de l'indépendance, à en croire Samya El Machat³⁴⁷. Ce soutien américain aux indépendantistes marocains mettait à mal les relations diplomatiques bilatérales entre les États-Unis et la France. Dans une correspondance du maréchal Juin³⁴⁸ au président Vincent Auriol, le maréchal français parle d'une « conjuration contre la France ». Toutefois, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement américain adopte l'idéologie anticolonialiste.

Pour la France, le Maroc est un relais de sa politique auprès de l'Afrique et du monde arabe, un allié stratégique de la France et « *un point d'appui militaire* »³⁴⁹ de l'action de celle-ci en direction de l'Afrique. Le Maroc est le premier partenaire français en Afrique du Nord pour la coopération technique et militaire sur fonds public. Cette coopération militaire très poussée se décline de la manière suivante : envoi de conseillers militaires, signatures de contrats d'armements et livraisons des équipements militaires.

1.2) Une forte dépendance économique du Maroc à l'Occident

L'économie du Maroc est dépendante du système capitaliste du monde occidental. La structure de son économie est néocoloniale et influencée par le libéralisme économique, tout en conservant la spécificité dirigiste des autorités marocaines. Le commerce extérieur du Royaume du Maroc est tourné vers l'Occident, notamment l'Europe, eu égard aux liens historiques et à la proximité géographique. La CEE absorbe 60 à 70 % des exportations marocaines. Cette forte absorption des exportations marocaines est favorisée par le cadre

³⁴⁶ Charles Saint-Prot 2016, *op cit.*, pp. 15-40.

³⁴⁷ Samya El Machat, *Les États-Unis et le Maroc : un choix stratégique 1945-1959*, Paris, l'Harmattan, 1997, 221 p.

³⁴⁸ El Mostafa Azzou, 2006, *op.cit.*

³⁴⁹ Abdelkhaleq Berramdane, *Le Sahara occidental : enjeu maghrébin*, Paris, Karthala, 1992, 357 p.

juridique qui lie le Maroc à la CEE. M'hamed Elkhmoulli³⁵⁰ note le caractère commercial exclusif entre le Maroc et la CEE à partir de 1969, par les échanges de produits agricoles, miniers et manufacturiers contre les produits à forte valeur ajoutée.

Le royaume a conclu avec la Communauté européenne des accords d'association (1969 et 1976), puis de partenariat (1996). Cet arsenal juridique permet des échanges commerciaux actifs entre le Maroc et la CEE³⁵¹. Ces relations économiques avec la Communauté européenne sont à l'origine de la demande d'adhésion du Maroc auprès des Communautés, en 1984, dans l'objectif d'avoir accès au marché commun et à ses avantages. Dans une lettre du roi Hassan II au président François Mitterrand, l'argument économique y figure au premier plan : « *Nous optons pour l'adhésion pour diverses raisons, les unes d'ordre économique ou géographique, les autres à caractère socio-politique, toutes aussi impératives et aussi pertinentes les unes que les autres* »³⁵². Le souverain marocain avait la ferme conviction de l'aboutissement de cette adhésion : « *Monsieur le président de la République. Lors de notre dernière visite à Paris, au mois d'octobre 1983, nous vous avons entretenu de notre intention de demander l'adhésion du Maroc au Traité de Rome organisant la Communauté économique européenne [...]. Nous n'avons à aucun moment senti qu'il lui serait opposée une fin de non-recevoir, bien contraire* »³⁵³. Pour l'ancien premier ministre et ancien ministre des Affaires étrangères, Abdellatif Filali, le roi était convaincu de la nécessité de cette adhésion : « *Comme c'était le Danemark qui présidait, me voila donc à Copenhague pour remettre la lettre du roi à mon collègue des Affaires étrangères, qui ne dissimula pas son étonnement en me disant : vous y croyez vous ? A quoi je répondis : le roi, lui, y croit* »³⁵⁴. La demande d'adhésion était également une manière pour le Maroc d'avoir un statut spécial envers l'Europe, se différenciant ainsi des autres États du tiers-monde, en général, et du rival algérien en particulier. Dans la mesure où les accords d'association ont un caractère multilatéral entre la Communauté et les États en voie de développement, autrement dit,

³⁵⁰ M'hamed Elkhmoulli, *op cit.*

³⁵¹ Toutefois, dans sa thèse de doctorat en sciences politiques, Bouchra Essebbani avance que les relations d'association de coopération, puis de partenariat Maroc-CEE, n'ont pas pu contribuer à la croissance de l'économie marocaine. Voir Bouchra Essebbani, *La Coopération entre le Maroc et l'Union Européenne de l'association au partenariat*, université de Nancy 2, 2008, 595 p.

³⁵² Hassan II, *Correspondance au président François Mitterrand*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte n° 0049SUP/11, années 1983-1989.

³⁵³ *Idem.*

³⁵⁴ Abdellatif Filali, *op.cit.*, 2008, p.167.

permettent une coopération élargie entre pays industrialisés et pays en développement, le Maroc voulait par le biais de cette demande d'adhésion avoir accès directement au marché commun et à ses avantages et contourner ainsi les multiples barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent les échanges commerciaux avec le vieux continent. En dépit de la courtoisie d'une fin de non recevoir de la Communauté européenne en 1987, les relations économiques demeurèrent intenses entre le Maroc et l'Europe.

La CEE représente pour le royaume un partenaire économique indispensable pour l'assistance technique, les protocoles financiers et l'aide financière, comprenant notamment les différents prêts de la Banque européenne aux investissements au Maroc.

Au sein du monde occidental, la France occupe la première place parmi les fournisseurs du Royaume du Maroc. Elle est le premier partenaire commercial du Maroc au sein du bloc occidental. En 1983, par exemple, les exportations françaises avaient atteint 6,2 milliards de francs et les importations 4,4 milliards, soit un taux de couverture de 139 %³⁵⁵. Les relations économiques franco-marocaines sont très avancées : plusieurs firmes françaises participent à la croissance de l'économie marocaine. La France demeure le premier client du Maroc, avec 5,2 milliards d'importation en 1984³⁵⁶. Les liens historiques (ancien protectorat français), la proximité géographique avec l'Hexagone et la francophilie de l'élite politico-économique marocaine favorisent les échanges commerciaux entre les deux États. Le tableau suivant présente les échanges commerciaux du Maroc avec la CEE.

³⁵⁵ Ambassade de France au Maroc, « *Les relations entre le Maroc et l'Occident* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte 0049SUP11, carton n°11, année 1985.

³⁵⁶ *Idem.*

Tableau 12 : Les échanges commerciaux du Maroc avec la CEE

	Part des exportations marocaines vers la CEE (%)		Part des importations marocaines de la CEE (%)	
	1970	1973	1970	1973
France	36	34	31	32
Allemagne	9,6	10	8,7	8
Italie	6,6	7	5,4	5
Pays-Bas	4,7	4	2,3	3
Belgique et Luxembourg	3,5	5	3	3
G-B	-	-	-	3
Total	60,4	64	51,9	54

Source : Bouchra Essebbani, *op. cit.*, p.76.

De ce tableau nous retiendrons deux informations principales: une augmentation des échanges commerciaux entre le Maroc et la CEE (les exportations augmentation de 3,6 % et les importations une augmentation de 2,1 %) et une prééminence des relations commerciales entre la France et le Maroc. Selon Bouchra Essebbani³⁵⁷, le Maroc n'a pas fait autant d'efforts pour pénétrer les marchés des autres États membres. La France est de loin le premier partenaire commercial du Royaume du Maroc. Avec l'Espagne, les relations économiques sont bonnes, en dépit de la question des présides³⁵⁸ et de la sensibilité espagnole pro-RASD, qui s'était traduite en 1988 par un vote en faveur de la résolution algérienne sur le Sahara aux Nations Unies.

Les relations économiques entre les États-Unis et le Maroc s'inscrivent dans les rapports d'un régime conservateur avec la puissance dominante du bloc occidental. Les États-Unis sont le 5^e fournisseur et le 16^e client du Maroc. Cette poussée américaine dans le

³⁵⁷ Bouchra Essebbani, *op. cit.*, p. 76.

³⁵⁸ Le problème des enclaves espagnoles au Maroc, « les présides », sont à l'origine des tensions entre le Maroc et l'Espagne depuis 1956. Ces enclaves sont constituées de deux séries de présides ou place de la souveraineté de la côte nord et la province d'Ifni. Ceuta et Mellila constituent les présides les plus importants. Penon Velez de la Gomera Penon de Alhucemas et les îles cheffarine sont des présides mineurs. Ces zones couvrent 31 km au total, au sein desquels vivent 152 000 habitants, dont 90 % d'Espagnols. Cf. Françoise De La Serre et Octave Marais, « Les présides au Maroc et Ifni » in *Revue française de sciences politiques*, n° 2, volume 18, année 1968, pp. 346-355.

domaine économique inquiète davantage la France, premier partenaire commercial du Maroc. Ces inquiétudes ont conduit la France de François Mitterrand, favorable au principe d'autodétermination, à changer de politique étrangère, au risque de se faire détrôner par les États-Unis, par un soutien militaire du Maroc dans le conflit au Sahara occidental. Le royaume du Maroc a toujours inscrit le problème du Sahara dans la logique de la guerre froide. Le but recherché ici, est le soutien américain et du bloc occidental au sujet du Sahara occidental.

2.) Les facteurs idéologiques et politiques de l'arrimage du Maroc à l'Occident

Après avoir présenté les différents facteurs stratégiques qui lient le Maroc à l'Occident, il demeure primordial de faire une analyse des différents soutiens idéologiques existant entre le Maroc et l'Occident. Le soutien du Royaume du Maroc envers l'Occident s'exprime de manière véritable durant la Guerre froide³⁵⁹. Le royaume s'est montré solidaire de l'Occident dans la lutte contre l'endiguement du communisme prôné par la doctrine Truman. La monarchie a servi de relais en Afrique et au Moyen-Orient pour cette politique d'endiguement. C'est dans cette optique que le royaume chérifien se montra favorable à l'initiative du secrétaire d'État américain Henry Kissinger visant à mettre en œuvre une alliance des différents services de renseignements pour mieux contrer l'influence du communisme en Afrique et au Moyen-Orient. Le royaume a mené dans ces différentes zones les actions secrètes en coordination avec des services de renseignements étrangers. La coordination et la collaboration des services de renseignements marocains et occidentaux passait avant tout par les liens personnels étroits noués entre le roi Hassan II et les leaders politiques du bloc occidental, mais également avec les « hommes de l'ombre »³⁶⁰.

2.1) Le Maroc, relais de la politique d'endiguement du communisme en Afrique du Nord et dans le monde arabe

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations internationales sont rythmées par l'opposition entre le bloc occidental et le bloc oriental. Cette division tient compte de la mise en place des idéologies hétérogènes. Le bloc de l'Ouest défend le capitalisme libéral, tandis

³⁵⁹ Pour Washington, la principale préoccupation reste la préservation du Maroc de la menace communiste gage de stabilité de l'Afrique du Nord.

³⁶⁰ Le roi Hassan II avait des relations étroites avec le patron des services de renseignements français, Alexandre de Marenches, et avec d'autres espions des services secrets occidentaux.

que le bloc de l'Est est partisan du communisme. Dans cette bipolarisation du monde, les États du Sud nouvellement indépendants prennent position, autrement dit, adoptent l'idéologie d'un camp au détriment de l'autre. En 1955, à Bandoeng, un autre courant idéologique émerge : le non-alignement. Le Royaume du Maroc, en recouvrant son indépendance, trouve un monde totalement divisé en blocs. Par solidarité avec le tiers-monde, le Maroc de Mohammed V se range dans le camp des non-alignés. Mohammed V juge l'idéologie communiste contraire à l'islam, d'une part, et le désir de se libérer de la tutelle française, d'autre part, justifie cette option du non-alignement. Au sein du mouvement, l'influence du Maroc est moindre, comparativement à ses voisins d'Afrique du Nord, comme l'Égypte de Nasser et l'Algérie. Le royaume n'assure aucun leadership dans les différentes institutions du mouvement. Il faut attendre l'arrivée sur le trône alaouite du roi Hassan II pour que se concrétise l'ancrage du Maroc dans le camp occidental, plus précisément en 1972 après la deuxième tentative avortée de renversement du roi. Une autre documentation évoque l'année 1975, c'est-à-dire la date de la Marche verte, comme point d'arrimage véritable de la politique étrangère de Hassan II au sein du bloc occidental.

En Afrique du Nord et dans le monde arabe, le roi Hassan II s'est positionné en relais de la politique de l'endiguement du communisme. L'argument majeur pour la sollicitation de l'aide occidentale était que le Maroc constituait un rempart contre le communisme. Pour contenir la poussée communiste en Afrique du Nord, les États-Unis adoptent donc la stratégie de l'aide économique et militaire au Maroc.

Le Royaume du Maroc, pour contrer l'influence du communisme en Afrique et au Moyen-Orient, adhère au Safari Club³⁶¹ créé en 1976 par le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) français à partir de l'idée du secrétaire d'État américain Kenry Hissinger, lequel voulait par ce projet contourner la *War Power Resolution* obligeant l'exécutif américain à passer par le Congrès pour les interventions militaires et les ventes d'armes. La mise en œuvre du projet fut confiée à Alexandre de Marenches, le patron de la SDECE et ami du roi Hassan II. Il s'agit pour les services secrets américains et français de mener, au moyen du Safari Club, des actions secrètes n'impliquant l'État en cas d'échec. Au sein du Safari Club, le Maroc met à disposition ses services de renseignement et ses hommes dans différents théâtres d'opérations.

³⁶¹ Le Safari Club était une alliance composé par différents services de renseignements de l'Arabie Saoudite, l'Égypte, l'Iran et le Maroc dont le but était de contrer l'influence du communisme en Afrique et Moyen-Orient.

En Afrique subsaharienne, le Maroc s'illustre dans différentes interventions militaires en solidarité à la politique d'endiguement du communisme et à la défense des alliés de l'Occident dans la région. Ne pouvant faire un catalogue complet des différentes interventions militaires officielles et secrètes du Maroc en Afrique, nous énumérerons les principales : les interventions des forces armées royales marocaines au Zaïre (Shaba I et Shaba II), en 1977 et en 1978, rentrent dans le cadre de la défense d'un allié subsaharien du bloc occidental. Contrairement à la première intervention marocaine au Congo en 1960, les interventions du Shaba I et II s'inscrivent sous le règne de Mohammed V dans la lutte anticolonialiste et la manifestation des revendications mauritaniennes: « *Pour les Marocains, l'attitude de la Belgique au Katanga est la même que celle de la France en Mauritanie.* »³⁶². Durant la toute première intervention des troupes marocaines au Congo, ces dernières s'opposaient aux troupes occidentales, la deuxième et la troisième intervention des troupes marocaines au Zaïre marquent un tournant majeur du changement de l'orientation de la politique étrangère du pays sous l'égide du roi Hassan II. Ce changement de politique étrangère se manifeste par la solidarité aux États d'Afrique qui s'estiment exposés « *au danger de l'offensive soviéto-cubaine* »³⁶³. Parmi ces États, citons le Zaïre de Mobutu. Les interventions de 1977 et 1978 rentrent dans le cadre de la solidarité envers un allié de l'Occident. Le Maroc intervient au Zaïre pour défendre Mobutu, à la suite du soulèvement du Front de libération nationale du Congo (FLNC). Ce Front avait pour objectif de renverser le système Mobutu. En Angola, lors de la guerre civile, le Maroc apporte une aide logistique à l'Union Nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi, allié de l'Occident contre les marxistes du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA).

Le Maroc participe avec le Gabon, à l'initiative des services secrets français, à l'opération militaire visant renverser le régime marxiste de Mathieu Kérékou au Bénin. La tentative avortée du 16 janvier 1977 à Cotonou de l'instauration d'un régime marxiste-léniniste rappelle les différentes opérations de lutte contre le communisme. Le 16 janvier 1977, un avion se pose sur l'aéroport de la ville³⁶⁴, avec à son bord plusieurs dizaines de mercenaires, en majorité blancs, ayant visiblement le projet d'éliminer politiquement ou

³⁶² Nicodème Bugwabari, 1997, *op cit.*, p. 248.

³⁶³ Philippe Brousse, « *En Afrique et dans le monde les paradoxes d'une politique étrangère* » in *Jeune Afrique* n° 896, 8 mars 1978, pp. 25-36.

³⁶⁴ Elikia M'bokolo, 2009, p. 103.

physiquement Mathieu Kérékou³⁶⁵. L'opération mal préparée et l'attaque maladroite dura quelques heures. Dans leur fuite, les mercenaires oublièrent des documents précieux mettant en cause les liens entre ces derniers et les chefs d'État Omar Bongo³⁶⁶ et Hassan II. Cotonou accusa ces États africains d'être les « valets » de la politique néocolonialiste, sans pour autant remettre en cause une puissance occidentale. L'ancien ambassadeur de France au Gabon, Maurice Delauney, ne dément pas l'implication de la France dans cette tentative de renversement du régime de Kérékou : « *Au Bénin, il y avait un président Kérékou qui était communiste [...]. Le gouvernement français avait vu d'un œil assez favorable qu'un commando puisse être organisé [...]. Bob Denard avait constitué une petite équipe, une centaine d'hommes qui avaient été formés au Gabon dans un coin retiré et le jour que ces gens étaient prêts, ils étaient décidés de faire un putsch* »³⁶⁷. Pour la France, il s'agissait bien de renverser un régime marxiste par le biais de ses relais africains, pour ne pas citer le Maroc et le Gabon. Ces différentes interventions militaires et soutiens logistiques du Maroc auprès des États africains démontrent la place et la position de la diplomatie marocaine, véritable relais de la lutte contre le communisme. À en croire Abdelkhaleq Berramdane³⁶⁸, dans les principaux conflits Est-Ouest, le Maroc est loin d'adopter une attitude hostile à l'Ouest.

En réponse à sa lutte contre le communisme en Afrique et au Moyen Orient, le Royaume du Maroc reçoit l'appui logistique et le soutien des puissances occidentales dans sa quête d'un retour du Sahara occidental à « la mère patrie », selon la formule officielle. Dans ce différend, les grandes puissances sont partagées entre le soutien envers l'Algérie ou le Maroc. Pour la France de Giscard d'Estaing, le Maroc est un relais de la politique de la France envers l'Afrique et le monde arabe, un allié de la France, ce qui implique un soutien et un appui militaire. Avec l'arrivée au pouvoir de la gauche en France, la position des socialistes dans le dossier saharien varie. Si la gauche soutient le principe d'autodétermination, elle ne remet pas en cause les relations diplomatiques privilégiées et actives entre les deux États. Finalement, la France socialiste opte pour la *realpolitik* : l'intensité des échanges commerciaux entre les deux pays et la crainte d'une poussée des États-Unis en direction de

³⁶⁵ *Idem*, p. 104.

³⁶⁶ Dans un des documents retrouvé figure une carte professionnelle de Robert Denard, dit Bob Denard, conseiller du président Omar Bongo.

³⁶⁷ Patrick Benquet (réalisateur), *Françafrique : la raison d'État*, France 2, 2010, 80 minutes.

³⁶⁸ Abdelkhaleq Berramdane, 1987, *op. cit.*,

Rabat³⁶⁹ obligent la gauche au pouvoir à changer de politique au sujet du dossier saharien, comme le note Abdelkhaleq Berramdane³⁷⁰.

La position des États-Unis envers le Maroc au sujet de la question du Sahara occidental varie selon les administrations américaines. Allié traditionnel dans le Nord Ouest africain, le soutien américain durant l'administration Carter est timoré et mesuré : « *Partagés entre leur appétits mercantiles et leurs intérêts diplomatiques et stratégiques, les Américains choisirent donc de ne pas choisir* »³⁷¹. Rabat critique énergiquement cette politique équilibrante de la politique américaine au Maghreb. Un changement de donne intervient avec les administrations Reagan et Bush. Ces derniers s'intéressent de moins en moins à la question des droits de l'homme et établissent même une « *échelle de valeur entre les régimes autoritaires (pro-américains), acceptables et totalitaires (prosoviétiques, abhorrés* »³⁷². Ce nouveau rapprochement avec l'allié traditionnel diplomatique marocain se traduit par la mise en œuvre de la ligue américano-marocaine contre la Libye, le soutien actif américain dans l'affaire du Sahara et l'opposition ferme à l'admission de la RASD à l'OUA, qualifiée de « grave erreur » par Henry Kissinger.

2.2) Les relations personnelles entre Hassan II et les leaders du monde occidental

Les relations privilégiées entre le Maroc et l'Occident ont également pour fondement les liens personnels du roi Hassan II avec les différents hommes politiques du bloc occidental. Le long règne du monarque marocain a permis de nouer les relations avec la classe politique occidentale, surtout française. L'occidentalisme du chef d'État marocain était avant tout un « occidentalisme français »³⁷³. La francophilie du roi Hassan II était bien connue, son attachement à la culture française, sa formation universitaire, sa connaissance de l'histoire française, etc. Ces facteurs ont contribué au maintien d'échanges privilégiés avec les différents présidents français et au développement d'une large coopération dans tous les domaines des relations bilatérales entre la France et le Maroc. Du général De Gaulle au président Jacques Chirac, le grand ami, le roi Hassan II eut des relations exceptionnelles avec

³⁶⁹ La France est le premier partenaire commercial et premier investisseur du Maroc.

³⁷⁰ Abdelkhaleq Berramdane, 1992, *op. cit.*,

³⁷¹ *Idem.*

³⁷² *Ibidem.*

³⁷³ Rogers Vaurs, « Rapports de fin de mission, 1983-1985 » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte 0049/SUP7, carton n°7, année 1982.

les dirigeants français. De tous les chefs d'État français contemporains du monarque marocain, il faut noter les rapports privilégiés avec les présidents Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) et Jacques Chirac (1995-2007). Pierre Vermeren³⁷⁴ note les relations quasi-familiales entre Hassan II et Jacques Chirac. Le chef d'État français s'était affirmé sur la scène internationale comme défenseur de la monarchie alaouite et de la marocanité du Sahara en parlant de « province du sud », et non de Sahara occidental. Ami de la France, mais avant tout ami des leaders politiques français, Hassan II, durant son règne, réunit au Maroc toute la classe politique française : hommes d'affaires, hommes politiques, journalistes séjournaient au Maroc sur invitation du roi pour de grandes cérémonies, tous frais payés. Cette diplomatie des cérémonies royales a eu un effet positif sur l'image du roi en France, en dépit de quelques périodes troubles, à l'exemple de l'affaire Ben Barka ou de la publication du livre à charge *Notre Ami le roi* du journaliste français Gilles Perrault³⁷⁵ sous l'influence de Danielle Mitterrand. L'image du souverain était perçue favorablement dans l'opinion française, contrairement à celle d'autres leaders progressistes du monde arabe. Outre les invitations au Maroc des hommes politiques de l'Hexagone, le roi Hassan II multipliait les visites d'État et long séjours privés en France, où il avait plusieurs propriétés. Durant ses séjours en France, un ballet de la classe politique française devant les appartements luxueux du roi était devenu habituel.

Le roi Hassan II tisse aussi des liens avec des leaders américains. La jeunesse de John Fitzgerald Kennedy et du souverain marocain au moment de leur accession au pouvoir ont été un facteur de rapprochement entre les deux hommes, en dépit des rapports néfastes des services secrets américains jugeant le système et son monarque despotiques et fragiles. Le roi Hassan II était également lié à Henry Kissinger, et ce dernier donna l'aval au roi pour l'organisation de la Marche verte³⁷⁶. Ces relations personnelles ont permis à l'Agence centrale de renseignement américain (CIA) de jouer un rôle important dans la structuration des services marocains. À partir de 1975, le soutien américain concrétisé, sous forme de livraisons

³⁷⁴ Pierre Vermeren, *Le Maroc de Mohammed VI : une transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2011, 331 p.

³⁷⁵ Gilles Perrault, *Notre Ami le roi*, Paris, Gallimard, 1990, 378 p.

³⁷⁶ La diplomatie américaine a-t-elle joué un rôle dans la Marche verte ? Dans ses entretiens avec Éric Laurent, Hassan II s'attribue l'idée de cette marche. Elle lui serait venue dans la nuit du 19 au 20 août 1975. Cependant, en décembre 2009, le quotidien italien *Repubblica* affirme que l'idée lui en a été suggérée par Henry Kissinger, alors secrétaire d'État. Voir Ignace Dalle, *Hassan II entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011, p. 484.

d'armements, d'avions de chasse et d'avions civiles³⁷⁷. Avec l'arrivée du président Ronald Reagan, les relations maroco-américaines ont pris un nouvel essor, matérialisé par un appui politique, et une aide militaire et alimentaire. Ces contacts du roi avec les leaders politiques américains sont aussi les fruits de la diaspora juive marocaine des États Unis, qui prend une part active au sein du lobby juif américain.

Le monarque alaouite était convaincu de l'importance capitale des relations personnelles dans les relations diplomatiques. Nostalgique de l'histoire des sultans de son pays, pour qui les relations entre entités politiques passaient avant tout par une entente cordiale entre leaders, le souverain marocain gardait cette vieille tradition pour tisser les relations avec les leaders politiques du bloc occidental. Cette conception de la primauté des liens personnels entre chefs d'État comme gage de relations diplomatiques privilégiées est confirmée Pierre Renouvin, pour qui : « *L'évolution des rapports entre les États dépend surtout des vues personnelles des hommes, de leur caractère, de leur savoir-faire ou de leurs erreurs* »³⁷⁸. Notons qu'au Maroc, la politique étrangère est l'apanage du roi. Ses visions et ses amitiés influencent la ligne diplomatique du pays.

III-) Le Maroc, le Maghreb et l'Afrique

Le Royaume du Maroc serait une « puissance relationnelle »³⁷⁹ et « symbolique »³⁸⁰. Cette puissance est corollaire aux différents titres royaux, à ses liens avec les États de la coopération du Golfe et les puissances occidentales. Toutefois, le leadership du Maroc est contesté au sein du Maghreb, eu regard aux relations exécrables avec l'Algérie, depuis la guerre des Sables et au conflit permanent au Sahara occidental. En Afrique subsaharienne, l'influence du Maroc est réduite aux États francophones et aux liens personnels noués avec certains chefs d'État. Au sein de l'Organisation de l'unité africaine, dont le pays a été l'un des membres fondateurs sous le règne de Mohammed V, son influence sous Hassan II est relative, voire nulle, et s'est soldée par la sortie du Maroc de l'OUA en 1984, à la suite de l'admission de la RASD.

³⁷⁷ Pierre Vermeren, 2011, *op cit.*, p.39.

³⁷⁸ René Girault, « *Le difficile mariage de deux histoires économie et relations internationales* », *Relations internationales*, revue trimestrielle printemps 1984, p. 15.

³⁷⁹ Rachid El Houdaigui, 2011, *op. cit.*

³⁸⁰ Ismail Réragui, 2017, *op. cit.*

1.) Le Maroc au sein Maghreb, un leadership contesté

Après avoir présenté le Maroc au sein du monde occidental, il demeure fondamental de faire une analyse de ses relations avec les pays du Maghreb, c'est-à-dire ses voisins, en vue de jauger son influence. Pour ce faire, nous revisiterons les relations entre les pays du Maghreb avant les indépendances, puis leurs relations postindépendances. Durant l'occupation coloniale, nous notons une convergence de lutte contre le colonialisme, qui s'est traduite par l'idéal unitaire maghrébin. La période des indépendances contraste avec l'idéal unitaire par des velléités hégémoniques, l'affaire du Sahara occidental, les alliances bilatérales, les conflits entre États du Maghreb, etc.

1.1) Avant les indépendances : la convergence de lutte contre le colonialisme

La conscience unitaire maghrébine³⁸¹ et l'idée d'inspiration nationaliste d'un Maghreb unifié³⁸² se façonne durant la période coloniale. Une convergence des forces pour la liquidation du système colonial se dégage. La solidarité des peuples soumis à la colonisation européenne et ayant en partage : la langue arabe, la religion musulmane, l'histoire et la géographie se dessine sous forme de manifeste contre l'impérialisme. Il faut souligner le rôle important du mouvement turco-égyptien³⁸³ et l'influence du Chekib Arslan³⁸⁴ dans la consolidation des mouvements nationalistes maghrébins durant la Seconde Guerre mondiale. Les mouvements syndicaux, estudiantins et politiques se créent et convergent vers l'idéal unitaire maghrébin. Citons entre autres : la création en février 1927 de l'Association des étudiants musulmans nord-africains en France (AEMNAF), véritable tremplin de l'unité du Maghreb contre la domination coloniale. Au niveau des partis politiques, une déclaration

³⁸¹Hichem Djiaït, « *Le Maghreb en miettes ou en gestation ?* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, côte n°2046 ANIMO0939, carton n°939, années 1975-1976.

³⁸² Juliette Bessis, *Maghreb : la traversée du siècle*, Paris, L'harmattan, 1997, 538 p.

³⁸³ Pierre Vermeren souligne l'influence du modèle des Jeunes Turcs dans le nationalisme au Maroc. Ce modèle utilise et retourne contre lui les armes et les principes dits « universels » du colonisateur. Il touche la jeunesse étudiante du protectorat, la petite communauté des étudiants, comme Ahmed Balafrej et Belhassen el Ouazzani. Voir Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, 5^e édition, 2016, 127 p.

³⁸⁴ Figure de la lutte des peuples musulmans soumis à la domination coloniale, champion de l'unité arabe et avocat de la politique arabe des États fascistes auprès des nationalistes maghrébins, Chekib Arslan a joué un rôle important dans la construction du nationalisme au Maghreb. Voir Juliette Bessis, *Maghreb : questions d'histoire*, Paris, L'harmattan, 2003, 231 p.

contre la répression en Tunisie a été rédigée en janvier 1952 par différents partis nationalistes maghrébins. Cette déclaration commune a constitué une étape importante vers la création en février 1952 du Front d'unité et d'action nord africain. L'appel du Front de libération nationale (FLN) de novembre 1954 réaffirme la volonté de la réalisation de l'unité du Maghreb. En avril 1958, les leaders maghrébins réaffirment leur volonté de mettre en œuvre les institutions pour la matérialisation de l'unité des pays du Maghreb. Cette solidarité maghrébine se manifeste également dans le soutien du Maroc aux nationalistes algériens, en dépit de l'affaire controversée de l'avion intercepté en octobre 1956 par l'armée française et ayant à son bord cinq dirigeants du FLN dont les personnalités suivantes : Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Mohamed Khider, Mostefa Lacheraf et Hocine Ait Ahmed. Le royaume du Maroc a apporté son soutien aux nationalistes algériens dans la lutte pour l'indépendance.

1.2) Après les indépendances : le désenchantement maghrébin

La période des indépendances est caractérisée au Maghreb par un frein à l'idéal maghrébin consécutif à la montée du nationalisme, aux velléités hégémoniques, aux différents problèmes frontaliers, à la question du Sahara occidental, à la cohabitation de régimes et de systèmes politiques hétérogènes, etc.

Examinons d'abord le problème des régimes politiques et des idéologies différentes : L'Algérie, dès son accession à l'indépendance, affirme son option révolutionnaire, socialiste et progressiste, tandis que le Maroc et la Tunisie optent pour les régimes conservateurs. Si l'Algérie se montre en pleine période de Guerre froide proche de l'Union soviétique, le Royaume du Maroc maintient son ancrage au sein du bloc occidental. Ces options idéologiques diverses développent dans ces États un nationalisme différent de celui de la période coloniale. Selon l'historien tunisien Hichem Djiaït³⁸⁵, le nationalisme actuel diffère de l'ancien par sa charge agressive, potentiellement dominatrice, et sa volonté de puissance. L'Algérie décline ses ambitions à travers trois axes : devenir un grand État industriel, dominer le Maghreb et s'imposer comme leader du tiers-monde³⁸⁶. Dans son ambition de dominer le Maghreb, l'Algérie s'oppose à toute extension des États voisins. Elle a joué un rôle important dans l'échec de la fusion entre la Tunisie et la Libye en 1974. Problème frontalier avec le Maroc et n'accepte pas l'annexion d'une partie du Sahara occidentale par ce dernier.

³⁸⁵ Hichem Djiaït, *op. cit.*

³⁸⁶ Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 2046/INVA892, carton n° 982, années 1976-1981.

Ensuite, l'affaire du Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, est à l'origine des tensions géopolitiques entre le Maroc et l'Algérie depuis le 14 novembre 1975, date de la signature de l'accord tripartite entre le Maroc, l'Espagne et la Mauritanie. Cet accord instaure une administration intérimaire par le biais de la nomination de deux gouverneurs adjoints, l'un proposé par le Maroc et l'autre par la Mauritanie. La signature à Madrid de cet accord sans l'Algérie est perçue par celle-ci comme un revers et un affront du Maroc envers elle. Les autorités algériennes réagissent violemment par la voie de leur président, Houari Boumediène : « *Hassan a voulu faire sa politique. Ce n'est pas le moyen d'établir la paix...* »³⁸⁷. Pour le chef d'État algérien, la signature de cet accord ne règle pas le problème du Sahara. C'est dans cette optique qu'il décide de soutenir le Polisario, pour maintenir son hégémonie dans cet État, mais aussi l'accès à la façade Atlantique en contrôlant un État faible. Au royaume du Maroc, l'affaire du Sahara a favorisé le rétablissement de l'autorité du roi Hassan II, après les tentatives avortées des putschs (1971 et 1972). Pour le Maroc, il s'agit de défendre l'intégrité du territoire national et les richesses, surtout le phosphate dont le royaume est un grand exportateur. Pour l'Algérie, il est question de défendre « le droit à l'autonomie du peuple sahraoui ». Du différend hispano-marocain au conflit entre l'Algérie et le Maroc, la question du Sahara est au cœur des tensions géopolitiques et des relations exécrables entre les deux voisins d'Afrique du Nord. Abdelkhaleq Berramdane³⁸⁸ parle d'une « *lutte par conviction* » et d'une « *guerre par procuration* » entre le Maroc et l'Algérie. Selon Charles Saint-Prot, dont les travaux sont proches de la thèse de la marocanité du Sahara souligne que le conflit saharien : « *ne peut se comprendre en dehors de l'attitude d'hostilité de l'Algérie envers le Maroc* »³⁸⁹. Attitude hostile de l'Algérie ou défense du droit à l'autonomie du peuple sahraoui, une chose est certaine, la question du Sahara est au centre des rivalités entre les deux États. Le problème des frontières sahariennes reste la base du contentieux entre le Maroc et l'Algérie³⁹⁰.

Cette affaire du Sahara occidental explique en partie les relations diplomatiques difficiles entre le Maroc et la Libye. Le colonel Kadhafi fut un soutien du Polisario et lui livra

³⁸⁷ Jeune Afrique n°1298 du 20 novembre 1985, p. 30.

³⁸⁸ Abdelkhaleq Berramdane, 1992, *op cit.*

³⁸⁹ Charles Saint-Prot, 2016, *op cit.*, p. 16.

³⁹⁰ Jacques Robert, *La monarchie marocaine*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963, p.254.

les armes soviétiques, dans le but d'affaiblir la monarchie marocaine, qu'il jugeait « féodale et périmée ». La Libye du colonel Kadhafi s'était également réjouie auparavant, de la tentative de putsch avorté contre Hassan II³⁹¹. Dans un souci d'équilibre des enjeux géostratégiques en sa faveur, le roi Hassan II signa à Oujda, le 13 août 1984, un accord suivi d'un pacte de non-agression mutuelle avec la Libye de Kadhafi. Cette convention avait pour objectif l'abandon par la Lybie de son soutien logistique au Polisario. L'Union arabo-africaine (UAA) ne dura que deux(2) ans, étant donné les clivages entre les deux régimes, comme le souligne l'ancien ambassadeur américain en Algérie et au Maroc, Richard Parker : « *Le monarque conservateur faisait cause commune avec le leader le plus radical du monde arabe, l'homme qui pendant quinze ans, l'avait apostrophé en employant les termes les plus violents, la bête noire de ses amis traditionnels, aux États-Unis et en Afrique* »³⁹². Selon le diplomate américain, cet accord était une erreur du Maroc et l'isolait dans la question du Sahara en Afrique et auprès de ses alliés occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis : « *La confiance des Américains est sérieusement entamée* »³⁹³. En 1986, le roi Hassan II renonce à l'accord pour restaurer la confiance de ses alliés traditionnels, hostiles au colonel Kadhafi. Selon le chef d'État libyen, la dénonciation de cet accord par le Maroc est une preuve que la monarchie alaouite n'est pas souveraine : « *Le roi du Maroc a pris la décision d'assassiner l'espoir [...]. Peut-être travers -t-il une crise, comme Sadate ou Reagan ? Je ne le crois pas. Cette décision lui a été imposée. Le Maroc n'est pas un pays libre [...]. Hassan II décide de l'Union un jour, puis le lendemain il y renonce. Les masses sont devenues un cheptel, un ballon [...]. Est-ce là un peuple ou des moutons ? De telles choses, décidément, n'arrivent qu'en Égypte ou au Maroc !* »³⁹⁴.

Compte tenu des relations diplomatiques difficiles avec l'Algérie et la Libye, la Tunisie apparaît comme le seul véritable allié du Maroc au Maghreb, un pays dont il partage les affinités politiques relatives à leur régime conservateur, aux alliances communes avec la Communauté européenne, à l'ancrage au sein du bloc occidental, etc. Sur la question israélo-

³⁹¹ René Otayek, 1986, *op cit.*, pp.61-62.

³⁹² Richard Parker « *L'accord d'Oujda quinze mois après* » in *Jeune Afrique* n° 1297 du 13 novembre 1985, pp. 10-18.

³⁹³ *Idem.*

³⁹⁴ Propos de Kadhafi in *Jeune Afrique* n°1341 du 17 septembre 1986.

palestinienne, les deux États adoptent des positions modérées, contrairement au front de la fermeté.

Par ailleurs, l'idéal unitaire maghrébin, depuis les indépendances, est sabordé par des crises diplomatiques bilatérales récurrentes et des problèmes frontaliers. Guerre des Sables entre l'Algérie et le Maroc, conflits entre l'Algérie et la Libye pour le contrôle des grandes pistes sahariennes, entre la Tunisie et la Libye pour la limitation de la zone pétrolière offshore, etc.

Ces différents facteurs entravent l'unité du Maghreb. En dépit de la création en 1989 de l'Union du Maghreb arabe, la cohésion entre les États n'est pas réalisée, ce que traduit l'aspect moribond et la désunion de l'UMA³⁹⁵ depuis sa création. L'influence du Maroc au sein du Maghreb se réduit à ses relations diplomatiques cordiales avec la Tunisie. Avec les autres États de la région, les crises et conflits entravent la dynamique des rapports bilatéraux.

2.) La politique subsaharienne de Hassan II

Une lecture aisée de la politique étrangère du Maroc en direction de l'Afrique subsaharienne sous le règne du monarque Hassan II, implique une relecture des relations sous le règne de son devancier, Mohammed V. Progressiste et défenseur de l'unité africaine, Mohammed V a joué un rôle important dans la libération du continent par un soutien actif aux différents mouvements indépendantistes. Il est l'origine de la première conférence des États indépendants à Accra (1957) et de l'adoption de la charte de Casablanca (1961), étapes importantes pour la création de l'organisation panafricaine. Dans sa quête pour la libération de l'Afrique, il plaide pour la liquidation des systèmes coloniaux, le refus du néocolonialisme et la mise en place d'une large coopération entre les Africains dans les domaines politique, économique, culturel et militaire³⁹⁶. Le souverain alaouite noue des relations avec les leaders progressistes comme Sékou Touré, Kwame Nkrumah, Patrice Lumumba, etc. Mohammed V appartient à une Afrique en lutte contre la domination coloniale, une Afrique progressiste. Son successeur, Hassan II, adopte une politique africaine différente de celle de son père. Il se rapproche de l'Afrique modérée. Toutefois, la question mauritanienne a conduit le Maroc à

³⁹⁵ Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, p.11.

³⁹⁶ Charles Saint-Prot, *Mohammed V ou la monarchie populaire*, Monaco, Rocher, 2011, p. 186.

une alliance « surprenante » avec l’Afrique progressiste dans le cadre du groupe de Casablanca³⁹⁷. Le clivage Afrique progressiste et Afrique modérée est définie par l’attitude de ces pays avec les anciennes puissances coloniales. Hassan II se rapproche également du monde occidental. Le Royaume du Maroc sous le règne du roi Hassan II est « le plus pro-occidental des pays du Maghreb ». Les relations diplomatiques du Maroc avec les pays africains, sous Hassan II, avaient une forte dimension bilatérale. Elles reposaient avant tout sur les relations personnelles avec les chefs d’États africains, devenus des alliés fidèles et, pour certains, des amis, issus de l’Afrique francophone. Sans oublier l’indispensable approbation de la thèse de la marocanité du Sahara occidental, gage de relations diplomatiques apaisées entre le Maroc et ces pays africains. Dans ce déploiement stratégique du Maroc en direction des pays d’Afrique subsaharienne francophone, il faut souligner l’influence de la France.

2.1) Les fondements et les atouts

La politique subsaharienne du roi Hassan II est fortement ancrée auprès des pays francophones et modérés. Cette politique repose sur un bilatéralisme actif en l’absence de stratégie commune à toute la région subsaharienne. Les relations avec ces États se fondent au préalable par une reconnaissance de la marocanité du Sahara, les affinités religieuses, l’anticommunisme et les relations personnelles.

Le Royaume du Maroc dispose de plusieurs atouts dans ses relations avec l’Afrique subsaharienne. Au premier rang : les affinités religieuses. C’est par le Maroc que l’islam a pénétré l’Afrique subsaharienne. La monarchie mobilise cette ressource symbolique pour l’influence de sa diplomatie. Au Sénégal, par exemple, la confrérie Tidjaniya joue un rôle important dans la coopération entre le Maroc et le Sénégal. Les différents acteurs de cette confrérie contournent souvent les circuits diplomatiques classiques. Bakary Sambe³⁹⁸ parle de « coopération sacrée » pour démontrer le rôle du champ religieux dans les relations diplomatiques entre le Maroc et le Sénégal. Cette confrérie prend également position au sujet du Sahara et reconnaît la marocanité du Sahara lors du grand colloque de la Tidjaniya

³⁹⁷ Mohammed Bouzidi, « *Le Maroc et l’Afrique sub-saharienne* », http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1978-17_43.pdf, consulté le 19 avril 2020.

³⁹⁸ Bakary Sambe, 2012, op cit., pp. 173-191.

organisé à Fès en 1985. Le Maroc forme dans ses différentes écoles théologiques de nombreux imans issus de l'Afrique subsaharienne. Ces imans formés au Maroc sont les relais de l'islam sunnite de rite malékite pratiqué dans la majorité des États subsahariens. Autant dire que l'islam est un atout majeur dans les relations diplomatiques entre le Maroc et les pays africains.

En outre, les relations diplomatiques nouées entre le Maroc et les pays africains sous Hassan II s'inscrivaient dans un contexte de Guerre froide. Bien que proclamant leur solidarité avec le bloc des non-alignés, certains pays africains ont été de véritables relais de la politique d'endiguement du communisme. L'option idéologique pro-occidentale et la lutte contre le communisme ont favorisé les relations étroites du Maroc avec certains pays comme le Zaïre, la Centrafrique, le Sénégal et le Gabon. A ce contexte historique relatif à la Guerre froide, on note l'influence de la France dans la politique africaine du Maroc. Cette influence émane des relations spéciales entre le roi Hassan II et Jacques Foccart. Le Maroc développe ainsi, les liens étroits avec les États du pré-carré français en Afrique subsaharienne.

Enfin, les relations personnelles sont au cœur des relations diplomatiques entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne. Le roi Hassan II a noué les liens amicaux avec plusieurs chefs d'État. Citons, entre autres, les présidents Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Mobutu Sese Seko du Zaïre, Omar Bongo du Gabon, Ahmed Sékou Touré de Guinée et la Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire. Les liens entre Sékou Touré et Hassan II sont le prolongement des affinités politiques et idéologiques entre Mohammed V et le président Sékou Touré. En dépit du choix politique de ce dernier en faveur du communisme que combattait le Maroc de Hassan II, les liens personnels sont restés étroits entre les deux hommes. Le président guinéen se montrait même solidaire de la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Le roi Hassan II servait aussi de médiateur entre ces différents chefs d'État et les anciennes puissances coloniales, comme, par exemple, en 1989, son entremise dans le différend belgo-zairois.

2.2) Les différentes étapes

La politique étrangère du roi Hassan II en direction des pays au sud du Sahara peut être résumée en quatre étapes : le changement (1961-1975), l'échec (1975-1984), l'isolement (1984-1988) et le renouveau (1988-1999).

La période du changement est comprise entre 1961 et 1975, c'est-à-dire l'accession de Hassan II au trône à la Marche verte. Cette période est marquée par le changement de la ligne diplomatique progressiste de Mohammed V, en une politique pro-occidentale et modérée. Elle est caractérisée par une faible couverture diplomatique du Maroc en Afrique subsaharienne. Le roi Hassan II a noué les relations diplomatiques durant cette période avec seulement six (6) États³⁹⁹, dont la Côte d'Ivoire, le 6 juin 1962, le Niger, le 10 octobre 1963, l'Éthiopie, le 8 février 1965, le Kenya, le 15 avril 1965, le Cameroun, le 13 août 1965, et le Gabon, le 18 octobre 1972. Sur le plan multilatéral, bien qu'il adhère dès son origine à l'OUA en qualité de membre fondateur et abrite un sommet sur son territoire en 1972, l'influence du Maroc au sein de l'organisation reste modeste. Le roi Hassan II ne participe à aucun sommet de l'OUA hors de son territoire. Le Maroc ne propose pas de candidature au poste de secrétaire général et dans les différentes commissions.

La deuxième période est comprise entre 1975 et 1984. Ces deux dates correspondent à la Marche verte et au retrait de l'OUA. La question du Sahara occidental a poussé le royaume à nouer les liens diplomatiques actifs avec les États du continent noir, dans l'objectif de trouver les soutiens à sa cause de la marocanité du Sahara. Cette politique d'ouverture diplomatique, du fait du manque de stratégie et de moyens financiers, s'est soldée par un échec : retrait au sein de l'OUA du Maroc (1984) suite à l'admission de l'organisation panafricaine de la République arabe sahraouie démocratique. Cette admission traduit l'échec de la politique africaine de Hassan II. Cet échec s'explique également par le faible nombre de visites d'État du roi Hassan II en Afrique, malgré les sollicitations des présidents Mobutu et Bongo. Durant cette période, le Maroc perd ses alliés traditionnels africains : le Sénégal de Abdou Diouf et la Guinée. Cette perte est concrétisée par la participation de ces deux États au rapport du comité de l'OUA visant à l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Le changement d'attitude de ces deux partenaires fidèles du Maroc sonne le glas de l'échec de la politique africaine du royaume alaouite⁴⁰⁰. En ce qui concerne le Sénégal, le changement de président pourrait expliquer cette attitude. Léopold Sédar Senghor avait les liens étroits avec Hassan II. La situation devient différente avec Abdou Diouf. Du côté de la Guinée, son profil

³⁹⁹ Saadia Boudribila, 1993, *op. cit.*

⁴⁰⁰ Jean-Louis Buchet, « *L'Afrique noire entre le Maroc et l'Algérie* » in *Jeune Afrique* n° 1191 du 2 novembre 1983, pp. 34-35.

bas lors du sommet s'explique par son désir de ne pas faire capoter le compromis, afin que le XX^e sommet puisse se tenir en 1984 à Conakry.⁴⁰¹

La période d'isolement diplomatique se situe entre 1984 et 1988. La première année est celle du retrait de l'OUA, tandis que la seconde est celle de la conférence franco-africaine. Cette période est caractérisée par un isolement diplomatique du Maroc sur la scène africaine. Soixante-dix (70) pays ont reconnu la RASD dont trente et un (31) membres de l'OUA. Les résolutions de l'organisation panafricaine étaient régulièrement hostiles à Rabat. Saadia Boudribila⁴⁰² dénombre trente-deux (32) pays africains ayant reconnu la RASD. Cette reconnaissance par plus de la moitié des pays africains a fortement contribué à l'isolement diplomatique du Maroc en Afrique, conséquence directe d'une politique étrangère de Hassan II amorphe en direction de l'Afrique subsaharienne.

La quatrième période, enfin, est celle du renouveau et de l'offensive diplomatique. Elle est comprise entre 1988 et 1999. Les deux dates correspondent au sommet franco-africain et à la mort du roi Hassan II. Le XV^e sommet franco-africain de Casablanca, du 14 au 16 décembre 1988, a permis au Maroc de sortir de son isolement diplomatique au sein du continent noir. Par le biais du premier sommet franco-africain, Hassan II a confirmé la rentrée du Maroc sur la scène diplomatique africaine après sa rupture avec l'OUA en 1984⁴⁰³. À l'issue de ce sommet, plusieurs États africains ont retiré leur reconnaissance de la RASD : c'est le cas du Mali, du Cap-Vert et du Burkina-Faso. À partir de cette date, le royaume mène une offensive diplomatique pour le retrait de reconnaissance de ces pays africains. Cette poussée africaine du Maroc passe par une coopération dans différents domaines : l'octroi de bourses aux étudiants africains, l'afflux d'entreprises marocaines en Afrique subsaharienne, la formation des imans, etc. Coopération technique contre retrait, telle est la stratégie adoptée par le roi Hassan II en vue de rallier les États africains à la cause de la marocanité du Sahara occidental, d'une part, et à la revendication des différents territoires, d'autre part.

⁴⁰¹ *Idem.*

⁴⁰² Saadia Boudribila, 1993, *op. cit.*, p. 237.

⁴⁰³ Encyclopaedia Universalis « Sommet franco africain à Casablanca » in <https://www.universalis.fr/evenement/14-16-decembre-1988-france-afrique-sommet-franco-africain-a-casablanca/>, consulté le 16 janvier 2019.

Le présent chapitre avait pour objectif d'analyser la place du Maroc au sein du monde arabo-islamique et dans les autres régions du monde. Le but étant de cerner les mobiles ayant conduit au choix du Maroc comme débouché diplomatique du Gabon en direction du monde arabe. Il en ressort une place non-négligeable du Maroc dans ses relations avec les pays arabes modérés et sa forte présence au sein des institutions islamiques, à l'exemple de l'OCI, où son influence est considérable. Ce « rayonnement » de la diplomatie du royaume est corollaire à la mobilisation des différents attributs du souverain et statuts: dynastie chérifienne, *Amir al mouminine*, président du comité *Al Qods* sont autant d'atouts mobilisés par la diplomatie marocaine pour compenser son faible poids dans les relations internationales.

Avec le monde occidental, la monarchie entretient les liens étroits, en tant que relais occidental de la politique d'endiguement du communisme en Afrique et au Moyen-Orient, et de ceinture de sécurité pour la défense de l'Europe compte tenu de sa situation géographique. Le Maroc est un partenaire stratégique de l'Occident, auquel il accuse une forte dépendance économique et militaire, notamment dans sa quête du Sahara occidental.

En Afrique et au Maghreb, son influence est relative et cantonnée à son rôle de relais de la politique africaine de France, à l'endiguement du communisme et aux relations personnelles du roi avec les chefs d'État africains défendant la thèse de la marocanité du Sahara. Au Maghreb, en dépit de bonnes relations diplomatiques avec la Tunisie, les relations avec les autres États sont exécrables, à l'exemple des relations diplomatiques avec l'Algérie relatives à l'épineuse question du Sahara occidental et autres différends frontaliers.

La première partie de notre étude a été consacrée à l'action diplomatique du Royaume du Maroc en faveur de la République du Gabon auprès des pays arabes. Le Maroc a été pour le Gabon un débouché diplomatique dans le monde arabe. En établissant ses liens diplomatiques avec le Maroc, le Gabon avait pour objectifs, entre autres : l'ouverture diplomatique au monde arabe et la quête de sources de financement du *Transgabonais*, projet prioritaire pour les autorités gabonaises. Les liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo, l'usage commun de la langue française, une conformité d'options idéologiques et le soutien inconditionnel du Gabon à la thèse de la marocanité du Sahara ont permis l'établissement des rapports bilatéraux privilégiés et actifs.

Au terme de l'analyse, il ressort un rôle prépondérant du Royaume du Maroc dans le rapprochement de la République du Gabon avec les pays arabes. Le Maroc mène une diplomatie tripartite visant à faciliter le rapprochement des pays d'Afrique subsaharienne et les États arabes. Le royaume a mis à la disposition du Gabon, son réseau diplomatique pour faciliter le rapprochement de celui-ci avec les monarchies pétrolières du Golfe. Ce rôle d'intermédiaire de la politique extérieure du Gabon trouve ses fondements dans la position non-négligeable du Maroc au sein de la *oumma islamiya*, notamment ses relations diplomatiques privilégiées avec le Royaume d'Arabie saoudite. L'ouverture du Gabon au sein du monde arabe obéit à l'impératif de financement de la politique des grands travaux, particulièrement, la construction du chemin de fer, le Transgabonais.

La première partie a été divisée en trois(3) chapitres : les fondements des relations maroco-gabonaises, le rôle du royaume Maroc dans la géopolitique du Gabon et le Maroc au sein de la *oumma islamiya*.

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc se fondent sur trois facteurs principalement : les liens personnels entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, un cadre juridique de coopération bilatérale actualisé, les visions communes sur les questions africaines et internationales. Ces fondements ont permis l'établissement des relations diplomatiques privilégiées entre les deux pays.

Ces rapports bilatéraux privilégiés obéissent à des stratégies mises en place par le Gabon dans le but de se rapprocher du Maroc. La multiplication des visites bilatérales, notamment les séjours réguliers du président Omar Bongo au Maroc et sa conversion à la religion islamique. Le choix du Maroc se justifie également par le partage en commun de la langue française qui facilite la communication entre la diplomatie marocaine et gabonaise. La

politique étrangère du Gabon au sein du monde arabe confère au Maroc un statut privilégié et une influence considérable. En Afrique du Nord par exemple, les États qui entretiennent les relations difficiles avec le Maroc pour ne pas citer l'Algérie et la Libye ont de rapports sommaires et froids avec le Gabon.

Le rôle de débouché diplomatique du Maroc dans la politique internationale du Gabon, au sein des États arabes se justifie par la forte présence du royaume dans les institutions islamiques. Cette influence non-négligeable du Maroc est corollaire aux différents attributs, statuts et orientations de la politique étrangère modéré et équilibré. « Dynastie chérifienne », *Amir al mouminine*, président du comité *Al Qods* sont les atouts mobilisés par la diplomatie marocaine.

Deuxième partie :
L'affermissement des
relations
économiques, 1999-
2013.

Après avoir fait une analyse sur le rôle de débouché diplomatique du Maroc dans le monde arabe, nous avons démontré le capital de sympathie du Maroc auprès des États arabes comme facteur de rapprochement de la diplomatie gabonaise et les diplomaties des pays du Golfe. Le Royaume d'Arabie Saoudite a particulièrement joué un rôle important dans le financement des politiques publiques au Gabon. Ce rôle crucial de la monarchie saoudienne est corollaire aux liens séculiers entre la monarchie alaouite et la monarchie saoudienne.

La deuxième partie est consacrée à l'étude des secteurs de coopération bilatérale. D'abord, les relations politiques très poussées entre les deux États. Le Maroc et le Gabon ont des visions politiques identiques sur des questions africaines. Le Gabon est un soutien inconditionnel à la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Les deux pays ont été des relais de la politique de l'endiguement du communisme en Afrique. C'est dans cette optique que s'inscrivent les interventions maroco-gabonaises suivantes : le soutien à Jonas Savimbi (1975-2002), l'Affaire de Cotonou(1977), la Seconde guerre du Shaba II(1978), etc. Sur le plan économique nous notons une augmentation significative du volume des échanges commerciaux, et une augmentation des investissements directs marocains au Gabon. Sur le plan culturel et scientifique, nous soulignons une augmentation du nombre d'étudiants gabonais au Maroc. Le pays est une destination privilégiée des étudiants et stagiaires gabonais.

Chapitre IV : Des relations diplomatiques surpolitisées

L'intronisation de Mohammed VI, le 30 juillet 1999, a donné une nouvelle envergure aux relations maroco-gabonaises. Le nouveau souverain alaouite a inscrit les relations économiques au centre des relations bilatérales. Il s'agissait pour le monarque marocain de rentabiliser une coopération autrefois axée sur la diplomatie, la formation et la défense. Pour le souverain marocain, la priorité était de relever le niveau des relations économiques à la hauteur des liens d'amitié⁴⁰⁴. Cette offensive diplomatico-économique du Maroc en direction du Gabon s'est matérialisée par un accroissement des investissements directs marocains au Gabon. Plusieurs entreprises marocaines s'implantent dans le tissu économique gabonais. La balance commerciale du Maroc, autrefois déficitaire, devient excédentaire. Les échanges commerciaux sont en augmentation. Les visites royales au Gabon sont ponctuées par la signature d'instruments juridiques favorisant le développement des relations économiques. Durant ses séjours officiels, le roi est accompagné par des personnalités étatiques et des dirigeants de grandes entreprises privées marocaines. Une autre caractéristique des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc est la forte prééminence des relations politiques. Les deux États entretiennent les liens politiques solides. Ils ont une communauté de vue sur plusieurs questions africaines et internationales. La République du Gabon est un soutien inconditionnel du Royaume du Maroc, dans la quête de celui-ci pour le retour du Sahara occidental à « la mère patrie », selon la formule officielle. La question du Sahara occidental préoccupe la diplomatie gabonaise, compte tenu des liens personnels entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo. Ces rapports politiques privilégiés ont permis plusieurs interventions directes et indirectes conjointes en Afrique subsaharienne, dans l'objectif de renverser les régimes africains prosoviétiques. Ces différentes interventions maroco-gabonaises en Afrique subsaharienne s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'endiguement du communisme en Afrique, d'une part, et de la solidarité avec les régimes amis, d'autre part. Le Gabon et le Maroc ont des politiques étrangères pro-occidentales comme nous avons évoqué dans les chapitres précédents. Cet alignement sur l'Occident trouve son fondement dans les liens diplomatiques forts avec la France, ancienne puissance colonisatrice.

⁴⁰⁴ Samy Adam, « Relever le niveau des relations commerciales à la hauteur des liens d'amitié », Gabon Economie, n° spécial, juin 2013, p.28.

I-) Le Gabon : fervent défenseur de la marocanité du Sahara occidental

La question du Sahara occidental occupe une place importante dans le déploiement diplomatique du Royaume du Maroc. Le pays attache un intérêt crucial au retour du « *Sahara à la mère patrie* », selon la formule officielle. Les relations diplomatiques entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne ont longtemps été tributaires de la question du Sahara occidental. Selon Nicodème Bugwabari⁴⁰⁵, la politique subsaharienne du Maroc de 1956 à 1984 est presque entièrement soumise aux vicissitudes de ses revendications territoriales. Le royaume alaouite conditionne ses relations diplomatiques avec ces États par une prise de position préalable en faveur de la « marocanité du Sahara ». En Afrique, on distingue trois positions des États par rapport à cette épineuse question. La première catégorie est celle des États ayant reconnu la République arabe sahraouie démocratique⁴⁰⁶. La deuxième regroupe les États ayant fait leur reconnaissance, et par la suite un retrait. La troisième catégorie est celle des États n'ayant jamais reconnu la RASD. La République du Gabon est dans la troisième catégorie, c'est-à-dire parmi les États n'ayant jamais reconnu la RASD. Pour El Hadj Nabil Koussou Inama⁴⁰⁷, le Gabon a fait preuve de constance dans le soutien apporté au Maroc sur la question du Sahara à l'OUA et à l'ONU. Théophile Ngomo⁴⁰⁸ souligne un alignement inconditionnel du Gabon en faveur de la marocanité du Sahara. Cette constance en faveur de la marocanité du Sahara est la résultante de l'amitié entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, mais, aussi, du choix de relations diplomatiques privilégiées entre les deux États. Depuis la participation d'une délégation gabonaise à la Marche verte organisé par le roi Hassan II du 6 au 9 novembre 1975, le pays s'est montré solidaire du Maroc. Au sein des instances régionales et internationales, il maintient son soutien « *ferme et constant* » au Royaume du Maroc au sujet du Sahara occidental.

⁴⁰⁵ Nicodème Bugwabari, 1997, *op cit.*

⁴⁰⁶ Plus d'une trentaine d'États africains ont reconnu la RASD, c'est-à-dire la majorité des États.

⁴⁰⁷ Entretien avec l'auteur, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Théophile Ngomo, « *Les relations entre le Gabon et le Congo depuis 1960* », thèse de doctorat, université de Nantes, 1988, 470 p.

1.) Présentation de la question du Sahara occidental

Ancienne colonie espagnole, le territoire du Sahara occidental est au centre des tensions géopolitiques en Afrique du Nord. Le Royaume du Maroc et la Mauritanie⁴⁰⁹ revendiquent le territoire depuis le départ des Espagnols. Le Maroc milite pour le retour du Sahara occidental à « la mère patrie » en faisant reposer son argumentaire sur ses droits historiques à contrôler les provinces du Sud⁴¹⁰ et sur les liens d'allégeance entre les tribus sahraouies et les sultans du Maroc. Le Front Polisario revendique le territoire au nom du principe des peuples à disposer d'eux-mêmes. Depuis l'accord tripartite sur le partage du Sahara occidental signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le 14 novembre 1975 à Madrid, l'Algérie soutient les indépendantistes du Front Polisario. Au sein des organisations régionales et internationales, la question du Sahara est au cœur des tensions diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc. À l'OUA, cette question a failli mener à l'implosion de l'organisation panafricaine compte tenu des crises et tensions diplomatiques entre les soutiens du Maroc et les indépendantistes du Polisario.

Le Sahara occidental couvre une superficie de 276 000 km², et il est limité à l'ouest par l'océan Atlantique, à l'Est et au Sud par la Mauritanie, au Nord par le Maroc et l'Algérie. Le territoire comprend deux régions : le bassin de la Seguiet al Hamra et la vaste pénéplaine de Rio de Oro au sud⁴¹¹.

⁴⁰⁹ La Mauritanie a renoncé à ses possessions territoriales au Sahara occidental en 1979, après des attaques du Front Polisario ciblées sur son territoire.

⁴¹⁰ Lucile Martin, « *Le dossier du Sahara occidental* » in *Les Cahiers d'Orient*, n° 102, année 2011, pp. 44-57.

⁴¹¹ Hichem Djait, « *Le Maghreb en miettes ou en gestation* » in Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, année 1975-1983 in Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, année 1975-1983.

Carte 2 : Le Sahara occidental et ses ressources



AGNÈS STIENNE

Source : Agnès Stienne, *Le Sahara occidental et ses ressources* in *Le Monde diplomatique*, cartes, mars 2014, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/saharaoccidental>.

À la lumière de la carte ci-dessus et des archives diplomatiques⁴¹², le territoire du Sahara occidental est un enjeu stratégique et économique pour les pays du Maghreb. La carte présente le territoire du Sahara occidental et ses richesses. Cette carte géopolitique permet de saisir les enjeux de ce territoire. En effet, le territoire du Sahara occidental regorge plusieurs ressources : les gisements de minerai de phosphate, les gisements de fer, le pétrole et les industries agricoles, etc. Depuis 1979, le territoire est administré par le Maroc (provinces du Sud) et le Front Polisario. Un mur construit par le Maroc (1980-1987) sépare les deux zones. La région administrée par le Maroc contribue largement à son économie : les exportations du phosphate, les concessions pétrolières, les industries agricoles et la construction de trois ports (El-Ayoun, Boujdour et Dakhla).

⁴¹² OTAN, « *Spanish Sahara: phosphate wealth complicates decolonization* », Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, années 1975-1983.

La quête des matières premières et d'autres débouchés amènent les commerçants espagnols à pénétrer le territoire du Sahara occidental au XVI^e siècle. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle (1884-1886), date de la signature des accords entre les autorités espagnoles et les chefs des tribus locales, pour que débute véritablement la colonisation espagnole. À la suite de ces traités, l'Espagne administre le territoire, avec la nomination d'un gouverneur général chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre. Les autorités espagnoles mettent en place un conseil provincial chargé de la préservation et de la défense des intérêts locaux. Au sein du conseil, la société tribale conserve sa hiérarchie traditionnelle et l'application de sa coutume. À la fin du protectorat français au Maroc, le 2 mars 1956, le Maroc revendique le Sahara occidental et la Mauritanie, revendication se fondant sur la thèse du « Grand Maroc » formulée, depuis son exil au Caire en 1955, par le leader nationaliste du parti Istiqlal, Allal el Fassi. Selon cette thèse, « le Grand Maroc » engloberait le territoire actuel du Maroc et la Mauritanie jusqu'à Saint-Louis au Sénégal, une partie du Sud-ouest du Sahara algérien, ainsi qu'une partie du Nord du Mali⁴¹³. Dans un discours à Tanger, Allal el Fassi⁴¹⁴ explicite sa thèse en ces termes : « *Nous ne serons vraiment indépendants, déclarait-il, que lorsque nous aurons reconquis les terres de nos pères glorieux. Ces terres vont de Tanger, où je vous parle, jusqu'au fleuve Sénégal, jusqu'à la ville de Saint-Louis, qui est marocaine, comme sont marocains aussi et appartiennent à notre maître le roi, Tindouf, Colomb-Béchar, les terres du Rio de Oro et du Soudan jusqu'à Tombouctou, jusqu'au fleuve Niger* ». Le 18 février 1958, le roi Mohammed V donne un caractère officiel aux revendications marocaines sur le Sahara occidental. Eu égard à ces différentes revendications, l'Espagne cède au Royaume du Maroc plusieurs territoires, dont la zone de Tarfaya(1958) et l'enclave d'Ifni(1969). Suivant les recommandations de l'organisation des Nations unies, l'Espagne enclenche par ailleurs, le processus de décolonisation du Sahara occidental. La recommandation onusienne se fondait non seulement sur le principe onusien d'autodétermination des peuples, mais également sur les revendications marocaines auprès du comité de décolonisation de l'ONU et sur les différentes protestations du Polisario, « mouvement de libération » favorable à l'indépendance du Sahara occidental. C'est dans cette logique que l'Assemblée générale adoptait, le 14 novembre 1973, une résolution recommandant l'organisation d'un référendum

⁴¹³ Nicodème Bugwabari, 1997, *op. cit.* p. 142.

⁴¹⁴ Mehdi Taje, « Géopolitique du Maroc : vers l'émergence ? » in *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume*, Paris, Descartes & Cie, 2013, p. 60.

d'autodétermination au Sahara espagnol. Mais la difficulté de la constitution du corps électoral constitue une pomme de discorde entre les différentes parties. Au regard des difficultés inhérentes à la tenue du référendum, le roi Hassan II saisit la Cour internationale de justice (CIJ) pour qu'elle se prononce sur les droits historiques du Maroc au Sahara occidental. Le 16 octobre 1975, la CIJ donne un avis consultatif ambivalent, qui reconnaît les liens d'allégeances des tribus locales au sultan du Maroc, mais reconnaît également le droit d'autodétermination des Saharouis. Selon Abdelkhaleq Berramdane⁴¹⁵, l'avis de la CIJ a contribué, finalement, à l'aggravation des tensions. Pour Jean-Yves de Cara⁴¹⁶, le jugement de la CIJ s'est limité à une approche purement occidentale de la souveraineté territoriale, exclusivement fondée sur l'effectivité, qui aboutit à remettre en cause l'existence même de l'État marocain en niant son essence. En dépit du caractère ambigu de la décision de la Cour internationale de justice, le roi Hassan II lance la Marche verte le 6 novembre 1975. Cette grande marche pacifique de 350 000 personnes est surtout une opération de communication visant à faire pression à l'Espagne. Après avoir été favorable au principe d'autodétermination sous recommandation de l'ONU, l'Espagne signe finalement un accord tripartite avec le Maroc et la Mauritanie le 14 novembre 1975 : « *l'Espagne réaffirme ses décisions maintes fois réitérées devant les Nations unies de décoloniser le territoire du Sahara occidental en mettant fin aux responsabilités et pouvoirs qu'elle détient dans ledit territoire comme puissance administrant* »⁴¹⁷. Loin de déboucher sur la décolonisation du Sahara occidental, l'accord tripartite est un partage du territoire entre le Maroc, qui récupère la région riche en phosphate de Seguiet al Hamra, et la Mauritanie de la région sud de Rio de Oro. Partage qui préserve les intérêts espagnols, notamment l'exploitation des gisements de phosphates, et prévoit un retrait définitif de la présence militaire espagnole du territoire, effectué le 28 février 1976. N'ayant pas été associée à l'accord tripartite, l'Algérie proteste par la voie de son représentant à l'ONU : « *Aux gouvernements de l'Espagne, du Maroc et de la Mauritanie aucun droit à disposer du territoire du Sahara et du destin de sa population* ». Cette déclaration marque le début de l'opposition entre le Royaume du Maroc et l'Algérie au sujet

⁴¹⁵ Abdelkhaleq Berramdane, 1992, *op. cit.*, p. 33.

⁴¹⁶ Jean-Yves de Cara, « *La souveraineté du Maroc sur le Sahara* », in Charles Saint-Prot (dir.), *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf Patrimoines, 2016, pp. 131-156.

⁴¹⁷ Article premier de l'accord tripartite du 14 novembre 1975 signé à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, années 1975-1983.

du Sahara occidental. Depuis la signature de cet accord tripartite, l'Algérie apporte son soutien aux indépendantistes du Front Polisario. En 1976, l'OUA inscrit pour la première fois, la question du Sahara occidental à l'ordre du jour. L'ONU a laissé à l'OUA l'initiative des résolutions en ce qui concerne la question du Sahara occidentale. C'est dans cette logique que le Comité de libération de l'organisation panafricaine, dans son premier rapport, reconnaît le 19 janvier 1976, lors de la session extraordinaire de Maputo (Mozambique), le Front Polisario comme mouvement de libération. Il faut attendre le 13^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, tenu à Port-Louis (île Maurice) du 2 au 5 juillet 1976, pour que se dessine la première position « hostile » des États africains au Maroc. Cette « hostilité » contraint le Maroc à se retirer de l'Organisation à la suite de l'adhésion de la RASD à l'OUA, le 12 novembre 1984. Dans un message lu à cette occasion, le roi Hassan II s'exprime en ces termes : « *Voilà l'heure de nous séparer venue. Pour le Maroc, il devient impérieux de ne pas se faire le complice des décisions qui ne sont autres qu'un processus d'érosion irréversible de la légalité, élément vital pour toute organisation internationale qui se respecte. En attendant des jours plus sages, nous vous quittons. Mais africain est le Maroc, africain il le demeurera. Vous comprendrez aisément que, membre fondateur de l'unité africaine, le Maroc ne saurait en être le fossoyeur* »⁴¹⁸. Ce retrait du royaume résulte de l'échec de sa politique africaine.

Contrairement à l'Algérie, le Royaume du Maroc ne disposait pas d'un nombre suffisant d'ambassades en Afrique subsaharienne, et le roi Hassan II se rendait rarement aux différents sommets qu'il qualifiait de sommets « *tam-tam* ». En vingt ans (20) d'existence de l'OUA, Il n'a participé qu'à un seul sommet hors de son royaume⁴¹⁹. Tout cela aboutissait à une sous représentation diplomatique en Afrique subsaharienne, à la différence de l'Algérie. Le Sahara occidental étant toujours un territoire au centre des tensions géopolitiques entre le Maroc et l'Algérie, voyons quels sont les enjeux actuels de ce territoire.

Dans un rapport secret de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN)⁴²⁰, datant du 18 décembre 1975, portant sur les tensions au Sahara occidental, on peut lire les richesses de ce territoire. Selon ledit rapport, ces richesses sont la cause principale des

⁴¹⁸ Institut Amadeus, *Partenariat Maroc-Afrique. Les 15 recommandations pour un co-développement responsable et durable*, Rabat, Institut Amadeus, 2014, pp. 11-12.

⁴¹⁹ Saadia Boudribila, 1993, *op.cit.*, p. 3.

⁴²⁰ OTAN, « *Spanish Sahara: phosphate wealth complicates decolonization* », Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, années 1975-1983.

tensions géopolitiques en Afrique du Nord. Le territoire du Sahara occidental est très riche en phosphates et autres minerais précieux. Ces richesses expliquent les tensions géopolitiques entre les différentes parties : « *Bien que les liens historiques, les affinités ethniques et la fierté nationale contribuent à la tension, l'une des principales raisons de l'intense intérêt actuel pour le territoire est la possession du plus grand gisement de phosphate naturel au monde.* »⁴²¹ Selon le rapport, avant les raisons relatives aux liens historiques et ethniques, le phosphate du Sahara occidental serait la principale cause des tensions entre les protagonistes. Pour l'OTAN, le royaume du Maroc cherche à contrôler le marché mondial du phosphate, ce qui passe par le contrôle du territoire du Sahara occidental.

Les revendications marocaines sur le Sahara occidental se fondent sur plusieurs facteurs. Le Royaume du Maroc revendique le territoire au nom des liens historiques établis depuis le Moyen Âge entre les sultans marocains et les différentes tribus du Sahara occidental. Ces « liens » tiennent à l'influence politique sur ce territoire par les cérémonies d'allégeance (*bey'a*), à l'unité géographique, aux affinités ethniques entre les populations marocaines et les tribus locales, aux relations économiques avec l'utilisation d'une monnaie unique ainsi qu'au prélèvement de l'impôt par les autorités administratives du Maroc. Dans le mémoire⁴²² présenté par le Royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice au sujet du Sahara occidental, les autorités marocaines affirment que le Sahara occidental est un « foyer de la nation marocaine ». Selon ce mémoire, le territoire a également joué un rôle décisif au XI^e siècle dans l'histoire de la création du Maroc. Pour les autorités marocaines, l'histoire intérieure du pays relève d'une indiscutable solidarité de destin entre les hommes. Le Maroc développe son argumentaire, en mettant l'accent sur les influences réciproques entre les deux territoires depuis l'époque des Almoravides. Selon les autorités marocaines, le territoire du Sahara occidental n'était en aucune façon un territoire sans maître, et il a joué une fonction historique et politique essentielle au sein de l'État marocain⁴²³. Elles insistent notamment sur la fonction politique démontrée par l'allégeance (*bey'a*) à laquelle sont soumis les sujets marocains⁴²⁴, soulignant que les liens d'allégeance historiques des populations du Sahara

⁴²¹ « *Altrouh historic association, ethnic affinity, and national pride contribute to tension, one of the main reasons for the current intense interest in territory is its possession of the world's largest single deposit of phosphate rock.* »

⁴²² Mémoire présenté par le Royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice (CIJ) au sujet du Sahara occidental, 1975, *op cit.*

⁴²³ *Idem.*

⁴²⁴ Hamid Tadlaoui, *Le Sahara est bien marocain*, Rabat, société d'imprimerie de Rabat, 1995, p. 21.

occidental au sultan marocain traduisent « l'effectivité politique » du Maroc sur ce territoire. Sur le plan économique, le Maroc justifie son argumentaire par la circulation d'une monnaie unique de Tanger à la vallée du fleuve Sénégal, par un même système de poids et de mesure, ou par la levée intermittente de l'impôt⁴²⁵.

À l'inverse du Royaume du Maroc et de la République islamique de Mauritanie, la République algérienne démocratique et populaire ne revendique pas le territoire du Sahara occidental, bien que partageant une frontière et des tribus en commun avec les populations de ce territoire⁴²⁶. Pour les autorités algériennes, la question principale est de défendre le principe onusien du droit à l'autodétermination. Outre la défense de ce principe, les autorités algériennes n'ont jamais digéré le fait de n'avoir pas été associées à l'accord tripartite sur le partage du Sahara occidental signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie le 14 novembre 1975 à Madrid. Ce mécontentement de l'Algérie explique sa première position hostile envers le Maroc au sujet du Sahara occidental.

L'Algérie, en revanche, est favorable à l'indépendance du Sahara occidental pour diverses raisons : l'accès à la mer, l'exploitation du fer de Tindouf, à proximité du Sahara occidental et la constitution d'un État sous son contrôle. L'Algérie abrite sur son sol le gouvernement du Front Polisario. Il s'agit pour l'Algérie de contrer l'influence du Maroc dans la région. Il faut également ajouter le problème frontalier entre le Maroc et l'Algérie depuis la Guerre des sables de 1963. Ce soutien de l'Algérie au Front Polisario peut également se lire au prisme d'un reliquat de la Guerre froide et des différentes richesses : « *Le dépôt de phosphate de Boukraa [...] est censé contenir des réserves de 1.7 milliard de tonnes de phosphate naturel, le plus grand gisement de minerai connu au monde* »⁴²⁷ Outre le phosphate, le Sahara occidental regorge d'autres richesses, notamment les mines fer de Gara Djebilet. Ces différentes richesses sont au cœur des tensions géopolitiques entre le Maroc et l'Algérie, deux principaux acteurs du conflit au Sahara occidental.

Avant la signature de cet accord, l'Algérie soutenait, avec la Tunisie, les revendications marocaines. C'est dans cette logique que les trois chefs d'État du Maghreb

⁴²⁵ Mémoire présenté par le royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice (CIJ) au sujet du Sahara occidental, *op.cit.*

⁴²⁶ Position officielle des autorités algériennes.

⁴²⁷ « *The bukraa phosphate desposit [...] is beheved to contain reserves of 1, 7 billion tons of phosphate rock, the world's largest single known deposit of the mineral.* »

(Algérie-Maroc-Tunisie) s'étaient retrouvés à Rabat en 1972 à la veille du IX^e Sommet de l'OUA, en vue d'adopter une position commune du Maghreb au sujet du Sahara occidental, comme le soulignait le quotidien istiqlalien *Al-Alam* : « *Si l'Espagne souhaite conserver l'amitié de tous les États africains, qu'elle accède à la demande du Maroc, car c'est seulement en quittant le Sahara qu'elle conservera l'amitié du Maghreb arabe et des États arabes et africains* »⁴²⁸. Plus tard, l'accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie a fortement frustré les autorités algériennes, qui militent dès lors pour le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. L'Algérie est favorable à l'indépendance d'un petit État à proximité de sa frontière, qu'elle pourra par la suite contrôler en vue d'un accès à la façade atlantique.

De plus, Alger estime que la politique impérialiste de Rabat vise à déstabiliser son territoire⁴²⁹. Au plan géopolitique, la quête d'un leadership régional explique les tensions entre le Maroc et l'Algérie. Véritable soutien indéfectible du Front Polisario, appui militaire et logistique, base arrière des combattants dans le territoire à Tindouf, le conflit au Sahara oppose en réalité le Maroc à l'Algérie, un « conflit artificiel »⁴³⁰, une guerre de « procuration contre une guerre de conviction »⁴³¹, dans une quête de puissance régionale.

La République islamique de Mauritanie revendique également le Sahara occidental en se focalisant sur les raisons géographiques et ethniques principalement. Pour les dirigeants mauritaniens, le Sahara occidental est le prolongement naturel du territoire mauritanien vers l'Atlantique, car les mêmes tribus sont présentes en Mauritanie et au Sahara occidental. La Mauritanie a émis sa revendication officielle à l'ONU en 1964. À l'issue de l'accord tripartite du 14 novembre 1975, la Mauritanie a obtenu la région pauvre de Rio de Oro. Toutefois, les multiples offensives armées du Front Polisario sur le son territoire ont finalement contraint le pays à renoncer, en 1979, au Sahara occidental.

Enfin, les indépendantistes du Front Polisario militent pour l'autodétermination du peuple sahraoui. Ils ont constitué un mouvement de libération le 10 mai 1973, reconnu

⁴²⁸ Al-Alam, « *Les trois chefs d'État maghrébins devront demander le retour au Maroc de son Sahara occupé par l'Espagne* » cité par *Gabon Matin*, n° 1514, jeudi 1^{er} juin 1972.

⁴²⁹ Abdelkhaleq Berramdane, 1992, *op. cit.*

⁴³⁰ Charles Saint Prot, 2016, *op. cit.*

⁴³¹ Abdelkhaleq Berramdane, 1992, *op. cit.*

comme mouvement de libération par le comité de libération de l'OUA, le 19 janvier 1976, au terme de la session extraordinaire de Maputo (Mozambique). À l'issue de cette première victoire diplomatique, le mouvement s'est mué, la même année, en République arabe sahraouie démocratique. En 1984, quatre-vingt-quatre (84) pays dont trente et un (31) États africains reconnaissent la RASD. Toutefois, aucune grande puissance internationale⁴³² ne reconnaît la RASD, et cette dernière n'est pas membre de l'ONU. Le président et son gouvernement sont en exil dans le territoire algérien. Sur le terrain, le Front Polisario multiplie les attaques contre les forces royales marocaines. Il contrôle un tiers du Sahara occidental, notamment les territoires situés dans les zones tampons, à l'exemple de Tafariti ou Bir Lahlou Mijek, considérés par le mouvement comme des territoires libérés⁴³³.

2-) Analyse du soutien du Gabon à la marocanité du Sahara occidental

La République du Gabon est un fervent défenseur de la marocanité du Sahara occidental. Cependant, le pays n'a pas toujours défendu les différentes revendications territoriales du Maroc. Ce fut le cas en 1960, lors de la revendication de la Mauritanie. Le Gabon, à l'instar des autres pays africains modérés sous l'influence de la France, a reconnu la République islamique de Mauritanie comme État souverain. Cette situation s'explique par l'adoption de politiques étrangères différentes par le Maroc de Mohammed V et le Gabon de Léon Mba. Si le premier constitue la figure de proue d'une Afrique progressiste, le second se range du côté des modérés et maintient les liens étroits avec la France. Cette opposition relative à la question mauritanienne entrave l'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Il faudra attendre l'arrivée au trône alaouite du roi Hassan II et du président Bongo au Gabon, pour l'établissement de relations diplomatiques entre les deux États. Il faut souligner, au préalable, le changement de la ligne diplomatique progressiste du Maroc par le roi Hassan II. Ce dernier se rapproche de l'Afrique modérée, contrairement à son devancier. L'option d'une politique étrangère modérée par Hassan II a favorisé l'établissement de liens personnels avec le président Bongo et les relations diplomatiques entre les deux pays. À l'opposé de la question mauritanienne, le Gabon soutient le Maroc dans sa quête du Sahara occidental. Cette solidarité de la République du Gabon envers le Royaume du Maroc est multiforme : participation d'une délégation gabonaise à la Marche verte organisée par le roi Hassan II du 6 au 9 novembre 1975 dans le but de reconquérir le Sahara occidental sous

⁴³² Les États-Unis et l'URSS n'ont pas reconnu la RASD.

⁴³³ Ahmed Benchemsi « *Aux frontières du réel* » in *Tel quel*, n° 248, du 18 au 24 novembre 2006, pp. 44-49.

domination espagnole, non-reconnaissance du Front Polisario comme mouvement de libération, non-reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique comme État souverain, fin de non-recevoir à la délégation du Front Polisario lors du Sommet de l'OUA organisé à Libreville du 5 au 7 juillet 1977, vote contre les résolutions défavorables au Maroc ou encore boycott des séances mettant en mal le Maroc à l'OUA et à l'ONU, etc.

Dans une interview réalisée le 1^{er} mars 1976, le président Bongo affirmait la position du Gabon concernant la question du Sahara occidental en ces termes : « *En ce qui concerne la proclamation de l'indépendance, il ne saurait être question pour nous de considérer le Sahara comme une république. On vient nous dire que le Polisario est un mouvement de libération. De libération de quoi ? [...] . S'il faut reconnaître le Polisario comme mouvement de libération, cela veut dire qu'en ce qui concerne les pays qui n'ont pas su faire l'unité et qui ont des opposants à l'extérieur, ces opposants vont créer des mouvements de libération et qu'on va les reconnaître ? [...]. Nous soutenons et nous soutiendrons quoi qu'il advienne le Maroc et la Mauritanie.* »⁴³⁴. Le chef d'État gabonais, dans ce passage, se positionne en faveur des thèses marocaines et mauritaniennes au sujet de la question du Sahara occidental. Pour le président gabonais, le Polisario n'est pas un mouvement de libération, mais un mouvement constitué d'opposants en exil. Ce soutien « indéfectible » du Gabon à la thèse de la marocanité du Sahara passe avant tout par « un soutien sans faille »⁴³⁵ du président Omar Bongo à son ami, le roi Hassan II. Il faut souligner au préalable la prééminence du chef d'État gabonais dans la politique étrangère du Gabon. Diplomatie de Bongo ou diplomatie du Gabon, s'interroge Eustache Mandjoughou Yolla⁴³⁶. La politique extérieure du Gabon est fortement influencée par la seule orientation du président de la République. Il faut également souligner une pauvreté des questions internationales des débats au sein des partis politiques au Gabon. Omar Bongo attache une importance considérable aux relations extérieures du Gabon, gage de stabilité de son régime. Sur le plan interne, on relève une absence de débat en matière de politique étrangère au parlement. Les partis politiques gabonais ne prennent pas souvent position sur les grandes questions de politiques internationales. Cette situation s'explique par le manque d'idéologie cohérente au sein de ces formations politiques, d'une part, et le clientélisme des leaders des partis auprès du président Bongo, d'autre part, comme le souligne

⁴³⁴ Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, « *interview du président Omar Bongo* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, côte 327QONT/43, carton n°43, années 1976-1977.

⁴³⁵ Hamid Berrada, *op. cit.* p. 33.

⁴³⁶ Eustache Mandjoughou Yolla, 2003, *op. cit.*

Jean-François Obiang : « *Occupés à se battre pour contenter une base de plus en plus exigeante, cherchant à apparaître coûte que coûte aux yeux du grand patron comme intermédiaires crédibles (c'est-à-dire capables de maîtriser la plus grande partie de la clientèle), les membres de l'élite gabonaise ont définitivement abandonné au président Bongo la prérogative exclusive de la politique internationale et, notamment, la direction des rapports avec la France* ». ⁴³⁷ En matière de politique extérieure du Gabon, le verrouillage de Bongo est sans précédent. Le soutien du Président Bongo s'est révélé « sans faille » pour la marocanité du Sahara occidental. Dans un entretien avec le journaliste Sennen Andriamirado, de la rédaction de l'hebdomadaire panafricain *Jeune Afrique*, au sujet de la non-reconnaissance de la RASD, le chef d'État gabonais justifie son choix en ces termes : « *Moi, quand on me reproche de ne pas avoir reconnu la RASD, je dis aux Arabes : commencez d'abord. Il y a eu un sommet de la Ligue arabe à Alger dernièrement, suivi d'une réunion des pays maghrébins pour parler du Maghreb. Je ne sais pas pourquoi la RASD n'était pas avec eux [...]. Le problème de l'OUA, c'est que, au sud du Sahara, nous ne savons pas toujours très bien ce qui se passe là-haut ! On fait ceci parce que nous avons été colonisés et que les peuples doivent s'autodéterminer* » ⁴³⁸. Pour le chef d'État gabonais, la solidarité avec Maroc sur la question du Sahara occidental est avant tout un choix de souveraineté, et non de réaction systématique à l'autodétermination par rapport au passé colonial, comme la majorité des États africains progressistes ayant reconnu la RASD. En réalité, la décision unilatérale de soutien du président Bongo à la thèse de la marocanité du Sahara s'explique avant tout par ses liens amicaux avec le roi Hassan II et les relations diplomatiques privilégiées qu'entretiennent les deux États. La reconnaissance de la RASD par un État est source de relations diplomatiques difficiles avec la monarchie marocaine. L'existence d'un État sahraoui est le pire cauchemar de Rabat, comme le note Ahmed Benchemsi ⁴³⁹. Lorsqu'un État reconnaît la RASD, le Maroc adopte trois méthodes : la rupture des relations diplomatiques, l'isolement international auprès de ses alliés et l'option du *soft power* dans l'objectif du retrait de reconnaissance de la RASD. Dans cette politique du *soft power* pour le retrait de reconnaissance, il faut souligner l'action considérable de l'Agence marocaine de la

⁴³⁷ Jean François Obiang, *op cit.*, pp.141-142.

⁴³⁸ Interview du président Omar Bongo, propos recueillis par Sennen Andrimirado, *Jeune Afrique*, n° 1441-42 du 17 au 24 août 1988.

⁴³⁹ Ahmed Benchemsi, *op. cit.*

coopération internationale (AMCI)⁴⁴⁰. Depuis le retrait du Maroc de l'OUA, le royaume intensifie sa présence en Afrique par l'option d'une offensive diplomatique bilatérale. Pour concrétiser cette forme de diplomatie, l'AMCI a été créée en 1986, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la coopération sud-sud⁴⁴¹.

La non-reconnaissance par le Gabon du Front Polisario et par la suite de la RASD est un gage pour des relations diplomatiques actives et privilégiées avec son partenaire marocain, qui accorde une importante capitale à son « intégrité territoriale ». En dépit de la non-reconnaissance des indépendantistes, le Gabon a également participé, au côté du Maroc et d'autres pays amis du Royaume du Maroc, à la Marche verte. Selon le souverain Hassan II : « *Cette marche a fait de nous un peuple nouveau. Un Maroc nouveau vient de naître, ce qui implique pour lui des obligations nouvelles* »⁴⁴². Cette affirmation démontre l'importance capitale de la Marche verte dans l'histoire du royaume du Maroc. Pour le souverain alaouite, la Marche a été une sorte de renaissance de la nation marocaine, dans le sens où elle a permis une « *union sacrée* » entre le roi et son peuple, après les différentes tentatives avortées de renversement de son régime en 1971 et 1972. Elle a restauré l'autorité monarchique. La Marche verte est tout d'abord une opération de communication pacifique organisée par le roi Hassan II, dans le but reconquérir le Sahara occidental sous domination espagnole. Elle a mobilisé 350 000 marcheurs⁴⁴³. Selon le roi Hassan II, ce chiffre correspond au nombre d'individus qui naissent au Maroc chaque année : « *350 000 est le chiffre des individus qui naissent au Maroc chaque année. J'ai pensé qu'il m'était permis d'engager la moisson solennelle que Dieu nous donne pour ramener à la patrie une terre que nous n'avions jamais*

⁴⁴⁰ L'agence est un instrument de la mise en œuvre de la politique étrangère marocaine, notamment dans le domaine de la coopération sud-sud. Elle a pour rôle, entre autres, la formation des cadres africains dans les établissements universitaires marocains en leur octroyant des bourses d'étude, la définition des quotas de places susceptibles d'être accordées par les établissements de formation au profit des étudiants étrangers, l'assistance technique et le financement de micro-projets dans les domaines de l'éducation, la santé, l'hydraulique en direction des pays africains, les différentes démarches relatives à l'inscription des étudiants et au suivi de leur scolarité, etc. Voir l'étude de Dereje Gebreab Tilahun, « *Le rôle de l'Agence marocaine de coopération internationale dans la diplomatie marocaine envers les pays d'Afrique subsaharienne* », mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, École nationale d'administration de Rabat, 2009, 78 p.

⁴⁴¹ *Idem*, p. 3.

⁴⁴² Hassan II, discours du 17 novembre 1975 cité par Hassan II in *Le Défi*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 182.

⁴⁴³ Hassan II, *Le défi*, Paris, Albin Michel, 1976, p.176.

oubliée. »⁴⁴⁴ La couleur verte, quant à elle, symbolise l'étendard vert du prophète de l'islam. La Marche verte a été une grande entreprise royale au regard de la forte logistique mobilisée : 7 813 camions, 2 590 tonnes de carburant, 23 000 tonnes d'eau, 17 000 tonnes de nourriture, 470 médecins et auxiliaires de médecine, 23 voitures-ambulances⁴⁴⁵. Elle s'est déroulée du 6 au 9 novembre 1975 sur 20 à 30 km. Le succès diplomatique de cette marche a contraint l'Espagne à signer l'accord tripartite, le 14 novembre 1975, en vue du partage du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie.

La République du Gabon, en soutien au Royaume du Maroc durant la Marche verte, envoie un détachement de troupes de l'armée gabonaise aux côtés des marcheurs marocains : « *En 1975, le feu le roi Hassan II récupérait l'ancien Sahara espagnol en organisant une Marche verte à laquelle a pris part un détachement des troupes de l'armée gabonaise, reconquérant ainsi pacifiquement cet espace riche en matières premières* »⁴⁴⁶. La participation du Gabon à la Marche verte est également confirmée par le roi Hassan II. Outre, le Gabon, d'autres pays amis du Maroc ont participé à cette Marche. La participation du Gabon à la Marche verte aux côtés d'autres alliés du Maroc, à l'exemple du Sénégal, dont les relations diplomatiques privilégiées avec le royaume alaouite sont séculaires, traduit la solidarité du Gabon à la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Cet engagement du Gabon au côté du Maroc durant la Marche verte est non seulement un soutien à la marocanité du Sahara, mais traduit aussi l'engagement du Gabon dans les grandes questions de politique internationale. Cet engagement militant du Gabon en faveur de la marocanité du Sahara n'a pas été sans conséquence pour le pays. L'Algérie avait adressé des mises en garde au Gabon en cas de participation à la Marche verte⁴⁴⁷. Les autorités algériennes évoquaient la remise en cause d'un prêt de 820 millions de FCFA accordé au Gabon pour l'achat des wagons de trains du Transgabonais, un projet de priorité nationale pour les autorités, ainsi que la suppression de bourses destinées aux étudiants et aux stagiaires gabonais. En dépit de ces différentes mises en garde très sérieuses de l'Algérie, le Gabon a participé à la Marche verte, opérant ainsi un choix définitif entre le Maroc et l'Algérie. L'alignement du Gabon aux côtés des marcheurs marocains a été déterminé par la conjoncture de la politique étrangère du Gabon

⁴⁴⁴ *Idem.*

⁴⁴⁵ *Idem*, p. 177.

⁴⁴⁶ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé « Accords et conventions », années 1974-2011.

⁴⁴⁷ Ambassade de France au Gabon, *Sahara espagnol*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

avec les États arabes, influencée par la quête de sources de financement pour la construction du chemin de fer et des autres projets de développement du Gabon. Pour ce faire, le pays avait besoin d'un État Nord-africain capable de booster ses liens avec les pays arabes. Mais le choix du Maroc est avant tout orienté par les liens personnels entre le président Bongo et le roi Hassan II, et également par l'influence non négligeable de la diplomatie marocaine au sein du monde arabo-islamique, eu égard au prestige de la dynastie alaouite régnante au Maroc, considérée comme chérifienne.

La politique internationale du Gabon a toujours prôné un non engagement⁴⁴⁸ et un non-alignement. Cet engagement du pays à la Marche constitue dès lors un tournant majeur de la politique étrangère du Gabon, qui désormais prend une part active dans de grandes questions internationales. Cette participation du Gabon à la Marche verte est un symbole fort du soutien au Maroc, mais aussi une option politique stratégique risquée, au regard des incertitudes et risques d'affrontements entre les marcheurs et l'armée espagnole. C'est ce qui explique l'envoi par le Gabon des militaires capables de se défendre en cas d'attaque, et non des civils. La victoire internationale de la Marche verte a été aussi une victoire de l'engagement international du Gabon. Le pays prend désormais position dans les questions internationales de manière souveraine, et non comme une base arrière d'une puissance étrangère, comme ce fut le cas en 1968 lors de la guerre au Biafra, où le Gabon avait servi de base arrière à la France. La participation du Gabon à la Marche verte avait pour but de « témoigner sa ferme solidarité au Maroc »⁴⁴⁹, mais aussi de pousser son partenaire à jouer un rôle intercesseur auprès des monarchies du Golfe pour l'obtention de sources de financement destinés à soutenir la politique de grands travaux gabonais. La participation de la délégation gabonaise, drapeaux en main, est la première prise de position officielle du Gabon au sujet du Sahara occidental. Depuis la participation du pays à la Marche verte, sa position est restée « ferme et constante »⁴⁵⁰ au sujet de la question de l'intégrité territoriale du royaume du Maroc.

⁴⁴⁸ L'engagement du Gabon au côté du Maroc lors de la Marche verte est le premier engagement souverain du pays dans une guerre ou une question internationale majeure. L'engagement du Gabon lors de la guerre du Biafra en 1968 n'a pas été une décision souveraine de politique étrangère du Gabon, mais une main noire de la France.

⁴⁴⁹ Ambassade du Gabon au Maroc, *Synthèse de la coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc*, archives de l'ambassade, carton intitulé accords et convention, années 1974-2011.

⁴⁵⁰ *Idem*.

Le choix de Libreville comme capitale africaine pour la tenue du XIV^e Sommet de l'OUA fut décidé à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Mogadiscio (1974), puis confirmé à Port-Louis (1976)⁴⁵¹. Pour le président Bongo⁴⁵², les motivations de ce choix par ses pairs se justifient par la confiance inspirée par le Gabon en raison de son attachement aux principes et idéaux de la charte de l'organisation panafricaine. La fin de non-recevoir formulée par les autorités gabonaises à l'encontre de la délégation du Polisario lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Libreville du 5 au 7 juillet 1977 s'inscrit dans le soutien « ferme et constant » du Gabon à la marocanité du Sahara occidental. Après la participation du pays à la Marche verte en 1975 et le refus de la reconnaissance du Polisario comme mouvement de libération au sein de l'OUA en 1976, le pays réaffirme sa solidarité pour défendre « l'intégrité territoriale » du royaume du Maroc. Le refus du Gabon de recevoir la délégation du Polisario s'explique également par les liens personnels entre le roi Hassan II et le président Bongo. Pour ce dernier, il n'était pas question de recevoir son ami en terre gabonaise au même titre que « ses opposants du Polisario en exil en Algérie »⁴⁵³. Le roi Hassan II avait un projet de visite au Gabon au mois de juillet 1977, comme le souligne Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon : « *J'apprends qu'il ne serait pas exclu qu'avant ou immédiatement après le sommet de l'OUA, le roi Hassan II du Maroc vienne rendre au président Bongo une brève visite d'amitié* »⁴⁵⁴. Ce projet de visite royale a fortement influencé la décision du chef d'État gabonais, qui ne voulait en aucun cas hypothéquer la visite au Gabon du roi Hassan II.

« *J'estime personnellement qu'Edem Kodjo, l'ancien secrétaire de l'OUA, a commis un crime à l'endroit de l'Afrique, que l'histoire ne lui pardonnera pas* ». ⁴⁵⁵ Cette déclaration du souverain marocain Hassan II traduit la rupture du Maroc avec l'OUA à la suite de l'admission en son sein de la RASD. Elle est la conséquence de l'échec diplomatique du

⁴⁵¹ Omar Bongo, discours prononcé à Libreville le 23 juin 1977 à l'occasion de l'ouverture de la 29^e session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA, archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, côte 327 QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

⁴⁵² *Idem.*

⁴⁵³ Pour le chef d'État gabonais, le Polisario n'est pas un mouvement de Libération mais une organisation des opposants marocains exilés en Algérie.

⁴⁵⁴ Ambassade de France au Gabon, *Notes*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, côte 327 QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

⁴⁵⁵ Hassan II, *Discours prononcé le 22 novembre 1989*, Archives diplomatiques de La Courneuve, côte 0049SUP/7, carton n° 7, années 1983-1989.

royaume au sein de l'organisation panafricaine, mais, aussi, de son action bilatérale amorphe en direction des pays d'Afrique subsaharienne. L'organisation a reconnu la RASD comme État membre en vertu de l'article 28 de la charte : « *Tout État africain indépendant et souverain peut, en tout temps, notifier au secrétaire général son intention d'adhérer à la présente charte.* » Le Maroc a officialisé son retrait de l'OUA, le 12 novembre 1984. Le conflit au Sahara occidental, par sa durée, son ampleur, ses implications, constitue l'une des plus difficiles questions traitées par l'organisation panafricaine⁴⁵⁶. Cette épineuse question touche deux principes essentiels de l'OUA : l'intangibilité des frontières issues de la colonisation et principe de l'autodétermination. Quelle est l'attitude du Gabon au sein de l'OUA au sujet de la question du Sahara occidental ? La réponse ne laisse aucun doute : la République du Gabon se montre solidaire du Maroc au sein de l'organisation. Le pays opte essentiellement pour deux (2) stratégies : le vote contre les résolutions mettant en difficulté le royaume du Maroc et le boycott des séances. Ne pouvant faire un inventaire complet des différents votes du Gabon à l'OUA au sujet du Sahara occidental, nous présenterons les votes et les réunions décisives ayant un impact considérable dans l'évolution de la question du Sahara occidental au sein de l'institution panafricaine.

L'Organisation de l'unité africaine s'est saisie du dossier du Sahara occidental afin de trouver une solution pacifique au différend opposant plusieurs États africains. Si l'on note une position favorable de l'OUA en faveur des thèses marocaines de 1972 à 1976, la position de l'organisation a changé de 1976 à 1984. Plusieurs résolutions adoptées par l'OUA ont été défavorables à la thèse de la marocanité du Sahara. Durant cette deuxième période « hostile » aux thèses marocaines, le Gabon s'est montré solidaire envers son allié, en raison des liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo.

L'année 1976 a constitué un tournant décisif au sujet de la question du Sahara à l'OUA. Elle marque la première prise de position véritable de l'organisation en faveur de l'autodétermination du peuple Sahraoui. C'est dans cette optique que le rapport de la session extraordinaire de Maputo du 19 janvier 1976 reconnaît implicitement le Front Polisario comme mouvement de libération. Cette résolution de l'OUA à la thèse de la marocanité du Sahara occidental. La position anti-marocanité par rapport au Sahara occidental a été confirmée lors du 13^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à Port-Louis

⁴⁵⁶ Raoul Weexteen, « *L'OUA et la question du Sahara occidental* » in http://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/1978/Pages/AAN-1978-17_44.aspx, consulté le 16 mai 2019.

(île-Maurice) du 2 au 5 juillet 1976. Le Benin propose un projet de résolution avec toutes les parties intéressées et concernées, y compris le peuple du Sahara occidental, pour coopérer en vue d'une solution du conflit⁴⁵⁷. La résolution impose le retrait de toutes les parties, y compris le Maroc, et le Sahara occidental. Elle est votée par trente(30) pays sur trente deux(32) pays : l'Algérie, l'Angola, le Benin, le Botswana, le Burundi, le Cap-Vert, le Tchad, les îles Comores, le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, Sao-Tomé et Príncipe, la Sierra Leone, la Somalie, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Haute-Volta et la Zambie. Seuls le Gabon et le Sénégal votent contre la résolution. Le vote du Gabon contre cette résolution traduit clairement l'orientation de la politique étrangère du Gabon en faveur de la marocanité du Sahara occidental.

Le Gabon s'est également retiré de la conférence ministérielle d'Addis-Abeba en février 1982. Ce retrait est une protestation contre l'admission de la RASD au sein de l'OUA. Pour Libreville, cette décision était un coup de force du secrétaire général, Edem Kodjo⁴⁵⁸. Dans un communiqué du conseil des ministres du Gabon, datant du 16 juillet 1982, le pays conditionne sa participation au sommet de l'OUA à Tripoli, en août 1982 au retrait de la RASD. Le Gabon estime que l'admission de la RASD n'est pas en conformité avec la résolution de Nairobi.

II- Les interventions directes et indirectes du Maroc et du Gabon en Afrique subsaharienne

Le Royaume du Maroc et la République du Gabon ont des visions politiques similaires dans le traitement des questions africaines, à l'exemple de l'épineux différend du Sahara occidental évoqué plus haut. Les relations politiques entre les deux États sont très poussées. Elles reposent sur une communauté des valeurs, les affinités politiques et les liens personnels. En Afrique subsaharienne, les deux États ont mené les opérations dans plusieurs crises et conflits. Ces différentes interventions rentrent dans le cadre de la Guerre froide, d'une part, mais, également, dans le contexte des reconfigurations géopolitiques de l'Afrique après les indépendances, d'autre part. Ces reconfigurations tiennent compte des clivages idéologiques

⁴⁵⁷ Saadia Boudribila, 1993, *op. cit.*, p. 226.

⁴⁵⁸ Ambassade de France au Maroc, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 327 QONT/54, carton n° 54, année 1982.

entre modérés et progressistes. Chaque camp ayant pour ambition d'étendre sa zone d'influence. L'analyse des interventions maroco-gabonaises permet de saisir les logiques géostratégiques des relations internationales africaines. Les interventions maroco-gabonaises en Afrique subsaharienne se regroupent en deux catégories : indirectes et directes.

Les interventions indirectes : elles regroupent les opérations menées par les deux États, dans le but de renverser les régimes africains progressistes et prosoviétiques par le biais des actions subversives menées par des mercenaires étrangers, par l'appui logistique et financier aux dissidents politiques, etc. Les interventions directes, en revanche, regroupent les manœuvres militaires des armées régulières du Gabon et du Maroc en coordination avec d'autres armées africaines et étrangères. C'est le cas de l'intervention des forces marocaines et gabonaises lors de la guerre du Shaba II (1978).

1-) Les interventions indirectes

Le Royaume du Maroc et la République du Gabon ont été impliqués dans plusieurs opérations secrètes, visant à renverser les régimes progressistes et prosoviétiques. Ces interventions indirectes ont été menées par le biais des mercenaires étrangers en collaboration avec les services de renseignement occidentaux. C'est l'exemple de l'affaire de Cotonou du 16 janvier 1977. Plusieurs résolutions⁴⁵⁹ de l'ONU accablent le Gabon et le Maroc de connivence avec les agresseurs. La tentative avortée de renversement de Mathieu Kérékou s'est traduite en crise diplomatique. Plusieurs milliers de Béninois ont quitté le Gabon. Le chef d'État béninois avait accusé les pays africains à la « *solde de l'impérialisme* », notamment le Gabon et le Maroc de complicité dans cette affaire. Outre l'utilisation des mercenaires, les deux pays ont soutenu financièrement certains mouvements subversifs, à l'exemple de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi durant la guerre civile angolaise. Dans cette sous-section, nous analyserons l'implication et les différents mobiles des interventions indirectes du Gabon du Maroc au Bénin et en Angola.

⁴⁵⁹ - Résolution 404 du 8 février 1977 ;

-Résolution 405 du 14 avril 1977 ;

Résolution 419 du 24 novembre 1977.

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions-adopted-security-council-1977>,

consulté le

30/10/2020.

Le clivage idéologique entre modérés et progressistes africains s'est traduit par les interventions visant à déstabiliser et à renverser les régimes du camp adverse. Cette opposition entre modérés et progressistes s'inscrit dans le contexte historique de la Guerre froide et dans le cadre des rapports avec les anciennes puissances colonisatrices et des logiques géopolitiques de l'Afrique après les indépendances. Le Gabon et le Maroc sont deux États africains modérés. Ils sont les relais africains de la politique visant à l'endiguement du communisme.

Au Bénin, un régime marxiste-léniniste émerge. Pour l'historien Elikia M'bokolo⁴⁶⁰, la grande nouveauté de la fin des années 1970 était la présence de plusieurs régimes se réclamant du marxisme-léninisme. Le leader de ce régime, Mathieu Kérékou, parle de révolution du peuple Dahoméen face à l'impérialisme et au néocolonialisme. Ce régime inquiète le camp africain modéré, mais également le bloc occidental.

Le dimanche 16 janvier 1977 au petit matin, un avion DC-7 se pose à l'aéroport de Cotonou avec à son bord des mercenaires étrangers. Robert Denard, plus connu sous le nom de Bob Denard, mercenaire français et anticommuniste, lance « *l'opération crevette*⁴⁶¹ » contre le régime marxiste-léniniste du président Mathieu Kérékou. Ce groupe d'une centaine de personnes dirigé par Bob Denard a pour objectif de renverser le régime de Cotonou. Après les échanges de tirs entre mercenaires et l'armée régulière béninoise appuyée par les militaires nord-coréens, les agresseurs rembarquent dans l'avion en laissant au sol des documents et certains hommes. L'opération a échoué. Elle a duré quelques heures. L'avion des assaillants vole en direction de Franceville, dans le sud-est du Gabon. Le régime béninois s'en prend dans un communiqué à la radio nationale à l'impérialisme international : « *Un groupe de mercenaires à la solde de l'impérialisme international aux abois a déclenché depuis ce matin à l'aube une agression armée contre le peuple béninois héroïque et sa révolution démocratique et populaire en attaquant la ville de Cotonou*⁴⁶². » Le communiqué s'attaque particulièrement aux États africains à la « *solde de l'impérialisme* », à savoir : le Gabon, le Maroc, le Sénégal et le Togo. Le 26 janvier 1977, le Bénin saisit le conseil de sécurité de l'ONU par la voie du chargé d'affaires par intérim de la mission permanente auprès de l'Organisation des Nations unies. Le Conseil de sécurité enregistre l'affaire sous : « *plainte du Bénin* ». Le président du Conseil de sécurité décide de l'envoi d'une mission d'enquête

⁴⁶⁰ Elikia M'bokolo, 2009, *op. cit.*, pp. 103-104.

⁴⁶¹ Jeune Afrique, n° 838 du 28 janvier 1977.

⁴⁶² *Idem.*

spéciale à Cotonou. La résolution 405 du 14 avril 1977 du Conseil de sécurité : « *Condamne toutes les formes d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures d'États Membres, y compris l'utilisation de mercenaires internationaux pour déstabiliser les États ou pour violer leur intégrité territoriale, leur souveraineté et leur indépendance*⁴⁶³. » Par cette résolution, le Conseil reconnaît implicitement l'usage des mercenaires dans la tentative avortée de renversement de Mathieu Kérékou. Le rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU présidé par Jorge Enrique Illueca accable le Gabon et le Maroc. Selon ledit rapport, les mercenaires se seraient entraînés à Ben Guerir au Maroc avant d'être convoyés vers le Gabon afin de changer d'avion pour Cotonou. Le Gabon et le Maroc récusent toute implication. Dans son discours au trône du 3 mars 1977, le roi Hassan II affirme : « *Notre position à l'égard de [cette affaire] ne peut donc être clairement définie que par [...] le rejet catégorique d'accusations aussi gratuites, aussi insolentes et qui révoltent la conscience*⁴⁶⁴. » Le président Omar Bongo récusé son implication en ces termes : « *Pour le Biafra, je reconnais mes torts. Mais là, c'est une tout autre histoire. On a dit que le coup d'État avait été préparé à Libreville. Mais qu'est-ce qui le prouve ? Rien. Je puis vous assurer que ce coup n'a pas été monté ici*⁴⁶⁵. » Pour le chef d'État gabonais, ces accusations visent à « *saboter un pays qui marche et qui fait des jaloux. Mais, ils n'arriveront pas à isoler le Gabon, car nous sommes indépendants, nous ne suivons ni Moscou, ni Pékin, ni Paris. [Je fais allusion] à tous ces pays soi-disant révolutionnaires dont la politique a échoué, qui se réclament de Lénine pour faire du bruit et camoufler la réalité. Cette partie de l'Afrique qui se dit progressiste et qui veut vendre son indépendance ; ceux-là qui introduisent des idéologies d'importations et vendent l'Afrique. Podgorny vient de nous montrer les pays qui l'intéressent. Le Gabon ne l'intéresse pas car nous ne suivons les directives de personne*⁴⁶⁶. » En dépit des réfutations des chefs d'État marocain et gabonais, certains mobiles pouvaient amener ces derniers à s'en prendre à Mathieu Kérékou. Le dirigeant béninois se réclame du marxisme-léninisme. Le Gabon et le Maroc, en revanche, mènent des opérations secrètes de

⁴⁶³Résolution 405 du 14 avril 1977, in : Résolutions du Conseil de sécurité, [https://undocs.org/fr/S/RES/405\(1977\)](https://undocs.org/fr/S/RES/405(1977)), consulté le 13/08/2019.

⁴⁶⁴ Abdelaziz Barre « *Les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne : des enjeux politiques au défis de développement* ». In : Yahia Abou El Farah et Said Dkhissi (dir.), *La Coopération maroco-africaine*, Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 13, 2010, pp. 37-38.

⁴⁶⁵ Omar Bongo, 2001, *op.cit.*, p. 93.

⁴⁶⁶ Omar Bongo cité par Elikia M'Bokolo, 2009, *op. cit.*, p. 104.

déstabilisation des régimes marxistes-léninistes prosoviétiques en collaboration et solidarité avec la politique d'endiguement du communisme en Afrique.

Le Royaume du Maroc a des raisons de s'en prendre au Bénin de Kérékou. Les deux pays sont opposés à l'OUA au sujet de la question du Sahara occidental. Le Bénin soutient le principe d'autodétermination du peuple sahraoui. Le Maroc milite pour un retour du Sahara occidental à la « mère patrie » selon la formule officielle. Le Bénin est le quatrième pays africain à reconnaître la République arabe sahraouie et démocratique, le 10 mars 1976. Au sein de l'OUA, l'ancien Dahomey adopte une position où il propose et vote les résolutions défavorables au royaume du Maroc. Abdelaziz Barre⁴⁶⁷ parle de position hostile du Bénin à l'égard du Maroc.

Deux raisons pouvaient amener le Gabon à s'en prendre au régime de Mathieu Kérékou : la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique et l'alignement inconditionnel de la politique étrangère du Gabon à la France. Le Gabon, par crainte d'un effet de contagion du marxisme-léninisme en Afrique centrale, pouvait s'en prendre au régime du président Kérékou. À en croire Guy Penne, ancien conseiller de François Mitterrand : « *Le président gabonais s'est toujours résolument rangé dans le camp occidental. Il a pris parfois des risques dans des aventures qui n'ont pas tourné à son avantage. [...] Il a aussi facilité l'équipée du mercenaire Bob Denard lorsque ce dernier a tenté de renverser le régime marxiste du président du Bénin, Mathieu Kérékou, en janvier 1977. Bob Denard et ses hommes se sont entraînés au Maroc et ont fait escale au Gabon avant d'atterrir à Cotonou*⁴⁶⁸. » Cette déclaration du « monsieur Afrique » de François Mitterrand atteste de l'implication du président Bongo dans la tentative avortée de renversement du régime de Cotonou. Le fort ancrage occidental de la politique extérieure du Gabon justifierait cette intervention indirecte. Cet ancrage s'est traduit en Afrique subsaharienne par un alignement à la politique d'endiguement du communisme. Le Gabon mène les opérations secrètes en soutien à cette politique. Cet arrimage de la politique étrangère du Gabon au monde occidental découle des liens très étroits avec l'ancienne puissance colonisatrice. La politique étrangère du Gabon sous Omar Bongo est alignée sur les grandes orientations de la politique étrangère de la France en Afrique⁴⁶⁹. Malgré une ouverture diplomatique permettant les liens

⁴⁶⁷ Abdelaziz Barre, 2010, *op. cit.*

⁴⁶⁸ Guy Penne cité par Elikia Mbokolo, 2009, *op. cit.*, p. 106.

⁴⁶⁹ Les relations diplomatiques du Gabon avec la France demeuraient privilégiées en dépit de la politique « des petits pas ». Pour le président Omar Bongo, le Gabon n'est la chasse gardée de personne. Toutefois, l'influence

avec la Chine et les États de l'Est, le Gabon n'a jamais pris des positions hostiles à l'encontre de la politique africaine de la France.

Contrairement au Maroc, l'affaire de Cotonou s'est soldée en crise diplomatique entre le Bénin et le Gabon. Au sommet de l'OUA à Khartoum (Soudan) du 18 au 22 juillet 1978, les présidents Kérékou et Bongo échangent des propos virulents devant les médias internationaux. Après ces empoignades verbales, les partisans de Bongo s'en prennent aux Béninois : pillages des commerces, violences physiques, destructions des maisons dans certains quartiers de Libreville, drames humains, etc. À la suite de ces événements, le gouvernement gabonais décide de l'expulsion de tous les Béninois, à l'exception des réfugiés politiques et des naturalisés gabonais. Durant l'été 1978, 11 000⁴⁷⁰ Béninois furent expulsés du Gabon. L'OUA met en place un comité *ad hoc* le 30 octobre 1979 à Monrovia, chargé de la question de l'indemnisation des Béninois expulsés du Gabon⁴⁷¹.

L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a été fondée le 25 mars 1966 par Jonas Malheiro Savimbi. Elle émane d'une scission au sein du Front national de libération de l'Angola (FNLA) dirigé par Holden Roberto. Selon Justin Pearce⁴⁷², Savimbi a quitté le FNLA sous prétexte qu'il est dominé par les Bakongo et ne représente pas les intérêts des travailleurs migrants Ovimbundu dans le Nord de l'Angola. Pour John Marcum⁴⁷³, le leader de l'UNITA reproche à Holden Roberto sa collusion avec l'impérialisme américain. Ainsi, deux raisons principales expliquent la rupture entre Savimbi et Roberto, le tribalisme et les liens secrets de Roberto avec les Occidentaux⁴⁷⁴. L'UNITA n'a pas de « véritable idéologie », Savimbi est un homme marqué par la conception maoïste stalinienne

de la France dans la politique étrangère du Gabon dénote des liens privilégiés. Voir *Jeune Afrique* n° 823, octobre 1976.

⁴⁷⁰ Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327 QONT/51, carton n° 51, année 1981.

⁴⁷¹ *Idem*.

⁴⁷² Justin Pearce, « *L'Unita à la recherche de son peuple : carnets d'une non-campagne sur le planalto* » in *Politique africaine*, n°110, 2008, pp. 47-64.

⁴⁷³ John Marcum cité par Amadou Koné, *De la guerre d'indépendance à la guerre civile et internationale en Angola (1961-1991)*, Paris : Connaissances et savoirs, 2013, 249 p.

⁴⁷⁴ Jonas Savimbi avant la fondation de son mouvement (Unita) est fortement imprégné des discours révolutionnaires de Fidel Castro, dont il a gardé les enregistrements. Il est également proche des leaders africains progressistes, citons entre autres : Gamal Abdel Nasser, Kwame Nkrumah, Ahmed Ben Bella. Son ralliement au bloc occidental s'explique avant tout pour des raisons stratégiques et non idéologiques.

du parti-État⁴⁷⁵. Le dirigeant de l'UNITA a de l'admiration pour Fidel Castro : « *J'étais très admiratif. Je possédais des enregistrements des discours de Fidel et son expérience révolutionnaire me fascinait*⁴⁷⁶. » Il est proche des leaders africains progressistes, à l'exemple du colonel Gamal Abdel Nasser. Ce dernier organise ses voyages à Moscou, Berlin, Budapest et Varsovie dans l'optique d'obtenir un soutien soviétique à la lutte contre la colonisation portugaise. Le manque de soutien véritable de l'URSS⁴⁷⁷ à l'UNITA a poussé Savimbi à se rapprocher du bloc occidental en se présentant comme le rempart dans la lutte contre l'expansion du communisme en Angola. Le mouvement de Jonas Savimbi, à l'exemple d'autres mouvements anticolonialistes, dont le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) et le Front national de libération de l'Angola, mène une guerre d'indépendance contre les autorités coloniales portugaises. À l'indépendance du pays, le 11 novembre 1975, le MPLA, soutenu par les Cubains et les Soviétiques, prend le pouvoir et la gestion de l'Angola. Jonas Savimbi conteste la légitimité du MPLA et livre une guerre farouche, de 1975 à son assassinat en 2002. L'UNITA reçoit les soutiens militaires, financiers et diplomatiques du bloc occidental (États-Unis, Grande-Bretagne, France) et des pays arabes et africains (Arabie Saoudite, Égypte, Gabon et Maroc)⁴⁷⁸. Son mouvement devient le porte-étendard de la lutte anticommuniste⁴⁷⁹ en Afrique. C'est dans cette optique que Jonas Savimbi est reçu discrètement à Paris au siège du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), le 30 novembre 1977⁴⁸⁰. Le MPLA, quant à lui, reçoit le soutien militaire de l'Union soviétique, de Cuba et des pays de l'Est principalement. Le territoire angolais devient une ligne de Front de la Guerre froide en Afrique.

L'aide du Gabon et du Maroc à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola de Jonas Savimbi s'inscrit dans le cadre de l'internationalisation de la guerre civile

⁴⁷⁵ *Idem*, p. 36.

⁴⁷⁶ Interview de Jonas Savimbi in *Jeune Afrique*, n° 1232/33 du 15 au 22 août 1984.

⁴⁷⁷ L'URSS et Cuba soutiennent le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA).

⁴⁷⁸ François Soudan cité par Abdelaziz Barre, in : « *Les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne : des enjeux politiques au défis de développement* », Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 13, 2010, p. 38.

⁴⁷⁹ Ryszard Kapuscinski cité par Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, in : *Françafrique : opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2018, p. 102.

⁴⁸⁰ Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, *Françafrique : opérations secrètes et affaires d'État*, Paris : Tallandier, 2018, p. 101.

angolaise. Ce soutien vise à contrecarrer l'influence soviétique en Afrique subsaharienne, matérialisée par la présence des troupes cubaines en Angola. L'implication indirecte du Gabon et du Maroc dans le conflit angolais par le soutien à l'UNITA a été réalisée grâce aux relations personnelles entre Mobutu Sese Seko, Omar Bongo et Hassan II. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, Jonas Savimbi affirme : « *Jusqu'en 1975, Rabat a soutenu le MPLA. L'affaire du Sahara, qui a radicalisé les positions des uns et des autres et, surtout, les deux tentatives du Shaba ont ouvert les yeux aux Marocains. Le président Mobutu leur a fait comprendre qu'il était nécessaire d'être à nos côtés. Depuis, ils nous aident*⁴⁸¹. » Le président zaïrois, très impliqué dans la guerre civile angolaise, a organisé l'aide internationale du mouvement de Jonas Savimbi par la mise en place d'un pont aérien entre le Zaïre et l'Huambo.

L'aide maroco-gabonaise à l'UNITA prend trois formes essentiellement : formation des officiers, ligne de crédit financier accordé à Jonas Savimbi et soutien diplomatique.

D'abord, la formation des officiers de l'UNITA dans les techniques et tactiques militaires conventionnelles. La plupart des commandants de secteur, chefs de front, ont été formés au Maroc sur les bases militaires de Ben Guerir et de Salé. Selon le chef de l'UNITA, ces officiers formés au Maroc sont les meilleurs cadres⁴⁸². Le soutien du roi Hassan II a permis au mouvement de sortir de sa léthargie⁴⁸³. Les formations secrètes des cadres du mouvement au Maroc s'inscrivent dans l'optique de l'appui à un allié de Mobutu et du bloc occidental, au regard de l'ancrage occidental de la politique extérieure du Maroc sous le règne du roi Hassan II.

Ensuite, le monarque marocain joue le rôle d'intercesseur de l'UNITA auprès des États arabes. Il contribue à la mise en place des relations entre Jonas Savimbi et les pays arabes⁴⁸⁴. L'action diplomatique du souverain alaouite a permis les soutiens financiers des monarchies pétrolières du Golfe et l'Arabie Saoudite. Pour Jonas Savimbi⁴⁸⁵, Hassan II est un maître. Autant dire que l'appui de ce dernier a été d'une importance capitale pour l'UNITA dans sa guerre contre le pouvoir central angolais.

⁴⁸¹ *Jeune Afrique*, n° 1232/33 du 15 au 22 août 1984.

⁴⁸² Interview de Jonas Savimbi, *op. cit.*

⁴⁸³ Amadou Koné, *De la guerre d'indépendance à la guerre civile et internationale en Angola (1961-1991)*, Paris, Connaissances et savoirs, 2013, 249 p. 113.

⁴⁸⁴ *Idem.*

⁴⁸⁵ Interview de Jonas Savimbi, *op. cit.*

Enfin, le Gabon et le Maroc mettent à disposition de Jonas Savimbi les lignes de crédits financiers pour l'achat des armes et autres logistiques nécessaires à ses différentes missions⁴⁸⁶. Ces armes transitent par le Zaïre et sont acheminées à Huambro. Le président Omar Bongo recevait discrètement Jonas Savimbi dans sa résidence privée de Franceville (sud-est du Gabon). Cette intervention indirecte maroco-gabonaise dans la guerre civile angolaise aux côtés de l'UNITA de Jonas de Savimbi s'inscrit dans le cadre de l'opposition Est-Ouest. Par leurs actions, le Gabon et le Maroc voulaient contrer la poussée du bloc soviéto-cubain en Angola. Cette intervention permet également de jauger les liens personnels et de solidarité entre chefs d'États africains. À travers l'aide apportée à Jonas Savimbi, le Gabon et le Maroc répondaient à l'appel du chef d'État zaïrois.

2.) L'intervention directe du Gabon et du Maroc au Shaba II

Le Royaume du Maroc et la République du Gabon interviennent dans la seconde guerre du Shaba (Zaïre) en juin 1978. Les deux États s'impliquent militairement dans le cadre de la Force interafricaine (FIA) mise en place par la France⁴⁸⁷. La FIA est une force de relève africaine pour remplacer le départ de la légion étrangère française et des soldats belges. La majorité des États de la FIA sont des anciennes colonies ou protectorats français, à l'exception de l'Égypte. Le Maroc fournit l'épine dorsale de la FIA avec 1 500 soldats. Le Gabon, en revanche, met à la disposition de la force interafricaine 50 soldats⁴⁸⁸. Quels sont les mobiles de l'engagement du Gabon et du Maroc au Shaba II ?

Plusieurs raisons expliquent cette intervention directe maroco-gabonaise au Zaïre : l'aide à un allié africain modéré et pro-occidental en difficulté sur le plan interne, la lutte contre l'expansion du communisme soviéto-cubain en Afrique, la défense du Sahara

⁴⁸⁶ Colette Brackman citée par Abdelaziz Barre, in : « *Les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne : des enjeux politiques au défis de développement* », Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 13, 2010, p. 38.

⁴⁸⁷ Nathaniel Kinsey Powell, « *La France, les États-Unis et la force interafricaine au Zaïre (1978-1979)* », in : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2012-2-page-71.htm#no15>, consulté le 21 août 2019.

⁴⁸⁸ Rapport de l'ambassade de France au Zaïre sur la force interafricaine au Shaba du 6 septembre 1979 cité Nathaniel Kinsey Powell, « *La France, les États-Unis et la force interafricaine au Zaïre (1978-1979)* », in : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2012-2-page-71.htm#no15>, consulté le 21 août 2019.

occidental au Shaba, la solidarité avec le régime de Mobutu Sese Seko, un ami personnel du roi Hassan II et du président Omar Bongo, etc.

Dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 mai 1978, les rebelles du Front national de libération du Congo (FNLC), dirigé par l'ancien chef de police katangaise, Nathaniel M'bumba, lancent une seconde invasion au Shaba⁴⁸⁹. Le FNLC regroupe près de 3 000 à 4 000 hommes organisés en 11 bataillons⁴⁹⁰. Ces miliciens représentent le « *legs politique et militaire* » du régime sécessionniste katangais de Moïse Tshombe, réfugié en Angola dans les années 1960⁴⁹¹. Depuis le territoire angolais, les rebelles préparent différentes opérations. L'assaut est lancé sur la ville de Kolwezi située dans la région du Shaba, depuis la frontière zambienne⁴⁹². Ils évitent la frontière angolaise très surveillée par les forces armées zaïroises (FAZ), compte tenu des divergences politiques entre les autorités zaïroises et angolaises. Le FNLC est soutenu par le MPLA au pouvoir en Angola, qui accuse le chef d'État zaïrois d'ingérence dans la guerre civile angolaise. Le président Mobutu est fortement impliqué dans la guerre civile en Angola. Il apporte un soutien actif au FNLA de son gendre Holden Roberto et, par la suite, à l'UNITA de Jonas Savimbi. Le chef d'État zaïrois justifie sa participation dans la guerre civile angolaise au nom de la lutte anticommuniste. C'est dans cette optique qu'il se présente en rempart dans la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique centrale, matérialisé par les forces cubaines en Angola. Cette ingérence de Mobutu s'est révélée fatale⁴⁹³ à son régime, au regard des différentes tentatives avortées des rebelles du FNLC au Shaba (1977 et 1978). Les agresseurs attaquent l'aéroport de la ville de Kolwezi. Centre minier, capitale du cuivre et du cobalt, la province du Shaba est la région la plus riche du pays. Elle représente 60 % des recettes en devises étrangères. La ville revêt une importance géostratégique : elle abrite plusieurs entreprises occidentales spécialisées dans le secteur minier.

⁴⁸⁹ La première tentative avortée a lieu en 1977.

⁴⁹⁰ Pierre Brassart, *Kolwezi 1978 : au cœur des opérations française et belge au Zaïre*, Bruxelles, Mardaga, 2018, p. 72.

⁴⁹¹ Nathaniel Kinsey Powell, 2012, *op. cit.*

⁴⁹² Pierre Brassart, 2018, *op. cit.*, p. 72.

⁴⁹³ Elikia M'bokolo, 2009, *op. cit.*, p. 260.

Les miliciens échangent des coups de feu avec l'armée zaïroise. Ces agresseurs opposent une résistance farouche à la maigre garnison de l'armée régulière zaïroise⁴⁹⁴. Le régime de Mobutu a la vie sauve grâce à l'intervention internationale, notamment celle de la France. Celle-ci déploie sa Légion étrangère à Kolwezi pour sauver les Occidentaux, pris en otages. La France inscrit sa mission dans un but « *humanitaire* », selon la formule officielle. Toutefois, plusieurs raisons géopolitiques expliquent cet engagement de la France au Zaïre⁴⁹⁵. Parmi les États de la coalition internationale et africaine visant à sauver le soldat Mobutu, « pilier et chouchou » de l'Occident en Afrique centrale, figurent le Gabon et le Maroc. Dans les lignes qui suivent, nous analyserons tout d'abord la troisième intervention du royaume du Maroc au Shaba (ancien Katanga), ensuite, l'engagement du Gabon au côté du Zaïre.

L'intervention directe du Royaume du Maroc au Zaïre le 19 mai 1978 à l'issue des appels à l'aide du 17 mai 1978 du président Mobutu du Zaïre et du président Bongo, chef d'État gabonais et président en exercice de l'OUA, est la troisième intervention consécutive du Maroc dans une crise au Zaïre⁴⁹⁶. Le premier engagement du Maroc au Congo en soutien au gouvernement de Patrice Lumumba contre la rébellion sécessionniste de Moïse Tshombé au Katanga a lieu en 1960. Cette intervention marocaine au Congo sous le règne du roi Mohammed V est la manifestation des revendications mauritaniennes pour les motifs tels que : l'anticolonialisme, le soutien à l'indépendance du Congo et la thèse de l'Afrique aux Africains. Pour le souverain alaouite, soutenir le gouvernement de Lumumba participe de la lutte contre le néocolonialisme et l'impérialisme. Pour les Marocains, l'attitude de la Belgique au Katanga est la même que celle de la France en Mauritanie⁴⁹⁷. Contrairement à la première intervention, la seconde de 1977 sous le règne du roi Hassan II poursuit les objectifs divergents. Hassan II rompt avec la ligne progressiste de son devancier et se rapproche des États africains modérés, à l'exception de la Guinée de Sékou Touré avec laquelle les relations sont restées excellentes. L'engagement du Maroc au Shaba I vise à soutenir un allié africain

⁴⁹⁴ Philippe Brousse « *Maroc : en Afrique et dans le Monde les paradoxes d'une politique étrangère* », in : *Jeune Afrique*, n° 896 du 8 mars 1978, pp. 25-36.

⁴⁹⁵ Plusieurs raisons géostratégiques justifient la rapidité de l'intervention française au Zaïre : les ressources minières du Shaba, notamment le ravitaillement en cuivre, l'extension de l'influence française en Afrique, la sécurisation d'un régime africain modéré et pro-occidental, l'endiguement du communisme, etc.

⁴⁹⁶ Nom donné par Mobutu Sese Seko de 1971 à sa chute en 1997.

⁴⁹⁷ Nicodème Bugwabari, 1997, *op. cit.*, p. 248.

pro-occidental, qui mène une politique étrangère anticommuniste en Afrique centrale. Les liens personnels entre le roi Hassan II et le président Mobutu justifient cette intervention des troupes marocaines au Shaba dans l'objectif de restaurer l'intégrité du territoire congolais ébranlé par l'attaque des miliciens du Front national de libération du Congo exilés en Angola. La troisième intervention marocaine au Zaïre en 1978 poursuit les mêmes objectifs que la précédente, au nombre desquels : l'aide à un allié africain pro-occidental, la lutte contre le communisme, la défense du Sahara occidental au Shaba, le soutien à un ami du roi Hassan II, etc.

L'engagement des troupes marocaines au Zaïre entre dans le cadre de la lutte contre l'expansion du communisme. Le roi Hassan II estime que le président Mobutu subit à travers l'agression du FNLC une invasion communiste. Les rebelles du Front national de libération du Congo en exil en Angola sont soutenus par le MPLA, soviéto-cubain. Derrière cette agression, le monarque marocain voit une guerre par procuration des forces communiste contre le régime de Mobutu. Pour le chef d'État marocain, défendre le régime de Kinshasa, c'est avant tout contenir la poussée du communisme soviéto-cubain en Afrique centrale. Le renversement de Mobutu serait synonyme de la mise en place au Zaïre d'un régime marxiste prosoviétique, à l'exemple du Congo voisin.

De plus, les relations personnelles sont excellentes entre Hassan II et Mobutu. Cette relation amicale justifie la solidarité du Maroc et le Zaïre. À l'exemple d'Omar Bongo, Mobutu Sese Seko entretient des rapports singuliers avec le monarque marocain. Il multiplie les séjours au Maroc dans l'optique d'une vision commune des questions africaines et internationales. Le souverain alaouite sert aussi d'intermédiaire auprès des dirigeants arabes et occidentaux. C'est dans cette optique qu'il se propose en médiateur pour résoudre la crise entre Mobutu et l'ex-puissance colonisatrice belge. L'envoi des forces royales marocaines à Kolwezi est un signe fort du Maroc auprès de ses alliés subsahariens. Ces derniers peuvent désormais compter sur le Maroc en cas de menace communiste ou de déstabilisation intérieure.

L'analyse des forces africaines qui composent la FIA permet de saisir les logiques géopolitiques de l'Afrique après les indépendances. L'Afrique est divisée sur la question d'une force africaine pour sauver le régime de Mobutu. Les États africains progressistes jugent la mise en place de la FIA comme une prolongation de l'intervention française au Zaïre. Ils considèrent les États qui composent la FIA comme les valets d'une France

déterminée à jouer son rôle de gendarme sur le continent. Pour les États africains modérés, la mise en œuvre d'une force interafricaine est l'embryon d'une défense panafricaine⁴⁹⁸. La FIA est composée exclusivement des États africains francophones et modérés. Il s'agit principalement du Maroc, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Gabon. Ces pays sont les relais de la politique de l'endiguement du communisme en Afrique. Ils entretiennent les rapports bilatéraux étroits avec la France, ancienne puissance colonisatrice et initiatrice de la force interafricaine. Les chefs d'État de ces pays entretiennent entre eux des relations personnelles excellentes.

Pour le roi Hassan II, défendre le Shaba, c'est aussi défendre le Sahara occidental. En répondant aux appels des présidents Giscard d'Estaing de la France, Omar Bongo⁴⁹⁹ du Gabon, et Mobutu du Zaïre, le monarque alaouite apporte un soutien important à un allié africain, fervent défenseur de la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Au sein de l'OUA, le pays de Mobutu vote contre les résolutions défavorables au Maroc et boycotte plusieurs séances en soutien au Maroc. Le souverain alaouite fait une analogie entre le FNLC et le Front Polisario. Il envoie au Shaba le plus gros contingent de la force interafricaine.

L'engagement du Gabon au Shaba est la toute première intervention du pays au Zaïre. Plusieurs raisons expliquent la participation du Gabon au Zaïre dans le cadre de la force interafricaine. Il faut souligner au préalable le mutisme et l'isolationnisme de la politique étrangère du Gabon de 1960 à 1973. Durant cette période, le pays ne prend pas position dans les grandes crises africaines et internationales. L'engagement du Gabon au côté du régime de Mobutu est corollaire à la présidence du Gabon en exercice à l'OUA. Le chef d'État gabonais, Omar Bongo, ne pouvait demeurer dans son mutisme d'antan, de plus, Mobutu est un allié et un ami du président Bongo. En sa qualité de président en exercice de l'organisation panafricaine, le chef d'État gabonais lance l'appel du 17 mai 1978 auprès de ses homologues africains pour soutenir Mobutu, « le chouchou » de l'Occident. Seuls les chefs d'États africains francophones et modérés répondent à son appel. L'engagement du Gabon au Shaba II aux côtés du Maroc permet de saisir les liens diplomatiques excellents entre les deux États. Le chef d'État gabonais à l'instar de son homologue marocain lutte contre l'expansion du communisme en Afrique.

⁴⁹⁸ Michel Arseneault « *Bataille de Kolwezi : une Afrique divisée par Mobutu* » in RFI <http://www.rfi.fr/afrique/20180519-bataille-kolwezi-afrique-divisee-mobutu-zaire-rdc-histoire-vge-giscard>, consulté le 2 septembre 2019.

⁴⁹⁹ Omar Bongo était le président en exercice de l'OUA durant la guerre du Shaba II.

Le chef d'État gabonais appelle ses homologues africains à la solidarité avec le Zaïre. C'est dans cette optique qu'il condamne les incursions du FNLC au Shaba en 1977 et 1978 au nom du principe de l'intangibilité des frontières adopté par la charte de l'OUA en 1963. Pour Omar Bongo, les agresseurs du Front national de libération du Congo mettent en danger l'intégrité territoriale du Zaïre. À l'exemple de la rébellion sécessionniste de Moïse Tshombé en 1960 au Katanga, ils veulent faire sécession avec le pouvoir central zaïrois. Le chef d'État gabonais accorde une importance capitale au principe d'intangibilité des frontières. Il justifie plusieurs engagements internationaux au nom de ce principe, c'est le cas du soutien apporté au royaume du Maroc dans sa quête du Sahara occidental.

III-) La Françafrique et les relations maroco-gabonaises

La thématique de la Françafrique n'est plus l'apanage des universitaires, diplomates, journalistes, mais également, des artistes engagés africains, à l'exemple de l'ivoirien Tiken Jah Fakoly⁵⁰⁰, qui consacre un chant sur la Françafrique :

*« Ils nous vendent des armes
Pendant que nous nous battons
Ils pillent nos richesses
Et se disent être surpris de voir l'Afrique toujours en guerre
Ils ont brûlé le Congo
Enflammé l'Angola
Ils ont ruiné le Gabon
Ils ont brûlé Kinshasa*

*La politique France Africa
C'est du blaguer tuer
Blaguer tuer
La politique Amerique Africa
C'est du blaguer et tuer
Blaguer et tuer »⁵⁰¹*

⁵⁰⁰ Moussa Fakoly est né le 23 juin 1968 à Odienné au Nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Issu d'une famille de forgerons, Fakoly découvre assez tôt la musique reggae et monte son premier groupe, Djelys, en 1987. Depuis 2003, Tiken Jah Fakoly vit exilé au Mali suite à des menaces de mort. <https://www.fnac.com/Tiken-Jah>. Consulté le 15 mars 2021.

⁵⁰¹ Tiken Jah Fakoly, Françafrique, l'album, Françafrique in https://www.youtube.com/results?search_query=francafrique+tiken+jah+fakoly, consulté le 15 mars 2021

Ce titre de Tiken Jah Fakoly traduit la prise de conscience par la société civile africaine des rapports entre l'ancienne puissance colonisatrice et les pays africains francophones. Elle donne désormais son avis sur cette épineuse question à l'image de l'Organisation non gouvernementale française : Sherpa. Selon le président Omar Bongo, il existe une relation de dépendance entre la France et l'Afrique : « *J'ai dit jadis que l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans pilote, mais que la France sans l'Afrique, c'est une voiture sans moteur* »⁵⁰² note le président Omar Bongo au sujet des relations entre la France et ses « anciennes colonies ». Pour Moulay Driss Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon : « *Je ne puis oublier à quel point, j'ai été marqué par la situation d'un pays où les étrangers, surtout les Français, géraient et encadraient presque tout, imposant par là même une main mise sur les richesses du pays*⁵⁰³. » Selon Danielle Domergue- Cloarec⁵⁰⁴, après les indépendances africaines, la France s'est employée à maintenir et à renforcer ses liens en mettant en place un système relativement complexe et original pour assurer une zone d'influence considérable. C'est dans le même ordre d'idée que Mavungu Mvumbi-Di-Ngoma⁵⁰⁵, souligne l'influence considérable de la France en Afrique. De toutes les puissances étrangères opérant en Afrique, la France est celle dont l'influence est la plus large de par le nombre de ses pays où elle s'exerce, les liens culturels et économiques avec les partenaires africains. Ces différentes déclarations, nous amène à faire une analyse de l'influence de la France dans les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. La signature des accords de coopération, les rédactions des constitutions par les juristes français, la chasse aux leaders indépendantistes, etc. Au Gabon, l'intérêt de la France réside dans les matières premières stratégiques. Elles sont classées en deux catégories, selon l'article premier des accords de coopération⁵⁰⁶. La première catégorie regroupe les hydrocarbures liquides ou gazeux et la deuxième l'uranium, le thorium, le lithium, etc.

La République française est l'ancienne puissance protectrice du Royaume du Maroc. Depuis 1956, elle entretient des liens diplomatiques privilégiés avec la monarchie du Maroc.

⁵⁰² Omar Bongo, *Entretiens avec Airy Routier*, 2001, *op cit.*, p. 190.

⁵⁰³ Moulay Driss Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon, in : *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 27.

⁵⁰⁴ Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, p.7.

⁵⁰⁵ Mavungu Mvumbi-di-Ngoma, *Les relations interafricaines*, Paris, CHEAM, 1990, p.15.

⁵⁰⁶ Journal Officiel de la République française, n°60-278, novembre 1960, *Accords Franco-gabonais* in Archives diplomatiques de la Courneuve, cote n°327QONT/51, carton n°51, année 1960.

La France est également l'ancienne puissance colonisatrice du Gabon. Depuis l'accession du Gabon à la souveraineté internationale en 1960, les relations franco-gabonaises sont excellentes. Le pays demeure un point stratégique du pré carré français, un pilier indispensable de la nébuleuse FrancAfrique. Quel rôle joue la France dans les relations bilatérales entre le Gabon et le Maroc ? De cette question, nous émettons l'hypothèse selon laquelle la France jouit d'une influence considérable dans les relations maroco-gabonaises. Pour saisir cette influence de la France dans les relations maroco-gabonaises, il demeure fondamental de faire une analyse de la décolonisation des pays francophones. Selon Bertrand Badie⁵⁰⁷, la décolonisation a été un échec. Elle devait conduire à un ordre fondé sur l'altérité, d'un modèle de domination à un modèle d'égalité souveraineté. La décolonisation a été étouffée, banalisée, réduisant au maximum la marge de manœuvre des nouveaux États, privés ainsi de leur souveraineté par l'acte même qui devait la leur restituer⁵⁰⁸. Cet échec de la décolonisation peut également se lire à travers les accords de coopération. Ces différents instruments juridiques consacrent à la France une priorité sur les matières premières stratégiques du Gabon : « *La République gabonaise facilite au profit des forces armées françaises le stockage des matières et produits stratégiques. Lorsque les intérêts de la défense l'exigent, elle limite ou interdit leur exportation à destination d'autres pays* »⁵⁰⁹. Dans une interview au quotidien Libération, le président Omar Bongo notait le caractère complexe de la coopération maroco-gabonaise : « *Pompidou me disait que la coopération est un cercle vicieux: l'argent rentre par la grande porte et repart en France par la petite porte. Je ne suis pas là pour jeter l'anathème. On s'y retrouve. Comme j'ai dit une fois: l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur, la France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant. Evidemment, quand vous demandez à un Français dans la rue, il vous dira: «Ah, pour l'Afrique, on dépense beaucoup d'argent.» Mais il ne sait pas ce que la France récolte en retour, comme contrepartie* »⁵¹⁰. Une voiture sans chauffeur, une voiture sans carburant, une chose est certaine, les relations diplomatiques entre la France et ses anciennes puissances coloniales sont corollaires des intérêts réciproques.

⁵⁰⁷ Bertrand Badie, *Quand le Sud réinvente le monde : essai sur la faiblesse de la puissance*, Paris, La Découverte, 2018, p17.

⁵⁰⁸ Bertrand Badie, *L'hégémonie contestée : les nouvelles formes de domination internationale*, Paris, Odile Jacob, 2019, p.91.

⁵⁰⁹ Article numéro 4 des accords franco-gabonais in journal officiel de la République française, n°60-278, novembre 1960.

⁵¹⁰ Omar Bongo, *Interview avec Stephen Smith* in Libération du 18 septembre 1996.

1.) Le Gabon dans la Françafrique

Pour saisir l'essence de la Françafrique, il est important de faire une analyse de la lettre du premier ministre Michel Debré à Léon Mba, quelques mois avant l'indépendance du Gabon : « *La France donne l'indépendance à condition que l'État une fois indépendant s'engage à respecter les accords de coopération signés antérieurement. Il y a deux systèmes qui entrent en vigueur simultanément : l'indépendance et les accords de coopération. L'un ne va pas sans l'autre* »⁵¹¹. Cette lettre sous forme de mise en garde au leader gabonais et futur président traduit l'esprit de la Françafrique, c'est-à-dire le maintien de l'influence française au Gabon, en dépit de l'indépendance. Les accords de coopération donnent une exclusivité à la France sur les matières premières stratégiques. Il s'agit de « *l'indépendance dans la dépendance* ». Le président Léon Mba a été l'un des farouches défenseurs du projet gaullien de la communauté franco-africaine⁵¹². Au sujet de la coopération entre la France et les pays africains francophones, le président Omar Bongo affirme : « *La coopération, nous la prenons telle que le gouvernement français l'a voulu [...] En France, le gouvernement a décrété que la coopération marche comme ça. Bon, nous l'acceptons. Nous n'avons pas été invités autour d'une table pour définir avec les Français comment devait être traitée la coopération franco-africaine. On subit, c'est tout* »⁵¹³. Cette déclaration du président Omar Bongo est l'expression des rapports de « vassalité », qui existent entre le Gabon et la France, malgré l'indépendance. Le rôle de la France demeure prééminent sur ce petit territoire, riche en matières premières. Pour l'ambassadeur Pierre Dabezies : « *l'action publique gabonaise était essentiellement influencée tantôt alternativement, tantôt conjointement par un trio d'acteurs : l'Etat français, ELF et la Caisse française de coopération (devenue Agence française de développement), les fameux réseaux Foccart pouvant alors agir dans les interstices pour faire prévaloir une certaine diplomatie parallèle* »⁵¹⁴. La quête des matières premières justifie la présence des militaires français du sixième bataillon d'infanterie et de marine (6^{ème} BIMA) au Gabon. Selon la version officielle, la coopération militaire est destinée à aider les pays africains à acquérir les moyens de leur sécurité. Elle vise la mise à la disposition d'assistants

⁵¹¹ Michel Debré, *Lettre adressé à Léon Mba*, le 15 juillet 1960.

⁵¹² Pierre Aimé Mfoula Nghaguy, « *La politique étrangère du Gabon et les recompositions stratégiques internationales à partir de 1990 : contribution à la lecture de la diplomatie contemporaine* », thèse de doctorat en sociologie et épistémologies des relations internationales, Université Paris X, 2005, p.213.

⁵¹³ Omar Bongo, *Entretiens avec Airy Routier*, 2001, *op.cit.*, p.193.

⁵¹⁴ Pierre Aimé Mfoula Nghaguy, 2005, *op. cit.*, p.215.

militaires techniques, l'aide au matériel ainsi qu'une aide à la formation de stagiaires africains⁵¹⁵. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des assistants militaires.

Tableau 13 : Evolution des assistants militaires (année 1991)

Pays	Nombre
Gabon	98
Zaire	95
Togo	75
Centrafrique	71
Cote d'Ivoire	68
Cameroun	62
Mauritanie	57

Source : Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, p.339

Tableau 14 : Evolution des assistants militaires (année 1992)

Pays	Nombre
Gabon	95
Zaire	90
Djibouti	77
Togo	70
Centrafrique	70
Cote d'Ivoire	68
Cameroun	60
Mauritanie	54
Niger	53

Source : Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, p.339.

⁵¹⁵ Danielle Domergue-Cloarec, 1994, op.cit., p.338.

Tableau 15 : Evolution des assistants militaires (année 1993)

Pays	Nombre
Gabon	87
Centrafrique	70
Mauritanie	61
Togo	60
Djibouti	59
Cameroun	54
Cote d'Ivoire	53
Tchad	53
Niger	51

Source : Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, p.339.

A la lumière des différents tableaux, le Gabon est le pays le plus nanti en assistance militaire. Toutefois, le nombre d'assistance militaire français en Afrique est en diminution. Cette première place du Gabon trouve ses fondements dans les matières premières stratégiques dont regorge son territoire. Le Gabon est un pays relativement calme comparable à ses voisins. L'intérêt économique justifie cette présence accrue de l'armée française au Gabon.

Outre la coopération militaire très poussée entre les deux pays, le Gabon occupe une place importante au sein de la Françafrique. Il est un pilier de ce réseau. Les matières premières de son territoire participent fortement à la politique énergétique de la France comme nous l'avons évoqué plus haut. Le pays a servi de base arrière de la France dans sa guerre secrète au Biafra en 1968. Le président Bongo ne dément pas le rôle de son pays dans la guerre du Biafra : « *C'est une des premières décisions que j'ai prises en tant que chef d'État et ce fut une erreur. Je manquais de prudence et d'expérience. Si c'était à refaire, je ne referais pas ce que j'ai fait à cette époque. J'étais à Paris. J'ai vu la télévision, avec des images horribles, comme celles de l'Ethiopie aujourd'hui. Il y avait la famine, le génocide* »⁵¹⁶. Le Gabon sert également de pays d'expulsion de *persona non grata* en France. C'est l'exemple de l'expulsion le 08 décembre 1987, de quinze personnes dont trois Turcs d'origine Kurdes expulsés vers le Gabon. Ces opposants iraniens au régime de Téhéran avaient été interpellés par les autorités françaises puis expulsés.

⁵¹⁶ Omar Bongo, *Entretiens avec Airy Routier*, 2001, *op.cit.*, p.87.

2.) L'affaire Diouri ou l'ombre de la France dans les relations maroco-gabonaises

L'affaire Diouri, dissident marocain expulsé vers le Gabon par la France, le 20 juin 1991, pour avoir « porté atteinte aux relations franco-marocaines » et à la « sécurité publique »⁵¹⁷ traduit l'influence de la France dans les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. L'expulsion d'un opposant marocain au Gabon, allié du Maroc, est une décision controversée des autorités françaises. Accueillir l'ennemi d'un allié peut compromettre les relations diplomatiques privilégiées. De plus, le Gabon et le Maroc sont liés par une convention d'entraide judiciaire, d'échange d'informations judiciaires, d'exécution des jugements et d'extradition, signée le 27 février 1989 à Rabat. En dépit des sollicitations marocaines relatives à l'extradition au Maroc de Moumen Diouri, les autorités gabonaises sont restées silencieuses. Cette attitude du Gabon traduit l'ombre de la France sur la politique extérieure du Gabon et remet en question la souveraineté du pays.

Né le 20 février 1938 à Kenitra⁵¹⁸, Moumen Diouri est un opposant marocain. Compagnon de lutte de Cheik el Arab et de Medhi Ben Barka, il est l'un des rares dissidents à prôner l'instauration de la République dans son pays. Emprisonné dans les geôles marocaines pour ses prises de position acerbes contre l'institution monarchique et la dynastie alaouite, il est libéré, puis exilé en France en 1971. Durant son exil, Diouri publie plusieurs des ouvrages⁵¹⁹ à charge contre l'institution monarchique et le roi Hassan II. Dans son premier ouvrage intitulé : « *Réalités marocaines : la dynastie alaouite, de l'usurpation à l'impasse* », paru en 1971, l'auteur dresse un tableau sombre de la dynastie alaouite en mettant un accent

⁵¹⁷ Philippe Marchand cité par Stephen Smith « *Diouri hôte du Gabon* », *Libération* du lundi 24 juin 1991, p. 17.

⁵¹⁸ Moumen Diouri est mort le 16 mai 2012 à Rabat.

⁵¹⁹ Parmi ces publications citons entre autres :

– *Réalités marocaines : la dynastie alaouite, de l'usurpation à l'impasse*, Paris, Albatros, 1972, 225 p.

– *Réquisitoire contre un despote : pour une république au Maroc*, Paris, Albatros, 1972, 225 p.

– *Chronique d'une expulsion annoncée*, Paris, L'Harmattan, 1991, 125 p.

– *À qui appartient le Maroc ?*, Paris, L'Harmattan, 1992, 270 p.

– *Mémoire d'un peuple : chronique de la résistance au Maroc, 1631-1993*, Paris, L'Harmattan, 1993, 408 p.

singulier sur « *le règne arbitraire et absolu* » du roi Hassan II. Moumen Diouri partage la pensée d'Abdassalam Yassine, selon laquelle la légitimité de sang rend l'islam compatible avec l'usurpation. Au Maroc, note Diouri, le multipartisme est de façade et a pour objectif de donner une bonne image aux puissances occidentales. Le roi demeure l'acteur central du jeu politique par le musellement de l'opposition : « *Peu importe qu'il y ait au Maroc quinze millions d'opposants, pourvu qu'il n'y ait pas d'opposition*⁵²⁰ », affirme Hassan II.

Installé en France depuis 1971 et détenteur d'un titre de séjour allant jusqu'à juillet 1995, Moumen Diouri est expulsé vers le Gabon le 20 juin 1991. Plusieurs raisons justifient cette expulsion du territoire français. Selon Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur : « *M. Diouri a, malgré les mises en garde qui lui ont été adressées, entretenu avec des groupes et des puissances étrangères, des intelligences qui sont de nature à troubler la sécurité publique et à nuire aux intérêts de la France*⁵²¹. » Il s'agit des supposés liens entre Diouri et les services de renseignement libyens, palestiniens et irakiens⁵²². Pour Florence Aubenas⁵²³, l'expulsion de Diouri serait un cadeau de la France au roi du Maroc en échange de l'aide marocaine pour mieux pénétrer les milieux maghrébins en France. Elle appuie son argumentaire par le fait que cette expulsion est intervenue au lendemain de la visite en France de Driss Basri, ministre marocain de l'Intérieur. Cette thèse est partagée par Gilles Perrault : « *Je ne pensais pas qu'on puisse tomber aussi bas et que le gouvernement français pourrait un jour se faire le valet du roi du Maroc*⁵²⁴. » L'expulsion de Diouri divise la classe politique française. Pour Francis Wurtz⁵²⁵, membre du bureau politique du Parti communiste français, les explications du gouvernement ne sont pas assez convaincantes. Antoine Waechter, membre du Mouvement écologiste indépendant, parle de collusion entre la France et les

⁵²⁰ Moumen Diouri, *Réalités marocaines : la dynastie alaouite, de l'usurpation à l'impasse*, Paris, L'Harmattan, Milan : Jaca Book, 1987, p. 145.

⁵²¹ Philippe Marchand cité par Stephen Smith « *Diouri hôte du Gabon* », *Libération* du lundi 24 juin 1991, p. 17.

⁵²² Stephen Smith « *Diouri hôte du Gabon* », *Libération* du lundi 24 juin 1991, p. 17.

⁵²³ Florence Aubenas, « *Une expulsion en cadeau à notre ami le roi* », *Libération* du samedi et dimanche 23 juin 1991, p. 2.

⁵²⁴ Gilles Perrault cité par Florence Aubenas, « *Une expulsion en cadeau à notre ami le roi* », *Libération* du samedi et dimanche 23 juin 1991, p. 2.

⁵²⁵ Le Monde du vendredi 28 juin 1991, p. 3.

régimes dictatoriaux : « *La vraie question n'est pas le droit d'asile, mais la complicité de notre pays avec les dictatures qui bafouent régulièrement les droits élémentaires de la personne humaine*⁵²⁶. » Autant dire que le débat autour de l'expulsion de Diouri a relancé en France la polémique au sujet du droit d'asile. Si l'expulsion du territoire français de Moumen Diouri, dissident marocain, pose la question du droit d'asile, le choix du Gabon comme pays d'accueil de l'opposant alimente une fois de plus les polémiques. À ce sujet, Philippe Marchand⁵²⁷ donne une réponse assez évasive : « *Il se trouve que c'est le Gabon* ». La réponse du ministre en français en charge de l'Intérieur dénote le caractère complexe de cette affaire, pour ne pas dire l'ombre de la françafrique.

À son arrivée à Libreville, en provenance de Paris dans un vol de la compagnie aérienne gabonaise Air Gabon, Diouri est reçu « *sous haute hospitalité* ». Il est installé dans le luxueux hôtel Mont Cristal, au centre de la capitale gabonaise. Le joyau hôtelier est la propriété privée de Pascaline Bongo, fille aînée du président Bongo. Cet accueil chaleureux du dissident marocain contraste avec les liens diplomatiques privilégiés unissant le Gabon et le Maroc. La présence de Diouri au Gabon est un facteur pouvant entraver les rapports bilatéraux entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. C'est dans cette optique que le roi Hassan II suggère au président Bongo, l'expulsion du territoire gabonais de Moumen Diouri. Le chef d'État marocain dépêche, pour la circonstance, un pionnier des relations diplomatiques entre les deux États, Moulay Driss Alaoui. Selon l'émissaire de Hassan II : « *Une présence au Gabon [de Diouri] serait hautement préjudiciable aux relations privilégiées*⁵²⁸. » Malgré des mises en garde du Maroc, le Gabon n'a pas donné suite à la demande de son allié.

Le Gabon a toujours servi de base arrière de la France dans les expulsions des personnalités indésirables. C'est dans cette optique que le président Bongo affirme : « *La seule chose que j'ai acceptée, à diverses reprises, c'est de recueillir au Gabon des personnalités indésirables en France*⁵²⁹. » Avant le dissident marocain, le Gabon avait accueilli les opposants iraniens (des Moudjahidines du peuple) ou encore le dirigeant basque

⁵²⁶ *Idem.*

⁵²⁷ Libération du lundi 24 juin 1991, p. 17.

⁵²⁸ Le Monde du vendredi 28 juin 1991, *op. cit.*, p. 13.

⁵²⁹ Omar Bongo, 2001, *op. cit.*, p. 199.

Txomin Iturbe Abassolo de l'organisation terroriste indépendantiste *Euskadi ta Askatasuna* (ETA), expulsé selon la procédure d'urgence absolue.

Contrairement, aux différentes autres expulsions, Omar Bongo affirme avoir au préalable averti son homologue marocain Hassan II de l'arrivée imminente de Diouri au Gabon en provenance de la France. C'est dans cette logique qu'il note : « *Cette opération-là, je l'ai conduite avec l'accord de mon frère feu Sa Majesté Hassan II qui avait été mis au courant par Roland Dumas*⁵³⁰. » Cette justification du chef d'État gabonais contraste avec la demande d'expulsion du territoire gabonais formulé par le roi Hassan II. Cette demande d'expulsion du Maroc peut également se lire au prisme de la Françafrique⁵³¹ eu égard à l'influence diplomatique de la France dans les relations bilatérale entre le Gabon et le Maroc.

L'accueil de Diouri résulte d'un alignement inconditionnel de Bongo à la politique internationale de la France : « *Je ne vois pas pourquoi, je ne rendrais pas service à des amis, surtout quand ces amis représentent la France*⁵³². » Pour le dirigeant gabonais, il s'agit de rendre service à ses amis et à la France. Cette volonté de rendre service à tout prix à la France trouve son fondement dans les conditions d'accès au pouvoir du président Bongo en 1967. Ce dernier accède au pouvoir grâce au « coup de maître » de Jacques Foccart⁵³³, secrétaire général des affaires africaines et malgaches. En 1965, le professeur Vic-Dupont diagnostique un cancer létal au président Léon Mba. Il informe Foccart, ce dernier organise l'hospitalisation du chef d'État gabonais à l'hôpital Claude-Bernard de Paris. Il prépare également en toute discrétion la succession de Léon Mba par la révision de la constitution gabonaise et la désignation de Bongo comme successeur. À son accession au pouvoir, Bongo devient l'allié indispensable de la France en Afrique, un pilier de la françafrique.

À la lumière de l'affaire Diouri et de la non-application de la convention d'extradition judiciaire, Saadi Boudribila⁵³⁴ affirme que la coopération dans le domaine judiciaire est inexistante entre le Gabon et le Maroc. Loin d'être une coopération inexistante sur le plan judiciaire, cette affaire a démontré, une fois de plus, l'influence de la France dans la politique

⁵³⁰ *Idem.*

⁵³¹ Selon François-Xavier Verschave, la Françafrique est une caricature de néocolonialisme, une politique extraordinairement nocive de la politique franco-africaine. François-Xavier Verschave, *De la Françafrique à la Mafia*, Barcelone, 2016, p.6.

⁵³² *Ibidem*, p. 200.

⁵³³ Pascal Airault, Jean-Pierre Bat, 2018, *op cit.*, p. 57.

⁵³⁴ Saadi Boudribila, 1993, *op. cit.*

étrangère du Gabon. Le pays s'est toujours aligné en faveur des positions françaises dans des crises internationales majeures, mettant en difficulté ses rapports bilatéraux avec certains États africains au détriment de la France.

3.) Analyse du monopole français dans les échanges commerciaux maroco-gabonais

Un autre domaine permet de saisir l'influence considérable de la France dans les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Il s'agit des échanges commerciaux. Dans ce domaine vital et essentiel des rapports bilatéraux, l'ombre de la France est très importante à travers les monopoles de ses entreprises dans le secteur du transport maritime. Un document de l'ambassade du Gabon au Maroc souligne l'existence d'un commerce triangulaire : « *Nous avons constaté que les importations des pays européens, notamment de la France, en direction du Gabon laissent présager l'existence d'un commerce triangulaire ayant pour pays d'origine le Maroc. On est plus surpris de voir ou de lire sur des produits made in Morocco en provenance de France et transportés sur les navires français*⁵³⁵. » Les produits marocains à destination du Gabon transitent par le port de Bordeaux avant d'être acheminés vers le port d'Owendo. Plusieurs raisons expliquent l'existence de ce « commerce triangulaire ».

Les firmes françaises jouissent des monopoles dans le secteur des transports maritimes en Afrique francophone. Le groupe français Bolloré, par exemple, contrôle le transport maritime sur la côte ouest-africaine, depuis sa reprise en 1991 du groupe Delmas-Vieljeux⁵³⁶. Au Maroc, le groupe contrôle également les échanges commerciaux du royaume avec l'extérieur. Ce contrôle par le groupe Bolloré passe par des participations dans les activités du géant marocain Omnium Nord Africain (ONA).

À travers les liens historiques et politiques du Maroc avec son ancienne puissance protectrice, la république française est le premier partenaire commercial du royaume alaouite en Occident. Au Gabon, la France entretient les liens commerciaux privilégiés. Le Gabon est économiquement dépendant de son ancienne puissance colonisatrice. Le marché gabonais est « une chasse gardée » des entreprises hexagonales. Ces monopoles exercés par des entreprises françaises dans le secteur maritime entravent la mise en place d'une ligne maritime directe

⁵³⁵Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises*, Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, années 1972-2011.

⁵³⁶ *Idem*.

entre Casablanca et Owendo : « *Les transports maritimes entre ces deux pays [Gabon et Maroc] étant contrôlés par un Français [Bolloré] qui a le monopole et la position dominante dans les domaines de transit et de transport, nous comprenons aisément pourquoi il ne peut exister une ligne directe en matière de communication entre ces deux pays d'une part, ainsi qu'une amélioration des fréquences de navires d'autre part*⁵³⁷. » Ce contrôle des échanges commerciaux dans le secteur maritime permet à la France de garder sa position hégémonique dans le commerce extérieur des deux États. L'absence d'une ligne maritime directe entre le Gabon et le Maroc est un frein à la bonne circulation des marchandises et « *un goulot d'étranglement* » préjudiciable pour le développement de leurs économies.

⁵³⁷ *Ibidem.*

En définitive, les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc reposent sur les solides liens politiques. Le Gabon apporte son soutien inconditionnel à la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Cette solidarité du Gabon avec son allié marocain dans sa quête pour le retour du « *Sahara à la mère patrie* », selon la formule officielle, se manifeste par les votes constants contre les résolutions défavorables au Royaume du Maroc au sein des institutions régionales et internationales, par la non-reconnaissance de la RASD, par la participation d'un détachement de militaires gabonais à la Marche verte, par une fin de non-recevoir à la délégation du Polisario lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à Libreville du 5 au 7 juillet 1977, etc. Toutes ces différentes actions traduisent l'orientation de la politique étrangère du Gabon en faveur de la marocanité du Sahara. Cet alignement inconditionnel pour les thèses marocaines explique les relations diplomatiques sommaires et exécrables avec l'Algérie, soutien du Front Polisario.

En Afrique subsaharienne, le Gabon et le Maroc ont été impliqués directement ou indirectement dans plusieurs théâtres d'opérations. Au Bénin, les deux États sont accusés par le régime marxiste-léniniste de Mathieu Kérékou d'avoir fomenté la tentative avortée de renversement de son régime, le 16 janvier 1977. Les deux pays s'ingèrent dans la guerre civile angolaise par un soutien à l'UNITA de Jonas Savimbi, par la formation de ses lieutenants dans les bases militaires marocaines de Ben Guerir, Rabat et Salé, l'octroi d'une ligne de crédit au leader de l'UNITA, etc. Le Royaume du Maroc et la République du Gabon participent également à la force interafricaine mise en place par la France, dans l'objectif de sauver le régime de Mobutu lors de la deuxième invasion du Shaba en mai 1978 par les rebelles du Front national de libération du Congo.

Toutefois, ces relations politiques excellentes entre le Gabon et le Maroc demeurent sous l'ombre de la France. Elles rentrent dans le cadre de la politique africaine de la France dans sa lutte contre l'expansion du communisme, d'une part, et le maintien de l'hégémonie de la France en Afrique, après les indépendances, d'autre part. Les interventions maroco-gabonaises en Angola et au Zaïre justifient cet alignement inconditionnel de la politique étrangère du Maroc et du Gabon envers l'ancienne puissance coloniale. L'affaire Diouri, les monopoles des entreprises françaises et le contrôle des échanges commerciaux entre les deux pays par la France permettent de saisir l'influence de la France dans les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc.

Chapitre V : les acteurs et le cadre de la concertation

L'analyse du caractère privilégié des relations maroco-gabonaises permet de vérifier la prépondérance de l'action des chefs d'État et de leur cabinet dans le traitement des questions bilatérales. Les liens personnels entre dirigeants marocains et gabonais permettent en effet une interconnexion directe. Cette relation directe s'établit à l'ombre des canaux diplomatiques officiels. On note une fréquence exceptionnelle des visites bilatérales des émissaires spéciaux. Sous Hassan II et Omar Bongo, les questions bilatérales étaient exclusivement traitées par les acteurs relevant de l'administration publique. L'intronisation de Mohammed VI a permis l'introduction dans la sphère diplomatique des acteurs non étatiques dans le processus décisionnel. Selon l'ambassadeur Victor Afounouna⁵³⁸, le renouveau diplomatique marocain a été concrétisé par l'implication de tous les acteurs non gouvernementaux dans l'action diplomatique. Cette action des acteurs non étatiques dans la coopération bilatérale se fonde sur la diplomatie économique⁵³⁹ du souverain alaouite, mais également sur la création au sein du ministère marocain en charge des Affaires étrangères d'une Direction de la diplomatie publique et des acteurs non étatiques⁵⁴⁰.

Les acteurs de la coopération maroco-gabonaises sont étatiques et non étatiques. Ils se répartissent en deux catégories selon le cercle d'élaboration de la décision (I). Ces acteurs ont pour mission de faire le bilan de la coopération bilatérale secteur par secteur (II). Des réunions de commission mixte de coopération bilatérale ont été mises en place, le 18 avril 1980, par un accord portant création d'une grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise. Elles réunissent des experts gabonais et marocains issus des différents ministères, qui traitent uniquement de questions de coopération dans différents secteurs. La coopération culturelle et scientifique reste au centre des travaux. Les questions de politique internationale sont traitées directement par les chefs d'État.

⁵³⁸ Victor Afounouna, ambassadeur du Gabon au Maroc, *Notes*, Centre de documentation du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères, carton Maroc, années 1972-2011.

⁵³⁹ Cette diplomatie économique se concrétise notamment par la politique des « *champions nationaux* ». Le Maroc intègre les dirigeants de ses grandes entreprises privées dans la conquête du marché gabonais.

⁵⁴⁰ Site officiel du ministère des Affaires étrangères du Maroc, <https://www.diplomatie.ma/index.php/fr/structure>, consulté le 16 juin 2020.

I-) Les acteurs

Le premier cercle décisionnel est composé des chefs d'État, leur cabinet respectif et les émissaires spéciaux. Ce cercle est le pilier de la coopération maroco-gabonaise. Il traite essentiellement de grandes questions bilatérales et de politique internationale, comme les problématiques liées à l'implantation des entreprises privées marocaines au Gabon sans oublier la question récurrente du Sahara occidental. Le second cercle est composé des ministres en charges des Affaires étrangères, des ambassadeurs et des dirigeants de grandes entreprises marocaines implantées au Gabon. L'action de ce cercle est limitée aux seules prérogatives accordées par le cercle décisionnel principal. Toutefois, certains membres de ce cercle ont eu un pouvoir décisionnel important, à l'exemple de Driss Moulay Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon et pionnier de cette coopération. Les différentes initiatives des dirigeants des firmes marocaines rentrent dans le cadre de la politique économique offensive du souverain Mohammed VI en direction de l'Afrique subsaharienne. Ces initiatives certes privées sont réglementées par le rôle des acteurs gouvernementaux.

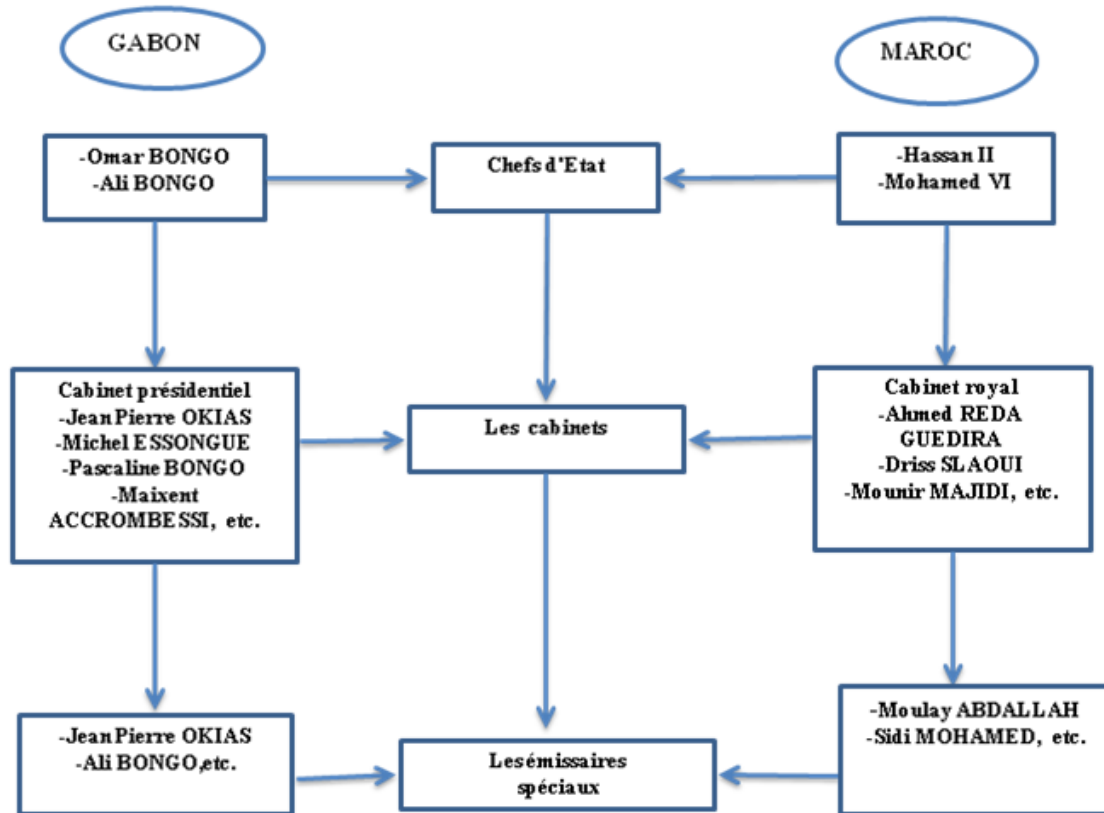
1.) Le cercle décisionnel principal

Le cercle décisionnel principal est le centre de la conception et d'élaboration des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Les liens personnels entre différents membres de ce cercle décisionnel facilitent une interconnexion entre deux administrations. Le rôle prépondérant des dirigeants au sein de l'appareil diplomatique tient non seulement à longévité exceptionnelle au pouvoir, mais également aux dispositifs constitutionnels consacrant une primauté du chef d'État en matière de politique étrangère. Ces différents dispositifs constitutionnels traduisent la place centrale du chef d'État dans le système politique. Au Maroc par exemple, « *Le régime repose entièrement sur la personne du roi, or, celui-ci est un homme qui gouverne seul* »⁵⁴¹ souligne une source diplomatique française. La situation est similaire à celle du Gabon. Dans son rapport de fin de mission diplomatique, Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon note : « *Au Gabon, les rouages essentiels du pouvoir et de l'autorité se trouvent concentrés entre les mains du président de la République. Il a la haute main sur l'administration et les forces de sécurité [...] Assisté de ses conseillers, c'est le président Bongo qui étudie les affaires de l'État, et c'est lui qui décide en dernier*

⁵⁴¹ Ambassade de France au Maroc, « *Le Maghreb aujourd'hui* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 2045INVA/892, carton n° 892, années 1972-1982.

ressort »⁵⁴². Dans les deux systèmes politiques, le dirigeant est au centre de toutes les décisions. L'amitié entre chef d'État gabonais et marocains traduit l'implication directe au sein de l'appareil diplomatique et la marginalisation des circuits diplomatiques officiels par un usage abusif des émissaires spéciaux.

Schéma 1 : Le cercle décisionnel principal



Source : Construit à partir de nos différentes données archivistiques.

Le schéma ci-dessus présente le cercle décisionnel principal des acteurs maroco-gabonais. Ce cercle est composé de trois(3) sphères décisionnelles : les chefs d'État, les cabinets et les émissaires spéciaux. Les rapports entre différents cercles sont d'ordre hiérarchique. Les relations personnelles entre les membres de ce cercle sont très poussées : Hassan II et Omar Bongo, Mohammed VI et Ali Bongo. La composition des membres des différents cabinets explique ces relations personnelles. Le cabinet présidentiel de Omar Bongo est composé des enfants du chef d'État, Pascaline Bongo et Ali Bongo. On retrouve également son gendre, Jean Ping ou encore des hommes de confiance, citons entre autres son médecin personnel,

⁵⁴² Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, *Rapport de fin de mission (avril 1975-octobre 1979)*, Archives diplomatiques de la Courneuve, cote 327QONT/48, carton n°48, années 1979-1983.

Jean Pierre Okias. Au sein de cercle décisionnel principal, Ali Bongo et Mohammed VI ont occupé les postes dans différentes sphères : émissaire spécial, membres du cabinet et chef d'État. Ali Bongo était le principal émissaire de Omar Bongo auprès de Hassan II. Cet apprentissage précoce des dossiers maroco-gabonais explique non seulement un renforcement des liens politiques entre les deux(2) pays mais également, l'affermissement des relations économiques entre le Gabon et le Maroc sous Mohammed VI et Ali Bongo.

1.1) Les chefs d'État : le pilier des relations maroco-gabonaises

Le souverain marocain Hassan II a tissé les liens personnels étroits avec le président Omar Bongo. Selon le conseiller du roi Hassan II, Driss Slaoui⁵⁴³, il s'agit une amitié « sincère et franche ». L'ambassadeur Megne Mbot⁵⁴⁴ parle d'une relation « fraternelle » entre les deux hommes. Autant dire que le président Omar Bongo et le roi Hassan II entretiennent des « liens particuliers » qui outrepassent la relation traditionnelle entre chefs d'État. Cette amitié a été favorisée par la longévité au pouvoir des deux dirigeants. Omar Bongo se rendait fréquemment au Maroc pour des séjours officiels ou privés : « *Pour les Marocains, El Hadj Omar Bongo n'était pas un chef d'État étranger. Il faisait partie du paysage, nombreux sont ceux qui lui vouaient, ainsi qu'aux siens, une affection réelle* », souligne Hamid Berrada. À l'ombre de cette relation amicale se sont également forgés des liens solides entre Mohammed VI et Ali Bongo. Ces liens personnels entre dirigeants influencent considérablement les relations diplomatiques et ont permis une communauté d'options idéologiques libérales et pro-occidentales.

Une comparaison des politiques étrangères du Maroc et du Gabon permet de mettre en évidence le rôle prééminent du chef d'État au sein de l'appareil diplomatique. La politique extérieure est un « domaine réservé » au chef d'État dans les deux pays. Au Maroc, le roi est le maître de la politique étrangère : « *À tout instant, la moindre chose vous rappelle qu'au Maroc le roi est au centre de tout, par tempérament tout autant que constitutionnellement* »⁵⁴⁵. Le roi Hassan II et le président Omar Bongo consacrent aux questions internationales une attention toute particulière. Les deux hommes sont convaincus

⁵⁴³ Ambassade de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, cote 0049SUP/11, carton n° 11, années, 1983-1989.

⁵⁴⁴ Entretien avec l'acteur, *op. cit.*

⁵⁴⁵ Jacques Morizet, ambassadeur de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049/SUP7, carton n°7, années 1982-1989.

de l'importance des relations extérieures dans la stabilité de leur régime. La politique étrangère est un facteur déterminant dans la construction des États du tiers-monde.⁵⁴⁶

Au Maroc, note Rachid El Houdaigui⁵⁴⁷, la politique étrangère remplit une fonction de légitimation internationale, de prestige et de consolidation de la position du souverain sur le plan national. Pour Abdellatif Filali⁵⁴⁸, premier ministre du Maroc (1994-1998), la principale passion du roi Hassan II est la politique extérieure. Cette passion pour la « grande politique » justifie la « domestication » de la politique étrangère du Maroc par le roi Hassan II au sein de son cabinet royal. Il est le diplomate suprême⁵⁴⁹ et définit les grandes lignes de la politique étrangère dans le cercle restreint de son cabinet.

Au Gabon, Eustache Mandjouhou Yolla⁵⁵⁰ souligne la personnalisation de la politique étrangère par le président Bongo. Cette personnalisation de la politique étrangère s'est manifestée particulièrement dans les médiations internationales et les relations avec la France et le Maroc. Omar Bongo s'implique directement dans le traitement des questions bilatérales marocaines. Les choix de politique internationale de ce dernier ont une influence directe sur la politique étrangère du Gabon : « *Aujourd'hui, on se demande si le Gabon a une diplomatie autre que celle personnelle du chef d'État* ». ⁵⁵¹ Pour Elikia M'bokolo⁵⁵², le président Omar Bongo s'est imposé comme le véritable architecte de la politique de son pays à l'échelle africaine et mondiale. Il définit les principes, élabore les méthodes et la mise en œuvre. Le chef d'État gabonais accordait une importance toute particulière aux questions internationales. C'est dans cette optique qu'il occupa officiellement, conjointement avec sa fonction présidentielle, celle de ministre des Affaires étrangères, du 25 janvier 1968 au 4 juillet 1968, puis du 3 octobre 1973 au 20 janvier 1975. Cette accumulation des fonctions traduit l'attachement du président Omar Bongo pour les questions internationales. Il faut souligner que le dirigeant gabonais bénéficie d'un climat politique favorable. À en croire Jean François

⁵⁴⁶ Robert Good cité par Rachid El Houdaigui in *la politique étrangère sous le règne de Hassan II*, Paris, l'Harmattan, 2011, p.15.

⁵⁴⁷ Rachid El Houdaigui, *op. cit.*, p.15.

⁵⁴⁸ Abdellatif Filali, 2008, *op. cit.*, p. 155.

⁵⁴⁹ Valérie Morales Attias et Guillaume Jobin, *Le roi : le Maroc de Mohammed VI*, Paris, Descartes et Cie, 2019, p.15.

⁵⁵⁰ Eustache Mandjouhou Yolla, 2003, *op. cit.*

⁵⁵¹ *Idem*, p.185.

⁵⁵² Elikia M'bokolo, 2009, *op. cit.*, p. 37.

Obiang⁵⁵³, les membres de l'opposition gabonaise ont définitivement abandonné au président Bongo la prérogative exclusive de la politique internationale.

La prééminence du roi du Maroc et du président au Gabon en matière de politique étrangère s'explique par plusieurs facteurs : les dispositifs constitutionnels, les systèmes politiques et les attributs des dirigeants. Les constitutions respectives des deux pays consacrent les pouvoirs importants au chef de l'exécutif. Au Gabon, « *Le président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères et des organisations internationales. Les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui* »⁵⁵⁴. En pratique, les pouvoirs du président gabonais sont énormes et dépassent le cadre constitutionnel, comme le souligne Fidèle Nze Nguema : « *Il représente le centre nerveux de l'action politique et administrative, nonobstant la tendance à la prolifération des centres périphériques du Gabon* »⁵⁵⁵. Au Maroc, la constitution attribue au roi des prérogatives importantes dans le domaine de la politique étrangère. Il représente l'État au plan international. Le souverain marocain signe et ratifie les traités par Dahir.

Les systèmes politiques des deux pays placent le chef d'État au sommet de la hiérarchie de tous les pouvoirs. Le système politique marocain repose essentiellement sur la personne du roi. Dans son rapport de fin de mission diplomatique, Roger Vaurs⁵⁵⁶, ambassadeur de France près le Royaume du Maroc, note : « *C'est le roi, détenteur de tous les pouvoirs et de toute autorité* ». Le monarque est au centre de toute activité du royaume. Il est le chef politique, le chef suprême des armées et *Amir al moumine*. Mohamed Tozy⁵⁵⁷ explique la légitimité religieuse du souverain marocain par l'affaiblissement des clercs, la monopolisation de l'interprétation de la religion, la sacralisation de la personne du descendant du prophète et la restauration de la *bay'a*, allégeance historique remise en vigueur. Sur le plan politique, il souligne le rôle prépondérant de la monarchie : « *La monarchie, acteur dominant du champ politique, est aussi le pourvoyeur du système politique en représentations en images qui déterminent sa structure normative* ». Cette analyse de la centralité de la

⁵⁵³ Jean Francois Obiang, 2007, *op. cit.*, pp. 141-142.

⁵⁵⁴ Constitution de la république Gabonaise, *Loi n°13/2003 du 19 août 2003*, article 21.

⁵⁵⁵ Fidèle Nze-Nguema, 1998, *op.cit.*, p. 100.

⁵⁵⁶ Roger Vaurs, ambassadeur de France au Gabon, *Rapport de fin de mission, op cit.*

⁵⁵⁷ Mohamed Tozy, 1999, *op. cit.*

monarchie dans la vie politique du Maroc est partagée par John Waterburry⁵⁵⁸ dans son analyse du système politique marocain. Au Maroc, la grande politique n'échappe guère à la centralité du pouvoir royal.

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc sont donc gérées au sommet de l'État. Les dirigeants traitent directement des questions sensibles sans avoir recours aux protocoles diplomatiques. Cette gestion directe des affaires se traduit par les multiples séjours officiels des dirigeants, une liaison téléphonique régulière et l'envoi d'émissaires spéciaux. Ainsi, les relations maroco-gabonaises sont avant tout une rencontre des « *volontés individuelles* »⁵⁵⁹ des chefs d'État. Selon Pierre Renouvin⁵⁶⁰, l'évolution des rapports entre les États dépend surtout des vues personnelles des hommes, de leur caractère, de leur savoir-faire ou de leurs erreurs. L'évolution des rapports bilatéraux entre le Gabon et le Maroc est fonction de l'orientation personnelle des chefs d'État. Dans l'affaire du Sahara occidental, par exemple, le Gabon apporte son soutien à la thèse de la marocanité du Sahara occidental. Ce soutien du Gabon dans ce différend fut décidé de manière unilatérale par le président Omar Bongo. La participation de la délégation gabonaise à la Marche verte a été une décision de soutien du président Bongo à son ami Hassan II sans aucune consultation du parlement et de la classe politique dans son ensemble.

1.2) Le cabinet royal et présidentiel

Le cabinet royal du Maroc et le cabinet présidentiel du Gabon sont au cœur de l'élaboration de relations diplomatiques actives et privilégiées entre les deux pays. Véritables laboratoires de la mise en œuvre des politiques étrangères, ces cabinets sont les cercles décisionnels principaux. Dans les deux États, les personnalités de ces cabinets sont des membres influents du système. Leurs prérogatives dépassent largement les pouvoirs des membres du gouvernement. Technocrates, hommes politiques et membres de la famille constituent la chaîne décisionnelle de ces cabinets.

⁵⁵⁸ John Waterburry, 1975, *op. cit.*

⁵⁵⁹ La notion de volontés individuelles des hommes d'État comme fondements des relations internationales est évoquée par plusieurs auteurs du courant réaliste des relations internationales, notamment chez Henry Kissinger.

⁵⁶⁰ Pierre Renouvin cité par René Girault in « *Le difficile mariage de deux histoires économie et relations internationales* », *Relations internationales*, revue trimestrielle, printemps 1984, p. 15.

Au Gabon, le cabinet du président est composé de quatre (4) structures : civile, privée, militaire et politique. Les directeurs de ces structures sont des personnalités issues du cercle des proches du président. La direction du cabinet civil du président est souvent occupée par ses hommes de confiance, du cercle familial ou ethnique. Le directeur de cabinet civil du président dispose de prérogatives très larges. Il joue le rôle de « *grand vizir* ». Son influence dépasse largement les pouvoirs du premier ministre et les autres hauts fonctionnaires de la république. L'entourage du président de la république se polarise autour du directeur de cabinet, véritable architecte et chef d'orchestre du travail présidentiel. En 2003, le cabinet présidentiel était composé de 400 personnes avant la limitation pour des raisons budgétaires. Selon Pierre Aimé Pierre Aimé Mfoula Nghaguy⁵⁶¹, beaucoup d'entre eux ne sont que les bénéficiaires conjoncturels des prébendes ou de la distribution présidentielles, et, de ce fait, ne sont guère associés au traitement des dossiers du cabinet présidentiel⁵⁶².

Dans le système Bongo, la proximité avec le chef est plus importante que la fonction. L'entourage présidentiel de son cabinet est l'ultime cellule de décision. La fonction de directeur du cabinet présidentiel est très importante au Gabon. Le président Omar Bongo était le directeur de cabinet de son devancier. Sous sa présidence, il nomma des personnalités très proches, citons entre autres Michel Essongue, Jean Pierre Lemboumba Lepandou, son gendre, Jean Ping ou encore sa fille, Pascaline Bongo. Son successeur, Ali Bongo, était également membre du cabinet de son père. Il ne dérogeait pas à la règle lui attribuant la nomination des proches au sein du cabinet présidentiel. Ali Bongo nomma au poste de directeur de cabinet son bras droit, Maixent Accrombessi, un personnage controversé de la vie politique gabonaise en raison de ses origines béninoises. Le cabinet du président est le véritable lieu du pouvoir. Il donne en cela l'impression d'être un gouvernement *bis*, et son directeur un premier ministre sans titre⁵⁶³.

Créé en 1950, le cabinet royal du Maroc dispose aussi de prérogatives importantes. Sous Hassan II, note John Waterbury⁵⁶⁴, le cabinet royal a pris l'allure d'un *shadow cabinet*, qui surveille étroitement les activités du gouvernement. Les membres de ce cabinet disposent

⁵⁶¹ Pierre Aimé Mfoula Nghaguy, 2005, *op.cit.*

⁵⁶² Idem, p.134.

⁵⁶³ Georges Dougueli, « Gabon : la nouvelle vie de Maixent Accrombessi, l'ancien bras droit d'Ali Bongo Ondimba » in *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/mag/854028/politique/gabon-la-nouvelle-vie-de-maixent-accrombessi-lex-bras-droit-dali-bongo-ondimba/>, consulté le 29 mars 2020.

⁵⁶⁴ John Waterbury, 1975, *op. cit.*, p. 331.

de la confiance du roi et ont les pouvoirs plus étendus que les ministres. C'est l'exemple de Ahmed Réda Guédira⁵⁶⁵. Né le 22 juin 1922 à Rabat. Il fait ses études secondaires au collège Moulay Youssef et au Lycée Gourand. Ahmed Réda Guédira suivit des études de droit dans la capitale marocaine puis à Rabat. Il occupa plusieurs fonctions au sein de l'administration : directeur d'imprimerie nationale(1947), ministre d'État chargé des négociations franco-marocaines (1955), ministre des Affaires étrangères(1963), ministre du plan(1969), ministre d'Etat chargé de l'enseignement supérieur. Au cabinet royal, il incarne la tendance libérale chargé des dossiers diplomatiques. Au sein du cabinet royal, Ahmed Réda Guédira définit la ligne diplomatique pro-occidentale et libérale du pays. Il disposait d'une influence considérable au sein du cabinet royal et des pouvoirs importants aussi bien en matière de politique intérieure que de politique extérieure. Le cabinet royal constitue un espace politico-administratif composé de conseillers spécialisés dans différents domaines. Sous le règne de Mohammed VI, il est composé des proches issus du collège royal et des amis d'enfance, comme Mounir Majidi, dont la marge de manœuvre est comparable à celle de Ahmed Réda Guédira sous le règne de Hassan II.

1.3) Les émissaires spéciaux et conseillers

Une autre caractéristique des relations maroco-gabonaises est la prééminence des envoyés spéciaux, qui échappent totalement aux circuits diplomatiques traditionnels. Les émissaires spéciaux et les conseillers jouent un rôle fondamental dans la coopération maroco-gabonaise. Les deux États s'envoient régulièrement des émissaires spéciaux, et ce en dépit de l'existence des ambassades. Ces envoyés spéciaux mènent leurs actions en parallèle de la diplomatie officielle et de la bureaucratie. Ce sont des personnalités influentes du cercle décisionnel principal. Hommes de confiance, fils de chefs d'État ou technocrates constituent la trame de ces émissaires spéciaux. Le président Omar Bongo a envoyé, auprès du roi Hassan II, trente six (36) émissaires spéciaux⁵⁶⁶ durant la période allant de 1972 à 1987, soit plus de deux (2) émissaires par an. Le roi Hassan II, pour sa part, a envoyé durant la même période quatorze

⁵⁶⁵ Ambassade de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, cote 167SUP/4, carton n° 4, années, 1972-1983.

⁵⁶⁶ Abdallah Saaf, 1995, *op.cit.* p. 95.

(14) émissaires⁵⁶⁷. Il faut souligner que les émissaires spéciaux représentent de loin le plus grand nombre de missions de personnalités entre le Gabon et le Maroc.

Le président Omar Bongo nomme Jean-Pierre Okias, son médecin personnel, au poste de conseiller spécial en charge des relations politiques entre le Gabon et le Maroc⁵⁶⁸. Jean-Pierre Okias est son homme de confiance. Médecin personnel, ancien ministre de la Santé, représentant personnel du président, il est l'émissaire principal du président Omar Bongo auprès de roi Hassan II. Ce conseiller spécial a une marge de manœuvre très importante et mène ses missions en parallèle de la politique étrangère officielle. Cette diplomatie parallèle est l'une des caractéristique des relations maroco-gabonaises. Pour l'ancien ambassadeur du Gabon au Maroc, Paul Bunduku Latha⁵⁶⁹, l'existence d'un conseiller spécial du président en charge des relations maroco-gabonais frustre l'ambassadeur en poste au Maroc, et ce d'autant plus que, la préparation et le contenu de la visite officielle du président au Maroc pouvait être établie sans aucune consultation de l'ambassadeur. Le conseil spécial joue finalement, le rôle de l'ambassadeur. Outre le conseiller spécial, le chef d'État gabonais envoie de manière régulière au Maroc son fils et représentant spécial, Ali Bongo. Le Maroc est également un lieu de villégiature de la famille Bongo. Durant ses nombreux voyages officiels et privés au Royaume du Maroc, Ali Bongo a tissé des relations amicales avec Sidi Mohammed, à l'image des liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo. La prédominance des émissaires spéciaux proches du président Omar Bongo traduit la volonté de gérer les affaires marocaines comme des affaires privées, correspondant aux liens personnels de la famille Bongo avec la famille Hassan II.

Le souverain marocain Hassan II envoie auprès du président Omar Bongo les émissaires spéciaux proches de son sérail. Parmi ces envoyés, citons, entre autres, le prince Moulay Abdellah (frère du roi), Sidi Mohammed (prince héritier), Driss Slaoui (conseiller) et Moulay Driss Alaoui (premier ambassadeur du Maroc au Gabon). Ces émissaires spéciaux sont accueillis au Gabon avec tous les égards et les témoignages d'amitié que le Gabon réserve traditionnellement à ses hôtes marocains. Les envoyés extraordinaires du roi Hassan II s'occupent particulièrement de la question du Sahara occidental, comme en témoignent les dates des visites bilatérales, qui ont lieu durant la période de l'offensive diplomatique du Maroc au sujet de cette épineuse question. Toutefois, la visite officielle de Moulay Driss

⁵⁶⁷ *Idem.*

⁵⁶⁸ Entretien avec Paul Bunduku Latha, *op. cit.*

⁵⁶⁹ *Idem*

Alaoui ne s'inscrit pas dans le différend du Sahara occidental. L'ancien ambassadeur du Maroc au Gabon était détenteur d'un message du roi Hassan II visant à l'expulsion du territoire gabonais de Moumen Diouri. Cet opposant marocain fut expulsé de France vers le Gabon à la suite de ses « atteintes aux relations franco-marocaines » et de ses supposés « contacts avec les services de renseignements libyens ». Hassan II a donc dépêché auprès du président gabonais, pour cette mission délicate, un ancien ambassadeur du Maroc au Gabon. Pour cet envoyé du monarque marocain, la présence au Gabon de Moumen Diouri serait hautement préjudiciable aux relations privilégiées⁵⁷⁰ entre les deux pays.

L'échange régulier d'émissaires spéciaux, qui échappent aux circuits diplomatiques traditionnels montre bien l'influence des relations personnelles entre chefs d'État dans les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Ces envoyés spéciaux traduisent également la domestication de la politique étrangère dans les deux pays par le chef d'État. En dépit de la proximité de certains ambassadeurs gabonais avec le président Omar Bongo, le dirigeant gabonais préférait le contact direct avec le roi Hassan II. Cette diplomatie personnelle de Omar Bongo s'est d'ailleurs accentuée dans ses médiations africaines, où l'on peut noter une personnalisation des médiations par l'usage régulier d'émissaires spéciaux ne relevant pas de l'administration publique.

2.) Le cercle décisionnel secondaire et le lobbying

Le cercle décisionnel secondaire se compose des ministres en charge des Affaires étrangères, des ambassadeurs et des dirigeants de grandes firmes marocaines implantées au Gabon. Dans ce deuxième groupe d'acteurs, il faut souligner la présence d'acteurs non étatiques. Le pouvoir décisionnel de ce cercle est soumis à l'action du cercle principal, ce qui réduit considérablement ses marges de manœuvre. En dépit de prérogatives constitutionnelles importantes, l'influence de ce cercle est moindre dans la conduite des relations bilatérales. Toutefois, certains ambassadeurs faisant partie de ce cercle ont eu des pouvoirs importants, tels Moulay Driss Alaoui ou François Benga Eboumi. Leurs relations personnelles avec les chefs d'État expliquent ces pouvoirs importants. Moulay Driss Alaoui est issu de la dynastie alaouite au pouvoir au Maroc. Benga Eboumi est de l'ethnie Téké et originaire de la province du Haut Ogooué comme les présidents Omar Bongo et Ali Bongo. Il faut noter la pratique de

⁵⁷⁰ Le Monde, vendredi 28 juin 1991, p. 3.

la géo-ethnique comme modalité de sélection de l'élite comme nous l'avons évoqué plus. Ces ambassadeurs susmentionnés échangent directement avec les chefs d'État et ce, en dépit du protocole diplomatique en vigueur stipulant une communication au préalable entre les services extérieures et le ministère des Affaires étrangères. Au Gabon, plusieurs lettres de l'ambassadeur Benga Eboumi sont adressées directement au président de la république, citons entre autre, la lettre sur la société maroco-gabonaise⁵⁷¹.

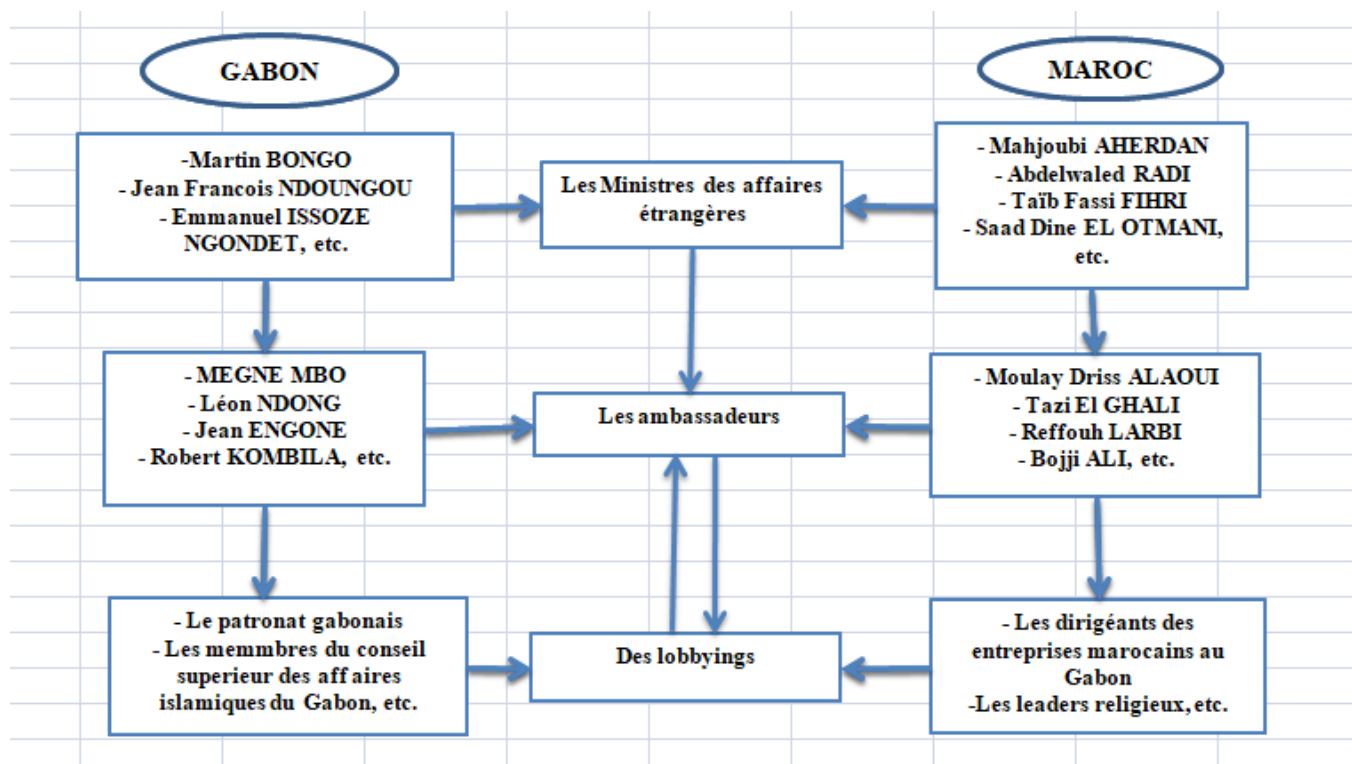
Les liens personnels entre dirigeants marocains et gabonais favorisent-ils le travail du diplomate gabonais en poste au Maroc ? À cette question, les avis des diplomates gabonais divergent. Pour l'ambassadeur Paul Budunku Latha⁵⁷², le diplomate gabonais en poste au Maroc peut se sentir frustré, eu égard aux « *visites nocturnes* » du président gabonais sans consultation du chef de mission en poste. En effet, certaines visites officielles du chef d'État gabonais sont organisées sans consultation en amont de l'ambassadeur. Pour El Hadj Nabil Koussou Inama⁵⁷³, en revanche, l'objectif du diplomate étant la facilitation des rapports entre dirigeants, ces liens personnels constituent un avantage. Ils facilitent le travail du diplomate gabonais en poste au Maroc. Soulignons toutefois, que El Hadj Nabil Koussou Inama n'a jamais été en poste à l'ambassade du Gabon au Maroc.

⁵⁷¹ Archives diplomatiques de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, année 2011.

⁵⁷² *Idem.*

⁵⁷³ *Ibidem.*

Schéma 2 : Le cercle décisionnel secondaire et lobbying



Source : construit à partir de nos données archivistiques.

Le schéma ci-dessus représente le cercle secondaire et le lobbying des acteurs étatiques et non étatiques des relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc. Il est composé de trois(3) sphères : les ministres des Affaires étrangères, les ambassadeurs et les lobbyings. La spécificité de cercle est l'action très poussée des acteurs non étatiques. Ces derniers influencent l'action des ambassadeurs. Le lobbying le plus actif et le plus influent est constitué des dirigeants de grandes entreprises privées marocaines. Dans leur conquête du marché gabonais, il bénéficie du soutien diplomatique de leur pays, c'est dans cette optique qu'il participe aux différents voyages officiels du souverain Mohammed VI au Gabon. Ces séjours sont le plus souvent ponctués par la signature de plusieurs conventions et la prise de part dans les entreprises gabonaises. Il faut par ailleurs souligner les liens personnels entre Mohammed VI et les dirigeants des entreprises marocaines implantées au Gabon. Le Maroc mène une politique économique axée sur ces « champions nationaux ».

2.1) Les ministères des Affaires étrangères

« Le ministre des Affaires étrangères, d'ailleurs partiellement informé, est toujours sur les routes, porteur de messages ou représentant de son pays dans d'innombrables conférences africaines ou arabes. Le secrétaire d'État est encore plus partiellement informé [...]. Les ministres ne traitent que d'affaires ponctuelles. Pour obtenir d'eux les concessions nécessaires, il faut sans cesse remonter au palais »⁵⁷⁴. Ces propos de Jacques Morizet, ambassadeur de France au Maroc, traduisent le faible pouvoir du ministère marocain des Affaires étrangères dans la conduite et l'élaboration de la politique internationale. Le palais royal est au centre de la politique internationale du Maroc. Au Gabon, la situation est comparable à celle que Maroc. Un large champ de la diplomatie échappe au ministère des Affaires étrangères⁵⁷⁵.

L'analyse des rapports maroco-gabonais permet donc de comprendre l'influence secondaire des ministères en charge des Affaires étrangères dans l'élaboration du processus décisionnel. En effet, les relations diplomatiques privilégiées entre les deux pays sont gérées de façon unilatérale par les chefs d'État et leur cabinet, comme évoqué plus haut. Cependant, il est à noter que les textes réglementaires marocains et gabonais attribuent aux différents ministères des Affaires étrangères, de prérogatives importantes dans la conduite diplomatique du pays.

Le ministère des Affaires étrangères du Gabon est créé par le décret n°161/PM du 14 octobre 1960. Il est l'un des premiers ministères, deux (2) mois après l'accession du pays à la souveraineté internationale, le 17 août 1960. Ce décret allie les Affaires étrangères et l'Économie par la création de deux directions : celle des relations extérieures et celle du commerce national. Le décret comporte plusieurs limites, notamment l'absence de ligne diplomatique du pays et de critères d'intégration dudit ministère. Cette situation est due au déficit considérable en personnel diplomatique au moment de la création de ce ministère. Depuis ce décret fondateur, le ministère des Affaires étrangères a connu plusieurs nouvelles attributions et réorganisations, dont les principales sont : le décret 00774/MAEC du 25 août 1976 et le décret 652/PR/MAECF du 21 mai 2003.

⁵⁷⁴Jacques Morizet, ambassadeur de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°2045INVA899, carton n°899, année 1980.

⁵⁷⁵ Pierre Aimé Mfoula Nghaguy, 2005, *op.cit.*, pp.214-215.

Le décret 00774/MAEC du 25 août 1976 portant attribution et organisation du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération définit et oriente la ligne diplomatique. Il apporte des détails précis sur la politique extérieure arrêtée par le président de la république, Omar Bongo, sur les questions relatives à la coopération et sur les missions du département des Affaires étrangères. La principale nouveauté de ce décret est qu'il conforte le rôle de coordinateur du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération entre l'extérieur et les autres ministères, lui conférant un statut de dépositaire des traités et d'autres accords internationaux, dont il est chargé d'engager la procédure et la ratification. Ce décret met en lumière la nouvelle politique du président Omar Bongo, enclenchée depuis 1973 dans l'objectif d'une ouverture diplomatique du Gabon et rompant ainsi, avec la politique isolationniste de son devancier.

Le décret n°652/PR/MAECF du 21 mai 2003, portant organisation et attribution du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, est composé de cent cinquante-trois (553) articles. Il octroie au ministère des Affaires étrangères des prérogatives importantes et l'exclusivité des instructions avec les différentes missions diplomatiques : « *Le ministère des Affaires étrangères de la Coopération et de la Francophonie a seule compétence pour donner toutes instructions aux représentations gabonaises à l'étranger* ». ⁵⁷⁶ Il renforce également le ministère dans son organisation, ainsi que les missions spécifiques qui lui sont assignées dans les directions et divisions. Les missions sont clairement définies et le domaine de compétence des Affaires étrangères bien spécifié.

Suivant les différents textes réglementaires, le ministère des Affaires étrangères du Gabon dispose donc de prérogatives importantes. Il est désormais le seul, habilité à correspondre avec les États étrangers, leurs représentants et les organisations internationales. Le ministère est dépositaire des traités et accords internationaux. Toutefois, son rôle est moindre au sujet des relations maroco-gabonaises. Certains diplomates du Gabon au Maroc communiquent directement avec le président de la république sans passer par le ministère des Affaires étrangères. Cette situation s'explique par la proximité entre le chef d'État et le chef de la mission diplomatique permanente du Gabon au Maroc.

⁵⁷⁶ Décret n°652/PR/MAECF du 21 mai 2003 portant organisation et attributions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, titre I, article III.

Le ministère des Affaires étrangères du Maroc est créé par Dahir royal n°155097 du 7 décembre 1955 portant création du ministère des Affaires étrangères⁵⁷⁷. Le rôle de ce ministère est comparable à celui du ministère des Affaires étrangères du Gabon dans la conduite des affaires maroco-gabonaises, c'est-à-dire une administration sans réel pouvoir de décision. Selon Rachid El Houdaigui⁵⁷⁸, le ministère des Affaires étrangères manque d'autonomie par rapport au cabinet royal. Son rôle serait de donner une forme diplomatique à la volonté qui émane du cabinet royal. Le manque d'autonomie n'est pas le propre du ministère des Affaires étrangères : Ismail Régragui⁵⁷⁹ note une situation similaire avec le ministère des Habous et des Affaires islamiques, qui n'opère pas de façon autonome dans le champ religieux. Le roi du Maroc détient l'autorité temporelle et spirituelle. La grande politique n'échappe pas à la domestication royale. Cette domestication de l'activité diplomatique au Maroc par le monarque remonterait à la période des sultans. Les relations maroco-gabonaises n'y échappent pas. Les relations personnelles entre chefs d'État favorisent cette spécificité. Comme nous l'avons dit plus haut, les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc sont gérés depuis longtemps par les chefs d'État par l'usage des émissaires spéciaux et des différents cabinets qui servent de laboratoires décisionnels. Le rôle du ministère en charge des Affaires étrangères reste secondaire.

2.2) Les chefs des missions diplomatiques permanentes

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc ont été établies, le 10 juillet 1972⁵⁸⁰ par une représentation au niveau ambassadeur. Ce niveau est la plus haute représentation à l'extérieur de ces États. La représentation diplomatique du Gabon au Maroc a été créée en 1972. Elle est la première ambassade du Gabon en Afrique du Nord. La légation permanente du Royaume du Maroc au Gabon a été créée le 3 novembre 1974. Elle est la neuvième ambassade du Maroc en Afrique subsaharienne. Ces ambassades portent les titres de « haute représentation ». Une telle dénomination traduit le caractère privilégié des relations maroco-

⁵⁷⁷ Site internet officiel du ministère marocain en charge des Affaires étrangères, <https://www.diplomatie.ma/fr/structure>, consulté le 4 juin 2020.

⁵⁷⁸ Rachid El Houdaigui, *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, 2011, op.cit.

⁵⁷⁹ Ismail Régragui 2017, *op. cit.*, pp. 42-43.

⁵⁸⁰ Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise, *op. cit.*

gabonaises. Les missions attribuées à une ambassade varient d'une mission diplomatique à une autre en fonction des intérêts assignés. La convention de Vienne précise : « *Les fonctions d'une mission diplomatique consistent notamment à représenter l'État accréditant auprès de l'État accréditaire ; protéger dans l'État accréditaire les intérêts de l'État accréditant et de ses ressortissants, dans les limites admises par le droit international. Négocier avec le gouvernement de l'État accréditaire ; s'informer par tous les moyens licites des conditions et de l'évolution des événements dans l'État accréditaire et de faire rapport à ce sujet au gouvernement de l'État accréditant ; promouvoir des relations amicales et développer les relations économiques, culturelles et scientifiques entre l'État accréditant et l'État accréditaire. Aucune disposition de la présente Convention ne saurait être interprétée comme interdisant l'exercice des fonctions consulaires par une mission diplomatique* »⁵⁸¹. Les ambassadeurs des deux pays sont nommés par le chef d'État. Ces missions diplomatiques permanentes sont en charge des affaires bilatérales courantes, notamment le service consulaire au regard du nombre croissant de leur ressortissants dans chaque pays respectif.

Le Gabon a été représenté au Maroc par douze (12) ambassadeurs durant la période allant de 1972 à 2013. Ces chefs de mission diplomatique sont nommés en conseil des ministres sur proposition du ministre des Affaires étrangères, selon la réglementation en vigueur. Ils constituent le corps de la haute fonction publique gabonaise. La représentation diplomatique du Gabon porte le titre de haute représentation. Cette mission diplomatique permanente fait partie des postes prestigieux, à l'exemple des ambassades du Gabon en France, aux États-Unis, au Canada, etc. Le prestige du poste à Rabat tient aux liens diplomatiques privilégiés entre les deux pays. Cette ambassade est l'une des rares missions diplomatiques du pays à disposer de plusieurs services et d'un personnel diplomatique conséquent.

⁵⁸¹ Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, *op. cit.*, article 3.

Tableau 16 : Liste des ambassadeurs du Gabon accrédités au Maroc de 1972 à 2013.

Noms prénoms	Présentation des lettres de créance et fin de mission	Niveau d’instruction	Critères géo- ethnique	Diplomates de carrière.
MEGNIER Mbo	1972-1973	Secondaire	Woleu Ntem/Fang	NON
NDONG Léon	1973-1974	Supérieur (Licence)	Estuaire/Fang	OUI
ENGONE Jean	1974-1979	Supérieur (Licence)	Estuaire/Fang	NON
KOMBILA Robert	1979-1981	Supérieur	Nyanga/Punu	NON
NGOKAMA AWASSI Bruno	1981-1986	Supérieur	Haut- Ogooué/Teke	NON
DJIPANO Abdoulaye	1986-1988	Supérieur	Ogooué Lolo/Nzebi	NON
OWANSANGO Claude Roger	1988-1989	Supérieur	Haut Ogooué/Téké	OUI
BUNDUKU LATHA Paul	1989-1993	Supérieur (doctorat)	Ogooué Lolo/Nzebi	OUI
TEALE Mehdi	1993-1998	Supérieur	Estuaire/Myènè	NON
AFOUNOUNA Victor	1998-2004	Supérieur	Haut- Ogooué/Téké	OUI
BANGA EBOUMI François	2004- 2011	Secondaire	Haut- Ogooué/Téké	OUI
GUY KAMBOGO Abdu Razzaq	2013-2019	Supérieur (master 2)	Haut- Ogooué/Téké	NON

Source : construit à partir de nos différentes données archivistiques.

À la lumière du tableau ci-dessus, il n'existe aucun cadre réglementaire de rotation préétablie des ambassadeurs en poste à Rabat. Les deux premiers ambassadeurs en poste ont fait un (1) an de mission, ce qui contraste avec les relations diplomatiques privilégiés. La durée moyenne en poste au Maroc est de trois (3) ans. Seul l'ambassadeur François Banga Eboumi a passé huit (8) années en poste à Rabat. Cette longévité diplomatique s'explique par ses liens personnels avec le président Omar Bongo. Une autre caractéristique de cette liste est la non-

désignation d'une femme au poste de chef de mission diplomatique à Rabat. Cette caractéristique est le reflet de la haute fonction publique gabonaise. Par rapport aux hommes, très peu de femmes ont fait partie de la haute administration entre 1956 et 1991, note Fabrice Nfoule Mba⁵⁸². Selon l'auteur, les traditions et les coutumes expliquent la sous-scolarisation des femmes par rapport aux hommes, ce qui a pour conséquence la sous-représentation de celle-ci dans le haut-fonctionariat. Et de nombreux parents ne voient aucune utilité à instruire leurs filles⁵⁸³. La nomination au poste d'ambassadeur du Gabon au Maroc est une promotion. Quels sont les critères de cette nomination ? En principe, les ambassadeurs sont choisis en fonction de leurs compétences, de leur grade dans la hiérarchie diplomatique et au sein des autres administrations. En ce qui concerne la nomination des ambassadeurs du Gabon au Maroc, nous retiendrons quatre (4) critères sélectifs : le dosage géo- ethnique, la prédominance des ambassadeurs issus d'autres administrations, la proximité avec le chef d'État, et enfin le niveau d'instruction.

Tableau 17 : Nombre d'ambassadeurs en fonction du critère géo-éthnique de 1972 à 2013.

Province	Nombre	Diplomate de carrière	de	Autres administrations
Haut Ogooué	5	2		3
Estuaire	3	2		2
Ogooué lolo	2	1		1
Nyanga	1	0		1
Woleu-Ntem	1	0		1
Total	12	5		7

Source : construit à partir de nos différentes données archivistiques.

À la lecture du tableau ci-dessus, il ressort une gestion des ressources humaines reposant sur la pratique de la géo-ethnie ou géopolitique. Les membres de la haute fonction publique sont choisis à partir de leur appartenance ethnique et régionale. Outre les diplômés académiques, il importe de disposer d'une identité socioculturelle. La majorité des ambassadeurs du Gabon en

⁵⁸² Fabrice Nfoule Mba, *La Haute Fonction publique au Gabon : les logiques de sélection d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 174.

⁵⁸³ *Idem.*

poste à Rabat sont issus de la province du Haut Ogooué et de l'ethnie Téké des présidents Omar Bongo et Ali Bongo. Dans leur étude, les ambassadeurs Janvier Obiang Allogo et Éric Joël Bekale notent : « *S'il était mis fin aux fonctions d'un chef de mission diplomatique originaire d'une province X, seul un ressortissant de la même province le remplaçait, quelle que soit son administration d'origine.* »⁵⁸⁴ . Il s'agit de la pratique de la « géopolitique », une règle non-écrite de sélection de l'élite dans la haute fonction publique gabonaise. À l'ambassade du Gabon au Maroc, les trois (3) derniers ambassadeurs sont issus d'une même province (Haut Ogooué) et ont eu une longévité diplomatique exceptionnelle.

Les ambassadeurs du Gabon au Maroc sont issus principalement de deux provinces, le Haut Ogooué et l'Estuaire (abritant la capitale politique et la province du premier président, Léon Mba). La troisième place, occupée par la province de l'Ogooué Lolo, s'explique par le fort ancrage de cette province au Parti démocratique gabonais (PDG) du président Omar Bongo. Ce parti a été créé le 12 mars 1968 dans cette province.

Le niveau d'étude rentre également dans le critère de sélection du chef de la mission diplomatique du Gabon à Rabat. Seuls deux (2) ambassadeurs ont un niveau d'étude secondaire. Les dix (10) autres ambassadeurs ont un niveau d'études supérieures, dont un (1) doctorat.

Ensuite, la proximité avec le chef d'État est un facteur probant. L'ambassadeur Megne Mbo justifie sa nomination à Rabat par ses liens personnels avec le président Omar Bongo : « *J'étais l'ami personnel du président Omar Bongo* »⁵⁸⁵ . Toutefois, sa mission éphémère à Rabat contraste avec ses relations personnelles avec le chef d'État gabonais. Pour l'ambassadeur, sa mission au Maroc consistait uniquement à l'ouverture de la mission diplomatique, d'où sa mutation par la suite en République centrafricaine, en 1973. D'autres proches du président Omar Bongo ont été nommés au Maroc. Citons, entre autres, François Banga Eboumi, ancien ambassadeur du Gabon (en France et en Espagne) et conseiller personnel du président Omar Bongo. L'ambassadeur Medhi Teale est également un proche de la famille Bongo. Originaire de la province de l'Estuaire et de l'ethnie Mpongwé, Michel Lesli Teale, fils de Germain Teale, l'un des premiers commandant en chef de l'armée gabonaise et ancien aide de camp du président Léon Mba. Les familles Bongo et Teale sont liées de façon étroite, ont tissé les liens personnels exceptionnels, et leurs enfants ont été

⁵⁸⁴ Janvier Obiang Allogo et Éric Joël Bekale, 2010, *op. cit.*, p. 43.

⁵⁸⁵ Entretien avec l'auteur, *op. cit.*

scolarisés dans les mêmes établissements au Gabon et en France. Le président Omar Bongo s'occupait personnellement de la nomination à des postes stratégiques des fils des anciens dignitaires du pays.

Le dernier critère de sélection est la prédominance d'ambassadeurs issus des autres administrations. Sur douze (12) ambassadeurs, sept (7) émanent d'autres administrations publiques, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas diplomates de carrière. La fonction d'ambassadeur est fortement politisée au Gabon, eu égard aux attributs de cette représentation et aux liens personnels tissés entre les chefs d'État. Dans les « grandes ambassades » du Gabon, on note donc la prédominance des ambassadeurs issus des autres administrations publiques du pays. Selon la réglementation en vigueur, un stage préalable est obligatoire au ministère des Affaires étrangères, soit dans les autres ministères techniques, suivant les fonctions confiées⁵⁸⁶.

Au Maroc, le roi est le principal centre d'impulsion de la diplomatie⁵⁸⁷. L'ambassadeur du Maroc est par conséquent ambassadeur de « Sa Majesté le Roi », son représentant personnel. La centralité de la monarchie dans l'élaboration de la politique étrangère est corollaire au système politique marocain, qui attribue au souverain alaouite des pouvoirs temporels et spirituels énormes. Contrairement aux ambassadeurs du Gabon accrédités au Maroc, les ambassadeurs marocains sont sédentaires au Gabon. Le royaume, en quatre (4) décennies de coopération, a été représenté par quatre (4) ambassadeurs marocains contre douze (12) pour la partie gabonaise. La rotation des diplomates marocains se fait généralement tous les trois (3) à cinq (5) ans. Les diplomates en poste au Gabon dérogent à cette règle. La longévité diplomatique des ambassadeurs marocains au Gabon traduit l'existence des liens diplomatiques actifs et privilégiés entre les deux pays. Cette sédentarité diplomatique débute avec le premier ambassadeur, Moulay Driss Alaoui. Après avoir été conseiller à l'ambassade du Maroc à Madrid et à Alger, il est nommé ambassadeur au Gabon de 1974 à 1989 soit quinze (15) années à la tête de la mission diplomatique permanente. Il a eu pour mission de la part du roi Hassan II d'ouvrir une représentation diplomatique au Gabon. Moulay Driss Alaoui établit les rapports directs entre Hassan II et Omar Bongo et jette les jalons d'une coopération bilatérale active dans différents secteurs. Habile communicant, Moulay Driss Alaoui a été un artisan de la coopération maroco-gabonaise. Sa

⁵⁸⁶ Décret n°00657/PR/MAEC portant réglementation de l'exercice des fonctions diplomatiques du 3 juillet 1972.

⁵⁸⁷ Abdelaziz Riziki Mohamed, 2016, *op. cit.*, p. 65.

longévité diplomatique au Gabon trouve ses fondements dans ses liens personnels avec le roi Hassan II. Moulay Driss Alaoui est issu de la dynastie alaouite au pouvoir au Maroc.

Ali Bojji, un autre ambassadeur du Maroc au Gabon, a été plusieurs fois doyen du corps diplomatique. Diplomate discret, il met un accent particulier sur les relations économiques. Son mandat se caractérisa par l'implantation au Gabon de plusieurs entreprises marocaines. La longévité des ambassadeurs marocains au Gabon traduit non seulement l'existence des relations diplomatiques très poussées entre les deux pays, mais également la proximité de ces ambassadeurs avec les souverains marocains.

Tableau 18 : Liste des ambassadeurs du Maroc accrédités au Gabon de 1972 à 2013.

NOMS	PRÉNOMS
Driss Alaoui	Moulay
Tazi	El Ghali
Reffouh	Larbi
Bojji	Ali

Source : construit à partir de nos différents documents archivistiques

Contrairement aux ambassadeurs gabonais, nous ne disposons pas des biographies des ambassadeurs marocains en poste au Gabon à l'exception de Moulay Driss Alaoui. Cette situation s'explique par le refus catégorique de l'ambassade du Maroc au Gabon. En effet, l'ambassade du Maroc au Gabon n'a pas répondu à nos différents courriers. Les différents courriers avaient pour objectif : la consultation des archives et les entretiens avec les diplomates.

2.3) Les dirigeants des entreprises marocaines

Le rôle des acteurs privés se pose avec acuité dans l'étude des relations internationales. Pour le paradigme réaliste, les acteurs principaux des relations internationales sont les États nations. Raymond Aron⁵⁸⁸ relève deux acteurs des relations internationales : le diplomate et le soldat. Ces deux personnages officiels sont mandatés par leur gouvernement. Le diplomate intervient en temps de paix et le soldat en temps de guerre. Cette approche de l'État au centre des relations internationales a longtemps dominé l'étude de cette science. Toutefois, les acteurs non gouvernementaux interviennent dans les rapports interétatiques. Ils ne conduisent pas à une reconfiguration du système international, mais seulement à des inflexions. Ce sont les politiques définies par les administrations classiques qui gardent le monopole des décisions majeures et leur mise en œuvre. Cette analyse est celle qui sied à l'influence des dirigeants d'entreprises marocaines dans les rapports maroco-gabonais. Les dirigeants des entreprises marocaines sont impliqués dans la diplomatie économique du Maroc en direction du Gabon. Ils sont à « mi-chemin entre diplomatie et affaires ». C'est dans cette optique que Selma Mhaoud⁵⁸⁹ parle d'une politique des champions nationaux des dirigeants marocains. Malgré leur implication dans la conquête du marché gabonais, l'influence de ces chefs d'entreprises marocaines dans les relations maroco-gabonaises reste secondaire. Leurs rôles s'inscrivent dans la ligne diplomatique des gouvernants marocains. L'implication des hommes d'affaires marocains dans la coopération économique entre le Maroc et le Gabon a débuté avec l'accession au trône alaouite de Mohammed VI en 1999. Le souverain marocain fait intervenir les dirigeants des grandes entreprises marocaines dans le volet économique des relations maroco-gabonaises, et se fait accompagner par eux lors de ses déplacements officiels au Gabon.

Les séjours officiels du souverain marocain en terre gabonaise sont une aubaine pour les entreprises nationales marocaines dans la quête du marché gabonais. Plusieurs accords ont été conclus durant ces visites royales. La signature de la convention entre l'entreprise

⁵⁸⁸ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, GLM, 2001, 794 p.

⁵⁸⁹ Selma Mhaoud entretiens avec Jules Crétois in jeune Afrique, https://www.jeuneafrique.com/546739/economie/entreprises-maroc-quest-ce-quun-champion-national/?utm_source=Facebook&utm_medium=Articles&utm_term=Facebook&utm_content=Facebook&utm_campaign=PostFB_&fbclid=IwAR0VUbNFFKBUFKxBsyK23vf_30i8CKiLta1BxlrpP9pljDhIBY66Z_ubxUc, consulté le 09 avril 2021.

Managem et l'État gabonais en juillet 2011 est intervenue à l'issue de la visite officielle au Gabon, en mai 2010, du roi Mohammed VI. Les dirigeants de grands groupes privés marocains bénéficient de l'appui et de la confiance du roi. Ils sont proches du roi et ont des ramifications dans le milieu politique. Au Maroc, la politique, la diplomatie et le monde des affaires sont liés. Certains dirigeants d'entreprises ont occupé des responsabilités politiques avant de devenir patrons d'entreprises privées. Abdeslam Ahizoune, patron du groupe Maroc télécom, était ministre des postes et télécommunications (1992-1995), ministre des télécommunications (1997-1998) avant de devenir président-directeur général (PDG) du groupe Maroc Télécom, premier opérateur des télécommunications au Maroc.

II-) Le cadre institutionnel

Le suivi de la coopération bilatérale maroco-gabonaise est organisé par des rencontres de commissions mixtes. Ces rencontres réunissent les experts des différents départements ministériels de chaque pays, dans l'objectif de faire un bilan de la coopération, secteur par secteur⁵⁹⁰. Les commissions mixtes maroco-gabonaises ont été institutionnalisées par l'accord portant création d'une grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise⁵⁹¹ signé le 18 avril 1980 à Rabat. Depuis la signature de cet accord, six (6) grandes sessions de commissions mixtes ont été organisées, alternativement entre Rabat (4) et à Libreville (2)⁵⁹².

⁵⁹⁰ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises, op cit.*

⁵⁹¹ Cadre juridique Maroc-Gabon, Division du contentieux et des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc.

⁵⁹²- Procès-verbal de la première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat, du 14 au 18 avril 1980, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

-Procès-verbal de la deuxième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Libreville, du 24 au 26 mars 1983, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

-Procès-verbal de la quatrième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat, du 25 au 27 avril 1984, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

Toutefois, la première réunion d'experts marocains et gabonais axée sur le bilan et l'évaluation de la coopération bilatérale, a été organisée du 11 au 16 avril 1975 à Libreville⁵⁹³. Ces travaux de Libreville étaient une sorte de commission mixte avant l'institutionnalisation de ces rencontres bilatérales. Les représentants des deux pays avaient passé en revue les différents secteurs de la coopération bilatérale.

L'analyse périodique des différentes commissions mixtes permet de cerner une forte activité diplomatique entre la période allant de 1980 à 1992. Cette période connut donc de multiples sessions de commissions mixtes de coopération. À la lumière des procès verbaux, on peut vérifier que ces réunions permettaient au Maroc de faire bénéficier le Gabon du savoir-faire marocain dans les secteurs de technicité⁵⁹⁴. La formation des étudiants et stagiaires gabonais au Maroc constituait également un volet important de la coopération bilatérale. Les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieurs sont les secteurs traditionnels de la coopération. Le Royaume du Maroc est une destination privilégiée des étudiants gabonais. Pour la partie marocaine, il s'agissait principalement d'avoir accès aux différentes matières premières et de permettre une pénétration de ses entreprises dans le tissu économique gabonais.

-Procès-verbal de la cinquième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat, du 06 au 09 juin 2006, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

-Procès-verbal de la sixième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat, du 3 au 5 septembre 2013, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

⁵⁹³ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises*, op. cit.

⁵⁹⁴ Aloui M'hamdi Nezha « *Coopération économique Maroc/ Afrique et perspectives de son développement* », journée d'études de l'IRES, Rabat 20 juillet 2010, 3 p.

Tableau 19 : Récapitulatif et contenu des réunions de commissions mixtes maroco-gabonaises.

N°	Lieu et date	Chef de délégation	Ordre du jour
1	Rabat, du 14 au 18 avril 1980	<p><u>Maroc</u> -Maati Bouabib, premier ministre. -Azeddine Guessous, ministre du commerce. Maritimes.</p> <p><u>Gabon</u> -Léon Mebiame, premier ministre. -Etienne Moussirou, ministre du commerce. du développement industriel et des petites et moyennes entreprises.</p>	<p>I-) Echanges commerciaux II-) Coopération industrielle, économique et financières III-) Formation et coopération technique IV-) Coopération dans le domaine de la marine marchande V-) Coopération dans le domaine des postes et télécommunications VI-) Coopération dans le domaine des transports VII-) Accord portant création de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise VIII-) Divers</p>
2	Libreville, du 24 au 26 mars 1983	<p><u>Maroc</u> -Mahjoubi Aherdan, ministre d'État chargé de la coopération.</p> <p><u>Gabon</u> -Martin Bongo, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la coopération. -Richard Nguema Bekale, ministre d'Etat chargé de l'administration du territoire et des collectivités locales. -Jean Pierre Okias, ministre de la santé et de la population. -Honorine Dossou Naki, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères.</p>	<p>I-) Coopération commerciale II-) Coopération économique et financière III-) Coopération technique IV-) Divers</p>
3	Rabat, du 25 au 27 avril 1984.	<p><u>Maroc</u> -Abdelwahed Radi, ministre chargé de la coopération.</p> <p><u>Gabon</u> -Martin Bongo, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la coopération.</p>	<p>I-) Echanges commerciaux II-) Coopération économique et financière III-) Coopération économique et financière IV-) Coopération judiciaire</p>
4	Libreville, du 11 au 13 mai 1992.	<p><u>Gabon</u> -Augustin Hervo-Akendengue, ministre des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques</p>	<p>I-) Négociation et actualisation du cadre juridique II-) Coopération économique et financière</p>

		<u>Maroc</u> -Driss Alaoui M'daghri, ministre de l'énergie et des mines.	III-) Coopération culturelle, scientifique et technique
5	Rabat, du 06 au 09 juin 2006.	<u>Maroc</u> -Taib Fassi Fihri, ministre délégué aux affaires étrangères et sa coopération. <u>Gabon</u> -Jean François Ndoungou, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale.	I-) Coopération économique, commerciale et financière II-) Coopération sectorielle et institutionnelle III-) Questions sociales, culturelles et universitaires
6	Rabat, du 03 au 05 septembre 2013.	<u>Maroc</u> -Saadi Dine El Otmani, ministre des Affaires étrangères et de la coopération. <u>Gabon</u> -Emmanuel Issoze Ngondet, ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale.	I-) Coopération économique et commerciale II-) Coopération sectorielle III-) Coopération culturelle et scientifique IV-) Cadre juridique V-) Suivi du partenariat entre le Gabon et le Maroc

Source : construit à partir des différents procès-verbaux des réunions de la commission mixte maroco-gabonaises, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

À l'exemple du cadre juridique de coopération bilatérale riche et diversifié, le suivi de la coopération maroco-gabonaise est régulier. Un bilan de coopération a eu lieu tous les sept (7) ans entre les experts des deux pays. Depuis l'institutionnalisation de commissions mixtes, cette fréquence régulière des réunions entre les deux parties traduit le caractère privilégié des relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République du Gabon. Toutefois, aucune échéance précise n'est déterminée pour la tenue des réunions de la commission mixte de coopération bilatérale. Il est à noter les « *liens excellents et fraternels [...] entre le président Bongo et le roi Hassan II* »⁵⁹⁵. Ce sont avant tout ces liens personnels qui ont permis une intense activité diplomatique, mais aussi une gestion et une évaluation régulière de la coopération bilatérale entre les deux États, comme nous l'avons évoqué.

À la lecture des différents ordres du jour, il ressort une prééminence des questions relatives à la coopération commerciale, économique et technique. Les questions stratégiques de politique internationale⁵⁹⁶ sont en effet directement traitées par les chefs d'État, eu égard aux liens personnels étroits entre dirigeants. Ces sessions des commissions mixtes sont le cadre par

⁵⁹⁵ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises*, op. cit.

⁵⁹⁶ L'épineuse question du Sahara occidental est traitée directement par les chefs d'État.

excellence des négociations en vue de nouvelles conventions bilatérales. Elles sont le plus souvent présidées par les ministres en charge des Affaires étrangères des deux pays respectifs. La réciprocité diplomatique et le respect de la préséance sont respectés durant les travaux.

1.) Première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement de la coopération professionnelle

La première session de la grande commission mixte de la coopération maroco-gabonaise s'est tenue à Rabat du 14 au 18 avril 1980⁵⁹⁷. Elle s'est déroulée en marge de la visite officielle au Maroc du premier ministre Léon Mebiame, du 14 au 19 avril 1980⁵⁹⁸. L'ouverture solennelle des travaux a été présidée par les premiers ministres de chaque pays, Bouabid Maati et Léon Mebiame. Les travaux de la commission ont été dirigés par les ministres du commerce, Azeddine Guessous et Étienne Moussirou. La commission s'est penchée sur plusieurs secteurs de coopération bilatérale, avec un accent particulier sur la formation professionnelle. Outre ce secteur de coopération, les travaux ont abordé les secteurs suivants : les échanges commerciaux, les télécommunications, les transports, etc.

D'abord le commerce bilatéral, la commission a noté un faible niveau d'échanges commerciaux « *en deçà des potentialités existantes* »⁵⁹⁹. Selon Saadia Boudribila⁶⁰⁰, l'absence d'une convention tarifaire entre les deux pays pouvait expliquer cette faiblesse des échanges entre les deux États. Le Gabon, étant membre de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), était lié à ces groupes par un tarif extérieur commun et ne pouvait donc conclure une telle convention avec le Maroc sans entrer en conflit avec les règles de ces unions. À cette cause s'ajoutait l'absence d'une ligne maritime directe entre les deux pays et la monopolisation des échanges extérieurs du Gabon par les entreprises françaises⁶⁰¹. Il faut également noter le monopole des entreprises françaises dans le secteur des échanges

⁵⁹⁷ Procès-verbal de la première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc.

⁵⁹⁸ *Idem.*

⁵⁹⁹ *Ibidem.*

⁶⁰⁰ Saadia Boudribila, 1993, *op. cit.*, p. 324.

⁶⁰¹ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises*, *op. cit.*

commerciaux. Selon une étude de l'Institut Amadeus⁶⁰² du Maroc, la faiblesse des échanges commerciaux et des flux d'investissement du Maroc avec les pays d'Afrique subsaharienne trouve plusieurs explications: faiblesse des cadres institutionnels régissant les relations commerciales entre le Maroc et le continent, connectivité logistique et infrastructures de transport peu développées, exportations faiblement diversifiées, complémentarités économiques sectorielles faibles, services d'assurance à l'exportation peu incitatifs, etc.

Le commerce bilatéral ne traduit pas le caractère privilégié de la coopération entre les deux pays. Toutefois, la balance commerciale était excédentaire pour le Gabon et déficitaire pour le Maroc durant la période allant de 1975 à 1980. Ce déficit s'expliquait par la structuration du commerce entre les deux pays : le Maroc importait du Gabon des matières premières stratégiques tels que le pétrole et le bois, et exportait les produits suivants : les conserves de sardine, les agrumes, les chaussures, les vêtements, principalement. Dans l'objectif de dynamiser les échanges commerciaux, les deux États ont échangé les informations sur les nouveaux produits capables d'augmenter et de diversifier le volume des échanges, et ils ont prévu également la création d'une chambre de commerce mixte.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le gouvernement marocain a mis à la disposition du Gabon un quota de vingt (20) bourses d'études pour l'année académique 1980-1981. En plus de l'octroi des bourses aux étudiants gabonais, le royaume donne son accord pour la formation de stagiaires gabonais dans différents domaines notamment, cinq (5) marins pêcheurs, deux (2) officiers navigants dans la marine marchande et quatre (4) stagiaires en agronomie. La présence au Maroc d'écoles professionnelles formant les cadres moyens dans les domaines de l'agriculture de la pêche et de la marine marchande explique un tel accord, car le Gabon accusait un retard considérable en matière d'établissements professionnels. La partie marocaine fut donc sollicitée pour compenser ce déficit en matière de formation professionnelle et technique.

Dans le domaine des eaux et forêts, le Maroc a réitéré au Gabon sa demande de concessions d'exploitations forestières aux entreprises marocaines. La coopération dans le secteur des transports a été renforcée par la collaboration entre les compagnies nationales. Cette collaboration a été matérialisée par la mise en relation dans l'avion civile de Royal Air

⁶⁰² Institut Amadeus, « *Étude partenariat Maroc-Afrique, 15 recommandations pour un co-développement responsable et durable* », 2014, *op.cit.*, p. 7.

Maroc (RAM) et d'Air Gabon. Dans le domaine ferroviaire, la convention du 22 octobre 1979 entre l'Office national des chemins de fer (ONCF) du Maroc et l'Office du chemin de fer Transgabonais (OCTRA) a permis la formation au Maroc de techniciens gabonais pour les stages de perfectionnement et la conclusion de transactions commerciales entre les deux établissements. Enfin, la commission mixte a révisé le cadre juridique de coopération bilatérale par la signature de plusieurs instruments juridiques dans les secteurs d'activités suivants : la marine marchande, les postes et télécommunications, le transport aérien et par l'accord instituant la création de la grande session de commission mixte de coopération maroco-gabonaise.

2.) Deuxième session de la grande commission mixte, ou le renforcement des instruments juridiques en faveur des échanges commerciaux

La deuxième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise s'est tenue à Libreville du 24 au 26 mars 1983⁶⁰³, trois (3) ans après les travaux de Rabat. Les travaux furent présidés, contrairement à la première session, par les ministres en charge de la coopération des deux (2) pays : Aherdan Mehjoubi et Martin Bongo. D'autres ministres du gouvernement gabonais ont participé à ces travaux, citons entre autres Jean Pierre Okias, ministre de la santé publique et de la population, Richard Nguema Bekale, ministre d'État en charge de l'administration du territoire et des collectivités locales, et Honorine Dossou Naki, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la coopération. La présence de Jean-Pierre Okias à ces travaux n'est pas fortuite. Médecin personnel et proche du président Omar Bongo, Jean-Pierre Okias a une connaissance approfondie des dossiers bilatéraux. Il est l'un des principaux émissaires spéciaux du chef d'État auprès du roi Hassan II. Il a également été le conseiller spécial du président en charge de la coopération maroco-gabonaises. Autant dire Jean-Pierre Okias est un homme de confiance et homme de lige du président Omar Bongo.

La commission relève un faible niveau d'échanges commerciaux : « *en deçà des potentialités existantes* »⁶⁰⁴. Ce faible niveau d'échanges s'expliquerait par l'existence d'un

⁶⁰³ Procès-verbal de la deuxième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc.

⁶⁰⁴ *Idem.*

« commerce triangulaire »⁶⁰⁵ et l'introduction d'intermédiaires dans les échanges directs. Pour remédier au faible taux du volume des échanges, la commission a adopté les mesures suivantes : échanges d'informations, révision des droits d'entrée, développement d'un partenariat entre l'Office de commercialisation et d'exploitation (OCE) du Maroc et la Société de commerce et de développement de la république gabonaise (CODEV), etc.

Dans le domaine de l'aviation civile, les relations ont été concrétisées par l'ouverture d'une liaison aérienne entre les deux pays et par l'exploitation conjointe de la ligne Libreville-Malabo. La compagnie aérienne, royale air Maroc, forme dans ses centres les techniciens gabonais dans le domaine de l'aviation civile. La commission accorde un volet important à la formation par l'échange d'informations et de documentation sur les conditions d'admission des étudiants et des stagiaires gabonais dans les secteurs des transports, communication, tourisme, santé, travaux publics et culture.

Un résumé synoptique de la deuxième commission mixte de coopération bilatérale synthétise les modalités d'acquisition par le Gabon de l'expérience et de l'expertise du Maroc dans plusieurs secteurs d'activités. L'accent mis durant les travaux sur les questions relatives à la formation et à la coopération technique est parlant à cet égard.

3.)Troisième session de la grande commission mixte de coopération, ou le renforcement de la coopération sanitaire

Une année après la tenue de la deuxième commission mixte de coopération, les travaux de la troisième commission ont été organisés à Rabat du 25 au 27 avril 1984⁶⁰⁶. Les délégations des deux parties étaient conduites par les ministres en charge de la coopération, Abdelwahod Radie et Martin Bongo. Les travaux ont porté sur les questions traditionnelles de coopération,

⁶⁰⁵ Les produits *made in Morocco* en provenance du Maroc transitent par la France et sont transportés par les navires français avant l'acheminement au Gabon. Cette situation s'explique par les monopoles du groupe français Bolloré-Vieljeux du transport maritime en Afrique subsaharienne francophone. La France est également le premier partenaire commercial du Maroc et du Gabon. Voir Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises.

⁶⁰⁶ Procès-verbal de la troisième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc.

à savoir les échanges commerciaux, la coopération économique et financière, la coopération culturelle et la coopération judiciaire.

La commission s'est tout d'abord penchée sur les échanges commerciaux par une analyse du bilan de la balance commerciale entre les deux pays. L'on note déjà une amélioration des échanges. Toutefois, les échanges commerciaux restent faibles : « *en deçà des potentialités économiques des deux États* »⁶⁰⁷. La balance commerciale demeure déficitaire pour le Maroc. Afin d'accroître les échanges, les deux parties adoptent les mesures suivantes :

- L'organisation de semaines commerciales ;
- La diversification des échanges ;
- La lutte contre le « *commerce triangulaire* » ;
- L'intensification des missions d'hommes d'affaires ;
- La création d'une chambre de commerce mixte⁶⁰⁸.

Le développement des échanges commerciaux nécessite en outre la mise en œuvre d'une liaison maritime entre les deux pays, d'où la mise en relation des sociétés SONATRAM du Gabon et COMANAV du Maroc, spécialisées dans le transport maritime. Cette collaboration vise l'implantation des représentations réciproques par une politique d'agence commune.

Les travaux de la session accordent une place importante à la santé publique. C'est dans cette optique que la commission adopte les résolutions suivantes : création d'une commission mixte maroco-gabonaise des sciences de la santé, formation du personnel, envoi au Gabon de médecins et pharmaciens marocains, coopération en matière de médecine des urgences et des catastrophes, etc. Ces résolutions émanent des entretiens préalables du 12 au 18 octobre 1983 des ministres de la Santé des deux pays, Jean-Pierre Okias et Rahal Rahali.

Dans le domaine de la coopération culturelle, le Gabon réitère ses sollicitations traditionnelles, à savoir la demande de formation au Maroc de ses étudiants et stagiaires. Le

⁶⁰⁷ *Idem.*

⁶⁰⁸ *Ibidem.*

pays sollicite également de son partenaire des enseignants du second cycle dans les disciplines scientifiques et de langue arabe⁶⁰⁹.

4.) Quatrième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement de la coopération industrielle

Les travaux de la grande commission mixte de coopération bilatérale maroco-gabonaise ont été organisés du 11 au 13 mai 1992⁶¹⁰. Pour Saadia Boudribila⁶¹¹, ce retard est dû à la position politique adoptée par le Gabon au sujet du Sahara occidental. En voulant « être neutre »⁶¹² dans le problème du Sahara, le Gabon aurait pris la décision unilatérale de geler ses rencontres avec le Maroc, comme il l'a fait avec l'Algérie, souligne l'auteure. Selon El Hadj Nabil Koussou Inama⁶¹³, le Gabon a fait montre d'une constance en faveur de la marocanité du Sahara occidental. Ce retard serait dû aussi à d'autres contingences, indépendamment de la question du Sahara occidental note le diplomate gabonais. En principe, il n'existe aucune période prédéfinie pour la tenue des réunions de commission mixtes.

Sous la conduite des ministres de l'Énergie et des Mines, Driss Alaoui M'daghri et Augustin Hervo Akendengue, la commission s'est penchée sur plusieurs secteurs d'activités : commerce, industrie, culture, formation, etc. La réunion a également permis une révision et une actualisation du cadre juridique de la coopération bilatérale. Tout d'abord, il faut procéder à l'examen cadre juridique de coopération permettant la finalisation de deux projets d'accord dans les domaines du tourisme et de l'artisanat.

L'évaluation des échanges commerciaux a permis de noter un faible volume d'échanges et un manque de diversification de la structure des exportations et importations. Les échanges commerciaux demeurent « *en deçà des potentialités existantes* »⁶¹⁴. Dans

⁶⁰⁹ Procès-verbal de la troisième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, *op.cit.*

⁶¹⁰ Procès-verbal de la quatrième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

⁶¹¹ Saadia Boudribila, 1993, *op. cit.*, p. 319.

⁶¹² Les archives diplomatiques et les différents entretiens semi-directifs montrent un alignement inconditionnel du Gabon en faveur de la thèse de la marocanité du Sahara occidental.

⁶¹³ Entretien avec l'auteur, *op. cit.*

⁶¹⁴ Procès-verbal de la quatrième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, *op. cit.*

l'objectif de favoriser ces échanges commerciaux, les deux parties adoptent plusieurs résolutions. Citons parmi d'autres : les missions d'information bilatérales sur le commerce, la détermination des produits pouvant faire l'objet d'échanges, le classement tarifaire uniforme des produits à échanger.

La coopération industrielle est renforcée par la mise en œuvre de plusieurs projets, tels que la réalisation d'un laboratoire d'analyses pour assurer le contrôle de la qualité des denrées alimentaires d'importation des productions locales, la création du Centre gabonais de normalisation et de qualité (CEGANOQ), l'élaboration de programmes d'assistance intégrés à la promotion des PME et l'examen des possibilités d'appui institutionnel des organismes chargés de cette promotion, l'instauration de contacts directs entre opérateurs marocains et gabonais intervenant dans les secteurs d'activité préalablement définis par les organisations des deux pays. Dans ce secteur, le Gabon sollicite l'expertise marocaine pour la réalisation de plusieurs projets. Le pays accuse un retard considérable en matière d'infrastructures. L'aide marocaine passe donc par une assistance technique dans le domaine routier et du bâtiment, la participation d'entreprises marocaines spécialisées dans la conception et la réalisation des projets de bâtiments et travaux publics, ainsi que la mise en rapport des organisations professionnelles des secteurs du bâtiment et des travaux publics en vue d'instaurer les opportunités de partenariat.

La commission a consacré un volet important à la coopération culturelle scientifique et technique. Le Gabon a sollicité du Maroc des enseignants en vue de combler son manque de personnel éducatif. Ce besoin d'enseignants concerne tous les cycles, du primaire à l'université. À la demande de la partie gabonaise, le Maroc assure la formation d'inspecteurs gabonais de l'enseignement secondaire dans les disciplines suivantes : mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles. Le quota est de cinq (5) inspecteurs par discipline. Dans le secondaire, le Maroc met à disposition du Gabon pour la rentrée 1992-1993 des professeurs de mathématiques (10), de sciences physiques (10) et de sciences naturelles (5). Dans le domaine de la formation technique, le Maroc met à la disposition de son partenaire des enseignants en électronique (2) et en mécanique. La commission encourage par ailleurs la coopération interuniversitaire par le biais de la conclusion d'accords directs, la participation aux colloques, séminaires et stages organisés de part et d'autre, et enfin par l'échange d'étudiants selon les capacités d'accueil des universités.

Les travaux de la quatrième session de la grande commission mixte se sont achevés par le projet de création d'une association d'amitié maroco-gabonaise. Cette association vise à promouvoir les relations d'amitié et de fraternité entre le royaume du Maroc et la république du Gabon.

5.) Cinquième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou la diversification des secteurs de coopération

La réunion de la cinquième session de la grande commission mixte a été organisée à Rabat, du 6 au 9 juin 2006⁶¹⁵. Les délégations des deux parties étaient conduites par les ministres délégués aux Affaires étrangères et à la coopération, Jean-François Ndoungou et Taïb Fassi Fihri. À la différence des autres sessions, les travaux de la cinquième commission se sont penchés essentiellement sur la diversification des secteurs d'activités. La pluralité des questions à l'ordre du jour traduit particulièrement la volonté de diversification des axes de coopération. Outre les axes traditionnels de coopération tels que la formation et les échanges commerciaux, la réunion a abordé de nouvelles thématiques, comme l'emploi, l'habitat, les énergies renouvelables, etc. Cette volonté de diversification des secteurs de coopération bilatérale est corollaire à la nouvelle diplomatie africaine du Maroc sous Mohammed VI. Ce dernier contrairement à son devancier Hassan II, a non seulement réchauffé les secteurs traditionnels de coopération, mais également une intégration des secteurs nouveaux avec un accent particulier sur les investissements directs marocains au Gabon.

La coopération commerciale demeure peu développée en dépit des résolutions des sessions précédentes. Le commerce bilatéral ne reflète guère les potentialités offertes par les économies des deux pays⁶¹⁶. Pour stimuler les échanges, la session adopte les résolutions suivantes : création de sociétés mixtes, multiplication des missions de prospection des opérateurs économiques dans les deux pays, participation aux foires et aux expositions organisées dans chacun des deux pays, finalisation du projet d'accord entre les agences privées de la promotion des investissements, etc.

⁶¹⁵ Procès-verbal de la cinquième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume du Maroc.

⁶¹⁶ *Idem*, p. 2.

Le Gabon sollicite de son partenaire marocain, dans le secteur douanier, la formation de stagiaires relevant de l'administration des douanes et des impôts indirects. Dans le dit secteur, la commission adopte plusieurs mesures : échange d'expérience en matière de contrôle douanier, conclusion d'un accord d'assistance administrative, etc.

La coopération bilatérale est également renforcée dans le secteur des mines par des actions communes visant à l'échange d'informations, la gestion et la protection du patrimoine minier, le développement d'infrastructures géologiques et de systèmes d'informations géographiques, l'accueil d'étudiants et de stagiaires gabonais. Les deux parties encouragent fortement l'implantation au Gabon du groupe Managem, spécialisé dans le secteur minier.

Dans le secteur de l'emploi, la commission bilatérale entérine plusieurs réformes. L'échange d'études et de documentation en matière de politique d'emploi et de gestion du marché du travail, l'échange de programmes et de projets en matière de prévoyance sociale, l'échange de documentation sur les systèmes et les expériences des deux pays.

La coopération scientifique et culturelle, secteur traditionnel de la coopération maroco-gabonaise, est renforcée par l'octroi du Maroc d'un quota de quarante bourses d'études au titre de l'année académique 2006-2007. Ce quota est accordé par le Maroc aux États dits « privilégiés ». Le Maroc apporte aussi son expérience pour la réforme universitaire gabonaise et l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Les deux parties encouragent la participation des enseignants et des chercheurs à des colloques et séminaires organisés dans les deux pays.

6-) Sixième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement des secteurs de coopération

Initialement prévue en 2009 au Gabon, les travaux de la sixième session de la grande commission mixte de coopération se sont déroulés à Rabat du 3 au 5 septembre 2013⁶¹⁷. Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de la visite officielle du roi Mohammed VI au Gabon, en mars 2013, et des visites successives effectués au Maroc par le président Ali Bongo après son accession à la magistrature suprême, le 16 octobre 2009. Cette séance de travail des experts marocains et gabonais est la première sous la présidence de Ali Bongo. Les

⁶¹⁷ Procès-verbal de la sixième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

délégations des deux pays ont été conduites par les ministres en charge du portefeuille des Affaires étrangères, Emmanuel Isozot Ngondet et Saad Dine El Otmani.

La commission a inscrit les axes suivants à l'ordre du jour : la coopération économique et commerciale (I), la coopération sectorielle (II), la coopération culturelle, technique et scientifique (III), le cadre juridique (IV) et le suivi du partenariat (V).

Pour commencer, la coopération économique et commerciale se voit renforcer par des instruments juridiques favorisant les flux d'investissements entre les deux pays, à savoir la convention de non-double imposition et l'accord sur la promotion et la protection des investissements, signés le 3 juin 1999 et le 26 juin 2004. La mise en place de ce cadre réglementaire a favorisé l'investissement direct marocain au Gabon. L'examen des échanges commerciaux entre les deux pays montre en effet une augmentation très nette du volume des échanges. Toutefois, les échanges demeurent « *en deçà des potentialités* ». Le commerce reste le maillon faible de la coopération maroco-gabonaise. Les différents procès-verbaux mentionnent toujours des échanges commerciaux « *en deçà des potentialités* ».

Dans l'objectif de stimuler les flux d'échanges commerciaux, la commission entérine les mesures suivantes : la mise en œuvre effective de l'accord instituant un conseil permanent de partenariat entre la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et l'Organisation patronale du Gabon, signé le 1^{er} juin 1999, l'échange d'information pour une meilleure connaissance des marchés respectifs des deux pays, l'échange d'informations et de textes juridiques régissant le commerce extérieur des deux parties, la publication dans des bulletins édités par chacun des deux pays d'informations économiques et commerciales, l'échange régulier de missions d'affaires, etc.

La coopération sectorielle concerne dix-neuf (19) domaines, parmi lesquels l'industrie, les PME/PMI, l'agriculture, la pêche maritime, le tourisme, l'équipement et le transport, l'énergie et les hydrocarbures, l'exploitation minière, l'électricité, l'environnement, les télécommunications, etc. La coopération culturelle, technique et scientifique sollicitée par le Gabon auprès du partenaire marocain concerne plusieurs secteurs : l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la formation professionnelle, la culture, la communication, la jeunesse et les sports, etc.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la coopération est renforcée à travers plusieurs actions : l'échange d'expertise en matière d'ingénierie pédagogique et de

gouvernance des instituts d'enseignement supérieur et de recherche, l'accueil des enseignants-chercheurs gabonais dans la structure de formation et de recherche marocaine, l'échange de documentation et de publications relatives aux systèmes éducatifs, etc.

Le secteur culturel occupe également une place importante. Les deux parties prennent des résolutions pour stimuler la coopération entre les deux pays. Elle passe par l'organisation dans chacun des pays de films, d'expositions, par la diffusion de l'art de la littérature et de la gastronomie. Les différents événements culturels serviront à favoriser et à promouvoir la culture de chaque pays. Cette collaboration prévoit le renforcement de la coopération entre le Centre cinématographique marocain et l'Institut gabonais de l'image et du son. Les deux pays ambitionnent également de coopérer dans la protection de la propriété intellectuelle et artistique.

Le cadre juridique de la coopération bilatérale a été revisité et actualisé avec la signature de plusieurs accords de coopération, notamment en matière douanière, d'aménagement du territoire, ou encore d'accord prévoyant la suppression des visas pour les détenteurs de passeports ordinaires, la reconnaissance des permis de conduire et du mémorandum des ministères des Affaires étrangères des deux pays. Outre la signature de ces instruments juridiques, la commission valide une vingtaine de projets d'accord de coopération dans les domaines de la santé, la communication et les nouvelles technologies de l'information, etc. La commission propose également la création d'un comité stratégique de pilotage présidé par les ministres des Affaires étrangères. L'objectif de ce comité vise à un suivi régulier du partenariat dans les secteurs clés de la coopération maroco-gabonaise⁶¹⁸.

⁶¹⁸ Procès-verbal de la sixième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc, *op. cit.*, p. 25

Le chapitre avait pour objectif de faire l'analyse des acteurs dans le processus décisionnel des rapports bilatéraux maroco-gabonais. Au terme de cette analyse, il ressort un rôle fondamental des chefs d'État et de leur cabinet respectif. Ce rôle crucial trouve ses fondements dans les liens amicaux entre Hassan II et Omar Bongo. Ces liens personnels ont été renforcés par leur fils au pouvoir, pour ne pas citer Mohammed VI et Ali Bongo. Les constitutions et les systèmes politiques des deux pays attribuent un rôle prépondérant en matière de politique étrangère au chef de l'exécutif. Les questions de politique internationale, à l'exemple de la difficile question Sahraouie, sont traitées par le cercle principal.

Les rapports entre deux pays sont gérés par deux cercles décisionnels. Le premier regroupe les chefs d'État, les membres de leur cabinet, les conseillers et les émissaires spéciaux. Ce cercle est la clef de voûte des relations maroco-gabonaises. Le deuxième cercle est composé des ministres des Affaires étrangères, des ambassadeurs et des dirigeants de grandes entreprises marocaines implantées au Gabon. Ce cercle est chargé du suivi de la coopération, secteur par secteur. C'est dans cette optique que les réunions de sessions de commission mixte de coopération bilatérale ont été instituées, le 18 avril 1980, par un accord qui traite uniquement les questions de coopération bilatérales dans différents secteurs. Six (6) réunions ont été organisées alternativement entre Rabat et Libreville. Les domaines principaux traditionnels de ces travaux sont la formation des étudiants et des stagiaires gabonais au Maroc et le développement des échanges commerciaux entre le Maroc et le Gabon. L'analyse approfondie des différents procès verbaux permet de noter des faiblesses dans l'exécution des résolutions des commissions mixtes. Les échanges commerciaux par exemple, demeure faible entre les deux États, et ce, en dépit des résolutions sur ce secteur.

Chapitre VI : Les retombées de la coopération maroco-gabonaise

Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc ont longtemps été tributaires des questions politiques, portant notamment sur l'épineuse question du Sahara occidental. Le Gabon est l'un des soutiens du Maroc concernant la thèse de la marocanité du Sahara occidental. En dehors de cette question politique, la coopération bilatérale est axée sur plusieurs secteurs d'activités : la formation, l'économie, la défense, la culture, etc. Les étudiants et les stagiaires gabonais sont formés au Maroc. Le royaume est le premier partenaire du Gabon en matière d'attribution des bourses d'études. Le volume des échanges commerciaux est en augmentation. Les investissements directs marocains sont en progression au Gabon. Plusieurs entreprises marocaines sont implantées dans le tissu économique gabonais : Maroc Télécom, Attijariwafabank, Managem, Royal Air Maroc, Ynna Holding, Averda, etc. Le pays est la première destination des investissements directs marocains dans la région de l'Afrique centrale. Le Royaume du Maroc a une influence considérable dans la propagation de l'islam au Gabon : formation des imams et des prédicateurs ; construction de la Mosquée Hassan II de Libreville ; organisation de séminaires et de conférences à l'intention des fidèles, etc.

Le chapitre ci-dessous s'articulera autour de trois sections. Les relations économiques (I), les relations scientifiques et culturelles (II) et les autres secteurs de coopération (III).

I-) Une coopération portée par des enjeux économiques

La diplomatie et la formation étaient les principaux axes de coopération sous Omar Bongo et Hassan II. Leurs successeurs, Ali Bongo et Mohammed VI, ont densifié la coopération économique avec l'implantation au Gabon de très nombreuses entreprises privées marocaines⁶¹⁹. Cette nouvelle dimension des relations diplomatiques entre les deux États, a connu un essor notable depuis l'intronisation, le 30 juillet 1999, de Mohammed VI. Le nouveau souverain marocain a impulsé une nouvelle dimension dans les rapports maroco-gabonais en plaçant les relations économiques au centre de la stratégie de déploiement. Cette prééminence de l'économie se concrétise par la signature d'instruments juridiques, la poussée significative des entreprises marocaines dans le tissu économique gabonais, l'augmentation du

⁶¹⁹ Entretien avec Barthélémy Leboussi, premier conseiller de l'ambassade du Gabon au Maroc, réalisé le 06 mai 2019 à l'ambassade du Gabon au Maroc.

volume des échanges commerciaux, les séjours réguliers en terre gabonaises du roi Mohammed VI⁶²⁰ accompagné d'hommes d'affaires du royaume, ou encore l'organisation de foires et de manifestations économiques. Le souverain marocain a effectué au Gabon quatre(4) séjours en cinq(5) ans après son intronisation. Citons les séjours suivants : du 31 août au 10 septembre 2002 ; du 18 au 24 juin 2004 ; du 21 au 28 février 2005 ; du 23 du 27 février 2006.

Pour une analyse efficiente des relations économiques entre le Gabon et le Maroc, nous porterons une attention particulière aux indicateurs suivants : les investissements directs et les échanges commerciaux.

Les investissements directs marocains au Gabon sont en augmentation depuis la conclusion, le 13 janvier 1979, d'une convention sur la protection, l'encouragement et la garantie des investissements. Plusieurs firmes marocaines ont investi le marché gabonais. On en dénombre une dizaine, couvrant plusieurs secteurs d'activités. Cette poussée des firmes marocaines au Gabon s'explique par les liens personnels entre dirigeants, les relations diplomatiques privilégiées et l'attractivité du code d'investissement gabonais. Le code en question a pour but d'attirer les capitaux étrangers par l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers.

Les échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc sont en augmentation depuis la signature à Rabat, le 17 octobre 1972, du premier accord commercial. Le commerce entre les deux pays a débuté véritablement en 1975. Le Maroc importe du Gabon des matières premières, notamment du pétrole brut et du bois, et il exporte principalement des produits agroalimentaires. L'historique de la balance commerciale entre le Gabon et le Maroc permet de déterminer deux grandes périodes : une balance déficitaire pour le Maroc (1975-2009), puis une balance excédentaire pour ce royaume (2009-2013).

1.) Les investissements directs marocains au Gabon

Le cadre juridique de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc permet de constater la prééminence des instruments à caractère économique. Les accords de coopération relevant de ce secteur représentent près de 30 % des instruments juridiques négociés. Les investissements directs occupent une place importante, avec huit (8) accords signés, soit 14,28 % des

conventions bilatérales entre les deux (2) États. Cette nouvelle dimension économique des rapports bilatéraux a correspondu à l'accession au trône alaouite du souverain Mohammed VI. Un an après sa prise de fonction, le roi a mis en œuvre une série de réformes en faveur des pays d'Afrique subsaharienne. C'est ainsi que les 3 et 4 avril 2000, lors du Sommet Afrique-Europe tenu au Caire, Mohammed VI annonçait l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés (PMA) et l'exonération douanière de leurs produits à l'entrée du Maroc⁶²¹, ainsi que d'autres mesures favorables. Contrairement à son devancier, Hassan II, Mohammed VI mène une offensive diplomatio-économique en direction des États d'Afrique subsaharienne. Pour Younés Zakkari⁶²², il s'agit d'un nouveau paradigme de la politique africaine du Maroc, qui implique la multiplication des visites bilatérales et multilatérales et la signature d'accords de coopération économiques, entre autres. Durant ses séjours sur le continent, le monarque marocain est accompagné d'une forte délégation composée des patrons de grandes entreprises nationales. Le souverain encourage les entrepreneurs marocains à investir dans le tissu économique africain. Il s'agit pour le chef d'État marocain, de rentabiliser une diplomatie jusque-là axée sur les relations politiques. La politique africaine de Mohammed VI accorde une importance croissante au volet économique dans cadre du partenariat avec les pays africains⁶²³. Les investissements directs marocains en Afrique subsaharienne se concentrent dans deux (2) régions principalement : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Ils couvrent plusieurs secteurs d'activités, avec une prédominance du secteur bancaire. Les opérateurs économiques marocains investissent en Afrique subsaharienne dans les secteurs suivants : télécommunications, bancaire, immobilier, minier, transports aériens, etc. Depuis, l'année 2003, les investissements directs marocains sont en augmentation, comme le souligne l'Office des changes du Maroc.

⁶²¹ Déclaration du roi Mohammed VI, à l'occasion du Sommet Afrique-Europe au Caire du 3 au 4 avril 2000.

⁶²² Younés Zakkari, « *La dynamique de la diplomatie marocaine* » in Younés Zakkari et Yahia Abou El Farah, *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques n°20, 2017, p. 66.

⁶²³ Mohamed Jebbour, « *La dynamique des investissements en Afrique* » in Younés Zakkari et Yahia Abou El Farah, *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloque n°20, 2017, p. 98.

Tableau 20 : Investissements marocains en Afrique (millions de dirhams)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Investissements	8,7	51,5	1260,8	2239,3	923,6	2330,4	3033,8

Source : Office des changes du Maroc, cité par Mohamed Jebbour in « *La dynamique des investissements en Afrique* », Institut des études africaines de Rabat, colloque n°20, 2017, p. 120.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des investissements directs marocains (IDE) en Afrique. Depuis 2003, les IDE marocains sont augmentation. Cet afflux de capitaux privés marocains en direction du continent est la matérialisation de la politique africaine active et économique du roi Mohammed VI.

Avant de faire une analyse critique des différents secteurs d'investissements marocains au Gabon, il demeure fondamental de présenter la place du pays dans les investissements directs marocains à destination des pays de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cette démarche comparative permet de constater le caractère privilégié des relations diplomatiques entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc.

2.) La place du Gabon dans les investissements directs marocains

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a été créée par la signature à N'djamena (Tchad), le 16 mars 1994, du traité instituant cette entité⁶²⁴, mais il fallut attendre juin 1999 pour son entrée en vigueur. La CEMAC est la résultante d'un long processus d'intégration régionale, débuté le 29 juin 1959 avec l'institution de l'Union douanière équatoriale (UDE), suivie de la création, le 8 décembre 1964, de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). La CEMAC se compose de six (6) États membres : le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, et elle a pour mission de promouvoir la paix et le développement harmonieux des États membres, dans le cadre de l'institution de deux unions : une union économique et une union monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'union susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire⁶²⁵. En dépit des acquis de la CEMAC, comme par exemple l'adoption du tarif

⁶²⁴ Le traité fut révisé le 25 juin 2008.

⁶²⁵ Traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008, article 2.

extérieur commun, plusieurs obstacles entravent la mise en place d'un marché commun et la libre circulation des personnes au sein de la sous-région. La CEMAC est la deuxième destination en Afrique subsaharienne des investissements directs marocains après l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁶²⁶.

Tableau 21 : Répartition géographique des investissements directs marocains en Afrique subsaharienne(en millions de Dirhams).

Année/région	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Afrique centrale	0	-	-	16,3	328,8	76,4	201,2
Afrique de l'Ouest	2	51,5	9,7	2464,5	284,5	2103,2	2592,6
Afrique de l'Est	0	0	0	0	0	0	0
Afrique Australe	0	0	0	0	0	0	0

Source : construit à partir des données archivistiques de l'Office des changes du Maroc.

L'Afrique centrale représente un marché important pour les firmes marocaines en quête des débouchés. Cet attrait des entreprises marocaines en direction de la CEMAC trouve également ses fondements dans la léthargie de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Ces investissements se concentrent dans les pays francophones. Cet intérêt pour l'Afrique francophone se justifie par de bonnes relations économiques entre la France et le Maroc. Loin d'en être le concurrent de la France en Afrique subsaharienne, le Maroc fonde sa politique économique sur les liens personnels avec certains dirigeants pour acquérir la part des marchés sans pourtant mener une contre offensive à la politique économique de la France. De plus, plusieurs hommes d'affaires français sont actionnaires dans les sociétés marocaines implantées en Afrique subsaharienne. Sachant que les investissements directs marocains en Afrique centrale sont en augmentation depuis l'intronisation de Mohammed VI, quelle est la place du Gabon dans les

⁶²⁶ L'Afrique de l'Ouest absorbe 75,5% des investissements marocains en direction de l'Afrique subsaharienne. Voir l'étude de Souad Bennani « *La coopération commerciale Maroc-africaine* » in Yahia Abou El Farah et Mustapha Machrafi, *La Coopération maroco-africaine*, Institut des études africaines de Rabat, colloques n°13, p. 134.

IDE marocains en direction des États de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ?

La république du Gabon est la première destination des investissements directs marocains en Afrique centrale, comme l'illustre le tableau ci-dessous

Tableau 22 : Investissements directs marocains à destination des pays de la région de la CEMAC, 2010-2013 (en millions de dirhams)

Pays	2010	2011	2012	2013
Cameroun	25,5	435,3	134,3	66,1
Gabon	1270,8	18,7	62,3	102,8
Guinée équatoriale	0,3	0,7	0,6	-
République centrafricaine	-	38,5	31,0	36,3
Congo	575,1	-	82,4	27,4
Tchad	-	-	-	-

Source : Office de change du Maroc

À la lumière du tableau ci-dessus, les investissements directs marocains en Afrique centrale couvrent l'ensemble des pays de cette sous région à l'exception de l'État insulaire de Sao Tomé et principe. Le Gabon est l'une des destinations privilégiées des IDE marocains en Afrique centrale. De 2010 à 2013, le pays a accumulé 1454,6 millions de dirhams plus de la moitié des IDE marocains au Congo (684,9) et au Cameroun (661,2). La République centrafricaine (105,8), la Guinée équatoriale (1,6). Le choix du Gabon comme première destination en Afrique centrale est avant tout un choix politique. Le Gabon et le Maroc entretiennent d'excellentes relations diplomatiques et politiques. Ils ont des convergences de vue sur plusieurs questions africaines et internationales. Le président Ali Bongo et le roi Mohammed VI ont des relations personnelles très poussées, à l'image de l'amitié qui liait Hassan II et Omar Bongo. Cette proximité des dirigeants influence considérablement l'orientation des investissements. Les grands patrons des entreprises marocaines sont des proches du roi Mohammed VI. Contrairement au Cameroun et au Congo, le marché gabonais est étroit. Le pouvoir d'achat des ménages est faible. Toutefois, le Gabon occupe une place géostratégique en Afrique centrale pour les investisseurs marocains : il est la porte d'entrée du

Maroc au sein du marché CEMAC. Le Gabon est classé comme un État dit « privilégié » pour les autorités marocaines.

3.) Répartition sectorielle des investissements marocains en Afrique centrale

Les investissements directs marocains couvrent plusieurs secteurs d'activités en Afrique centrale : les banques, le bâtiment et les travaux publics(BTP), l'immobilier, les assurances, l'industrie, les télécommunications, etc. Ces investissements se concentrent principalement dans le secteur des services. La présence marocaine est importante dans le BTP et l'immobilier avec une forte couverture dans cinq(5) pays sur les six(6) de la CEMAC. Ensuite, les secteurs bancaires et des assurances avec une représentation dans quatre(4) États. On ajoutera, les secteurs de l'énergie et des mines avec une présence dans trois(3) pays. Le secteur des télécommunications couvrent deux(2) États. Enfin, les Nouvelles technologies d'informations et des communications (NTIC) avec une présence dans un seul(1) pays. Le tableau ci- dessous, est une présentation régionale par secteur d'activité des investissements directs marocains en Afrique centrale.

Tableau 23 : Présence des IDE marocains en Afrique centrale.

Pays	Présence des IDE marocains par secteur d'activité
Cameroun	Banque-Assurance-Phosphates-BTP et immobilier-Energie et mines-Industrie.
Congo	Banque-Assurance-BTP et immobilier- Energie et mines-Industrie.
Gabon	Banque-Assurances-Télécommunications-NTIC-BTP et immobilier-Energie et mines-Industrie.
Guinée Equatoriale	Assurance-BTP et immobilier
République centrafricaine	Banque-télécommunications
Tchad	BTP et immobilier-industrie

Source : construit à partir de nos différentes données archivistiques.

À la lumière du tableau ci-dessus, le Gabon est le pays qui concentre une grande diversité sectorielle des investissements directs marocains en Afrique centrale. Cette position du Gabon s'explique par les relations politiques excellentes entre les deux pays mais surtout, la place géostratégique du Gabon au sein de la CEMAC. En effet, le pays est une porte d'entrée du Maroc au sein de ce vaste marché. Un accord de libre échange entre les autorités marocaines et la CEMAC est en négociation. Toutefois, cette diversification sectorielle des ID marocains au Gabon n'est pas synonyme d'une première destination des investissements. Le marché gabonais demeure étroit et le pouvoir d'achat des ménages est très faible. En Afrique centrale, le Maroc bénéficie d'un atout favorable, celui du partage en commun de la langue française, à l'exception de la Guinée Equatoriale. Les relations bilatérales sont sensiblement bonnes entre le Maroc et ces différents États. Ces pays soutiennent d'ailleurs la marocanité du Sahara occidental. Dans ces pays du « pré carré français », le Maroc coopère étroitement avec la France et ses différents pays dans la prise des marchés.

4.) Répartition sectorielle des investissements marocains au Gabon

Les investissements directs marocains au Gabon couvrent plusieurs secteurs d'activité. Ils sont orientés principalement vers les services. Dans ce secteur, le Maroc dispose d'un « avantage comparatif »⁶²⁷ en Afrique subsaharienne. Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif sectorielle des investissements directs marocains au Gabon.

Tableau 24 : répartition sectorielle des entreprises marocaines au Gabon.

N°	Identification de l'entreprise	Secteur d'activité
1	Maroc télécom	Télécommunications
2	Attijariwafa Bank	Banque
3	Saham	Assurances
4	Managem	Minier
5	Cema bois de l'Atlas	Bois
6	Satram EGCA	Logistique pétrolière
7	Averda	Collecte et ramassage des ordures ménagères
8	Royal air Maroc	Transport aérien
9	Crédit immobilier et hôtelier du Maroc	Finance
10	Ynna Holding	Immobilier
11	Jet Sakan	Immobilier
12	Caisse de dépôt et de gestion	Finance
13	Involys	Ingénierie informatique, électronique et de télécommunication

Source : construit à partir de nos différentes données archivistiques.

La pénétration du marché gabonais par les entreprises marocaines obéit à des stratégies spécifiques. Les autorités marocaines adoptent les stratégies suivantes: la prise de parts dans les sociétés gabonaises à hauteur de 20 à 60 %, la conclusion d'accords économiques, les

⁶²⁷ Bouchra Benhida, « *Le Maroc a-t-il les moyens de ses ambitions économiques en Afrique ?* » in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 34.

visites bilatérales du roi Mohammed VI au Gabon, l'organisation de journées économiques et commerciales maroco-gabonaises, etc. Ces différentes stratégies facilitent l'investissement marocain au Gabon. Un autre aspect est primordial pour mieux comprendre l'attrait des opérateurs économiques marocains envers le marché gabonais : il s'agit des liens amicaux entre le roi Mohammed VI et le président Ali Bongo.

Les journées économiques et commerciales maroco-gabonaises permettent de « dynamiser les échanges et de densifier les relations économiques »⁶²⁸ entre les deux pays. Ces journées sont co-organisées par deux agences gouvernementales : le Centre marocain de promotion des exportations (Maroc export) et l'Agence de promotion des exportations (Apex-Gabon). Les deux éditions des Journées économiques maroco-gabonaises se sont déroulées à Libreville, du 21 au 22 mai 2010 pour la première édition et du 4 au 5 juin 2012 pour la deuxième édition. La première édition a regroupé cent vingt-six (126) opérateurs économiques contre deux cents (200) pour les deuxièmes Journées. Le quasi doublement du nombre de participants révèle l'intérêt des investisseurs marocains pour le marché gabonais.

Les visites bilatérales en terre gabonaise du roi Mohammed VI constituent une opportunité pour les entreprises marocaines dans leur quête de débouchés économiques. Contrairement à Hassan II, le roi Mohammed VI multiplie les séjours au Gabon. Durant ces différents déplacements, le roi est accompagné par les membres du monde des affaires : « *Ces visites s'accompagnent d'une mutation de la coloration des délégations qui accompagnent le roi, incluant de plus en plus de membres du monde des affaires, et s'inscrivant dans la doctrine de la diplomatie économique que porte le Maroc en Afrique depuis le nouveau siècle* »⁶²⁹. Le roi met en œuvre sa doctrine sur la diplomatie économique et la politique de promotion « des champions nationaux ». Selon Selma Mhaoud⁶³⁰, les champions nationaux marocains sont impliqués dans la conquête des marchés africains. Ils sont à mi-chemin entre la diplomatie et affaires.

L'investissement direct marocain dans le secteur des télécommunications a été matérialisé en 2007 par une prise de parts à hauteur de 51 % du groupe Maroc Télécom dans

⁶²⁸ Nina Alida Abouna, directrice de l'Agence de promotion des exportations (Apex), citée par *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 32.

⁶²⁹ Bouchra Benhida, *op. cit.*

⁶³⁰ Entretien avec Jules Crétois in Jeune Afrique, <https://www.jeuneafrique.com/546739/economie/entreprises-maroc-quest-ce-quun-champion-national/>, consulté le 21/03/2020.

le capital de Gabon Télécom, la plus importante entreprise gabonaise des télécommunications. Maroc Télécom a ainsi racheté les parts détenues par l'État gabonais au sein de Gabon Télécom. La privatisation de cette firme de télécommunications résulte d'une série de privatisations des entreprises publiques gabonaises entamée en 1997. À cela s'ajoute la perte du monopole, le 27 juin 2004, de cette entreprise sur le trafic international et de la perte du tiers de son chiffre d'affaires, privant ainsi, Gabon Télécom de l'accès aux crédits bancaires⁶³¹. Selon Judicaël Diambounambatsi⁶³², plusieurs raisons expliquent les privatisations des entreprises publiques gabonaises : le renouvellement de l'outil de production, l'ajustement des effectifs, la redéfinition de l'organisation du travail, le partenariat avec les autres entreprises. Les privatisations des entreprises publiques gabonaises s'expliquent également par la mauvaise gestion et le néo-patrimonialisme des managers à la tête de ces structures. Certains directeurs des entreprises publiques sont choisis en fonction de leur appartenance politique et ethnique, selon la fameuse règle non écrite de la « géopolitique à la gabonaise » évoqué plus haut.

Le secteur des services financiers est celui qui concentre le plus d'investissements directs marocains en Afrique subsaharienne. Deuxième investisseur africain après l'Afrique du Sud, le royaume du Maroc déploie une offensive diplomatico-économique dans cette région du continent. Dans cette conquête du marché africain, les « champions nationaux » marocains sont fortement impliqués à « mi-chemin entre diplomatie et affaires ». Le secteur bancaire marocain est représenté en Afrique subsaharienne par les groupes suivants : Attijariwafa bank, BMCE bank, Banque populaire, etc.

Au Gabon, le groupe Attijariwafa bank a racheté, en septembre 2009, l'Union gabonaise de banque (UGB)⁶³³ par une prise de parts à hauteur de 59 % du capital de cette dernière. Cette structure bancaire gabonaise avait été créée en 1962 par une fusion bancaire

⁶³¹ Hervé-Fulgence Ossamy, administrateur-directeur général de Gabon Télécom, cité par *L'Union* du jeudi 24 février 2005, p. 5.

⁶³² Judicaël Diambounambatsi, « *Privatisation et emploi au Gabon : analyse de la politique de privatisation sur l'emploi et sa structure de trois entreprises publiques rendues privées au Gabon* », thèse de doctorat en sociologie, Université de Rennes 2, 2015, p. 54.

⁶³³ Site officiel du groupe Attijariwafa bank Gabon, « <http://ugbpreprod01.smartdns.ma/institutionnel/contenu/pr%C3%A9sentation> », consulté le 3 janvier 2020.

composée de la Deutsche Bank, la Banca Commerciale Italiana, le Crédit Lyonnais et l'État gabonais. En 2003, l'UGB intègre finalement le groupe Crédit Agricole S.A avant d'être rachetée par Attijariwafa Bank.

Le groupe minier marocain Managem est implanté dans neuf États en Afrique⁶³⁴. Il est spécialisé dans l'exploitation des matières premières telles que : le cuivre, l'argent, l'or, la fluorine, le cobalt, le zinc et le plomb. L'implantation au Gabon du groupe Managem émane de plusieurs facteurs. Les résolutions de la cinquième session de la grande commission mixte organisée à Rabat, du 6 au 9 juin 2006⁶³⁵ encouragent l'implantation au Gabon du groupe Managem, spécialisé dans le secteur minier⁶³⁶. La signature d'une convention entre l'entreprise marocaine et l'État gabonais en juillet 2011. La présente convention autorise l'exploitation de la mine d'or de Bakoundou, d'une part, la participation à hauteur de 63 % au capital de la filiale gabonaise de Search Gold, d'autre part. La conclusion de cet accord a été matérialisée, à l'issue de la visite officielle au Gabon du roi Mohammed VI, en mai 2010. Les visites royales offrent ainsi des opportunités pour les entrepreneurs marocains dans leur quête du marché gabonais. Ces dossiers sont traités de manière privilégiée, dans le cadre des relations politiques excellentes entre les deux États.

Dans le secteur de l'immobilier, deux entreprises marocaines sont implantées : Ynna Holding et Jet Sakan. Ces firmes pilotent les projets dans la promotion immobilière, l'aménagement des zones de loisirs et la création d'un centre commercial à Libreville. L'entreprise Jet Sakan a ainsi signé en juin 2004 une convention pour la construction de 2 000 logements sociaux pour la première tranche et de 80 000 logements sociaux pour la seconde. Le consortium maroco-gabonais Jet Gabon s'est engagé quant à lui dans ce vaste programme pour un investissement de 70 millions de dollars. Les travaux ont été lancés en 2004 par le roi Mohammed VI et le président Omar Bongo. Il faut souligner le déficit important dans la capitale gabonaise en matière de logement. Toutefois, le projet n'a été réalisé que partiellement. Plusieurs raisons expliquent cette situation. Pour Karim Amor, président de Jet Groupe : « *C'est un projet pour lequel nous avons beaucoup travaillé et, s'il y a du retard, il*

⁶³⁴ Maroc (siège social), Mali, Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, RDC, Éthiopie et Soudan.

⁶³⁵ Procès-verbal de la cinquième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du royaume du Maroc.

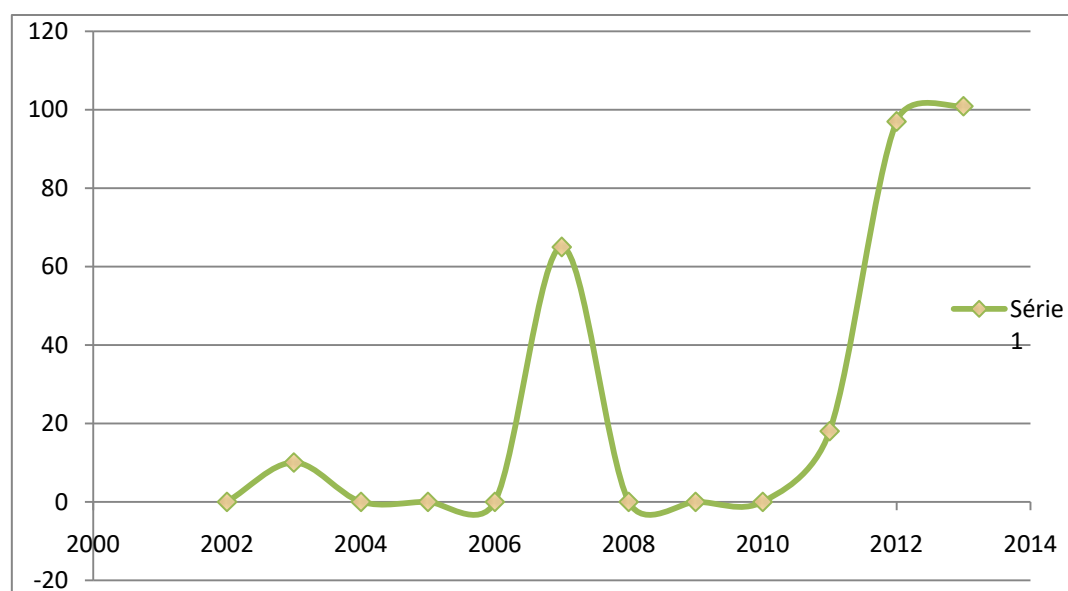
⁶³⁶ *Idem.*

est indépendant de notre volonté »⁶³⁷. En effet, le foncier est un véritable problème à Libreville. Plusieurs facteurs entravent la réalisation des projets dans ce secteur : citons l'occupation anarchique des terrains, le relogement des riverains, la bureaucratie, l'absence d'une politique urbaniste cohérente, etc.

5.) Les investissements gabonais au Maroc

Les investissements directs gabonais au Maroc sont en augmentation depuis l'année 2010. Les secteurs d'activité précis de ces investissements sont mal connus. Aucune entreprise gabonaise n'est implantée au Maroc⁶³⁸, mais des capitaux d'entrepreneurs gabonais seraient injectés dans les firmes marocaines. Le graphique ci-dessous présente l'historique des investissements gabonais au Maroc en millions de dirhams.

Graphique 2 : Historique des investissements directs gabonais au Maroc



Source : construit à partir des données archivistiques de l'Office des changes du Maroc

Les investissements directs gabonais au Maroc se répartissent en trois périodes. La première est comprise entre 2002 et 2007, où l'on note une augmentation des investissements à la hauteur de 75 millions de dirhams investi en cinq ans. La deuxième période, qui s'échelonne de 2007 à 2010, se caractérise par une baisse significative des investissements : le Gabon a

⁶³⁷ *L'Économiste*, n° 1946, in <https://www.leconomiste.com/article/fin-des-deboires-de-jet-sakane-au-gabon>, consulté le 05/01/2020.

⁶³⁸ Entretien avec Barthélémy Leboussi, *op. cit.*,

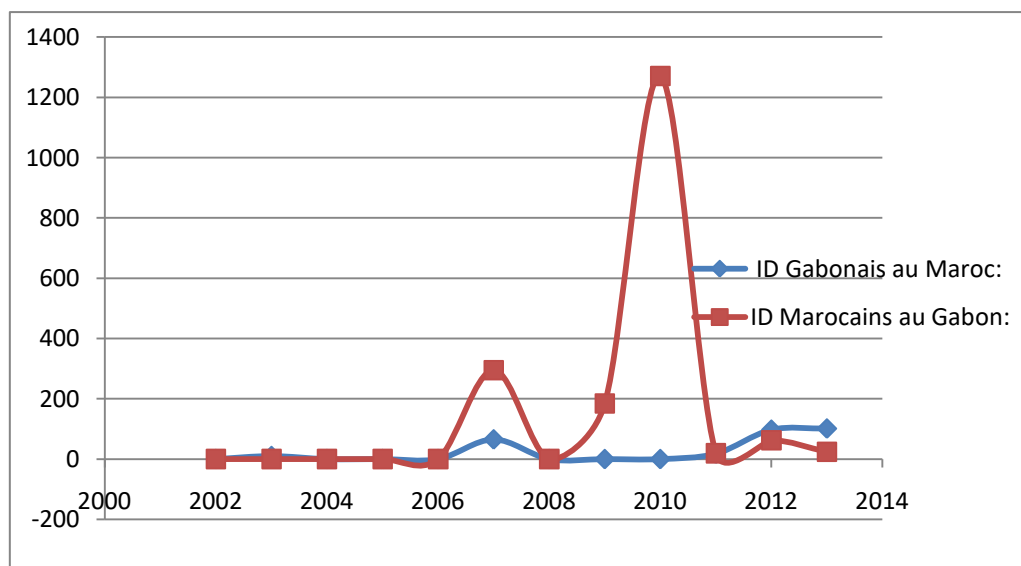
investi seulement 18 millions de dirhams. La troisième période enfin, de 2010 à 2013, est caractérisée par une forte augmentation des ID gabonais en direction du Maroc, soit un investissement à hauteur de 197,9 millions de dirhams durant cette période. Les secteurs investissements ne sont pas référencés. Il s'agit de la prise des actions dans différentes entreprises marocaines.

6.) Analyse comparative des investissements

Un bilan comparatif des investissements bilatéraux de 2002 à 2013 permet de comprendre la forte attractivité du Gabon pour les entrepreneurs marocains. Les hommes d'affaires marocains bénéficient au Gabon d'un traitement privilégié. Pour Bachir Khaldi⁶³⁹, le Gabon serait une « chasse gardée » de la France et du Maroc. Ce traitement de faveur des entreprises marocaines au Gabon reflète bien les liens personnels entre Ali Bongo et Mohammed VI.

Le Royaume du Maroc a ainsi investi 1 831 millions de dirhams au Gabon⁶⁴⁰, contre 290,9 millions de dirhams investis par le Gabon vers le Maroc, durant la période allant de 2002 à 2013. Le graphique suivant présente l'historique des investissements bilatéraux.

Graphique 3 : Historique comparatif des investissements du Gabon et Maroc.



Source : construit à partir des données archivistiques de l'office de changes du Maroc.

⁶³⁹ Bachir Khaldi, conseiller culturel de l'ambassade d'Algérie au Gabon, *op. cit.*,

⁶⁴⁰ Données archivistiques de l'office de changes du Maroc, 2002-2013.

Le graphique ci-dessus présente l'historique comparatif des investissements directs du Gabon et du Maroc. Il permet de dégager une grande inégalité d'investissement. Le Maroc investit le plus au Gabon. Les investissements directs marocains au Gabon peuvent se répartir en deux grandes périodes. Ils ont connu une forte augmentation entre les années 2008 et 2010. Ces investissements sont en baisse depuis 2010. Les investissements directs gabonais au Maroc par contre sont en augmentation depuis 2010.

II-) Les échanges commerciaux

Le premier instrument juridique signé entre le Gabon et le Maroc fut un accord commercial. Cet instrument juridique déterminait le cadre général du commerce entre les deux États. Signé à Rabat, le 17 octobre 1972, l'accord est entré en vigueur le 13 octobre 1974. Il est composé de onze articles. De la liste des marchandises, en passant par les paiements, à la résolution des litiges par la commission mixte, le cadre réglementaire présente les différentes modalités du commerce entre les deux pays. Les échanges commerciaux ont débuté véritablement en 1975.

Le contenu des échanges commerciaux entre les deux pays permet un commerce harmonieux. Les deux pays importent et exportent des produits différents. Le Royaume du Maroc importe du Gabon de l'huile brute de pétrole et du bois principalement. Il exporte au Gabon des produits alimentaires (poissons frais, salés, fumés), des textiles, des vins, des liqueurs, etc.

L'historique des échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc permet de définir deux grandes périodes. La première va de 1975 à 2009, et elle est caractérisée par un solde commercial déficitaire pour le Royaume du Maroc, et excédentaire pour la République du Gabon. La deuxième période, s'échelonnant de 2009 à 2013, présente par contre une balance commerciale excédentaire pour le Maroc et déficitaire pour le Gabon.

1.) Balance commercial excédentaire pour le Gabon, 1975-2009

La première période des échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc permet de constater une balance commerciale excédentaire pour le Gabon. Durant cette période, le Maroc importe du Gabon des matières premières comme le pétrole et le bois, et il exporte principalement au Gabon des produits agroalimentaires. La période est caractérisée par une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays. Cette augmentation des

échanges fait suite aux différents mécanismes mis en place pour faciliter le commerce, citons entre autres : la création d'un comité mixte pour suivi de recommandations du protocole d'accord de commerce et d'événements à caractère économique.

Tableau 25 : Échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1975-1987.

	Import	Export	V.G	Soldes	Fournis	%Importé	client	%exporté
1975	23189	1859	25048	-23130	42è	0,22%	65e	0,03%
1976	15669	4250	19920	-11419	42è	0,4%	56e	0,08%
1977	24388	6263	30651	-18125	-----	0,21%	49è	0,11%
1978	25722	10794	36516	-14928	39è	0,21%	44è	0,17%
1979	306210	10794	406745	-205675	38è	0,27%	47è	0,13%
1980	45466	100535	57579	-33353	31è	0,20%	50è	0,13%
1981	46028	12113	62329	-29727	35è	0,25%	49è	0,14%
1982	65955	16301	91600	-40203	31è	0,73%	40è	0,21%
1983	187789	25752	213467	-162011	21è	0,25%	45è	0,18%
1984	85558	25778	124455	-46661	30è	1,20%	39è	0,20%
1985	46438	38897	512226	-41345	18è	1,20%	44è	0,23%
1986	211601	5093	265000	-158202	26è	0,61%	40è	0,24%
1987	10341	47764	151170	-47764	36é	0,29%	13è	0,20%

Source : Saadia Boudribila « *Le Maroc et l'Afrique noire : les obstacles à une bonne coopération entre le Maroc et l'Afrique noire* », thèse de doctorat en science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1993, p. 323.

Le tableau ci-dessus présente les échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc. Les échanges entre les deux pays sont en augmentation. Le volume d'échanges ne cesse d'augmenter à partir de l'année 1975. De la 42^e place en 1975, le Gabon s'est positionné à la 18^e place en 1985 parmi les fournisseurs du royaume. Il est également devenu un client important du Gabon, passant de la 65^e place en 1975 à la 13^e place en 1987. Cette augmentation des échanges commerciaux est corollaire aux différentes stratégies bilatérales mises en œuvre dans le but d'encourager le commerce entre les deux États. Citons, entre autres, la Foire internationale de Libreville (FIL), qui a joué un rôle essentiel dans la pénétration des produits marocains sur le marché gabonais. Le Royaume du Maroc a participé pour la première fois à cette foire en 1979. Le Maroc a également organisé une quinzaine commerciale à Libreville en 1986⁶⁴¹. Ces manifestations économiques ont favorisé l'augmentation du volume des échanges entre les deux pays.

⁶⁴¹ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé « accords et conventions », années 1974-2011.

Tableau 26 : Echanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1987-1992.

Année	Importations	Exportations	Solde commercial
1987	103,41	47,76	- 55,65
1988	51,26	125,07	- 73,81
1989	137,90	57,38	- 80,52
1990	418,80	65,63	- 353,17
1991	162,30	70,60	- 91,70
1992	189,82	66,96	- 122,86

Source : construit à partir des données archivistiques de l'ambassade du Gabon au Maroc.

Le tableau ci-dessus présente le solde commercial entre la République du Gabon et le Royaume du Maroc. Les échanges commerciaux entre les deux États sont en augmentation. Les deux pays renforcent leur coopération bilatérale par l'organisation de journées et de foires commerciales à Rabat et à Libreville, dans l'objectif d'encourager les opérateurs économiques. La balance commerciale est déficitaire pour le Maroc. Le royaume importe du Gabon des matières premières à forte valeur ajoutée, à l'exemple du pétrole, et exporte au Gabon une certaine quantité de biens de consommation et de services.

Tableau 27 : Échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1998-2009.

En M MAD	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Importations du Maroc en provenance du Gabon	178	173	185	233	221	262	340	240	235	420	291	151
Exportations du Maroc à destination du Gabon	90	84	86	90	108	94	82	101	155	148	194	170
Valeur globale	269	257	271	323	329	356	422	341	391	568	485	321
Solde commercial	-88	-89	-99	-144	-113	-168	-259	-139	-80	-272	-96	19
Taux de couverture	51%	48%	46%	38%	49%	36%	24%	42%	66%	35%	67%	112%

Sources : Office des changes du Maroc

À la lumière du tableau ci-dessus, on note une augmentation significative des échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc. Le commerce entre les deux pays se chiffre désormais en millions de dirhams, et le taux de couverture au-dessus de 50 %. L'accession au trône alaouite du souverain Mohammed VI a été déterminante pour le commerce extérieur du royaume avec les pays d'Afrique subsaharienne. Le jeune roi a impulsé une orientation nouvelle aux relations diplomatiques entre le Maroc et les États du continent. Les enjeux économiques demeurent au centre du déploiement stratégique de sa politique extérieure. En dépit de cette hausse du volume des échanges, la balance commerciale demeure déficitaire pour le Maroc.

2.) Une balance commerciale excédentaire pour le Maroc, 2009-2013.

La deuxième période est comprise entre 2009 et 2013. Elle est caractérisée par un inversement de la balance commerciale en faveur du Royaume du Maroc. Le solde commercial est excédentaire pour le Maroc. Le volume d'échange demeure en augmentation. Cette inversion de la balance commerciale en faveur du Maroc traduit la matérialisation des politiques

économiques offensives mises en œuvre par le roi Mohammed VI. L'arrivée au pouvoir d'Ali Bongo, proche de Mohammed VI, a contribué fortement à l'implantation des opérateurs économiques marocains au Gabon, favorisant ainsi les échanges commerciaux entre les deux États.

Tableau 28 : Solde commercial entre le Gabon et le Maroc.

Années	2010	2011	2012	2013
En millions de Dirhams	6	19	75	121

Source : construit à partir des données archivistiques de l'Office des changes du Maroc.

Le tableau ci-dessus présente l'historique du solde commercial entre le Gabon et le Maroc. Il met en exergue une balance commerciale excédentaire du Royaume du Maroc dans ses échanges commerciaux avec la République du Gabon. Le solde commercial du Maroc est en augmentation depuis l'année 2010. Les opérateurs du royaume alaouite investissent de plus en plus dans le tissu économique gabonais. Ces investissements permettent un accroissement des échanges commerciaux en faveur du Maroc.

3.) La place du Gabon dans les échanges du Maroc avec l'Afrique subsaharienne

La balance commerciale entre le Maroc et les pays d'Afrique centrale est excédentaire pour le Maroc. Dans cette région, le royaume exporte en effet différents produits qui alimentent un marché de 30 millions d'habitants, soit l'équivalent de la population marocaine. Contrairement aux investissements marocains, dont le Gabon est premier destinataire parmi les investissements directs marocains dans la région de la CEMAC, le pays accuse un déficit dans ses échanges commerciaux avec le Maroc. Le tableau ci-dessous présente l'historique de la balance commerciale entre le Maroc et les pays d'Afrique centrale.

Tableau 29 : Balance commerciale entre le Maroc et les pays d’Afrique centrale en, 2010-2013. (En millions de dirhams)

	2010	2011	2012	2013
Exportations FAB	1 636	1 251	1 507	1 570
CAMEROUN	213	279	315	388
CONGO	341	324	402	353
GABON	219	238	271	308
GUINEE EQUATORIALE	789	354	470	462
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	21	25	14	12
TCHAD	54	31	34	47
Importations CAF	1 265	563	402	391
CAMEROUN	86	123	57	52
CONGO	9	128	102	86
GABON	213	220	196	186
GUINEE EQUATORIALE	857	0	5	1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	99	71	34	64
TCHAD	0	20	8	0
Balance commerciale	371	688	1 106	1 179
CAMEROUN	126	156	258	336
CONGO	331	196	301	266
GABON	6	19	75	121
GUINEE EQUATORIALE	- 68	353	465	461
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	- 78	- 47	- 20	- 52
TCHAD	53	11	26	47

Source : Office des changes du Royaume du Maroc

La balance commerciale du Maroc est excédentaire. Pour mieux cerner la place du Gabon dans les relations commerciales du Maroc avec les États de la CEMAC, nous analyserons le tableau en deux phases : les exportations et les importations.

Les exportations du Maroc dans la région de la CEMAC sont orientées en premier vers la Guinée équatoriale, qui concentre 34,75% des exportations, suivie du Congo avec 23,80%, puis du Cameroun avec 20,03% ; le Gabon occupe la quatrième place avec 17,36% de ces exportations. Le Tchad et la République centrafricaine (RCA) sont les destinataires de la moindre quantité des exportations marocaines, avec respectivement 2,78 % et 1,20 % de celles-ci. La première place de la Guinée équatoriale s’explique par le boom pétrolier que

connaît ce pays. La quatrième place occupée par le Gabon se justifie par l'étroitesse de son marché dû à sa faible démographie, aux manques d'infrastructures et au faible pouvoir d'achat des ménages, sans oublier les monopoles déguisés des entreprises françaises dans le secteur commercial. La cinquième et la sixième place occupée par le Tchad et la RCA s'expliquent par l'enclavement de ces deux États. Les marchandises doivent transiter par le port de Douala au Cameroun, entravant ainsi les échanges entre le Maroc et ces deux pays. Il faut également noter le faible pouvoir d'achat des ménages et l'instabilité politique des deux États.

Tout comme les exportations, la première destination des importations du Maroc avec l'Afrique centrale est la Guinée équatoriale. Ce pays est en effet le premier partenaire commercial du Maroc dans la zone de la CEMAC. Les importations du Maroc depuis la Guinée équatoriale représentent 32,92 % des importations marocaines avec la région de la CEMAC. Le Gabon occupe la deuxième place, avec 31,09 %, suivi du Congo avec 12,39 %, du Cameroun avec 12,39 % et de la RCA avec 10,22 %. Le Tchad occupe la dernière position des importations marocaines avec seulement 1,06 % de celles-ci. Le Maroc importe principalement de ces États de l'énergie et des lubrifiants, et il exporte dans ces pays essentiellement de l'agroalimentaire et des produits d'équipement industriel.

III-) Les relations culturelles et scientifiques

La coopération culturelle et scientifique constitue un volet important des relations bilatérales. Le cadre juridique de coopération dans ce secteur est riche et actualisé. Les différentes commissions mixtes portent un intérêt crucial aux questions scientifiques et culturelles. Ces secteurs représentent les domaines de la coopération traditionnelle entre les deux pays. Le Maroc forme ainsi de nombreux étudiants et stagiaires dans ses universités et ses grandes écoles, et il est le premier partenaire du Gabon en matière d'attribution des bourses⁶⁴². C'est pourquoi le Maroc est une destination privilégiée des étudiants gabonais. Sur le plan culturel, l'action du Maroc est axée sur la formation des imans gabonais dans les centres de théologie, la construction de mosquées, parmi lesquelles, notamment, la grande mosquée Hassan II de Libreville.

⁶⁴² Luc Mpassa : « *Un fort dynamisme dans la coopération scolaire universitaire* » in *Gabon Économie*, numéro spécial, juin 2013, p. 25.

1.) La formation des étudiants et stagiaires gabonais au Maroc

La coopération scientifique et culturelle occupe une place importante dans les rapports bilatéraux entre le Gabon et le Maroc. La formation des étudiants et stagiaires gabonais au Royaume du Maroc traduit le dynamisme de cette coopération. Plusieurs conventions ont été signées entre les deux pays dans les secteurs de la formation, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, etc. Le nombre d'étudiants gabonais au Maroc est en constante augmentation depuis 1974, date de l'envoi du premier contingent d'étudiants. Cette augmentation du nombre d'étudiants gabonais au Maroc s'explique par les différents mécanismes mis en œuvre par le Maroc. Citons, entre autres, les bourses d'études, la création de l'Agence marocaine de la coopération internationale en 1986, l'augmentation du quota d'étudiants gabonais dans les universités publiques marocaines depuis 1997, la facilitation des procédures d'obtention des visas d'études, les campagnes d'information au Gabon des universités et grandes écoles privées marocaines. Le Gabon est un État dit « privilégié » par le gouvernement du Maroc dans l'attribution des bourses d'études. Il s'agit pour les autorités du Maroc de récompenser le soutien indéfectible du Gabon sur le sujet sensible de la quête du Sahara occidental.

2.) Historique des étudiants gabonais au Maroc

L'accord de coopération culturelle et scientifique signé entre le Gabon et le Maroc, le 6 novembre 1974 à Rabat, détermine les modalités et les grandes orientations de la coopération scientifique et culturelle. La conclusion de cet accord a permis l'envoi au Maroc d'un premier contingent d'étudiants gabonais. L'historique des étudiants gabonais au Maroc se divise en quatre grandes périodes.

La première période va de 1974 à 1984. Elle est caractérisée par un accroissement du nombre d'étudiants gabonais dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. Ces étudiants bénéficient d'une bourse du gouvernement marocain.

Tableau 30 : Évolution du nombre des étudiants boursiers du gouvernement marocain en provenance du Gabon.

Année universitaire	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Nombre	8	8	29	47	36	21	11	11	12	16

Source : construit à partir des statistiques du ministère marocain en charge de la coopération.

Le Maroc attribue un nombre important de bourses aux étudiants gabonais. De huit (8) bourses durant l'année académique 1974-1975 à quarante-sept (47) bourses pour l'année académique 1977-1978. Le quota réservé au Gabon a connu une augmentation considérable. Cette augmentation notable s'explique par la prise de position du Gabon en faveur de la marocanité du Sahara occidental. Le chef d'État gabonais, Omar Bongo, était durant l'année académique 1977-1978 président en exercice de l'OUA. Or le Maroc avait besoin du soutien de son allié africain au sein de l'organisation panafricaine dans sa quête du Sahara occidental. Le Gabon affirma durant cette période sa position en faveur de la marocanité du Sahara occidental. Participation à la Marche verte, fin de non-recevoir à la délégation du Polisario à Libreville, votes constants en faveur du Maroc au sein de l'organisation panafricaine, etc. Toutes ces actions ont permis une coopération active entre les deux États, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la formation des jeunes. La diplomatie du Maroc semble étroitement liée à l'affaire du Sahara occidental. Une position hostile d'un pays dans cette affaire ne peut que freiner la coopération. En effet, le Maroc conditionne ses aides aux pays d'Afrique subsaharienne à une prise de position préalable de ces derniers en faveur de la thèse de la marocanité du Sahara occidental.

La deuxième période va de 1984 à 1997. Elle se caractérise par une régression du nombre d'étudiants boursiers gabonais et stagiaires gabonais dans les établissements publics marocains et par l'augmentation des inscriptions dans les établissements privés. Cette baisse du nombre d'étudiants boursiers s'explique par la mise en place par le gouvernement marocain, depuis 1990, de critères de sélection drastiques et par une politique de quotas. Pour prétendre à une bourse de coopération, le Royaume du Maroc exige désormais des étudiants gabonais de répondre à des critères d'âge (18-22 ans) et de moyenne de notes (12/20 ou 14/20). L'augmentation du nombre des étudiants gabonais inscrits dans les établissements privés marocains a plusieurs causes : grèves répétitives dans les universités gabonaises, absence des structures de formation au Gabon pour les bacheliers F et G, et surtout

interdiction, à partir de 1996, de l'inscription d'étudiants étrangers dans les filières de lettres, sciences humaines et droit des établissements publics du Maroc.

La troisième période est caractérisée par une augmentation significative du quota des étudiants gabonais dans les universités et grandes écoles publiques du Maroc. À la suite d'une mission organisée par le président Omar Bongo, le partenaire marocain a accepté de porter à cinquante (50)⁶⁴³, le nombre d'étudiants gabonais susceptibles d'être inscrits dans les établissements publics marocains, sous réserve que les étudiants gabonais remplissent les conditions de sélection en vigueur. Cette troisième période s'étend de 1997 à 1999.

La quatrième et dernière période va de 1999 à 2013. Elle est caractérisée par une augmentation considérable du nombre d'étudiants (boursiers et non boursiers) gabonais inscrits dans les établissements marocains d'enseignement supérieur. Plus de trois cents (300) étudiants gabonais poursuivaient ainsi leurs études au Maroc durant l'année académique 2012-2013. Le Maroc a augmenté son quota de bourses réservées à la partie marocaine de quarante (40) à soixante (60)⁶⁴⁴. Une caractéristique importante de cette période est l'attrait des étudiants gabonais pour l'enseignement privé. Une note de l'ambassade du Gabon au Maroc souligne : « *étudiant gabonais au Maroc rime avec école privée, avec informatique et gestion* »⁶⁴⁵. Le tableau suivant présente la répartition par filière des étudiants gabonais boursiers du gouvernement gabonais au Maroc.

⁶⁴³ Ambassade du Gabon au Maroc, « *Fiche technique relative à la coopération Maroc-Gabon dans le domaine de la formation* », Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, année 1974-2011.

⁶⁴⁴ Luc Mpassa, *op. cit.*

⁶⁴⁵ Ambassade du Gabon au Maroc, « *La coopération culturelle entre le Gabon et le Maroc* », Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, année 1974-2011.

Tableau 31 : Répartition des étudiants gabonais par filière de formation au Maroc, année 1997.

Filière	Étudiants gabonais au Maroc	Étudiants gabonais dans le public
Biologie	3	3
Droit	9	9
Gestion	176	0
Maths	1	1
Finance	4	0
Comptabilité	35	0
Informatique	129	0
Médecine	2	2
Secrétariat	7	0
Hôtellerie-Tourisme	9	2
Électronique	31	0
Telecom	15	0
Génie électrique	22	0
Mécanique auto	4	0
Divers	48	0
Total	495	17

Source : Direction générale des bourses et stage du Gabon.

À la lumière du présent tableau, le décalage est saisissant entre établissements supérieurs public et établissements privés. Sur un total de quatre cents quatre-vingt-quinze (495) étudiants boursiers, seuls dix-sept (17) sont inscrits dans les établissements publics. Cette orientation des étudiants vers les établissements supérieurs privés est la conséquence des critères de sélection et de la politique des quotas au sein des établissements publics marocains. Les filières privilégiées des étudiants gabonais au Maroc sont la gestion, l'informatique et la comptabilité.

3.) Le Maroc : une destination privilégiée des étudiants gabonais.

Le Royaume du Maroc est l'une des destinations privilégiées des étudiants et stagiaires gabonais. Depuis l'envoi du premier contingent d'étudiants boursiers au Maroc en 1974, le nombre d'étudiants gabonais ne cesse d'augmenter. Depuis les huit (8) étudiants durant l'année académique 1974-1975, jusqu'aux plus de trois cents étudiants gabonais au Maroc recensés pour l'année scolaire 2011-2012. Plusieurs raisons expliquent cet attrait des étudiants gabonais pour le Maroc.

D'abord, un système éducatif moderne, en comparaison du système gabonais. Le royaume marocain compte pas moins de 370 établissements : 56 établissements de formation des cadres, 59 établissements de formation professionnelle, 95 établissements de formation supérieure privée, 76 établissements d'enseignement supérieur général, 9 classes préparatoires, 13 établissements préparant au brevet de technicien supérieur et 62 établissements de formation professionnelle⁶⁴⁶. Toutes ces structures d'accueil offrent aux étudiants gabonais et africains un cadre propice pour mener à bien leur scolarité. Les enseignements sont également mieux dispensés, à en croire Atsinigui Tricia : « *Ils dispensent les cours d'une bonne manière et les effectifs des salles de classes sont abordables* »⁶⁴⁷. Pour son témoignage, cette étudiante gabonaise a pu comparer avec ses études antérieures au Gabon, faisant état d'un effectif pléthorique et d'un programme non achevé.

Ensuite, le système éducatif gabonais connaît depuis 1990 des grèves répétitives. De ce fait, le Maroc devient une alternative pour les étudiants gabonais. À la question du choix du Maroc comme pays d'études, les étudiants gabonais évoquent volontiers le bon déroulement des cours : « *Pas de grève, contrairement à l'Université des sciences et technologies de Masuku* », souligne Majolaine Moussavou⁶⁴⁸, étudiante en master 1 en sciences de technologie de l'espace.

⁶⁴⁶ Agence marocaine de la coopération internationale.

⁶⁴⁷ Atsinigui Tricia, étudiante gabonaise au Maroc, entretien réalisé le 6 avril 2019 à l'ambassade du Gabon au Maroc.

⁶⁴⁸ Majolaine Moussavou, étudiante gabonaise au Maroc, entretien réalisé le 6 avril 2019 à l'ambassade du Gabon au Maroc.

De plus, certaines commodités facilitent l'intégration des étudiants gabonais au Maroc, comme la langue française, le coût de la vie relativement moins cher, ou encore la présence de plusieurs écoles supérieures françaises délocalisées au Maroc, etc.

Enfin, les étudiants gabonais au Maroc soulignent la facilitation des démarches administratives pour les études au Maroc⁶⁴⁹. Il faut noter le rôle considérable de l'AMCI et des différentes grandes écoles marocaines, qui mènent une politique offensive au Gabon pour « vendre » la destination Maroc auprès des apprenants. La suppression des visas pour les détenteurs des passeports ordinaires en 2013 a permis une augmentation considérable des étudiants gabonais au Maroc.

4.) Intégration sociale des étudiants gabonais au Maroc

L'intégration des étudiants gabonais au Maroc est facilitée par les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales. Toutefois, les rapports entre les étudiants gabonais et la population marocaine demeurent difficiles. Plusieurs étudiants notent les agressions verbales et physiques, à l'exemple de Nzamba Mboungui Désirée : « *J'ai eu du mal au début. J'ai été insultée plusieurs fois par les adolescents [...]. À l'école, on discute avec les Marocains, mais la différence est là : les Marocains restent entre eux, les noirs aussi. Ils parlent en arabe et on se sent automatiquement exclu* »⁶⁵⁰. Dans un article scientifique, Johara Berriana⁶⁵¹ souligne les relations difficiles et conflictuelles entre les étudiants subsahariens et la société marocaine.

Toutefois, plusieurs espaces de sociabilité facilitent l'intégration de ces étudiants au Maroc. Citons entre autre, l'Union des Gabonais du Maroc (UGM), la Confédération africaine des étudiants et stagiaires africains étrangers au Maroc et l'Aumônerie des étudiants catholiques au Maroc (AECAM). Ces espaces associatifs sont des tremplins pour ces étudiants et favorisent leur épanouissement en organisant des événements culturels et religieux.

⁶⁴⁹ Missono Fred, étudiant gabonaise au Maroc, entretien réalisé le 6 avril 2019 à l'ambassade du Gabon au Maroc.

⁶⁵⁰ Nzamba Mboungui Désirée, étudiante gabonaise au Maroc, entretien réalisé le 6 avril 2019 à Akkari (Rabat).

⁶⁵¹ Johara Berriane, « *la formation des élites subsahariennes au Maroc* », in Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir), *le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, pp. 165.

5.) AMCI : un rôle central dans la coopération scientifique et culturelle

L'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI) a été créée en 1986. Elle est au cœur de la coopération scientifique et culturelle entre le Gabon et Maroc, et notamment pour la gestion des bourses du gouvernement marocain accordées aux étudiants et aux stagiaires gabonais. La création de cette agence gouvernementale serait le corollaire du retrait du Maroc de l'OUA. En effet, depuis son retrait de l'organisation panafricaine, le royaume met un accent particulier sur le bilatéralisme actif dans le but de renforcer sa présence sur le continent. L'AMCI est un instrument de la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud : « *L'agence a pour objectif de développer et de dynamiser l'ensemble des relations économiques, techniques, scientifiques et culturelles en vue de renforcer et d'élargir les liens de coopération qui unissent le Maroc et les pays africains* »⁶⁵². L'Agence marocaine de coopération internationale a pour mission entre autres : de former les cadres africains dans les établissements universitaires marocains par l'octroi de bourses d'études ; de négocier le quota de places susceptibles d'être accordées par les établissements de formation au profit des étudiants étrangers ; de définir les conditions d'accès ainsi que les modalités d'inscription et les dates d'arrivée des candidats ; d'encourager l'assistance technique et le financement de microprojets dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'hydraulique en direction des pays africains ; de suivre les démarches relatives à l'inscription des étudiants et à la poursuite de leur scolarité, etc.⁶⁵³

La République du Gabon est un « État dit privilégié » par les autorités marocaines dans la politique d'attribution des bourses en direction des pays d'Afrique subsaharienne. Le royaume accorde en effet des bourses aux pays d'Afrique subsaharienne en fonction de la qualité des rapports bilatéraux.

⁶⁵² Statut de l'AMCI, article n° 2.

⁶⁵³ Dereje Gebreab Tilahun, « *Le rôle de l'Agence marocaine de coopération internationale dans la diplomatie marocaine envers les pays d'Afrique subsaharienne* », op cit., 2009, p.3.

**Tableau 32 : Récapitulatif du nombre de bourses accordées par le Maroc aux États
« dits privilégiés ».**

Années universitaires	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84
Pays										
Total Afrique subsaharienne	52	148	231	352	397	386	354	344	401	362
Côte d'Ivoire	-	-	3	3	8	9	7	6	7	6
Gabon	8	8	29	47	36	21	11	11	12	16
Guinée	-	1	22	60	77	76	72	47	60	55
Sénégal	25	91	104	108	110	90	67	59	50	42
Zaire	1	5	15	34	29	22	29	34	38	27
Part des 5 pays en %	64,8	70,9	74,8	61,9	65,4	56,3	52,5	45,7	41,7	40,3

Source : Abdelaziz Barre « *La politique marocaine de coopération en Afrique. Essai de bilan* » in Mustapha Machrafi et Kadija Boutkhili (dir.), *La Diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études africaines de Rabat, *Cahiers de la recherche* n° 5, 2014, p. 74.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution du nombre des étudiants boursiers marocains en provenance des États dits « privilégiés » de 1974 à 1984. Le Gabon fait partie des cinq (5) premiers États africains auxquels le Royaume du Maroc accorde le plus de bourses. Durant la période allant de 1974 à 1984, le royaume alaouite a ainsi accordé au Gabon 199 bourses. Le pays occupe la quatrième position derrière le Sénégal (749), la Guinée (463) et le Zaïre (234). La République de Côte d'Ivoire occupe la cinquième position avec 49 bourses attribuées. Ces États représentent plus de la moitié des bourses du gouvernement marocain en direction des pays d'Afrique subsaharienne. Durant la seule année scolaire 1976-1977, ces pays se sont vus attribuer 74,8% des bourses marocaines, soit les trois quarts d'entre elles. L'attribution de ces bourses traduit la qualité des rapports bilatéraux de ces pays avec le royaume du Maroc.

IV-) Les autres domaines de coopération

La formation des étudiants et stagiaires gabonais au Maroc est un secteur traditionnel de la coopération maroco-gabonaise. Depuis 1999, les relations entre les deux pays sont orientées vers le domaine économique : accroissement du volume des échanges commerciaux, augmentation des investissements directs marocains au Gabon, etc. Outre ces secteurs

traditionnels, les questions de défense, de sécurité et religieuse occupent une place non négligeable. Dans les lignes qui suivent, nous présenterons la coopération entre les deux pays dans les secteurs de la défense et la sécurité avant d'aborder l'influence du Maroc dans la production doctrinaire de l'islam.

Les questions de défense et de sécurité occupent une place primordiale dans la coopération maroco-gabonaise. Selon Samy Ghorbal⁶⁵⁴, la coopération entre les deux États débuta d'abord dans le domaine sécuritaire. Plusieurs accords ont été signés dans ces secteurs. Ainsi, ce sont les académies militaires royales du Maroc qui forment les militaires, les aviateurs, les gendarmes et les policiers gabonais. Par ailleurs, les officiers de la garde royale marocaine assurent la sécurité du président Omar Bongo. Ces militaires marocains constituent la garde rapprochée du chef d'État, composée d'un contingent de cinquante(50) parachutistes au service de la sécurité présidentielle. Selon l'ambassadeur Robert Cantoni⁶⁵⁵, le président Omar Bongo aurait au départ sollicité de Rabat un contingent de cinq cents(500) hommes. Toutefois, les réticences marocaines et les réserves des responsables de l'encadrement français de la garde républicaine l'en auraient finalement dissuadé. Le dirigeant gabonais aurait voulu une unité marocaine dont l'effectif dépasse celui du bataillon français de Libreville. Toujours est-il qu'en faisant appel aux militaires marocains pour sa garde rapprochée, le président Omar Bongo affirme sa confiance au Maroc pour la sécurisation de son régime. Cette garde rapprochée marocaine de Bongo atteste également l'existence des liens personnels entre le dirigeant gabonais et son homologue marocain. Le contingent militaire marocain est resté en service à la garde républicaine du Gabon de 1982 à 2009. À la mort du président Omar Bongo, son successeur Ali Bongo n'a pas renouvelé la mission des officiers marocains en service dans ce corps militaire.

Les militaires marocains participent également à plusieurs manifestations au Gabon. Ils ont participé ainsi en 2005 au traditionnel défilé organisé à l'occasion des journées de la défense⁶⁵⁶. L'armée marocaine est l'une des rares armées étrangères avec le 6^e bataillon d'infanterie de marine de l'armée française à prendre part au défilé des journées portes ouvertes de la défense. Les deux pays organisent aussi des missions médico-militaires pour

⁶⁵⁴ Samy Ghorbal, « *Partenaires particuliers* » in Jeune Afrique n° 2378, du 6 au 12 août 2006, p. 50.

⁶⁵⁵ Robert Cantoni, ambassadeur de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote n° 327 QONT/50, carton n° 50, année 1979-1983.

⁶⁵⁶ L'Union, n° 8747 du mardi 22 février 2005, p. 1.

venir en aide aux couches sociales les plus démunies. C'est dans cette optique que s'est déroulée le 22 février 2005 à Moanda (au sud-est du Gabon) une mission médico-militaire à laquelle assistaient le président Omar Bongo et le roi Mohammed VI⁶⁵⁷.

L'ambassade du Gabon au Maroc est la seule mission diplomatique du pays en Afrique du Nord à disposer d'une mission militaire. Placée sous le commandement d'un officier supérieur⁶⁵⁸, la mission négocie les accords dans les secteurs de la défense et de la sécurité avec les autorités militaires marocaines. Elle assure également le suivi des stagiaires militaires et organise les escales du chef d'État gabonais au Maroc.

La coopération sur le plan religieux entre les deux pays est symbolisée par la grande mosquée Hassan II de Libreville. La mosquée a été financée par le Maroc. Elle est un don du souverain alaouite, Hassan II au président Omar Bongo, nouvellement converti à la religion islamique, et à l'ensemble de la communauté musulmane du Gabon. Pour le souverain, le « *Maroc se considère comme investi de la mission de préservation et de la diffusion de la religion musulmane par le biais des universités, des mosquées, des oulémas et des professeurs* »⁶⁵⁹. Inaugurée le vendredi 11 février 1983 en présence du prince Moulay Hassan Ben Madhi et du président Omar Bongo⁶⁶⁰, l'édifice religieux symbolise la « fraternité éternelle entre le Maroc et le Gabon »⁶⁶¹. La mosquée témoigne aussi de la présence de l'islam en terre gabonaise. Les travaux de construction en ont été confiés à l'architecte marocain Abdel Khader Fares et à la société de construction Fahim. Les ouvriers spécialisés venaient également du Maroc par contingents de quarante (40) personnes⁶⁶². La mosquée abrite aussi le logement de l'imam de Libreville et du muezzin. Symbole fort, la grande mosquée de Libreville est placée sous l'autorité religieuse du président Omar Bongo, calife général de la communauté musulmane du Gabon.

⁶⁵⁷ *Idem.*

⁶⁵⁸ Site internet officiel de l'ambassade du Gabon au Maroc, <https://www.ambagabon.ma/ambassade/mission-militaire>, consulté le 4 mars 2020.

⁶⁵⁹ Hassan II, Conférence de Presse à Taëf, 9 février 1980 in Discours et interventions du Roi Hassan II, 1983, p.166.

⁶⁶⁰ Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote n° 327 Qont/50, carton n° 50, année 1979-1983.

⁶⁶¹ *Idem.*

⁶⁶² *Ibidem.*

Photo 4 : Vue intérieure de la grande mosquée Hassan II de Libreville



Source : Photo prise le 20 juillet 2018.

La grande mosquée Hassan II de Libreville bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle. Elle fait face au palais de la Rénovation abritant les services de la présidence de la République du Gabon. Derrière la mosquée se trouve le ministère de l'Éducation nationale, sur la façade gauche, le bâtiment de la Direction des recherches de la gendarmerie nationale, et, sur la façade droite, l'immeuble interministériel. Autant dire que la mosquée de Libreville est au cœur du quartier le plus important et le plus sécurisé de la capitale gabonaise.

Un autre volet important de la coopération culturelle entre le Gabon et le Maroc est la formation des imams et des prédicateurs gabonais au Royaume du Maroc. Le roi Mohammed VI place la formation des imams d'Afrique subsaharienne au cœur de la diplomatie religieuse du royaume. Cette formation des prédicateurs africains dans les centres islamiques du Maroc vise à endiguer l'expansion des courants extrémistes, mais également à répandre le culte malékite. Au Gabon, la doctrine majoritaire est le sunnisme⁶⁶³. Cette expansion du sunnisme provient de la formation des imams et prédicateurs gabonais au Maroc. Le royaume alaouite couvre la totalité des frais de formation, d'achat de billets

⁶⁶³ Entretien collectif avec les imams Benyamine Andjoua, Youssouf Ousman Nziengui et Mokhtar Boubamba Ndoungou au siège du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), le 3 septembre 2018.

d'avion, en passant par la réservation de logements, jusqu'à l'octroi d'allocations d'études pouvant aller jusqu'à cent mille (100 000) francs⁶⁶⁴. La prise en charge de ces formations au Maroc vise « à inciter, de cultiver la culture du juste milieu et de la modération »⁶⁶⁵. Outre la formation des imams et prédicateurs au Maroc, le royaume alaouite finance les séminaires et les conférences au Gabon à l'intention des prédicateurs locaux et des fidèles. Selon le grand imam de l'Ogooué Maritime, toutes ces actions visent « à montrer le vrai visage de l'islam »⁶⁶⁶.

Le roi du Maroc, Mohammed VI fait régulièrement des dons de corans à la communauté musulmane du Gabon lors de ses nombreux déplacements en terre gabonaise. Le président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Ismaël Oeni Ossa, est reçu en audience royale à chaque visite du souverain alaouite au Gabon. Composé essentiellement de ressortissants étrangers venus principalement d'Afrique de l'Ouest, l'islam au Gabon est dominé par l'influence considérable du Maroc.

⁶⁶⁴ *Idem.*

⁶⁶⁵ Entretien avec le grand imam de l'Ogooué au siège du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), le 3 septembre 2018.

⁶⁶⁶ *Idem.*

En définitive, la coopération maroco-gabonaise s'ébauche sur plusieurs secteurs d'activités. Les investissements directs marocains au Gabon sont en augmentation. Le pays est la première destination des investissements directs marocains en Afrique centrale. Ces investissements directs marocains se concentrent dans le secteur des services. Les grands groupes privés du royaume sont implantés au Gabon. Le volume des échanges commerciaux n'a cessé d'augmenter depuis l'année 1975. Le Maroc importe du Gabon les matières premières, notamment, l'huile brute de pétrole, le bois brut ou équarri, etc. Il exporte des produits alimentaires, principalement des poissons frais, salés ou fumés, des vins, des liqueurs, ou encore des textiles ou autres marchandises. On peut discerner deux périodes dans l'évolution de la balance commerciale entre les deux pays : une balance commerciale excédentaire pour le Gabon (1975-2009), puis une balance commerciale excédentaire pour le Maroc (2009- 2013).

La coopération scientifique et culturelle occupe une place importante dans la coopération maroco-gabonaise. Le Maroc forme des étudiants et des stagiaires gabonais. Le nombre d'étudiants gabonais au Maroc est en augmentation depuis 1974, date de l'envoi du premier contingent d'étudiants, ce qui s'explique par la mise en place par le Maroc des différents mécanismes, par exemple les bourses d'études, la création de l'Agence marocaine de la coopération internationale(1986), l'augmentation du quota d'étudiants gabonais dans les universités publiques marocaines à partir de 1997, la facilitation des procédures d'obtention des visas d'études, les campagnes de recrutement menées au Gabon par les universités et les grandes écoles privées marocaines, etc. Le Maroc est ainsi devenu une destination privilégiée des étudiants gabonais. Par ailleurs, le Royaume du Maroc favorise l'extension de l'islam au Gabon, avec notamment la construction de la mosquée Hassan II, plus grande édifice religieux du culte musulman au Gabon ou la formation des imams et des prédicateurs gabonais au Maroc⁶⁶⁷. Leurs frais de scolarité, de voyage et d'hébergement sont pris en charge par le Maroc. Le royaume organise à l'intention des musulmans du Gabon des séminaires et des conférences dans le but de répandre au Gabon le rite malékite.

Enfin, la coopération en matière de défense et de sécurité occupe une place importante. Les officiers de la garde royale marocaine assurent la sécurité du président Omar Bongo. Ces militaires marocains constituent la garde rapprochée du chef d'État, laquelle est formée par un contingent de cinquante (50) parachutistes au service de la garde présidentielle.

667

Les académies militaires royales du Maroc forment les stagiaires militaires, aviateurs, gendarmes et policiers gabonais.

Nous avons donc consacré la deuxième partie de notre étude à l'analyse détaillée de la coopération maroco-gabonaise. L'objectif était de déterminer les axes majeurs de cette dernière. Sur le plan politique, la question du Sahara occidental demeure au centre des tensions géopolitiques entre l'Algérie, le Maroc et le Sahara occidental. Dans cette épineuse question, le Gabon défend la thèse de la marocanité du Sahara au détriment de l'auto-détermination du peuple Sahraoui. Ce soutien inconditionnel et constant du Gabon est la condition des relations privilégiées avec le Maroc, car le royaume subordonne ses rapports bilatéraux avec les pays d'Afrique subsaharienne à une prise de position non équivoque en faveur de la reconnaissance de sa souveraineté sur ce territoire. Le Maroc a d'ailleurs rompu ses relations diplomatiques avec plusieurs pays africains ayant reconnu la république Sahraoui.

Outre ce soutien du Gabon à l'intégrité territoriale du Maroc et l'adoption des positions communes sur la scène internationale, les deux pays ont mené des interventions directes et indirectes en Afrique subsaharienne. Ces interventions visent principalement, le renversement de régimes africains progressistes et prosoviétiques par le biais d'actions subversives menées par des mercenaires étrangers (Affaire de Cotonou), le soutien à un allié (la guerre du Shaba II), ou la lutte contre l'expansion du communisme en Afrique (soutien à Jonas Savimbi).

Sur plan économique, nous notons un affermissement des relations économiques depuis le règne du souverain Mohammed VI. Cet affermissement se traduit par une augmentation des investissements directs marocains au Gabon, un accroissement du volume des échanges commerciaux, l'implantation dans le tissu économique gabonais d'entreprises privées marocaines telles que Maroc télécom, Attijariwafabank, Saham, Managem, Royal air Maroc, Averda, Cema bois de l'Atlas, etc. Ces investissements marocains au Gabon se concentrent principalement dans le secteur des services. En revanche, les secteurs dans lesquels le Gabon accuse un déficit considérable (secteur agricole, industriel ou du bâtiment) restent marginaux dans cette expansion économique du Maroc au Gabon.

La coopération scientifique et culturelle est un secteur traditionnel de la coopération maroco-gabonaise. Les étudiants et les stagiaires gabonais sont formés dans les universités publiques et les écoles supérieures du Maroc. Le Gabon est classé « pays privilégié » par l'Agence marocaine de la coopération internationale pour l'attribution des bourses. Le quota

des bourses des étudiants gabonais au Maroc est en augmentation. Il est passé de huit (8) en 1974 à cent (100) en 2013.

Les questions religieuses occupent une place importante dans les relations bilatérales. Ainsi, le Maroc assure la formation des imans et des prédicateurs gabonais. Le royaume prend en charge leurs frais de scolarité et de logement au Maroc et leur attribue une allocation d'études. Cette formation gratuite du Maroc vise non seulement à lutter contre les courants rigoristes de l'islam, mais également à répandre au Gabon le culte malékite et la culture du juste milieu.

Le suivi de cette coopération bilatérale est assuré par les réunions de sessions de commissions mixtes. Ces commissions mixtes maroco-gabonaises ont été institutionnalisées par un accord portant création d'une grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise⁶⁶⁸, signé le 18 avril 1980 à Rabat. Depuis la signature de cet accord, six (6) grandes sessions de commissions mixtes ont été organisées, alternativement à Rabat (4) et à Libreville (2).

⁶⁶⁸ Cadre juridique Maroc-Gabon, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères du Maroc, *op.cit.*,

Conclusion générale

En hommage posthume à roi Hassan II, le président Omar Bongo disait : « *Sa Majesté était mon frère, paix à ses cendres. Ceux qui salissent sa mémoire le payeront un jour.* »⁶⁶⁹ Les relations diplomatiques entre le Gabon et le Maroc ne peuvent être appréhendées aisément sans la prise en compte préalable des relations personnelles entre le roi Hassan II et le président Omar Bongo, ou encore la complicité entre Mohammed VI et Ali Bongo. Désormais au pouvoir, Mohammed VI et Ali Bongo perpétuent la tradition des liens personnels comme socle de la coopération maroco-gabonaise. Les deux dirigeants multiplient les visites bilatérales, et les séjours du roi Mohammed VI au Gabon sont très fréquents depuis l'arrivée au pouvoir du président Ali Bongo. Cette relation entre chefs d'État ne ressemble à aucune autre, pas même à la relation du chef du parti communiste de l'ex URSS avec ses satellites de l'Europe de l'Est durant la période de la bipolarité. Les relations personnelles entre dirigeants ont fortement influencé les rapports bilatéraux entre Hassan II et les autres présidents d'Afrique subsaharienne. C'est en fonction de ses liens d'amitié avec les présidents Senghor, Mobutu, Houphouët-Boigny, Sékou Touré et Bongo que le souverain marocain se positionnait à chaque fois⁶⁷⁰.

Notre recherche visait à réfléchir, au-delà des relations personnelles, sur les raisons réelles de la motivation des autorités gabonaises dans le choix du Maroc comme débouché diplomatique.

En effet, il ressort de notre analyse que, outre les raisons amicales qui justifient dans une certaine mesure les relations privilégiées, le Gabon cherchait des sources de financement pour sa politique de grands travaux, notamment le projet de la voie ferroviaire, le *Transgabonais*⁶⁷¹. Le président Albert-Bernard Bongo avait repris le projet de son devancier Léon Mba, relatif à la construction du chemin de fer. Cependant, il s'était heurté au problème du financement, eu égard aux hésitations et aux refus des institutions financières internationales, à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. La Banque mondiale, après avoir financé les premières études relatives au projet du *Transgabonais*, jugea le projet non

⁶⁶⁹ Omar Bongo, *Entretiens avec Airy Routier*, 2001, *op. cit.*, p. 207.

⁶⁷⁰ Philippe Decreane, « *La Politique africaine du Maroc* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n° 11, années 1983-1989, p. 2.

⁶⁷¹

rentable. Le coût global du projet était estimé à 300 milliards de FCFA⁶⁷² Or, les finances publiques nationales ne permettaient pas de couvrir la réalisation de ce chantier gigantesque. Le président gabonais voulait se tourner vers les pays arabes et les riches monarchies arabes détenteurs de pétrodollars. C'est dans cette optique qu'il choisit le Royaume du Maroc comme axe démultiplicateur.

L'action diplomatique du Maroc pour le Gabon a permis non seulement le rapprochement avec ces pays, mais également la participation financière de ces États au *Transgabonais* et à d'autres projets de développement. Ce rapprochement avec les pays arabes a permis au Gabon de bénéficier des prêts préférentiels citons entre autres le fonds saoudien, le fonds koweïtien et la banque islamique de développement.

L'autre raison du choix du Maroc fut son capital de sympathie auprès des monarchies arabes. Le royaume a mis à la disposition de la République du Gabon son réseau diplomatique en vue de faciliter le rapprochement avec ces pays. Le Maroc a en cela joué un rôle de pont diplomatique⁶⁷³. « *Hassan II nous a liés aux Arabes* », témoigne Megne Mbo⁶⁷⁴.

Pour le Maroc, le soutien diplomatique du Gabon auprès des pays arabes devait déboucher sur un allié incontournable dans sa quête du Sahara Occidental. Soulignons que la décennie soixante dix fut marqué par la recrudescence de cette épineuse question. La diplomatie gabonaise apporte un soutien « *ferme et constant* » à « *l'intégrité territoriale du Maroc* ». C'est dans cette logique que le président Omar Bongo affirmait : « *Nous soutenons et nous soutiendrons quoi qu'il advienne le Maroc et la Mauritanie. Le Polisario, connais pas.* »⁶⁷⁵. Cette solidarité de la République du Gabon envers le Royaume du Maroc a été multiforme : la participation d'une délégation gabonaise à la Marche verte du 6 au 9 novembre 1975⁶⁷⁶, la non-reconnaissance du Front Polisario comme mouvement de

⁶⁷² Ambassade de France au Gabon, *Notes sur le Transgabonais*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

⁶⁷³ El Hadj Nabil Koussou Inama, entretien avec l'auteur, *op. cit.*

⁶⁷⁴ Megne Mbo, entretien avec l'auteur, *op. cit.*

⁶⁷⁵ Omar Bongo, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote 327QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

⁶⁷⁶ Ambassade du Gabon au Maroc, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé « Accords et conventions », années 1974-2011.

libération lors de la session extraordinaire de Maputo du 19 janvier 1976⁶⁷⁷, la fin de non-recevoir à la délégation du Front Polisario lors du Sommet de l'OUA organisé à Libreville du 5 au 7 juillet 1977, la « constance des votes »⁶⁷⁸ contre les résolutions défavorables au Maroc, ou encore le boycott des séances mettant à mal le Maroc à l'OUA et à l'ONU.

Toutefois, la réflexion portait aussi sur les relations asymétriques entre une « puissance secondaire » comme le Maroc et un pays dépendant comme le Gabon dans le cadre de leurs rapports au sein de la FrancAfrique. Le président Omar Bongo notait la relation de dépendance entre la France et l'Afrique francophone : « *J'ai dit jadis que l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans pilote, mais que la France sans l'Afrique, c'est une voiture sans moteur* »⁶⁷⁹, affirmait ainsi le président Omar Bongo au sujet des relations entre la France et ses « anciennes colonies ». Moulay Driss Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon, écrit qu'il avait été marqué par la situation d'un pays (Gabon) où les étrangers, surtout les Français, géraient et encadraient presque tout, imposant par là même une véritable mainmise sur les richesses du pays⁶⁸⁰.

La coopération bilatérale couvre plusieurs secteurs d'activités. Notons l'apport du Maroc dans la formation massive des étudiants et cadres dans différents domaines pour ne pas citer : les agents des douanes, ingénieurs, médecins, et gendarmes. Les militaires marocains ont constitué pendant longtemps la garde rapprochée du chef d'État gabonais, formée par un contingent de cinquante (50) parachutistes au service de cette garde présidentielle. Notons que ce contrat avec des coopérants marocains au service de la garde présidentielle n'a pas été renouvelé en 2009. Par ailleurs, ce sont les académies militaires royales du Maroc qui forment les stagiaires militaires, aviateurs, et policiers gabonais. Le Royaume du Maroc forme aussi des imans et prédicateurs gabonais, afin d'étendre au Gabon le culte malékite et la culture du

⁶⁷⁷ Ambassade de France au Maroc, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 327 QONT/54, carton n° 54, année 1982.

⁶⁷⁸ Entretien avec El Hadj Nabil Koussou Inama, *op. cit.*

⁶⁷⁹ Omar Bongo, *Entretiens avec Airy Routier*, 2001, *op. cit.* p. 207190.

⁶⁸⁰ Moulay Driss Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon, in : *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 27.

« *juste milieu* »⁶⁸¹. Le Maroc a aussi financé la construction de la mosquée Hassan II de Libreville, le plus grand édifice du culte musulman au Gabon.

Si la coopération politique, culturelle ou scientifique demeure l'un des secteurs traditionnels de la coopération maroco-gabonaise, l'intronisation le 30 juillet 1999 du souverain Mohammed VI a suscité un renforcement des relations économiques. En effet, le monarque marocain, à la différence de son devancier, place les enjeux économiques au centre de la coopération bilatérale. Cette offensive diplomatico-économique s'est traduite par un accroissement des investissements directs marocains au Gabon, par l'augmentation du volume des échanges commerciaux, mais, surtout, par l'implantation dans le tissu économique gabonais d'entreprises privées marocaines telles que Managem, Attijariwafabank, Averda, Jet Sakan, Saham, etc.

Les limites de ce travail tiennent aux réticences des diplomates gabonais ou marocains à accorder des entretiens semi-directifs. Soulignons également le refus catégorique de l'ambassade du Maroc au Gabon, qui, en dépit de nos courriers, a émis une fin de non-recevoir à nos demandes de consultation des archives diplomatiques.

Enfin, la coopération maroco-gabonaise demeure polarisée, une affaire d'élite diplomatique. Du coup, cette coopération manque véritablement de souffle au niveau de la diplomatie publique. Ainsi, les relations entre les peuples marocains et gabonais demeurent faibles en dépit d'un accord de libre circulation des personnes⁶⁸². « *C'est une affaire entre dirigeants gabonais et marocains, nous, le peuple gabonais, on ne gagne rien* », nous fait remarquer une diplomate gabonaise en poste au Maroc sous couvert d'anonymat. Il serait souhaitable que coopération bilatérale mette l'accent sur la diversification des secteurs de coopération et sur le développement de la diplomatie publique. Comment la coopération maroco-gabonaise pourrait-elle s'émanciper de l'ombre des liens personnels entre chef d'État ?

⁶⁸¹ Entretien collectif avec les imams Benyamine Andjoua, Youssouf Ousman Nziengui et Mokhtar Boubamba Ndoungou au siège du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), le 3 septembre 2018.

⁶⁸² Accord relatif à la suppression de visas pour les passeports ordinaires, Rabat, 05 septembre 2013.

Sources et bibliographie

I-) Sources

1.) Sources écrites

1.1) Sources imprimées : textes imprimés et lois

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 1992.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 1996.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2001.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2002.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2005.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2009.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2010.

Annexe explicative à la loi des finances de l'année 2011.

Article numéro 4 des accords franco-gabonais in journal officiel de la République française, n°60-278, novembre 1960.

Constitution de la République Gabonaise, Loi n°13/2003 du 19 août 2003.

Constitution du Royaume du Maroc de 2011.

Décret n°26/PR/MAE du 28 novembre 1960 fixant les attributions et organisant les services du ministère des affaires étrangères.

Décret n°657/PR/MAEC du 03 juillet 1972 portant réglementation de l'exercice des fonctions diplomatique.

Décret n° 1463/PR-MAEC-MINECOFIN-MFPRA du 29 novembre 1973 in J.O n°1, du 1^{er} au 15 janvier 1974.

Décret n°341/PR/MINECOFIN-PART/MAEC du 22 avril 1977 portant réglementation de la comptabilité des missions diplomatiques et consulaires.

Décret n°652/PR/MAECF du 21 mai 2003 portant organisation et attributions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, titre I, article III.

Décret n°774/MAEC du 25 Aout 1976 fixant attribution et organisation du ministère des Affaires étrangères et de la coopération.

Habib Bourguiba, *Discours* à Jéricho le 3 mars 1965.

Statut de l'AMCI, article n° 2.

Traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008, article 2.

1.2) Archives diplomatiques françaises

1.2.1) Section Gabon

Ambassade de France au Gabon, *Note sur la politique extérieure du Gabon*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327 QONT/51, carton n° 51, année 1981.

Ambassade de France au Gabon, *Notes sur le Transgabonais*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/51, carton n°51, années 1973-1983.

Ambassade de France au Gabon, *Notes sur le Transgabonais*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

Ambassade de France au Gabon, *Notes*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327 QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

Ambassade de France au Gabon, *Sahara espagnol*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

Ambassade de France au Maroc, « *Le Maroc dans le monde arabo-musulman* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°0049SUP/11, années 1983-1989.

Bey Rozet, « *Conversion à l'islam du président de la République* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/25, carton n°25, année 197.

Bey Rozet, « *Entretien avec le président Bongo* » Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/30, carton n°30, année 1973.

Journal Officiel de la République française, n°60-278, novembre 1960, *Accords Franco-gabonais* in Archives diplomatiques de la Courneuve, cote n°327QONT/51, carton n°51, année 1960.

Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, « *Interview du président Omar Bongo* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote 327QONT/43, carton n°43, années 1976-1977.

Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, « *Financement du chemin de fer Transgabonais* in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/44, carton n° 44, années 1975-1978.

Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, *Rapport de fin de mission (avril 1975-octobre 1979)*, Archives diplomatiques de la Courneuve, cote 327QONT/48, carton n°48, années 1979-1983.

Omar Bongo, *Discours prononcé à Libreville le 23 juin 1977 à l'occasion de l'ouverture de la 29^e session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote 327 QONT/43, carton n° 43, années 1976-1977.

Pierre Dabezies, ambassadeur de France au Gabon, « *Gabon : islam, pays arabes et Israël* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n° 50, années 1973-1983.

Pierre Dabezies, ambassadeur de France au Gabon, « *Inauguration de la nouvelle mosquée de Libreville*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote n° 327 QONT/50, carton n° 50, année 1979-1983.

Pierre Dabezies, Note, ambassadeur de France au Gabon au ministre français des relations extérieures Claude Cheysson in archives diplomatiques de la Courneuve, section Gabon, cote n°327QONT/50, carton n°50, années 1973-1983.

Robert Cantoni, ambassadeur de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Gabon, cote n° 327 QONT/50, carton n° 50, année 1979-1983.

1.2.2) Section Maroc

Ambassade de France au Maroc, « *Afrique du Nord : principales questions en cours* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°2046INVA/892, carton n° 892, années 1976-1981.

Ambassade de France au Maroc, « *Le Maghreb aujourd'hui* » Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 2046/INVA892, carton n° 892, années 1976-1981.

Ambassade de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, cote 167SUP/4, carton n° 4, années, 1972-1983.

Ambassade de France au Maroc, « *Les relations entre le Maroc et l'Occident* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP11, carton n°11, année 1985.

Ambassade de France au Maroc, *Notes*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 327 QONT/54, carton n° 54, année 1982.

Ambassade de France, « *Réflexions prospectives sur le Maroc* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n°11, années 1983-1989.

Ambassade de France au Maroc, « *La politique extérieure du Maroc* » Archives diplomatiques de la Courneuve section Maroc, cote 167SUP/4, carton n° 4, années 1972-1983.

Article premier de l'accord tripartite du 14 novembre 1975 signé à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton n° 939, années 1975-1983.

Discours du Roi Hassan II prononcé à l'occasion du 22^e anniversaire de son accession au trône, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n°0049/SUP4, carton n° 4, années 1983-1989.

Hassan II, *Correspondance au président François Mitterrand*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote n° 0049SUP/11, années 1983-1989.

Hassan II, *Discours prononcé le 22 novembre 1989*, Archives diplomatiques de La Courneuve, cote 0049SUP/7, carton n° 7, années 1983-1989.

Henri Lebreton, ambassadeur de France au Maroc, « *Liens de coopération entre le Maroc et les pays africains : opportunités pour la coopération franco-marocaines* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n°11, années 1983-1989.

Hichem Djait, « *Le Maghreb en miettes ou en gestation* » in Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, année 1975-1983.

Marc Bonnefous, *Note*, Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/1, carton n°1, années 1983-1989.

Mémoire présenté par le royaume du Maroc devant la Cour internationale de justice(CIJ) au sujet du Sahara occidental, Archives diplomatiques de La Courneuve, cote 2046 ANIMO/939, carton n° 939, années 1975-1983.

OTAN, « *Spanish Sahara: phosphate wealth complicates decolonization* », Archives diplomatiques de La Courneuve, section Maroc, cote 2045ANIMO/939, carton 939, années 1975-1983.

Philippe Decreane, « *La politique africaine du Maroc* », Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049SUP/11, carton n° 11, années 1983-1989, p. 2.

Rogers Vaur, « *Rapports de fin de mission, 1983-1985* » in Archives diplomatiques de la Courneuve, section Maroc, cote 0049/SUP7, carton n°7, année 1982.

1.3) Archives et documentations du Gabon

1.3.1) Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères

Aide-mémoire de la 6^e commission mixte Gabon-Maroc, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères carton Maroc, année 2013.

Communiqué conjoint de la visite officielle en république gabonaise de Sa Majesté Mohammed VI au Gabon du 25 au 27 mars 2013, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 2013.

Communiqué final à l'occasion de la visite au Gabon du premier ministre Abderrahman Youssoufi, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, année 2000.

Jean Maurice Kassa Bivigou, *Fiche technique de la coopération Maroc-Gabon*, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, année 2000.

Jean Ping, « *Pour un nouvel élan de la politique étrangère de la République* », document du ministère des Affaires étrangères du Gabon.

Lucien Moukagna, *Point de coopération Gabon-Maroc*, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, année 2000.

Ludovic Mbadinga Mbadinga, *Coopération Gabon-Maroc*, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, année 2000.

Ministère de l'Economie, du commerce, de l'industrie et du tourisme du Gabon, *bulletin des statistiques du commerce extérieur*, n°000, février 2011, p.14.

Ministère des Affaires étrangères du Gabon, « *Secteurs de coopération Gabon-Egypte* », document du ministère des Affaires étrangères, juillet 2015.

Point de coopération Gabon-Maroc, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 1997.

Point de coopération, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 1999.

Procès-verbal de la 1^{ère} commission mixte de coopération algéro-gabonaise, Libreville 04 juin 1987, Centre de documentation du ministère des Affaires étrangères du Gabon, carton Algérie.

Procès-verbal de la IV^{ème} grande commission mixte de coopération entre le Gabon et le Maroc tenue à Libreville du 11 au 13 mai 1992, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 1992.

Procès-verbal de la V^{ème} grande commission mixte de coopération entre le Gabon et le Maroc tenue à Rabat du 06 au 09 juin 2006, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 2006.

Procès-verbal de la visite de travail et d'amitié au Maroc du 4 au 8 juin 2000 de la délégation gabonaise conduite par Jean Ping, ministre des Affaires étrangères, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 2000.

Victor Afounouna, ambassadeur du Gabon au Maroc, *Notes*, Centre de documentation du ministère gabonais en charge des Affaires étrangères, carton Maroc, années 1972-2011.

Yolande Ozouaki, *Fiche technique relative à la coopération Maroc-Gabon dans le domaine de la formation*, centre de documentation du ministère des Affaires étrangères, carton Maroc, carton Maroc, année 1999.

1.3.2) Les archives nationales

Affaires étrangères, *Candidature du Maroc au conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement*, archives nationales du Gabon, carton n°2998, année 1968.

Affaires étrangères, *Conférence des ambassadeurs, procès-verbal*, archives nationales du Gabon, carton n°1704, année 1965.

Affaires étrangères, *Discours de son excellence El hadj Omar Bongo, président de la république à la conférence Afro-arabe tenue au Caire du 7 au 9 mars 1977*, archives nationales du Gabon, carton n°1704, carton n°4052, année 1977.

Albert Bernard Bongo, *Allocution prononcée à la conférence des non-alignés, Alger, 8 septembre 1973*, Archives nationales du Gabon, carton n°4047, année 1973.

Benjamin Ngoubou, ministre à la présidence de la république chargée de la coordination et des Affaires étrangères, *correspondance au président de la République*, Libreville, 20 avril, 1968.

Charte de la coopération économique afro-arabe, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.

Conférence ministérielle conjointe arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.

Procès analytique des travaux de la conférence des ambassadeurs, Secrétariat général du conseil des ministres, Libreville du 21 au 27 juillet 1965, carton n°1704, année 1965.

Projet de déclaration politique de la coopération arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n°3114, année 1977.

1.4) Archives et documentation du Maroc

1.4.1) Ambassade du Gabon au Maroc

Accord commercial, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, années 1974-2011.

Balance commerciale entre le Gabon et le Maroc, années 1977-1984, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Cadre juridique de coopération entre le Gabon et Maroc, archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, années 1974-2011.

Communiqué conjoint de la visite officielle en république gabonaise de sa majesté Mohammed VI du 25 au 27 mars 2013, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Communiqué final de la visite d'amitié et de fraternité en République gabonaise du 18 au 24 juin 2004 de sa majesté Mohammed VI, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Echanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, années 1987-1992, au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Eléments de réponse de l'interview de l'ambassadeur François Benga Eboumi au quotidien le Matin du Sahara, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc, Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton intitulé « accords et conventions », années 1974-2011.

Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises, ambassade du Gabon au Maroc, carton « *Accords et conventions* », années 1972-2011.

Fiche technique de la VIème commission mixte de coopération Gabon et Maroc, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Fiche technique relative à la coopération Maroc-Gabon dans le domaine de la formation, Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, année 1974-2011.

François Benga Eboumi, *aide-mémoire préparatoire à la visite du premier ministre Jean Eyeghe Ndong au Maroc du 06 au 09 juin 2006*, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Joseph Giraud Effangone Obaghe, *Fiche sur l'environnement politico-diplomatique et économique du Maroc*, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

La coopération culturelle entre le Gabon et le Maroc, Archives de l'ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, année 1974-2011.

Liste des accords et conventions signés entre le Gabon et le Maroc mais non ratifiés par le Gabon, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Point de coopération Gabon-Maroc, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Procès-verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république gabonaise, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère marocain des Affaires étrangères Rabat 10 juillet 1972

Rapport d'activités du 1^{ème} semestre 2000, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Rapport d'activités du 2^{ème} semestre 2000, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Synthèse de la coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, archives de l'ambassade, carton intitulé accords et convention, années 1974-2011.

Victor Afounouna, *La coopération culturelle entre le Gabon et le Maroc*, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

1.4.2) Autres centre de documentation

Balance commerciale entre le Maroc et la région de la CEMAC, années 2010-2013, Office des changes.

Cadre juridique régissant les relations bilatérales entre le Maroc et le Gabon, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, 1972-2013.

Communiqué conjoint de la VIème grande commission mixte de la coopération entre le Maroc et le Gabon, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères.

Echanges commerciaux entre le Maroc et le Gabon, années 1998-2013, Office des changes,.

Fiche sur les relations économiques maroco-gabonaises, ambassade du Gabon au Maroc, carton accords et conventions, 1974-2011.

Investissements directs gabonais au Maroc, années 2002-2013, Office des changes

Investissements directs marocains à destination des pays de la région CEMAC, années 2010-2013, Office des changes

Investissements directs marocains au Gabon, années 2002-2013, Office des changes

Procès des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du Royaume du Maroc avec les responsables de la république, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères.

Procès verbal des entretiens de la délégation ministérielle du gouvernement du royaume du Maroc avec les responsables de la république Gabonaise du 10 juillet 1972, Division du contentieux et des archives.

Procès-verbal de la 1^{ère} grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Rabat du 14 au 18 avril 1980, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères

Procès-verbal de la 2^{ème} grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Libreville du 24 au 26 mars 1983, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères,

Procès-verbal de la 3^{ème} grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Rabat du 25 au 27 avril 1984. Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères

Procès-verbal de la 4ème grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Libreville du 11 au 13 mai 1992, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères,

Procès-verbal de la 5ème grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Rabat du 06 au 09 juin 2006, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères

Procès-verbal de la 6ème grande commission mixte de coopération bilatérale entre le Gabon et le Maroc, tenue à Rabat du 03 au 05 septembre 2013, Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères

Relations Maroc-Afrique : l'ambition d'une nouvelle frontière, Direction des études et des prévisions financières du ministère de l'économie, juillet 2015.

Tableau évolutif du nombre des étudiants boursiers du gouvernement marocain en provenance des Etats dits privilégiés (Cote d'Ivoire, Gabon, Guinée, Sénégal et Zaïre), années 1974-1984, Ministère de l'enseignement supérieur du Maroc.

2.) Sources orales

Tableau n° 33: Liste des entretiens

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Date et lieu d'entretien
1	Benyamine Andjoua, Youssouf Ousman Nziengui et Mokhtar Boubamba Ndoungou	Imans et membres du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Gabon (CSAIG)	30 août 2018 à Libreville(Gabon)
2	Le grand imam de l'Ogooué maritime	2 ^{ème} vice-président de la section Gabon de la fondation Mohammed VI pour les Oulémas	30 août 2018 à Libreville(Gabon)

		d'Afrique	
3	El Hadj Nabil Koussou Inama	ancien ambassadeur du Gabon près le Royaume d'Arabie saoudite	1er septembre 2018 à Libreville(Gabon)
4	Paul Bunduku-Latha	ancien ambassadeur du Gabon au Maroc de 1989 à 1993	1er septembre 2018 à Libreville (Gabon)
5	Megne Mbo	premier ambassadeur du Gabon au Maroc de 1972 à 1973	03 octobre 2018 à Poitiers (France)
6	Khalid Chegraoui	enseignant-chercheur en Histoire à l'université Mohammed V de Rabat	21 avril 2019 à Rabat(Gabon)
7	Barthelemy Leboussi	premier conseiller de l'ambassade du Gabon au Maroc	24 avril 2019 à Rabat (Maroc)
8	Khadija Bouirigue	Chef de division du contentieux et des archives diplomatiques	02 mai 2019 à Rabat (Maroc)
9	Moucketou Ayecke	Elève officier gabonais à l'académie militaire de Meknes	03 mai 2019 à Rabat (Maroc)
10	Jean Baptiste Minko Mi Oyone	Etudiant gabonais au Maroc	03 mai 2019 à Rabat

			(Maroc)
11	Tricia Atsinigui	Etudiante gabonaise au Maroc	03 mai 2019 à Rabat (Maroc)
12	Mi Ndimi-Mi-Koumba	Etudiante gabonaise au Maroc	03 mai 2019 à Rabat (Maroc)
13	Fred Missono	Etudiant gabonais au Maroc	03 mai 2019 à Rabat (Maroc)
14	Majolaine Moussavou	Etudiant gabonais au Maroc	03 mai 2019 à Rabat (Maroc)
15	Clytandre Kombila	secrétaire général adjoint de l'Union des Gabonais du Maroc(UGM)	06 mai 2019 à Rabat

Tableau n° 34: les entretiens réalisés dans le cadre du mémoire de master

N°	Prénoms et noms	Fonctions	Date et lieu d'entretien
1	Fabrice Boussougou	Directeur des affaires africaines au ministère gabonais en charge des Affaires étrangères	23 mai 2014 à Libreville (Gabon)
2	Abraham Lengoumbi	Chef de division Afrique du nord au ministère gabonais en charge des Affaires étrangères	27 juin 2014 à Libreville (Gabon)
3	Léopold Bikah Bisso	Ambassadeur itinérant chargé du	30 juin 2014

		suivi des conclusions des conférences des ambassadeurs au ministère gabonais en charge des Affaires étrangères	
4	Bachir Kaldi	Conseiller culturel à l'ambassade d'Algérie au Gabon	09 juillet 2015 à Libreville (Gabon)
5	Etienne Massard	Secrétaire général à la présidence de la République gabonaise	14 octobre 2015 à Libreville

II-) Bibliographie

1.) Ouvrages imprimés

Abdelkhaleq Berramdane, *Le Maroc et l'Occident*, Paris, Karthala, 1987, 425p.

Abdelkhaleq Berramdane, *Le Sahara occidental enjeu maghrébin*, Paris, Karthala, 1992, 357p.

Alain Plantey, *De la politique entre les États principes de diplomatie*, Paris, Pédone 2^{ème} édition, 1991, 446p.

Alain Plantey, *La négociation internationale principe et méthode*, Paris, CNRS, 1980, 657p.

Amadou Koné, *De la guerre d'indépendance à la guerre civile et internationale en Angola (1961-1991)*, Paris, Connaissances et savoirs, 2013, 249 p.

Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le seuil, 1996, 330p.

Augustin Bernard, *Le Maroc*, Paris, PUF 8^{ème} édition, 1932, 481p.

Augustin Kontchou Kouomegni, *Le système diplomatique africain bilan et tendance de la première décennie*, Paris, Pédone, 1977, 279p.

Bernard Lugan, *Histoire du Maroc des origines à nos jours*, Paris, Ellipses, 2011, 403p.

Bertrand Badie, *L'hégémonie contestée : les nouvelles formes de domination internationale*, Paris, Odile Jacob, 2019, 227p.

Bertrand Badie, *Quand le Sud réinvente le monde : essai sur la faiblesse de la puissance*, Paris, La Découverte, 2018, 255p.

Bertrand Gallet, *Précis de politique étrangère française*, Paris, Ellipses, 1996, 128p.

Bouchra Rahmouni Benhida (dir.), *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume*, Paris, Descartes & Cie, 2013, 215p.

Catherine Graciet et Eric Laurent, *Le roi prédateur*, Paris, Seuil, 2012, 232p.

Charles Saint Prot et Yves Cara, (dir.), *Sahara Marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf Patrimoines, 2016, 313p.

Charles Saint-Prot, *Mohammed V ou la monarchie populaire*, Monaco, Rocher, 2011, 245p.

Cristina Aguiar et Khamliène Nhouyvanisvoy, *Guide pratique de la négociation internationale*, Paris, L'harmattan, 2011, p.41

Daniel Bardonnnet (dir.), *La Marche verte*, Paris, Plon, 1989, 472p.

Daniel Rivet, *Histoire du Maroc*, Paris, Fayard, 2012, 452 p.

Danielle Domergue-Cloarec, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sedes, 1994, 405p.

Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Sciences Po les presses, 5^{ème} édition, 2015, 717p.

David Gardinier, *Historical dictionary of Gabon*, London, The scarecrow press, 1994, 466p.

Delphine Alles et al. « L'entretien en relations internationales » in Guillaume Devin (dir.), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences po les presses, 2016, pp159-176.

Didier Billion, *Géopolitique des mondes arabes*, Paris, Eyrolles, 2018, 183p.

Elikia M'bokolo, *Médiations africaines : Omar Bongo et les défis diplomatiques d'un continent*, Paris, l'Archipel, 2009, 410p.

Eustache Mandjouhou yolla, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, l'harmattan, 2003, 260p.

Fabrice Nfoule Mba, *La haute fonction publique au Gabon : les logiques de sélection d'une élite de 1956 à 1991*, Paris, L'Harmattan, 2011, 346p.

Fidèle Nze-Nguema, *L'État au Gabon de 1929 à 1990*, Paris, l'Harmattan, 1998, 239p.

François Gaulme, *Le Gabon et son ombre*, Paris, Karthala, 1988, 210p.

François Soulet, *l'histoire immédiate*, Paris, PUF, 1994, 127p.

Gilchrist Anicet Nzengué Iguemba, *Colonisation, fiscalité et mutations au Gabon, 1910-1947*, Paris, L'Harmattan, 2005, 467p.

Gilles Perrault, *Notre Ami le roi*, Paris, Gallimard, 1990, 378 p.

Guillaume Devin (dir.), *Méthodologie de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences Po les Presses, 2016, 270p.

Guy Rossantanga-Rignault, *L'État au Gabon : histoire et institutions*, Libreville, Raponda-Walker, 2009, 573p.

Hamid Tadlaoui, *Le Sahara est bien marocain*, Rabat, société d'imprimerie de Rabat, 1995, 105p.

Hassan II, *La mémoire d'un roi*, Entretiens avec Eric Laurent, Paris, Plon, 1993, 304p.

Hassan II, *Le défi*, Paris, Albin Michel, 1976, 284p.

Hassan II, *Le génie de la modération : réflexions sur les vérités de l'Islam*, entretiens avec Eric Laurent, Paris, Plon, 2000, 353p.

Ignace Dalle, *Hassan II entre tradition et absolutisme*, Paris, Fayard, 2011, 689p.

Ignace Dalle, *Le règne de Hassan II 1961-1999, une espérance brisée*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001, 309p.

Ignace Dalle, *Les trois rois : la monarchie marocaine de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2005, 818p.

Ismail Réragui, *La diplomatie publique marocaine : une stratégie de marque religieuse ?* Paris, L'Harmattan, 2017, 147p.

Jacques Benoist-Méchin, *Histoire des Alaouites (1268-1971)*, Paris, Perrin, 1994, 284p.

Jacques Robert, *La monarchie marocaine*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963, 350 p.

Janvier Obiang Allogo, Eric Joël Bekale, *Pour une diplomatie gabonaise au service du développement*, Paris, Alpha-Oméga, 2010, 145p.

Jean Baptiste Duroselle, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz 3^{ème} édition, 1971, 803p.

Jean François Obiang, *France-Gabon : pratiques clientélares et logiques d'Etat dans les relations franco-africaines*, Paris, Karthala, 2007, 392 p.

Jean François Owaye, *L'exclusion de Paul-Marie Indjendjet Gondjout du bloc démocratique gabonais : un épisode de sa rivalité avec Léon Mba Minko*, Paris, L'Harmattan, 2015, 289p.

Jean-Claude Martinez, *Le Roi stabilisateur*, Paris, Jean-Cyrille Godefroy, 2015, 233p.

Jean-Ferdinand Mbah, *La construction de l'État au Gabon (1975-2009)*, Paris, L'Harmattan, 2015, 293p.

Jean-François Bayart, *L'État en Afrique la politique du ventre*, Paris, Fayard 2^{ème} édition, 2006, 439p.

Jean-François de Raymond, *L'esprit de la diplomatie : du particulier à l'universel*, Paris, Les belles lettres, 2015, 376 p.

Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire, formations, mécanisme et crise*, Paris Karthala, 1991, 405p.

John Waterbury, *Le commandeur des croyants*, Paris, PUF, 1975, 399p.

Joseph Nye, *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public affairs, 2004, 191p.

Léon Halkin, *Initiation à la critique historique*, Paris, Arman Colin, 1973, 284p.

Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz 9^e édition, 870p.

Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir), *le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, 241p.

Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz 3^{ème} édition, 1982, 527p.

Marie Christine Kessler, *Les ambassadeurs*, Paris, sciences po les presses, 2012, 413p.

Mavungu Mvumbi-di Ngoma, *Les relations interafricaines*, Paris, CHEAM, 1990, 109p.

Michel Beaud, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006, 202p.

Mohamed Abdelaziz Riziki, *Sociologie de la diplomatie marocaine*, Paris, L'harmattan, 2016 586p.

Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po 2e édition, 1999, 319p.

Momen Doiuri, *Réalités marocaines : la dynastie alaouite, de l'usurpation à l'impasse*, Paris, Albatros, 1972, 225 p.

Moumen Diouri, *Réalités marocaines : la dynastie alaouite de l'usurpation à l'impasse*, Paris, L'Harmattan, 1987, 240p.

Moumen Diouri, *Réquisitoire contre un despote : pour une république au Maroc*, Paris, Albatros, 1972, 225 p.

Najib Mouhtadi, *Pouvoir et communication au Maroc : monarchie, médias et acteurs politiques (1956-1999)*, Paris, L'harmattan, 2009, 243p.

Nguway Kpalaingu Kadony, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'harmattan, 2008, 206p.

Nicolas Metegue N'nah, *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'harmattan, 2006, 372p.

Omar Bongo, *Blanc comme nègre. Entretiens avec Airy Routier*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2001, 313p.

Omar Brouksy, *Mohammed VI derrière les masques*, Paris, Nouveau Monde, 2016, 249p.

Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, *Francafrrique : opérations secrètes et affaires d'Etat*, Paris, Tallandier, 2018, 246p.

Pascal Boniface, *La Géopolitique : 43 fiches thématiques et documentés pour comprendre l'actualité*, Paris, 2017, 184p.

Patrice Moundouga Mouity, *La société gabonaise de cour*, Paris, L'Harmattan, 2010, 181p

Paul Veyne, *comment on écrit l'histoire*, Paris, 1996, 438p.

Pierre Brassart, *Kolwezi 1978 : au cœur des opérations française et belge au Zaïre*, Bruxelles, Mardaga, 2018, 188p.

Pierre Renouvin et Jean Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin 4^{ème} édition, 1995, 527p.

Pierre Saulet, *Les médiations d'Omar Bongo Ondimba*, Libreville, Raponda Walker, 2008, 364p.

Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte 5^{ème} édition, 2016, 127p.

Pierre Vermeren, *Le Maroc de Mohammed VI transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2014, 331p.

Rachid El Houdaigui, *La politique étrangère sous le règne de Hassan II*, Paris, L'Harmattan, 2011, 306p.

Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, GLM, 2001, 794 p.

Rémy Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presse de sciences po 2^{ème} édition, 1985, 318p.

Réné Otayek, *La politique africaine de la Libye, 1969-1985*, Paris, Karthala, 1986, 215 p.

Roger le Tourneau, *Histoire du Maroc moderne*, Marseille, PUF, 1992, 344p.

Samya El Machat, *Les Etats-Unis et le Maroc : un choix stratégique 1945-1959*, Paris, L'Harmattan, 1997, 221p.

Una Bergmane, « *La consultation des archives des Affaires étrangères : le cas français et américain* » in Guillaume Devin (dir.), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences po les presses, 2016, pp. 59-70.

Una Bergmane, « *La consultation des archives des Affaires étrangères : le cas français et américain* » in Guillaume Devin (dir.), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Paris, Sciences po les presses, 2016, pp. 59-70.

Valérie Morales Attias et Guillaume Jobin, *Le roi : le Maroc de Mohammed VI*, Paris, Descartes et Cie, 2019, p.15.

Wilson André Ndombet, *La transmission de l'Etat colonial au Gabon (1946-1966) : institutions, élites et crises*, Paris, Karthala, 2009, 272p.

Wilson André Ndombet, *Partis politiques et unité nationale au Gabon (1957-1989)*, Paris, Karthala, 2009, 208p.

2.) Travaux universitaires

Anni Hamel, « *La pratique de la diplomatie publique selon le développement socio-économique de l'Etat ciblé : le cas du Canada de 1998 à 2008* », mémoire de maitre en sciences politiques, Université du Québec, 2010, 120 p.

Arlette Nina Mbadibubala, « *La politique étrangère du Gabon sous Léon Mba 1960-1967* », Mémoire de maitrise en histoire, UOB, 2005 107p.

Benjamine Etou, « *Le projet d'accord de libre-échange Maroc-Cemac* », Mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, Ecole nationale d'administration de Rabat, 2009, 87p.

Bouchra Essebbani, « *La Coopération entre le Maroc et l'Union Européenne de l'association au partenariat* », Thèse de doctorat en sciences politiques, Université de Nancy 2, 2008, 595 p.

Dereje Gebreab Tilahun, « *Le rôle de l'Agence marocaine de coopération internationale dans la diplomatie marocaine envers les pays d'Afrique subsaharien* », Mémoire de fin d'études, cycle supérieur en gestion administrative, École nationale d'administration de Rabat, 2009, 78p.

Emmanuelle Nguema Minko « *Au-delà de la rancune et du pardon : une anthropologie de l'idéologie politique au Gabon* », Thèse de doctorat en anthropologie, Université Aix Marseille 1, 2008, 393p.

Guy Fernand Tonda, « *La coopération Gabono-Maroc 1974-1999* », Mémoire de maîtrise en histoire, UOB, 2003, 80p.

Hortense Nguema Okome, « *La contribution de la diplomatie gabonaise à l'apaisement des conflits africains : exemple du différend Tchad-Libye* », Rapport de stage de fin formation, ENA, 1993, 18p.

Jheff Nsogo Mouissi, « *La carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord* », Mémoire de master, université Omar Bongo, 2015, 152 p.

Judicaël Diambounambatsi, « *Privatisation et emploi au Gabon : analyse de la politique de privatisation sur l'emploi et sa structure de trois entreprises publiques rendues privées au Gabon* », Thèse de doctorat en sociologie, université de Rennes 2, 2015, 373p.

M'hamed Elkhmoulli, « *La coopération entre la communauté économique européenne et le Maroc : bilan et perspectives* », Thèse de doctorat en droit international, Université de Montpellier I, 1983, 175p.

Nicodème Bugwabari, « *La politique sudsaharienne du Maroc de 1956 à 1984* », Thèse de doctorat en histoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1997, 467p.

Pierre Aimé Mfoula Nghaguy, « *La politique étrangère du Gabon et les recompositions stratégiques internationales à partir de 1990 : contribution à la lecture de la diplomatie contemporaine* », thèse de doctorat en sociologie et épistémologies des relations internationales, Université Paris X, 2005, 309p.

Saadia Boudribila, « *Le Maroc et l'Afrique noire : les obstacles à une bonne coopération entre le Maroc et l'Afrique noire* », Thèse de doctorat en science politique, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1993, 703p.

Théophile Ngomo, « *Les relations entre le Gabon et le Congo depuis 1960* », thèse de doctorat en défense et relations internationales, Université de Nantes, 1988, 470p.

Zeine Moulaye, « *Les relations du Mali avec les États nord-africains de 1960 à 1980 : contribution à l'étude des relations internationales de la République du Mali* », Thèse de doctorat en science politique, université de Paris I, 1982, 541p.

3.) Articles de périodiques imprimés

Abdelaziz Barre « *La politique marocaine de coopération en Afrique. Essai de bilan* » in Mustapha Machrafi et Kadija Boutkhili (dir.), *La Diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études africaines de Rabat, *Cahiers de la recherche* n° 5, 2014, p. 74.

Abdelmalek Alaoui, « *Le Maghreb et son Sud : l'enjeu économique africain* », in *Le Maghreb dans les relations internationales*, Paris, IFRI, éditions CNRS, 2011, pp.277-290.

Alain Antil, « *Le royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique sub-saharienne* », Paris, IFRI, 2003, 80p.

Aloui M'hammdi Nezha, « *Coopération économique Maroc/ Afrique et perspectives de son développement* », journée d'études de l'IRES, Rabat 20 juillet 2010, 3p.

Antoine Denis N'dimina Mougala, « *Les principes directeurs de la politique étrangère du Gabon sous le président Léon M'ba : 1960-1967* » in les Cahiers d'histoire et archéologie, n°8, 2006, pp.87-100.

Bakary Sambe, « *Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques* », in Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir), *le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, pp.173-191.

Charles Saint Prost « *La diplomatie africaine du Maroc : un exemple de coopération Sud-Sud* », Tribune n°504, 2014, 7p.

Charles Saint Prot, « *Un conflit artificiel* », in Charles Saint Prot (dir.), *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf Patrimoines, 2016, pp.15-40.

Doris Ehazouambela, « *Les petites liturgies politiques de l'islam au Gabon* » in cahiers d'études africaines, EHESS, n°206-207, 2012, pp.665-685.

Driss Khrouz, « *La politique agricole du Maroc indépendant* » in Jean-Claude Santucci (dir.), *Le Maroc actuel : une modernisation au miroir de la tradition ?* Aix en Provence, Iremam, 2013, pp.119-150.

El Mellouki Riffi Bouhout, « *La politique marocaine de coopération avec l'Afrique subsaharienne : 1960-1994* » in Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après*

l'indépendance, Institut des Etudes africaines de Rabat, colloques et séminaires, n°4, 1995, pp.57-86.

Fatima Zohra Azizi, « *Maroc en Afrique : quelle stratégie pour devenir une puissance économique régionale* » in Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, pp.59.

Françoise De La Serre et Octave Marais, « *Les présides au Maroc et Ifni* » in *Revue française de sciences politiques*, n° 2, volume 18, année 1968, pp. 346-355.

Institut Amadeus, « *Etude partenariat Maroc- Afrique 15 recommandations pour un Co-développement responsable et durable* », Rabat, Institut Amadeus, 2014, 125p.

Jean –Yves de Cara, « *La souveraineté du Maroc sur le Sahara* », in Charles Saint Prot (dir), *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf Patrimoines, 2016, pp.131-156.

Johara Berriane, « *la formation des élites subsahariennes au Maroc* », in Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir), *le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, pp.155-171.

José Garçon, « *Maroc : entre gouvernement et monarchie* », in les cahiers de l'Orient, n°58, deuxième trimestre 2000, pp.25-31.

Justin Pearce, « *L'Unita à la recherche de son peuple : carnets d'une non-campagne sur le planalto* » in *Politique africaine*, n°110, 2008, pp. 47-64.

Karine Bennafla, « *Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques* », in *Autrepart Cahiers des sciences humaines*, Nouvelle série numéro 16, 2000, p. 67.

Lahsen Abdelmalki, « *Politique commerciale, échanges extérieurs et compétitivité : Quelles opportunités et contraintes pour le Maroc sur la voie de l'émergence* » in *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume*, Paris, Descartes & Cie, 2013, pp.53-111.

Luc Mpassa, « *Gabon-Maroc : un fort dynamisme dans la coopération scolaire et universitaire* », Gabon économie magazine, trimestre n° spécial juin 2013, p.25.

Lucile Martin, « *Le dossier du Sahara occidental* » in *Les Cahiers d'Orient*, n° 102, année 2011, pp. 44.

Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : vers les liens renouvelés*, IFRI, Paris, CNRS éditions, 2012, p.11.

Mehdi Taje, « *Géopolitique du Maroc : vers l'émergence ?* » in *Le Maroc stratégique : ruptures et permanence d'un royaume*, Paris, Descartes & Cie, 2013, p. 60.

Michel Rousset, « *Le Maroc de Hassan II : une monarchie constitutionnelle* », in les cahiers de l'Orient, n°58, deuxième trimestre 2000, pp.39-49.

Mohamed Jebbour, « *La dynamique des investissements en Afrique : état des lieux et perspectives* » in Younes Zakkari (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Institut des Etudes africaines de Rabat, colloques et séminaires, n°20, 2017, pp.97-129.

Mohammed Tozy, « *Nouveau règne ou nouveau régime : les enjeux de la succession* » in les cahiers de l'Orient, n°58, 2^{ème} trimestre 2000, pp.51-66.

Mohammed Zakaria Abouddahab, « *le redéploiement de la politique africaine du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, colloques, n°20, 2017, pp.85-95.

Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, p.8.

Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir), *Diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études Africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n° 3, année 2014, 198 p.

Réné Girault, « *le difficile mariage de deux histoires économie et relations internationales* », relations internationales, revue trimestrielle printemps 1984, pp.13-28.

Samira Naamani, « *Les investissements marocains en Afrique subsaharienne* », in Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir), *diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n°3, année 2014, pp.49-61.

Sosthène Ndemby, « *la politique étrangère : caractéristiques et essai de typologie* », Programme des formations localisées et intégrées au Ministère des Affaires Etrangères de la

Coopération de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, Libreville, séance du mercredi 23 janvier 2008.

Souad Bennani, « *La coopération commerciale maroco-africaine* », in Yahia Abou El Farah (dir.), *La coopération maroc-africaine*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, colloques n°13, 2010, pp.115-145.

Steeve Nzegho Dieko, « *Constants ontologiques et postulats analytiques au sujet du dialogue entre le réalisme et le constructivisme social à l'épreuve de la relation Maroc-Gabon* » in Revue africaine de sciences politiques et sociales, Raspos, n°28 septembre 2020, pp.210-239.

Stéphane Odzamboga, « *Le Gabon entre pétrole et démocratie* », le monde diplomatique, février 1997, p.10.

Younes Zakkari, « *La dynamique de la diplomatie marocaine en Afrique subsaharienne : enjeux et défis* » in Younes Zakkari (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, colloques n°20, 2017, pp.57-71.

4.) Communication dans un congrès

Abdallah Saaf (dir.), *Le Maroc et l'Afrique après l'indépendance*, Institut des Etudes africaines de Rabat, colloques et séminaires, n°4, 1995, 148p.

Abdelaziz Barre « *Les relations entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne : des enjeux politiques au défis de développement* ». In : Yahia Abou El Farah et Said Dkhissi (dir.), *La Coopération maroco-africaine*, Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 13, 2010, pp. 37-38.

Aloui M'hammdi Nezha « *Coopération économique Maroc/ Afrique et perspectives de son développement* », journée d'études de l'IRES, Rabat 20 juillet 2010, 3 p.

Djibril Sow, « *Le renforcement de la coopération entre le Mali et le Royaume du Maroc* » in Younes

Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Rabat, Institut des études africaines, colloques n° 20, 2017, p. 75.

Mohamed Jebbour, « *La dynamique des investissements en Afrique* » in Younés Zakkari et Yahia Abou El Farah, *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloque n°20, 2017, p. 98.

Mohammed Jebbour, « *La Dynamique des investissements en Afrique : état des lieux et perspectives* » in younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers de nouvelles relations stratégiques* », Rabat, Institut des études africaines de Rabat, colloques n° 20, 2017, pp. 97-129.

Mohammed Zakaria Abouddahab, « *Le redéploiement de la politique africaine du Maroc* » in Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 20, 2017, pp. 85-95.

Mourad Zenasni (dir.), *Le Maroc dans son environnement africain : les domaines et les enjeux de la nouvelle stratégie*, Institut des études africaines de Rabat, 2017, 81p.

Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir.), *diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des Etudes Africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n°3, année 2014, 198p.

Samira Naamani, « *Les investissements marocains en Afrique subsaharienne* », in Mustapha Machrafi et Khadija Boutkhili (dir), *diplomatie économique marocaine en Afrique : enjeux pour un partenariat stratégique*, Institut des études africaines de Rabat, Cahiers de la Recherche, n° 3, année 2014, p. 53.

Sosthène Ndemby, «*La politique étrangère : caractéristiques et essai de typologie* », communication à l'occasion du programme des formations localisées et intégrées au ministère des Affaires étrangères du Gabon, Libreville, séance du mercredi 23 janvier 2008.

Yahia Abou El Farah et Mustapha Machrafi, « *La coopération Maroc-africaine* », Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 13, 2010, 73 p.

Younes Zakkari et Yahia Abou El Farah (dir.), *Maroc-Afrique subsaharienne : vers des nouvelles relations stratégiques*, Institut des études africaines de Rabat, colloques, n° 20, 2017, 95 p.

5.) Article de la presse écrite

Abdelaziz Dahmani, « *Succès de l'Algérie et du Polisario à propos du Sahara, l'isolement du Maroc* », Jeune Afrique n°969 du 1 Aout 1979, pp.18-19.

Ahmed Benchemsi « *Aux frontières du réel* » in Tel quel, n° 248, du 18 au 24 novembre 2006, pp. 44-49.

Al-Alam, « *Les trois chefs d'État maghrébins devront demander le retour au Maroc de son Sahara occupé par l'Espagne* » cité par *Gabon Matin*, n° 1514, jeudi 1^{er} juin 1972.

Ali Bojji, ambassadeur du Maroc au Gabon in *Gabon Économie magazine numéro spécial*, juin 2013, p. 21.

Ali Bongo Ondimba, *Allocution officielle lors du dîner officiel offert en honneur du roi Mohammed VI* in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 14.

Amir Taheri, « *Une rencontre pourquoi faire* », Jeune Afrique n°1334 du 30 juillet 1986, pp.24-27

Barthélemy Léboussi, chargé d'affaires à l'ambassade du Gabon au Maroc in *Gabon économie magazine numéro spécial*, juin 2013, p. 20.

Béchir Ben Yahmed, « *Bilan royal* » in Jeune Afrique n°608 du 2 septembre 1972, p.21.

Bouchra Benhida, « *Le Maroc a-t-il les moyens de ses ambitions économiques en Afrique ?* » in *Gabon Économie*, n° spécial, juin 2013, p. 34.

Christophe Boltanski, « *La Françafrique se porte bien* », *Le nouvel observateur*, jeudi 17 septembre 2009, p.60

Diversifier la coopération, Jeune Afrique n° 823 de l'octobre 1976.

Florence Aubenas, « *Une expulsion en cadeau à notre ami le roi* », *Libération* du samedi et dimanche 23 juin 1991, p. 2.

Françafrique : « *Ali Bongo tue le Gabon du père* », *libération* du 8 septembre 2016, pp.12-13

François Poli et Abdelaziz Dahmani « *Le Polisario attaque* », Jeune Afrique n°1243 du 31 octobre 1984.

François Soudan, « *Hassan II-Chadli : jusqu'où iront-ils* », Jeune Afrique n°1430 du 1^{er} juin 1988.

Gilles Perrault cité par Florence Aubenas, « *Une expulsion en cadeau à notre ami le roi* », *Libération* du samedi et dimanche 23 juin 1991, p. 2.

Hamid Barrada, « Rabat au pays de Hassan II » in *Jeune Afrique* n°2527 du 14 au 20 juin 2009, p.33.

Hassan II suggère au président gabonais d'expulser M. Diouri , in *Le Monde*, vendredi du 28 juin 1991, p.3

Hugo Sada, « *Afrique-France : Un succès pour Hassan II* », *Jeune Afrique* n°1461 du 4 janvier 1989

Interview du président Omar Bongo, propos recueillis par Sennen Andrimirado, *Jeune Afrique*, n° 1441-42 du 17 au 24 août 1988.

Jean Pierre Séréni, « *L'OUA la coopération arabo-africaine* », *Jeune Afrique* n°703 du 29 juin 1974, pp.32-33

Jean-Louis Buchet, « *L'Afrique noire entre le Maroc et l'Algérie* » in *Jeune Afrique* n° 1191 du 2 novembre 1983, pp. 34-35.

Jeune Afrique n° 957 du 9 mai 1979, p. 20.

Jeune Afrique, *Le chemin de fer Transgabonais*, n°680 du 19 janvier 1974, p.23.

Jeune Afrique n°1298 du 20 novembre 1985, p. 30.

Jeune Afrique n°680 du 19 janvier 1974, p.23.

Jeune Afrique, « *Un nouveau fidèle* » n° 666 du 13 octobre 1973, p. 21.

Jeune Afrique, n° 1232/33 du 15 au 22 août 1984.

Jeune Afrique, n° 703 du 29 juin 1974, pp. 32-33.

L'Union du jeudi 24 février 2005, p. 5.

L'Union du lundi 8 septembre 1986, p.7.

L'Union du vendredi 15 novembre 1974, p. 5.

L'Union du vendredi 19 décembre 1975, p.3.

L'Union n° 511, jeudi 8 septembre 1977, p. 1.

L'Union : « *Le point d'une coopération vieille de près de cinquante ans* » lundi 25 mars 2013, p.5.

L'Union, n° 511, jeudi 8 septembre 1977, p. 1.

L'Union, n° 8747 du mardi 22 février 2005, p. 1.

L'Union, vendredi 12 janvier 1979, p. 5.

L'Union, « *Maroc-Gabon : une coopération exemplaire* » jeudi 24 janvier 1980, p.4

L'Union, « *Maroc-Gabon : une coopération exemplaire* », jeudi 24 janvier 1980, p. 4.

L'Union, « *Visite du prince héritier du Maroc à Libreville* », n°511 jeudi 8 septembre 1977, pp.1-2.

Le diplomate, revue du ministère des Affaires étrangères du Gabon, n°3 janvier 1994, p.68.

Le Monde, vendredi 28 juin 1991, p. 13.

Le Monde, vendredi 28 juin 1991, p. 3.

Libération du lundi 24 juin 1991, p. 17.

Luc Mpassa, « *Un fort dynamisme dans la coopération scolaire universitaire* » in Gabon Économie, numéro spécial, juin 2013, p. 25.

Marcel Saint-Clair Eyene, « *Au nom des pères* » in Gabon Économie, numéro spécial, juin 2013, p. 3.

Marie Brossier et Giles Dorransoro, « *Le paradoxe de la transmission familiale du pouvoir* », in Critique internationale, revue comparative de sciences sociales, n°73, octobre-décembre 2016, pp.8-18

Mohamed Selhami, « *Hassan II descend vers l'Afrique noire* », Jeune Afrique n°1346 du 22 octobre 1986

Mohammed VI, *Allocution officielle lors du dîner officiel offert en son honneur par Ali Bongo* in Gabon Économie, n° spécial, juin 2013, p. 13.

Mohammed VI in Jeune Afrique n°2527 du 14 au 20 juin 2009, p.30.

Moulay Driss Alaoui, premier ambassadeur du Maroc au Gabon, in : Gabon Économie, n° spécial, juin 2013, p. 27.

Obame Emane, « *La mosquée immortalisera la coopération* » l'Union du vendredi 11 février 1983.

Ondouba Ntsibah, « *D'excellentes relations diplomatiques* » in *L'Union*, mercredi 2 juin 1999, p. 3.

Philippe Brousse « *Maroc : en Afrique et dans le Monde les paradoxes d'une politique étrangère* », in : *Jeune Afrique*, n° 896 du 8 mars 1978, pp. 25-36.

Raphael Mergui « *Pourquoi pas l'ONU* », *Jeune Afrique* n°918 du 9 août 1978.

Richard Parker « *L'accord d'Oujda quinze mois après* » in *Jeune Afrique* n° 1297 du 13 novembre 1985, pp. 10-18.

Samy Adam, « *Relever le niveau des relations commerciales à la hauteur des liens d'amitié* », *Gabon Economie*, n° spécial, juin 2013, p.28.

Samy Ghorbal, « *Partenaires particuliers* » in *Jeune Afrique* n° 2378, du 6 au 12 août 2006, p. 50.

Sophie Bessis Maroc, « *Quel dialogue judéo-arabe ? La coexistence des deux communautés ne peut pas faire oublier le conflit du Moyen –Orient* », *Jeune Afrique* n°957 du 9 mai 1979, p.20.

Stephen Smith, *interview* avec le président Omar Bongo in *Libération* du 18 septembre 1996.

Stephen Smith et Théophile Kouamouco, « *Le Maroc et le Gabon proposent un sommet pour circonscrire le conflit en Côte d'Ivoire* » In *Le Monde* n°17936, du mercredi 25 septembre 2002, p.5.

Stephen Smith, « *Diouri hôte du Gabon* » in *Libération* n°3137, du lundi 24 juin 1991, p.17

Thami Ghorfi, « *Quand l'Afrique fait confiance à L'Afrique* », in *conflits*, hors-série n°3, printemps 2016, pp.78-79.

Younes Berri, « *Le Maghreb en trop lente gestation* », *Jeune Afrique* n°574, du 8 janvier 1972, pp.30-31

Younes Berri, « *Le coup d'Etat permanent* », *Jeune Afrique* n°608, du 2 septembre 1972, p.18

Youssef Ait Akdim, « *RASD comme neige au soleil* », Jeune Afrique n°2719, du 17 au 23 février 2013, p.18

Youssef Ait Akdim, « *Maroc, M6 l'Africain* », Jeune Afrique n°2723 du 17 au 23 mars 2013, p.6.

6.) Site webs consultés

Emission archives d'Afrique sur RFI, Podcast, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200808-omar-bongo-pilier-afrique-5-6>, Consulté 02/03/2021.

Encyclopaedia Universalis « *Sommet franco africain à Casablanca* » in <https://www.universalis.fr/evenement/14-16-decembre-1988-france-afrique-sommet-franco-africain-a-casablanca/>, consulté le 16 janvier 2019.

Entretien avec Jules Crétois in *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/546739/economie/entreprises-maroc-quest-ce-quun-champion-national/>, consulté le 21/03/2020.

Georges Dougueli, « *Gabon : la nouvelle vie de Maixent Accrombessi, l'ancien bras droit d'Ali Bongo Ondimba* » in *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/mag/854028/politique/gabon-la-nouvelle-vie-de-maixent-accrombessi-lex-bras-droit-dali-bongo-ondimba/>, consulté le 29 mars 2020.

Joseph Tonda, « *Omar Bongo Ondimba, paradigme du pouvoir postcolonial* », www.cairn.info/revue-politique-africaine-2009-2-pages-126.htm, consulté le 6 juillet 2017.

L'Économiste, n° 1946, in <https://www.leconomiste.com/article/fin-des-deboires-de-jet-sakane-au-gabon>, consulté le 05/01/2020.

Michel Arseneault « *Bataille de Kolwezi : une Afrique divisée par Mobutu* » in RFI <http://www.rfi.fr/afrique/20180519-bataille-kolwezi-afrique-divisee-mobutu-zaire-rdc-histoire-vge-giscard>, consulté le 2 septembre 2019.

Michel Arseneault « *Bataille de Kolwezi : une Afrique divisée par Mobutu* » in RFI <http://www.rfi.fr/afrique/20180519-bataille-kolwezi-afrique-divisee-mobutu-zaire-rdc-histoire-vge-giscard>, consulté le 2 septembre 2019.

Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale du royaume du Maroc, comité *Al Qods*, <https://www.diplomatie.ma/ActionduMaroc/LeComiteAlQods/tabid/104/language/en-US/Default.aspx>, consulté le 23/11/2018.

Mohammed Bouzidi, « *Le Maroc et l'Afrique sub-saharienne* », http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1978-17_43.pdf , consulté le 19 avril 2020.

Nathaniel Kinsey Powell, « *La France, les États-Unis et la force interafricaine au Zaïre (1978-1979)* », in : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2012-2-page-71.htm#no15>, consulté le 21 août 2019.

Patrick Benquet (réalisateur), *Francafrique : la raison d'État*, France 2, 2010, 80 minutes.

Raoul Weexteen, « *L'OUA et la question du Sahara occidental* » in http://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/1978/Pages/AAN-1978-17_44.aspx , consulté le 16 mai 2019.

Nathaniel Kinsey Powell, « *La France, les États-Unis et la force interafricaine au Zaïre (1978-1979)* », in : <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2012-2-page-71.htm#no15>, consulté le 21 août 2019.

Résolution 404 du 8 février 1977 in résolutions du Conseil de sécurité <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions-adopted-security-council-1977>, consulté le 30/10/2020.

Résolution 405 du 14 avril 1977, in : résolutions du Conseil de sécurité, <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions-adopted-security-council-1977>, consulté le 13/08/2019.

Résolution 419 du 24 novembre 1977 in résolutions du Conseil de sécurité
<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions-adopted-security-council-1977>,
consulté le 30/10/2020.

Site internet officiel de l'ambassade du Gabon au Maroc,
<https://www.ambagabon.ma/ambassade/mission-militaire>, consulté le 4 mars 2020.

Site internet officiel du ministère marocain en charge des Affaires étrangères,
<https://www.diplomatie.ma/fr/structure>, consulté le 4 juin 2020.

Site officiel du groupe Attijariwafa bank Gabon,
« <http://ugbpreprod01.smartdns.ma/institutionnel/contenu/pr%C3%A9sentation> », consulté le
3 janvier 2020.

Site officiel du ministère des Affaires étrangères du Maroc,
<https://www.diplomatie.ma/index.php/fr/structure>, consulté le 16 juin 2020.

Tiken Jah Fakoly, *Françafrique*, l'album, Françafrique in
https://www.youtube.com/results?search_query=francafrique+tiken+jah+fakoly, consulté le
15 mars 2021

Annexes

**Annexe n°1 : Premier instrument juridique signé entre le Gabon et le Maroc, Libreville,
17 octobre 1972.**

- A C C O R D C O M M E R C I A L -
ENTRE
LA REPUBLIQUE GABONAISE
ET
LE ROYAUME DU MAROC
- - - - -

MP ✓

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
GABONAISE
ET
LE ROYAUME DU MAROC

animés du désir de développer et de consolider
les relations commerciales entre les deux pays,
dans la réciprocité et dans l'égalité des avanta-
ges mutuels, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : Les échanges commerciaux entre
le Royaume du Maroc et la République Gabonaise se-
ront régis par les dispositions du présent Accord.

ARTICLE 2 : Les échanges de marchandises s'effec-
tueront conformément aux listes A et B annexées
au présent Accord et représentant une partie insé-
parable du même Accord.

Ces listes ne sont pas limitatives quan-
titativement et limitativement-

ARTICLE 3 : Sous réserve des nécessités d'hygiène,
de sécurité et d'ordre public, les échanges des
marchandises originaires et en provenance des deux
pays et figurant sur les listes A et B s'effectue-
ront conformément à la réglementation générale du
Commerce Extérieur, en vigueur dans l'un ou l'autre
pays.

H ✓
.....

ARTICLE 4 : Les paiements des marchandises qui seront livrées dans le cadre du présent Accord, ainsi que les autres paiements admis en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le Royaume du Maroc et en République Gabonaise, seront effectués en devises librement convertibles.

ARTICLE 5 : Les deux parties contractantes s'engagent dans le cadre de leurs lois et règlements en vigueur à exonérer des taxes et impôts relatifs à l'importation des échantillons de marchandises et les modèles publicitaires indispensables à la réception des commandes et aux fins publicitaires....

Par ailleurs, les deux parties contractantes s'accorderont le bénéfice du régime suspensif pour :

- a)- les objets destinés à la réalisation des essais et expérimentations,
- b)- les articles et les marchandises destinés aux foires et expositions, à condition qu'ils ne soient pas vendus.

ARTICLE 6 : Les deux parties mettront tout en oeuvre pour favoriser le commerce direct entre leurs deux pays. A cet effet ils mettront en place tous les moyens d'application appropriés.

MP ✓
...../.....

ARTICLE 7 : Une commission mixte composée des représentants des deux gouvernements sera chargée d'examiner :

- les mesures tendant à améliorer les relations économiques entre les deux pays,
- les problèmes soulevés par la mise en oeuvre du présent Accord et les solutions à y apporter.

Cette commission mixte se réunira une fois par an ou à la demande de l'une des deux parties, alternativement au Maroc et au Gabon.

ARTICLE 8 : Les deux parties contractantes faciliteront l'organisation de manifestations économiques dans l'un et l'autre pays et la collaboration entre les différentes administrations et assemblées consulaires.

ARTICLE 9 : Les parties contractantes faciliteront le transit des marchandises de l'une des parties à travers le territoire de l'autre partie.

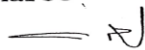
ARTICLE 10 : Les dispositions du présent Accord demeurent applicables après son expiration, pour tous les contrats conclus pendant la durée de sa validité, mais qui n'auront pas été encore entièrement exécutés le jour de son expiration.

ARTICLE 11 : Le présent Accord, valable pour un an, entrera en vigueur à la date de la dernière notification de son approbation conformément aux règles constitutionnelles de chacune des parties contrac-

Le présent Accord est fait en double
exemplaire, en langue française, les deux textes
faisant également foi./-

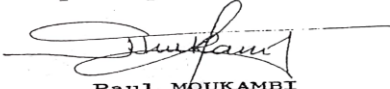
FAIT A LIBREVILLE, LE 17 OCTOBRE 1972

Pour le Gouvernement du
Royaume du Maroc



Abdelaziz BENJELLOUN
Ministre du Commerce, de l'Indus-
trie, des Mines et de la Marine
Marchande

Pour le Gouvernement de la
République Gabonaise



Paul MOUKAMBI
Ministre de l'Economie
et des Finances

PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMES

- Jus de fruits
- Conserve de légumes
- Conserve de fruits
- Vins
- Vermouths et appétitifs
- Confitures
- Conserve d'olives

MP



PRODUITS ALIMENTAIRES

- Sucre raffiné en poudre
- Produits de la minoterie, couscous
pâtes alimentaires
- Farines de poisson
- Chewing - gum
- Confiserie, sucrerie et chocolaterie
- Huiles d'olives
- Poisson salé et séché
- Crustacés et mollusques
- Conserves de poissons.
- Viande congelée.

MP ✓

PRODUITS INDUSTRIELS

- Spécialités pharmaceutiques
 - Peintures et vernis
 - Explosifs
 - Articles de céramique et d'hygiène domestique
 - Ouvrages en verre creux
 - Pneumatiques (auto et cycles)
 - Articles de voyage et de maroquinerie
 - Fils et câbles électriques
 - Transformateurs
 - Tubes et tuyaux en caoutchouc
 - Feuilles et plaques de semelles
 - Radiateurs
 - Articles de ménage en tôle émaillée
 - Articles de ménage en aluminium
 - Articles de broserie
 - Papiers et cartons et ouvrages en ces matières
 - Compteurs d'eau
 - Montres
 - Bicyclettes et vélomoteurs
 - Batteries
 - Piles électriques
 - Postes radio
 - Boulonnerie et visserie
 - Tabacs
 - Bonneterie et confection
 - Fil de coton et fil à coudre
 - Tissu de coton et de fibranne
 - Tissu de laine
 - Fil synthétique
 - Tissu synthétique et artificiel
 - Broderie
 - Dentelles et passementerie
 - Cordes et cordages
 - Sacs d'emballage
 - Camions et véhicules utilitaires
 - Ouvrages en matières plastiques
 - Articles de fer, fonte et acier
- .../...

R
A

I S T E B

PRODUITS GABONAIS SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE EXPORTÉS VERS LE ROYAUME DU MAROC

- HUILLES BRUTES DE PÉTROLE
 - BOIS EN GRUMES
 - BOIS ÉQUARRIS
 - PLACAGES
 - CONTREPLAQUE D'OKOUME
 - TISSUS DE COTON IMPRIMÉS
 - PRODUITS D'ARTISANAT
- MP ✓

Annexe n°2 : Cadre juridique régissant les relations bilatérales entre le Maroc et le Gabon, 1972-2013.

Intitulé	Signature	Entrée en vigueur
1. Protocole en matière de coopération policière	Rabat 18/12/2013	18/12/2013
2. Accord bilatéral d'assistance mutuelle administrative en matière douanière	Rabat 05/09/2013	
3. Accord de coopération dans le domaine de l'Aménagement du Territoire	Rabat 05/09/2013	05/09/2013
4. Accord de coopération relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire	Rabat 05/09/2013	
5. Accord relatif à la suppression de visas pour les passeports ordinaires	Rabat 05/09/2013	17/12/2015
6. Mémoire d'Entente entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc -Académie Marocaine des Etudes Diplomatiques- et le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Francophonie, chargé du NEPAD et de l'Intégration Régionale du Gabon	Rabat 05/09/2013	05/09/2013
7. Accord de Coopération dans le domaine de la Santé	Libreville 26/03/2013	26/03/2013
8. Protocole de Coopération dans les domaines techniques, de la répression des fraudes et du laboratoire.	Libreville 26/03/2013	26/03/2013
9. Accord de Coopération en matière de Protection Civile	Libreville 26/03/2013	
10. Convention de Partenariat sur la formation des personnels de santé à l'INFASS.	Libreville 26/03/2013	26/03/2013
11. Convention portant autorisation d'émission en modulation de fréquence à Radio Méditerranée Internationale en Gabon.	Libreville 26/03/2013	26/03/2013
12. Mémoire d'Entente pour un cadre de partenariat stratégique dans les domaines des technologies et des systèmes d'information	Libreville 26/03/2013	26/03/2013
13. Convention de Coopération dans le domaine de la Formation Professionnelle	Tanger 16/03/2010	16/03/2010

14. Accord-Cadre de Coopération dans les secteurs des Mines et des Hydrocarbures	Tanger 16/03/2010	16/03/2010
15. Accord-Cadre de Coopération dans les secteurs de l'énergie et des Ressources Hydrauliques	Tanger 16/03/2010	16/03/2010
16. Accord de Coopération dans les Domaine de l'Environnement et de l'Eau	Tanger 16/03/2010	16/03/2010
17. Accord de coopération touristique	Tanger 16/03/2010	
Intitulé	Signature	Entrée en vigueur
18. Convention de coopération entre le laboratoire d'analyses et de recherches chimiques de Casablanca et le laboratoire du contrôle de la qualité de Libreville	Libreville 31/07/2009	31/07/2009
19. Accord relatif au transport aérien	Rabat 17/07/2009	
20. Convention entre le Ministère de l'Equipement et des transports du Maroc et le Ministère des transports et de l'aviation civile du Gabon dans le domaine des transports	Rabat 17/07/2009	17/07/2009
21. Accord de coopération technique dans le domaine des infrastructures.	Rabat 07/06/2006	07/06/2006
22. Accord de coopération entre le Ministère Délégué auprès du premier Ministre chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme du Maroc et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Travaux Topographiques du Gabon.	Rabat 07/06/2006	07/06/2006
23. Protocole de coopération dans le domaine agricole et du développement rural entre le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du Maroc et le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural du Gabon.	Rabat 24/04/2006	24/04/2006
24. Mémoire d'entente au sujet des négociations aéronautiques.	Rabat 01/03/2005	01/03/2005
25. Convention sur les évacuations sanitaires pour soins hospitaliers au Maroc entre les Ministères de la santé des deux pays.	Libreville 26/02/2005	26/02/2005

26. Accord de coopération dans le domaine des pêches maritimes.	Libreville 24/02/2005	
27. Convention de partenariat entre l'Agence National pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (Maroc) et l'Agence de promotion des investissements privés (Gabon).	Libreville 24/02/2005	24/02/2005
28. Protocole d'accord de coopération en matière de normalisation et de promotion de la qualité.	Libreville 24/02/2005	24/02/2005
29. Mémorandum d'entente concernant la coopération industrielle et commerciale.	Libreville 24/02/2005	24/02/2005
30. Accord relatif à la suppression des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, de service ou spéciaux.	Libreville 05/01/2005	06/03/2005
31. Accord portant sur la promotion et la protection réciproques des investissements.	Libreville 21/06/2004	24/07/2009
32. Accord de coopération entre l'Agence de Promotion de la PME du Gabon –Promo Gabon- et le Centre Marocain de Promotion des Exportations -CMPE-.	Rabat 13/11/2000	13/11/2000
33. Convention sur les évacuations sanitaires.	Rabat 02/08/2000	02/08/2000
Intitulé	Signature	Entrée en vigueur
34. Convention entre le Ministère de la Santé (Maroc) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (Gabon).	Rabat 02/08/2000	02/08/2000
35. Protocole d'exécution de l'accord de coopération en matière des pêches maritimes.	Rabat 08/06/2000	08/06/2000
36. Accord de coopération entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Maroc) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (Gabon).	Rabat 08/06/2000	08/06/2000
37. Accord entre Barid El Maghreb et l'Office des Postes et Communications du Gabon.	Rabat 24/12/1999	24/02/2000
38. Protocole d'Accord en matière de promotion et de développement de la petite et moyenne entreprise et de	Libreville 04/06/1999	04/06/1999

l'Artisanat.		
39. Protocole d'Accord entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Maroc) et le Ministère de la Jeunesse, de la Culture Civique, des Sports et des Loisirs (Gabon).	Libreville 03/06/1999	03/06/1999
40. Protocole d'Entente de coopération dans les domaines de l'énergie et des mines.	Libreville 03/06/1999	03/06/1999
41. Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.	Libreville 03/06/1999	16/05/2008
42. Protocole de coopération entre les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays.	Libreville 03/06/1999	03/06/1999
43. Protocole d'Accord de coopération entre le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes et le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement.	Rabat 01/04/1998	01/04/1998
44. Accord de coopération dans le domaine du tourisme.	Rabat 07/09/1995	
45. Accord de coopération en matière de pêches maritimes.	Libreville 03/06/1999	
46. Convention d'entraide judiciaire, d'échange d'informations judiciaires d'exécution des jugements et d'extradition.	Rabat 27/02/1989	
47. Accord portant création d'une grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise.	Rabat 18/04/1980	
48. Accord de coopération en matière de marine marchande.	Rabat 18/04/1980	
49. Accord en matière de postes et télécommunications.	Rabat 18/04/1980	
50. Convention de coopération entre l'Office du Chemin de Fer Transgabonais et l'Office National des Chemins de Fer.	Libreville 22/10/1979	22/10/1979
51. Convention relative à la protection, à l'encouragement et à la garantie des investissements.	Libreville 13/01/1979	
52. Accord de coopération culturelle et scientifique.	Libreville 13/01/1979	26/02/1980
53. Accord relatif aux transports aériens.	Rabat 22/02/1977	
54. Accord de prêt.	Rabat 16/05/1975	20/03/1979

55. Accord sur les livraisons de divers matériels, habillements et prestations à caractère militaire, et sur le règlement de ces livraisons.	Rabat 16/05/1975	20/03/1979
56. Accord de coopération culturelle et scientifique.	Rabat 06/11/1974	
57. Accord de coopération économique.	Rabat 06/11/1974	
58. Protocole fixant les modalités d'exécution de l'accord de coopération économique et technique.	Rabat 06/11/1974	
59. Accord commercial.	Rabat 06/11/1974	
60. Accord en matière de poste et télécommunication.	Rabat 06/11/1974	07/11/1979
61. Accord commercial.	- 17/10/1972	13/10/1974

Sources : construit à partir des données archivistiques de la Division du contentieux et des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères du Maroc.

Annexe n°3 : Procès verbal de la première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat du 14 au 18 avril 1980.

1185
1195
PROCES VERBAL

DE LA PREMIERE SESSION DE LA GRANDE
COMMISSION MIXTE DE COOPERATION
MAROCO - GABONAISE

(Rabat, du 14 au 18 Avril 1980)

A l'occasion de la visite officielle au Royaume du Maroc de Monsieur Léon MEBIAME, Premier Ministre et Ministre de la Coordination de la République Gabonaise, du 14 au 19 Avril 1980, la Grande Commission Mixte de Coopération Maroco-gabonaise a tenu sa première session à Rabat, du 14 au 18 Avril 1980.

La délégation marocaine était présidée par Monsieur Azeddine GUESSOUS, Ministre du Commerce, de l'Industrie, de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes et la délégation gabonaise par Monsieur Etienne MOUSSIROU, Ministre du Commerce, du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Entreprises.

L'ouverture solennelle des travaux a été présidée par Monsieur Maâti BOUABID, Premier Ministre et Ministre de la Justice du Royaume du Maroc et Monsieur Léon MEBIAME, Premier Ministre et Ministre de la Coordination de la République Gabonaise, qui ont donné à cette occasion leurs orientations aux deux délégations.

Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère de fraternité et d'amitié.

Les deux délégations ont examiné l'ordre du jour suivant :

- I. ECHANGES COMMERCIAUX ET VOIES ET MOYENS POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES,
- II. COOPERATION INDUSTRIELLE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE,

.../...

- III. FORMATION ET COOPERATION TECHNIQUE,
- IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA MARINE MARCHANDE,
- V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,
- VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS AERIENS,
- VII. ACCORD PORTANT CREATION DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION MAROCO-GABONAISE,
- VIII. QUESTIONS DIVERSES.

o

o o

I. ECHANGES COMMERCIAUX ET VOIES ET MOYENS POUR LE DEVELOPEMENT DES RELATIONS COMMERCIALES :

1.1. ECHANGES COMMERCIAUX

Les deux Parties ont passé en revue l'évolution de leurs échanges commerciaux ; elles ont constaté que le niveau actuel des échanges reste en deçà des potentialités existantes de part et d'autre, eu égard aux profondes relations de fraternité et d'amitié qui unissent les deux pays.

Les deux Parties ont réaffirmé leur volonté et leur détermination d'intensifier les échanges commerciaux entre les deux pays et de tout mettre en oeuvre pour éviter le commerce triangulaire.

.../...

Dans ce contexte, les deux Parties ont échangé des informations sur les nouveaux produits susceptibles d'augmenter et de diversifier le volume et la nature de leurs échanges commerciaux.

La Partie gabonaise a donné des indications sur ses possibilités d'exportation de bois divers et de sucre. S'agissant du sucre, la Partie marocaine a indiqué qu'elle inviterait l'organisme concerné, à savoir l'Office National du Thé et du Sucre à se mettre directement en rapport avec la Société productrice gabonaise (SOSUHO) en vue d'arrêter les modalités concrètes d'importation.

De son côté, la Partie marocaine a remis des offres de prix relatives à des véhicules utilitaires et de tourisme qu'elle se propose d'exporter sur le Gabon. La Partie gabonaise a pris acte de cette proposition et informera les sociétés gabonaises intéressées des nouvelles possibilités ainsi offertes.

Les deux Parties ont réitéré leur volonté de développer au maximum leurs échanges commerciaux, nonobstant le handicap que constituent les transports maritime et aérien et sont convenues de rechercher des voies et moyens susceptibles d'atténuer et obstacle.

1.2. RELATIONS OCE/CODEV

Les deux Parties ont noté avec satisfaction des résultats encourageants des contacts établis entre l'Office de Commercialisation et d'Exportation du Royaume du Maroc et la Société Commerce et Développement de la République Gabonaise, dans le but de développer les exportations des produits marocains commercialisés par l'Office de Commercialisation et d'Exportation.

1.3. CONSTITUTION D'UNE CHAMBRE DE COMMERCE MIXTE

Soucieuses d'établir les contacts permanents et directs entre hommes d'affaires des deux pays, les deux Parties

.../...

ont examiné la proposition marocaine de la création d'une Chambre de Commerce Mixte, l'objectif étant de dynamiser leurs relations économiques et commerciales.

A cet effet, un projet de statuts de ladite chambre a été remis à la Partie gabonaise.

La proposition gabonaise d'organiser des journées professionnelles lors de la Foire du 12 Mars 1981 à Libreville a été retenue par les deux Parties. A cette occasion, les deux Parties élargies aux hommes d'affaires intéressés examineront en détail les modalités pratiques de la création éventuelle de ladite chambre.

II. COOPERATION INDUSTRIELLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

2.1. DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

En vue d'intensifier leur coopération en matière industrielle et notamment dans le domaine des petites et moyennes entreprises, les deux Parties ont convenu de collaborer étroitement.

Compte tenu de l'expérience de l'Office pour le Développement Industriel dans le domaine de l'assistance aux petites et moyennes entreprises, la Partie marocaine s'est déclarée prête à apporter à la Partie gabonaise son assistance et son concours dans ce domaine d'activités. La Partie gabonaise a accueilli favorablement cette proposition.

Concernant plus particulièrement la création de PME au Gabon, il a été convenu qu'une mission de l'Office pour le Développement Industriel (ODI) se rendrait prochainement au Gabon afin de procéder à l'identification des projets industriels susceptibles d'intéresser les deux Parties.

Enfin, la Partie marocaine a rappelé à la Partie gabonaise l'existence du projet de création d'une société maroco-gabonaise de fabrication d'allumettes.

.../...

2.2. DANS LE DOMAINE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BATIMENTS

Les deux Parties ont émis le voeu de voir les entreprises marocaines de travaux publics et de bâtiments participer à la réalisation d'ouvrages au Gabon, selon la réglementation gabonaise en vigueur.

Les deux Parties ont convenu de la nécessité pour les entreprises marocaines, en fonction notamment des possibilités de financement interne et externe qu'elles peuvent mobiliser, d'être suffisamment informées sur les projets retenus dans les plans de développement du Gabon, afin de présenter leurs offres dans les meilleures conditions possibles de compétitivité.

2.3. DANS LE DOMAINE FISCAL

Les deux Parties sont convenues de négocier dans les délais les plus rapprochés une convention de non double imposition.

A cet effet, la Partie marocaine a remis un projet de texte à la Partie gabonaise.

III. FORMATION ET COOPERATION TECHNIQUE

Dans le domaine de la Formation et de la Coopération Technique, les deux Parties ont procédé à la discussion des points suivants :

3.1. FORMATION :

3.1.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

La Partie gabonaise a réitéré sa demande de disposer de sept formateurs marocains de niveau B.T.S. ou D.U.T.

La Partie marocaine a informé la Partie gabonaise de ce que les écoles de formation professionnelle ne disposent pas de ce niveau de formation. Elle a toutefois pris note de

.../...

cette demande et a promis de faire le nécessaire auprès des entreprises susceptibles de disposer de ces personnels, en vue de les détacher auprès des autorités gabonaises.

En matière de formation dans les établissements de l'Office de la Formation Professionnelle, la Partie marocaine a informé la Partie gabonaise de la mise à la disposition du Gabon de vingt bourses pour l'année 1980-1981.

Dans le domaine de l'Artisanat, le Maroc est disposé à former des jeunes gabonais, soit à l'INCT de Fès, soit aux Centres de Formation Professionnelle. Toutefois, pour l'accès à l'INCT, le niveau de la 7ème année secondaire est exigible. De même, pour l'accès aux Centres de Formation Professionnelle, le niveau du certificat d'études primaires est souhaitable.

Par ailleurs, la Partie marocaine a sollicité l'ouverture d'une représentation permanente et d'un point de vente de produits artisanaux à Libreville. La Partie gabonaise a pris bonne note de la demande marocaine.

3.1.2. FORMATION AGRICOLE

La Partie gabonaise a informé la Partie marocaine des dispositions prises pour le choix de quatre candidats pouvant profiter des quatre bourses offertes par le Gouvernement marocain pour l'année 1980-81 et qui leur permettront de poursuivre leurs études à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat.

S'agissant de la Coopération dans le domaine forestier, la Partie marocaine a signalé les possibilités de formation d'ingénieurs gabonais dans le troisième cycle forestier de l'I.A.V. et l'organisation de stages de courte durée au profit de techniciens du niveau Adjoint Technique en matière d'exploitation forestière.

La Partie gabonaise a marqué sa vive satisfaction pour ces propositions et a réitéré sa demande tendant à obtenir une documentation juridique, technique et administrative relative à l'administration forestière marocaine.

.../...

afin de cerner les possibilités de coopération dans ce domaine.

3.1.3. TRANSPORTS :

3.1.3.1. MARINE MARCHANDE

La Partie gabonaise a demandé la formation de deux officiers navigants et de cinq marins-pêcheurs.

La Partie marocaine a donné son accord sur ces deux propositions. A ce sujet, elle a signalé l'existence au Maroc d'écoles professionnelles formant des cadres moyens dans les domaines de la pêche et de la marine marchande. Le niveau de scolarité exigé est la 4ème Année secondaire.

Pour la formation d'officiers de la Marine Marchande, la Partie marocaine a rappelé que le niveau de scolarité pour accéder à l'Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande est le baccalauréat scientifique ou la 7ème année scientifique.

3.1.3.2. AVIATION CIVILE

Les deux Parties se sont félicitées du bon déroulement des contacts en cours entre la RAM et AIR GABON sur les modalités d'exécution de cette coopération.

3.1.3.3. DOMAINE FERROVIAIRE

Les deux Parties ont noté avec satisfaction le début d'application de la convention ONCF-OCTRA, signée le 22 Octobre 1979, par la venue au Maroc de techniciens gabonais, pour des stages de perfectionnement et par la conclusion de transactions commerciales entre les deux établissements ferroviaires.

3.1.4. DOUANES

La Partie gabonaise a formulé le souhait d'envoyer en formation sept inspecteurs et trois contrôleurs des douanes.

La Partie marocaine a donné son accord sur cette proposition.

.../...

3.1.5. EDUCATION

3.1.5.1. COOPERATION UNIVERSITAIRE

La Partie gabonaise a émis le souhait de voir la Partie marocaine donner son accord de principe au sujet de la coopération universitaire entre les deux pays, en ce qui concerne l'échange d'enseignants entre leurs universités respectives.

La Partie marocaine a donné son accord sur cette proposition. Elle a rappelé toutefois les difficultés pour l'Université marocaine de disposer d'enseignants dans certaines disciplines, scientifiques en particulier et a suggéré que des contacts directs soient établis entre les responsables marocains et gabonais de l'enseignement supérieur, pour étudier et proposer un programme global de coopération entre les deux pays. Des contacts seront entrepris à Rabat et à Libreville à ce sujet.

3.1.5.2. FORMATION PEDAGOGIQUE ET CONSEILLERS EN PLANIFICATION

La Partie marocaine a tenu à informer la Partie gabonaise de l'expérience marocaine dans le domaine de la formation de professeurs dans les Centres Pédagogiques Régionaux (C.P.R.) ainsi que de la Formation de conseillers en planification de l'éducation.

A ce sujet, la Partie marocaine a fait part à la Partie gabonaise des possibilités de formation de professeurs de premier cycle dans les différents C.P.R. sus-mentionnés, ainsi que la formation de conseillers en planification de l'éducation. Dans ce sens, une documentation appropriée a été communiquée à la Partie gabonaise.

3.1.6. AUTRES FORMATIONS

3.1.6.1. INFORMATIQUE

Prenant en considération le développement de l'informatique au Maroc, la Partie gabonaise a émis le

.../...

souhait de voir le Maroc former des spécialistes gabonais en informatique. La Partie marocaine a donné son accord sur ces propositions.

3.1.6.2. GESTION

La Partie gabonaise a émis le souhait de voir former au Maroc des gestionnaires de haut niveau.

La Partie marocaine a donné son accord sur cette proposition et a signalé l'existence de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (I.S.C.A.E.), qui dispense une formation de haut niveau dans les différents domaines de marketing et de gestion.

A cet effet, une documentation appropriée a été mise à la disposition de la Partie gabonaise.

3.1.6.3. TRAVAUX PUBLICS

La Partie marocaine a informé la Partie gabonaise des possibilités de formation d'ingénieurs de travaux publics à l'Ecole Hassanania des Travaux Publics de Casablanca.

3.2. COOPERATION TECHNIQUE

3.2.1. ARTISANAT

La Partie marocaine a communiqué à la Partie gabonaise l'état du personnel technique marocain disponible en matière d'artisanat :

- pour les adjoints techniques, le Maroc met à la disposition du Gabon : 12 filateurs, 6 tisseurs, 8 coordonniers, 1 tanneur et 2 teinturiers.

- pour les artisans : 2 potiers, 2 bijoutiers et des brodeuses dont, le nombre est à définir selon les besoins gabonais.

.../...

3.2.2. EAUX ET FORETS

La Partie marocaine, rappelant le Procès-Verbal du 26 Janvier 1980, réaffirme sa disposition à recevoir une mission d'experts gabonais dans le domaine forestier.

Par ailleurs, la Partie marocaine a réitéré sa demande de voir les autorités gabonaises accorder aux entreprises marocaines qui seront désignées par les autorités marocaines, des concessions pour l'exploitation forestière.

3.2.3. AGRICULTURE ET ELEVAGE

La Partie gabonaise a renouvelé le souhait de voir des maraîchers marocains s'installer au Gabon.

La Partie marocaine a pris note de cette perspective et a promis de relancer les prospections nécessaires afin de susciter des candidatures.

Par ailleurs, la délégation marocaine s'est déclarée disposée à apporter une assistance technique en matière de culture de tabac. La Partie gabonaise en a pris bonne note et fera connaître ses besoins ultérieurement.

3.2.4. INFORMATIQUE

La Partie marocaine s'est déclaré disposée à aider le Gabon pour la mise en place d'une infrastructure informatique au Gabon, à procéder à l'envoi de conférenciers et d'entamer un échange d'informations dans ce domaine. Elle a demandé toutefois un complément d'informations au sujet des conférenciers.

Par ailleurs, les conditions d'envoi et de séjour des enseignants et experts marocains seront arrêtées de commun accord et conformément au protocole fixant les modalités d'exécution de l'Accord de Coopération Economique et Technique signé le 6 Novembre 1974.

.../...

IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA MARINE MARCHANDE

Les deux Parties ont procédé à la négociation et à la signature d'un Accord de Coopération en matière de Marine Marchande.

V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES POSTES ET DES TELECOM-MUNICATIONS

Les deux Parties ont procédé à la finalisation de l'Accord de Coopération en matière des Postes et des Télécommunications, ainsi qu'à sa signature.

VI. COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS AERIENS

Les deux Parties ont procédé à la reformulation de l'échange de lettres relatif à l'Accord sur les Transports Aériens, signé le 22 Février 1977, et concernant les dispositions fiscales.

Il a été convenu :

1°) que le nouvel échange de lettres annule et remplace celui intervenu à Libreville, le 13 Janvier 1979,

2°) qu'il est annexé à l'Accord sur les Transports Aériens du 22 Février 1977, dont il fait partie intégrante.

VII. ACCORD PORTANT CREATION DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPERATION MAROCO-GABONAISE

Les deux Parties ont procédé à la signature de l'Accord portant création d'une Grande Commission Mixte de Coopération maroco-gabonaise.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

8.1. PECHES MARITIMES

Les deux Parties sont convenues d'établir une coopération dans le domaine des Pêches Maritimes. A cet effet,

.../...

elles procéderont à l'échange régulier d'informations et s'efforceront d'harmoniser leur politique nationale et de coordonner leurs relations avec les pays tiers.

8.2. DATE DE LA REUNION DE LA DEUXIEME SESSION
DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE

Les deux Parties sont convenues de tenir la Grande Commission Mixte de Coopération Maroco-gabonaise, à Libreville au cours du premier trimestre 1981.

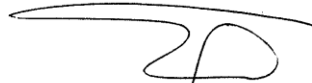
Fait à Rabat, le 18 Avril 1980
en deux exemplaires originaux en langue française.

POUR LA PARTIE MAROCAINE



Azeddine GUESSOUS
Ministre du Commerce, de
l'Industrie, de la Marine
Marchande et des Pêches
Maritimes.

POUR LA PARTIE GABONAISE



Etienne NOÛSSIROU
Ministre du Commerce, du
Développement Industriel
et des Petites et Moyennes
Entreprises.

Tableau des illustrations

1.) Table des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif comparatif du cadre juridique comparatif du cadre juridique du Gabon avec ses principaux partenaires, 1960-2013	37
Tableau 2 : Contenu des instruments juridiques régissant la coopération maroco-gabonaise, 1972-2013.....	39
Tableau 3 : Visites des personnalités gabonaises au Maroc, 1972-1987.....	89
Tableau 4 : Chronologie des visites du Chef d'Etat gabonais au Maroc.....	90
Tableau 5 : Visites d'État des personnalités marocaines au Gabon, 1972-1987	92
Tableau 6 : Chronologie d'établissement des relations diplomatiques entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord, 1972-1985.....	103
Tableau 7 : Récapitulatif du nombre d'accords de coopération signés entre le Gabon et les pays d'Afrique du Nord de 1972 à 2011.....	109
Tableau 8 : Budget alloué aux ambassades du Gabon en Afrique du Nord, 1992- 2011(en millions de FCFA).....	113
Tableau 9 : Contributions bilatérales accordées par la Libye aux pays africains en 1974	115
Tableau 10 : Statistiques annuelles de la balance commerciale entre le Gabon et la Tunisie	122
Tableau 11 : Evolution de l'aide militaire américaine au Maroc	135
Tableau 12 : Les échanges commerciaux du Maroc avec la CEE.....	139
Tableau 13 : Evolution des assistants militaires (année 1991).....	196
Tableau 14 : Evolution des assistants militaires (année 1992).....	196
Tableau 15 : Evolution des assistants militaires (année 1993).....	197
Tableau 16 : Liste des ambassadeurs du Gabon accrédités au Maroc de 1972 à 2013.	222
Tableau 17 : Nombre d'ambassadeurs en fonction du critère géo-éthique de 1972 à 2013.....	223
Tableau 18 : Liste des ambassadeurs du Maroc accrédités au Gabon de 1972 à 2013.	226
Tableau 19 : Récapitulatif et contenu des réunions de commissions mixtes maroco-gabonais..	230
Tableau 20 : Investissements marocains en Afrique (millions de dirhams).....	247
Tableau 21 : Répartition géographique des investissements directs marocains en Afrique subsaharienne(en millions de Dirhams).	248
Tableau 22 : Investissements directs marocains à destination des pays de la région de la CEMAC, 2010-2013 (en millions de dirhams).....	249
Tableau 23 : Présence des IDE marocains en Afrique centrale.....	251
Tableau 24 : répartition sectorielle des entreprises marocaines au Gabon.....	252
Tableau 25 : Échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1975-1987.....	259
Tableau 26 : Echanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1987-1992.....	260
Tableau 27 : Échanges commerciaux entre le Gabon et le Maroc, 1998-2009.....	261
Tableau 28 : Solde commercial entre le Gabon et le Maroc.	262
Tableau 29 : Balance commerciale entre le Maroc et les pays d'Afrique centrale en, 2010-2013. (En millions de dirhams)	263
Tableau 30 : Évolution du nombre des étudiants boursiers du gouvernement marocain en provenance du Gabon.	266
Tableau 31 : Répartition des étudiants gabonais par filière de formation au Maroc, année 1997.	268
Tableau 32 : Récapitulatif du nombre de bourses accordées par le Maroc aux États « dits privilégiés ».	272

2.) Table des graphiques

Graphique 1 : Historique du cadre juridique de coopération entre le Gabon et le Maroc, 1972-2013..	41
Graphique 2 : Historique des investissements directs gabonais au Maroc	256
Graphique 3 : Historique comparatif des investissements du Gabon et Maroc.....	257

3.) Table des photos

Photo 1 : Hassan II et Omar Bongo.....	47
Photo 2 : Première visite officielle au Gabon de Mohammed Ben El Hassan	50
Photo 3 : Mosquée Hassan II	96
Photo 4 : Vue intérieure de la grande mosquée Hassan II de Libreville	275

4.) Table de la planche

Planche 1 : Evolution de la relation entre Mohammed VI et Ali Bongo.....	57
--	----

5.) Table des cartes

Carte 1 : Carte diplomatique du Gabon en Afrique du Nord (1985-2011).	112
Carte 2 : Le Sahara occidental et ses ressources	164

6.) Table des schémas

Schéma 1 : Le cercle décisionnel principal	207
Schéma 2 : Le cercle décisionnel secondaire et lobbying	217

Table des matières

Remerciements	iii
Résumé et mots clés.....	iv
Abstract and Keywords.....	v
Sommaire	vi
Introduction générale.....	1
I-) Choix du sujet.....	2
II-) Les enjeux du travail	7
III-) Limites chronologiques	9
IV-) Problématique.....	13
V-) Hypothèses.....	15
VI-) Structuration du travail	17
VII-) La Méthodologie et les moyens documentaires	18
1.) Les archives diplomatiques françaises	20
2.) Le séjour de recherche au Gabon	21
2.1) Les sources écrites.....	21
2.2) Les entretiens oraux récents	24
3.) Séjour de recherche au Maroc	25
3.1) Sources écrites.....	26
3.2) Les entretiens oraux récents	29
VIII-) Difficultés rencontrées	29
Première partie :	31
Le Maroc, débouché diplomatique du Gabon dans le monde arabe, 1972-1999.	31
Chapitre I : Les fondements des relations maroco-gabonaises.....	35
I-) Le cadre juridique.....	36
1.) État des lieux des instruments juridiques	36
2.) Un contenu riche et diversifié en accords de coopération.....	38
3.) Historique du cadre juridique	41
4.) Limites du cadre juridique.....	42
II-) Les relations personnelles	44
1.) Liens personnels entre Hassan II et Omar Bongo ou socle des rapports bilatéraux entre le Gabon et le Maroc	45

1.1) Longévité au pouvoir et stabilisation relative des régimes politiques.....	51
1.2) La perpétuation des liens personnels par Ali Bongo et Mohammed VI	56
2.) Fondements théoriques et idéologiques	57
2.1) La « légendaire » solidarité africaine	58
2.2) La solidarité tiers-mondiste et arabo-africaine.....	60
III-) Une homogénéité de la conception du pouvoir.....	62
1.) Systèmes politiques similaires	62
1.1) Étude comparative du <i>Makhzen</i> et la « géopolitique » à la gabonaise	63
1.2) Les visions autocratiques et absolutistes du pouvoir.....	66
2.) Les visions communes dans le traitement des questions africaines et internationales..	74
2.1) Gabon et Maroc, deux pays africains modérés et pro-occidentaux.....	75
2.2) Un non-alignement à façade occidentale	77
Chapitre II : Le Maroc dans la géopolitique et la géostratégie du Gabon	81
I-) Les différentes stratégies de rapprochement	81
1.) Les enjeux de la conversion du président Albert-Bernard Bongo à la religion musulmane	82
2) L’islam au Gabon avant la conversion du président Bongo.....	82
3.) La dimension personnelle.....	84
4-) La dimension nationale	84
5-) La dimension internationale.....	86
2.) Les visites bilatérales	88
6.) Autre stratégie de rapprochement : la diplomatie publique	94
II- Le Maroc : un choix stratégique de la diplomatie gabonaise	97
1.) Aperçu historique de l’intérêt national ayant conduit à l’orientation de la carte diplomatique du Gabon au Maroc	98
2.) Intérêts politiques et diplomatiques.....	99
3.) L’accès au financement des institutions islamiques internationales	101
III- Analyse de l’influence du Maroc dans les relations diplomatiques du Gabon avec les autres États d’Afrique du Nord.....	103
1.) Libreville-Rabat : un axe privilège.....	104
1.1) Les facteurs politiques internationaux.....	105
1.2) Les facteurs politiques internes	107
2.) La matérialité du caractère privilégié de l’axe Libreville-Rabat.....	108
2.1) Un cadre juridique inégalement reparti.....	108
2.2 Analyse de la carte diplomatique	110

3.) La revue des relations diplomatiques du Gabon avec les autres États d’Afrique du Nord	114
3.1) La coopération libyo-gabonaise	114
3.2) La coopération algéro-gabonaise	117
3.3) La coopération égypto-gabonaise	119
3.4) La coopération tuniso-gabonaise.....	121
Chapitre III: Le Maroc au sein de la <i>oumma islamiya</i> , une puissance symbolique et relationnelle....	125
I-) Le Maroc et le monde arabe : une influence de nature religieuse.	125
1.) Une place non négligeable au sein des institutions et solidarités islamiques.....	126
2.) Le Maroc au sein de la Ligue arabe et de l’OCI	127
3.) La présidence du comité <i>Al Qods</i> ou la consécration du leadership	129
II-) Le Maroc et l’Occident : un partenariat stratégique.....	132
1.) Les différents facteurs d’arrimage du Maroc au bloc occidental	134
1.1) Une ceinture de sécurité	134
1.2) Une forte dépendance économique du Maroc à l’Occident.....	136
2.) Les facteurs idéologiques et politiques de l’arrimage du Maroc à l’Occident.....	140
2.1) Le Maroc, relais de la politique d’endiguement du communisme en Afrique du Nord et dans le monde arabe.....	140
2.2) Les relations personnelles entre Hassan II et les leaders du monde occidental	144
III-) Le Maroc, le Maghreb et l’Afrique.....	146
1.) Le Maroc au sein Maghreb, un leadership contesté	147
1.1) Avant les indépendances : la convergence de lutte contre le colonialisme	147
1.2) Après les indépendances : le désenchantement maghrébin	148
2.) La politique subsaharienne de Hassan II.....	151
2.1) Les fondements et les atouts	152
2.2) Les différentes étapes.....	153
Deuxième partie : L’affermisssement des relations économiques, 1999-2013.....	159
Chapitre IV : Des relations diplomatiques surpolitisées	161
I-) Le Gabon : fervent défenseur de la marocanité du Sahara occidental.....	162
1.) Présentation de la question du Sahara occidental.....	163
2-) Analyse du soutien du Gabon à la marocanité du Sahara occidental.....	171
II- Les interventions directes et indirectes du Maroc et du Gabon en Afrique subsaharienne	179
1-) Les interventions indirectes	180
2.) L’intervention directe du Gabon et du Maroc au Shaba II.....	187

III-) La Françafrique et les relations maroco-gabonaises	192
1.) Le Gabon dans la Françafrique.....	195
2.) L'affaire Diouri ou l'ombre de la France dans les relations maroco-gabonaises.....	198
3.) Analyse du monopole français dans les échanges commerciaux maroco-gabonais	202
Chapitre V : les acteurs et le cadre de la concertation.....	205
I-) Les acteurs.....	206
1.) Le cercle décisionnel principal.....	206
1.1) Les chefs d'État : le pilier des relations maroco-gabonaises.....	208
1.2) Le cabinet royal et présidentiel.....	211
1.3) Les émissaires spéciaux et conseillers.....	213
2.) Le cercle décisionnel secondaire et le lobbying.....	215
2.1) Les ministères des Affaires étrangères.....	218
2.2) Les chefs des missions diplomatiques permanentes	220
2.3) Les dirigeants des entreprises marocaines	227
II-) Le cadre institutionnel	228
1.) Première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement de la coopération professionnelle	232
2.) Deuxième session de la grande commission mixte, ou le renforcement des instruments juridiques en faveur des échanges commerciaux.....	234
3.)Troisième session de la grande commission mixte de coopération, ou le renforcement de la coopération sanitaire	235
4.)Quatrième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement de la coopération industrielle	237
5.) Cinquième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou la diversification des secteurs de coopération	239
6-) Sixième session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, ou le renforcement des secteurs de coopération	240
Chapitre VI : Les retombées de la coopération maroco-gabonaise	244
I-) Une coopération portée par des enjeux économiques.....	244
1.) Les investissements directs marocains au Gabon.....	245
2.) La place du Gabon dans les investissements directs marocains.....	247
3.) Répartition sectorielle des investissements marocains en Afrique centrale.....	250
5.) Les investissements gabonais au Maroc.....	256
6.) Analyse comparative des investissements.....	257
II-) Les échanges commerciaux.....	258

3.) La place du Gabon dans les échanges du Maroc avec l’Afrique subsaharienne.....	262
III-) Les relations culturelles et scientifiques	264
1.) La formation des étudiants et stagiaires gabonais au Maroc	265
2.) Historique des étudiants gabonais au Maroc.....	265
4.) Intégration sociale des étudiants gabonais au Maroc	270
5.) AMCI : un rôle central dans la coopération scientifique et culturelle	271
IV-) Les autres domaines de coopération.....	272
Conclusion générale	281
Sources et bibliographie	286
I-) Sources	287
1.) Sources écrites.....	287
1.1) Sources imprimées : textes imprimés et lois	287
1.2) Archives diplomatiques françaises.....	288
1.3) Archives et documentations du Gabon.....	291
Charte de la coopération économique afro-arabe, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.....	293
Conférence ministérielle conjointe arabo-africaine, Archives nationales du Gabon, carton n° 3114, année 1977.....	293
1.4) Archives et documentation du Maroc	294
2.) Sources orales.....	297
II-) Bibliographie.....	300
1.) Ouvrages imprimés	300
2.) Travaux universitaires	306
3.) Articles de périodiques imprimés	308
4.) Communication dans un congrès.....	311
5.) Article de la presse écrite.....	313
6.) Site webs consultés	317
Annexes.....	320
Annexe n°1 : Premier instrument juridique signé entre le Gabon et le Maroc, Libreville, 17 octobre 1972.....	321
Annexe n°2 : Cadre juridique régissant les relations bilatérales entre le Maroc et le Gabon, 1972-2013.	331
Annexe n°3 : Procès verbal de la première session de la grande commission mixte de coopération maroco-gabonaise, Rabat du 14 au 18 avril 1980.	336
Tableau des illustrations.....	348

1.)	Table des tableaux	348
2.)	Table des graphiques	349
3.)	Table des photos	349
4.)	Table de la planche	349
5.)	Table des cartes	349
6.)	Table des schémas	349
	Table des matières	350